

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

N° 23

DU 30 novembre AU 15 décembre 2015

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 23

Du 30 novembre au 15 décembre 2015

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

CABINET

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2015/3957	30/11/2015	Accordant la médaille d'honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 1 ^{er} janvier 2016	12
2015/3958	30/11/2015	Accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1 ^{er} janvier 2016	147
2015/3959	30/11/2015	Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1 ^{er} janvier 2016	151

**DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2015/3715	17/11/2015	Actant le franchissement du seuil de vigilance du Réveillon dans le Val-de-Marne et déclenchant les mesures de sensibilisation et de surveillance	193
2015/4159	14/12/2015	Levant les mesures provisoires de limitation et d'interdiction des usages de l'eau sur le Réveillon	195

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2015/3893	25/11/2015	Instituant les 25 commissions de contrôle des opérations de vote	197
2015/3945	27/11/2015	Instituant les bureaux de vote dans la commune de VILLEJUIF à compter du 1 ^{er} décembre 2015	207
		Portant modification de l'arrêté n° 2015/3893 du 25 novembre 2015 instituant les 25 commissions de contrôle :	
2015/3946	27/11/2015	- Champigny-sur-Marne	223
2015/3991	30/11/2015	- Maisons-Alfort	225

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DES AFFAIRES FINANCIERES ET
IMMOBILIERES**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2015/4060	07/12/2015	Modifiant l'arrêté n° 2015/658 du 11 mars 2015, modifié, portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Val de Marne	227

**SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION
DEPARTEMENTALE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2015/4098	09/12/2015	Modifiant l'arrêté n° 2015/2700 du 7 septembre 2015 portant délégation de signature à Mme Isabelle GOLFIER Chef du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Action Départementale	230

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2015/4030	02/12/2015	Portant modification des arrêtés n° 2010/2772 du 20 janvier 2010 et n° 2010/6470 du 2 septembre 2010 fixant la composition et désignant les membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Marne-Confluence	232

AUTRES SERVICES DE L'ETAT

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE DE FRANCE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		<u>Portant nomination des membres du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers :</u>	
2015/72	23/11/2015	- Modifiant l'arrêté n° 2015/64 du 23 octobre 2015 de l'Hôpital Charles FOIX, 21, avenue de la République 94200 Ivry-sur-Seine	235
2015/73	23/11/2015	- « Jean-Baptiste PUSSIN » Les Hôpitaux de Saint-Maurice 12-14 rue du Val d'Osne Saint-Maurice (94410)	238
2015/74	23/11/2015	- L'Hôpital Paul Brousse 12, avenue Paul Vaillant Couturier 94800 Villejuif	241
2015/75	23/11/2015	- « Séraphine de Senlis » du Centre Hospitalier Les Murets 17, rue du Général Leclerc – 94510 La-Queue-en-Brie	244
2015/77	26/11/2015	- L'Hôpital Emile ROUX 1 Avenue de Verdun 94456 Limeil-Brevannes	247
2015/76	23/11/2015	Portant nomination des membres du Conseil de discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers « Séraphine de Senlis » du Centre Hospitalier Les Murets 17 rue du Général Leclerc à La-Queue-en-Brie	250
2015/DT94 79	26/11/2015	Arrêté portant composition de la Commission Locale de l'Activité Libérale exercée par les praticiens hospitaliers à temps plein au Centre Hospitalier Intercommunal 40, allée de la Source 94190 Villeneuve-Saint-Georges	252
DSP 2015/317	26/11/2015	Ouvrant un appel à candidatures pour la désignation d'hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique	254
2015/3956	30/11/2015	Portant habilitation de Madame Géraldine MAYOU, Technicien Principal Territorial à la mairie d'Ivry-sur-Seine (94200)	256
2015/DT94 /80	02/12/2015	Modifiant l'arrêté N° 2015/DT94/57 portant fixation du montant de la dotation globale de financement pour l'année 2015 prévu au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'ESAT « Le Trait d'Union » - « 940721590 » sis 7 rue Mongenot à Saint-Mandé géré par l'Institut Le Val Mandé	257
2015/DT94 /81	04/12/2015	Portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier « Les Murets » à La Queue-en-Brie	260
2015/DT94 /97	08/12/2015	Reprenant l'arrêté N° DOSMS/2015/318 du 02/12/2015 fixant l'organisation de la permanence des soins dentaires de la région Ile-de-France	262

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION
SOCIALE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2015/2489	11/08/2015	Fixant la composition de la Commission Départementale de Réforme compétente à l'égard du personnel de la Fonction Publique Hospitalière	275
2015/4078	07/12/2015	Portant constitution de la commission permanente et nomination du vice président du Conseil Départemental Consultatif des personnes Handicapées	279

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL DE MARNE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		Recrutement par voie contractuelle de travailleurs handicapés. Date limite de dépôt des candidatures : le 25 janvier 2016	281

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		<u>Reconnaissant la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production (S.C.O.P) à la Société :</u>	
2015/3951	30/11/2015	- SOLVIA à Cachan	282
2015/3952	30/11/2015	- SARL ALBERT et COMPAGNIE à Ivry-sur-Seine	284
2015/3953	30/11/2015	- NOVASCOPIA à Fontenay-sous-Bois	286
2015/11	01/12/2015	Relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département du Val de Marne, portant nomination des responsables d'unités de contrôle, affectation des agents de contrôle, gestion des intérimis dans les unités de contrôle départementales	288
		<u>Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° Siret :</u>	
2015/4037	04/12/2015	- 78993736400014 pour l'organisme SARL Crystal Domicile à Vitry-sur-Seine	293
2015/4038	04/12/2015	- 52510242200017 pour l'organisme Lesouef-Serrus Marie-Christine à Nogent-sur-Marne	295
2015/4039	04/12/2015	- 81458004900017 pour l'organisme Kenza Zinoun à Vitry-sur-Seine	297
2015/4040	04/12/2015	- 52231193500012 pour l'organisme Stépha-Clean à Saint-Maur-des-Fossés	299
2015/4041	04/12/2015	- 79991161500026 pour l'organisme Home Services à Alfortville	301
2015/4042	04/12/2015	- 81444026900011 pour l'organisme Maeva Assad à Champigny-sur-Marne	303
2015/4043	04/12/2015	- 51066004600028 pour l'organisme Danjon Julien à Vincennes	305
2015/4044	04/12/2015	- 52814136900017 pour l'organisme Orvita à Saint-Maur-des-Fossés	307
2015/4045	04/12/2015	- 51848050400019 pour l'organisme Domicile Clean à L'Hay-les-Roses	309
2015/4046	04/12/2015	- 52827993800021 pour l'organisme Association Maintien à Domicile à Bonneuil-sur-Marne	311
2015/4047	04/12/2015	- 52855861200024 pour l'organisme Améthyste Services Seniors à Cachan	313
2015/4048	04/12/2015	- 81333509800014 pour l'organisme Edgar Bonilla Jimenez à Vitry-sur-Seine	315
2015/4049	04/12/2015	- 48366590700018 pour l'organisme Remue Ménage à Arcueil	317
2015/4050	04/12/2015	- 50359315400092 (déclaration modificative) pour l'organisme Nouvel Horizon Services à Vincennes	319
2015/4051	04/12/2015	- 79147899300011 pour l'organisme Sandrine Icart au Perreux-sur-Marne	321
2015/4052	04/12/2015	- 81491662300014 pour l'organisme Services des traiteurs à Arcueil	323

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE (suite)**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		<u>Portant agrément d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° Siret :</u>	
2015/4053	04/12/2015	- 52231193500012 pour l'organisme Stepha-Clean à St-Maur-des-Fossés	325
2015/4054	04/12/2015	- 51848050400019 pour l'organisme EDS Domicile Clean à L'Hay-les-Roses	327
2015/4055	04/12/2015	Modifiant l'agrément d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° Siret 50359315400092 pour l'organisme Nouvel Horizon Services à Vincennes	329
		<u>Portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° Siret :</u>	
2015/4056	04/12/2015	- 52855861200024 pour l'organisme Amethyste Services Seniors à Cachan	331
2015/4057	04/12/2015	- 52814136900017 pour l'organisme Orvita à Saint-Maur-des-Fossés	333
2015/4058	04/12/2015	- 52827993800021 pour l'organisme Association Maintien à Domicile 94 à Bonneuil-sur-Marne	335

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2015/28	27/10/2015	Arrêté récapitulatif portant agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (Auto-école 2R à Ivry-sur-Seine)	337
2015/30	19/11/2015	Portant retrait d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière	339
		<u>Portant modification temporaire de la circulation des véhicules de toute catégorie :</u>	
IdF 2015/1/1533	27/11/2015	- Sur la file de droite au droit du n°5-11 rue Charles de Gaulle RD19 à Alfortville	341
IdF 2015/1/1537	30/11/2015	- Sur la RN406 entre l'échangeur avec l'A86 à Créteil et l'échangeur avec la RN19 à Bonneuil-sur-Marne dans les deux sens de circulation	345
IdF 2015/1/1554	03/12/2015	- Au droit du numéro 6 et 6bis boulevard de Stalingrad – RD5 – à Choisy-le-Roi	349
IdF 2015/1/1557	04/12/2015	- Sur une section de l'avenue Gallieni (RD4), entre l'avenue Joyeuse et le Boulevard de Polangis, pour permettre l'accès aux camions grues dans l'avenue des Platanes à Joinville-le-Pont	352
IdF 2015/1/1577	08/12/2015	- Sur l'A86 extérieure au PR 32+500	355
IdF 2015/1/1582	09/12/2015	- Sur l'autoroute A86	358
IdF 2015/1/1586	09/12/2015	- Sur une section de l'avenue de Paris (RD120) pour permettre le démontage d'une grue sur la rue des Laitières sur la commune de Vincennes	362
IdF 2015/1/1587	09/12/2015	- Sur la file de droite et du stationnement et de la circulation des piétons au droit du n° 71 avenue de Paris (RD120) à Saint-Mandé	366

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT (suite)**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
IdF 2015/1/1601	14/12/2015	- Sur la RD7 avenue de Fontainebleau, entre la rue Edmond Michelet et la rue Delescluze, dans le sens province-Paris, commune du Kremlin-Bicêtre	370
		<u>Portant modification temporaire du stationnement et de la circulation des piétons :</u>	
IdF 2015/1/1542	01/12/2015	- Au droit du n° 32 Grande rue Charles de Gaulle (RD 120) à Nogent-sur-Marne	374
IdF 2015/1/1555	03/12/2015	- Pour l'installation, le maintien et le retrait d'un échafaudage sur le trottoir au droit du n° 51 rue du Pont de Créteil (RD 86) à Saint-Maur-des-Fossés	377
IdF 2015/1/1558	04/12/2015	Portant modification temporaire de la circulation des véhicules de toute catégorie et du stationnement sur l'avenue de l'Abbé Roger Derry (RD 155) à Vitry-sur-Seine pour le marché de Noël	381
IdF 2015/1/1591	10/12/2015	Portant autorisation d'installation, de maintien et de démontage d'un échafaudage sur casquette en béton reposant sur trottoir au droit du numéro 20 de l'avenue de Fontainebleau (RD 7) au Kremlin-Bicêtre	385
IdF 2015/1/1607	14/12/2015	Portant modification de conditions de circulation des piétons rue du Colonel Fabien à Valenton voie classée à grande circulation, pour la section comprise entre la rue Sacco et Vanzetti et la rue du Dix Neuf Mars 1962 à Valenton, dans le sens de circulation Valenton vers Yerres	389

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		<u>Portant renouvellement de l'agrément de l'association au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable dans le département du Val-de-Marne :</u>	
2015/3992	30/11/2015	- Accueil Fraternel 94 située 10 rue Danton au Kremlin-Bicêtre	393
2015/3993	30/11/2015	- Aide d'Urgence du Val-de-Marne (AUVM) située 26 avenue du Maréchal Joffre à Villeneuve le Roi	395
2015/3994	30/11/2015	- Croix-Rouge Française située 46 rue Eugène Dupuis à Créteil	397
2015/3995	30/11/2015	- Emmaüs située 32 rue des Bourdonnais à Paris	399
2015/3996	30/11/2015	- Entraide et Partage située 12 rue Monmory à Vincennes	401
2015/3997	30/11/2015	- La Halte Fontenaysienne située 10 chemin des sources à Fontenay-sous-Bois	403
2015/3998	30/11/2015	- Joly située 66 ter boulevard des Mûriers à La Varenne-Saint-Hilaire	405
2015/3999	30/11/2015	- Secours Catholique située 237 rue du Général Leclerc à Créteil	407
2015/4000	30/11/2015	- Tremplin 94 SOS Femmes située 50 rue Carnot à Maisons-Alfort	410
2015/4001	30/11/2015	- Les Restaurants du Cœur du Val-de-Marne située 21 rue Léo Geffroy à Vitry-sur-Seine	412
2015/4146	11/12/2015	- JOLY 66 ter Boulevard des Mûriers 94210 La Varenne Saint-Hilaire au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique	414

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT (suite)**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2015/4147	11/12/2015	- JOLY 66 ter Boulevard des Mûriers 94210 La Varenne Saint-Hilaire au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale	417
2015/4148	11/12/2015	- Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance 50 avenue Jean Jaures 94230 Cachan au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique	420
2015/4149	11/12/2015	- Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance 50 avenue Jean Jaures 94230 Cachan au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale	423
2015/4150	11/12/2015	- Pour l'Insertion et la Formation Professionnelle 7 esplanade des Abymes 94000 Créteil au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique	426
2015/4151	11/12/2015	- Pour l'Insertion et la Formation Professionnelle 7 esplanade des Abymes 94000 Créteil au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale	429
2015/4152	11/12/2015	- Espoir Centres Familiaux de Jeunes 39A rue de Strasbourg 94617 Rungis Cedex au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique	432
2015/4153	11/12/2015	- Espoir Centres Familiaux de Jeunes 39A rue de Strasbourg 94617 Rungis Cedex au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale	435
2015/4154	11/12/2015	- Union Départementale des Familles 94 4a boulevard de la Gare 94475 Boissy-Saint-Léger Cedex au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique	438

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2015/1001	27/11/2015	Interdisant la circulation de véhicules dont le poids total autorisé en charge excède 7.5 tonnes sur le réseau routier et autoroutier francilien dans la journée du lundi 30 novembre 2015	441
2015/1009	30/11/2015	Portant abrogation de l'arrêté n° 2015/934 du 19 novembre 2015	443
2015/1030	04/12/2015	Accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la police judiciaire	444
2015/1040	07/12/2015	Réglémentant temporairement l'acquisition et la détention des artifices de divertissement et articles pyrotechniques à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne à l'occasion de la période des fêtes de la Saint Sylvestre	446
2015/37	08/12/2015	Portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne	448
2015/1047	09/12/2015	Portant agrément du comité départemental du Val-de-Marne de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique pour les formations aux premiers secours	452
2015/1063	11/12/2015	Réglémentant temporairement la distribution de carburant dans des conteneurs individuels ainsi que leur transport à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne à l'occasion de la période des fêtes de la saint sylvestre	455
2015/1065	11/12/2015	Relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris	456

ACTES DIVERS

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
	07/10/2015	<u>Port autonome de Paris</u> Délibération du conseil d'administration séance du 7 octobre 2015. Approbation du niveau des droits de port pour l'année 2016. Modification des droits de port (redevance sur les marchandises) sur le trafic fluvial et fluvio-maritime à compter du 1 ^{er} janvier 2016	460
Décision n° 2015/88	27/11/2015	<u>Groupe Hospitalier Paul GUIRAUD</u> Donnant délégation de signature (voir liste)	465
CPF 2015/5	01/12/2015	<u>Centre Pénitentiaire de Fresnes</u> Portant délégation de signature (voir liste et annexe)	469
		<u>Hôpitaux de Saint-Maurice :</u> <u>Délégation de signature concernant :</u>	
2015/122	07/12/2015	- Particulière dans le cadre de l'astreinte de direction (voir liste)	478
2015/123	07/12/2015	- Particulière dans le cadre de l'astreinte de direction à Madame Elodie CHAPEL	480
2015/124	07/12/2015	- Monsieur Thierry JACQUEMIN direction des systèmes d'information	482
2015/125	07/12/2015	- Monsieur Gérard TAESCH et Mesdames Marie-Françoise SEITE et Nathalie ARCHAMBAULT à la direction des affaires médicales	484
2015/126	07/12/2015	- Messieurs Guy CHIAMBARETTO et Christophe TORRENS ainsi que Mesdames Françoise SLINGER CECOTTI, Caroline LE BROUSTER et Sophie LASCOMBES à la direction de la clientèle et de la qualité	486
2015/127	07/12/2015	- Mesdames Béryl WILSIUS et Agnès BERDA et Messieurs Christian RYBAK et François CORINTHE à la direction des soins	488
2015/128	07/12/2015	- Monsieur Eric GIRARDIER et Mesdames Hélène HUET-VICREY, Marie SY-BOURGEOIS et Stéphanie BEGUIER à la direction des achats et de la logistique	490
2015/129	07/12/2015	- Madame Pascale MOCAER, Madame Anne PARIS et Madame Elodie THOMIN à la direction des affaires générales	492
2015/130	07/12/2015	- Monsieur Matthieu GIRIER, Monsieur Antonin LUZUY, Madame Nathalie LALLEMAN et Monsieur Marc SIDOROK à la direction des ressources humaines	494
2015/131	07/12/2015	- Madame Françoise SLINGER-CECOTTI, Monsieur Eric OUALLET et Mesdames Caroline LE BROUSTER et Véronique BACLE à la direction des affaires financières	498
2015/132	07/12/2015	- Monsieur Henri-Jacques TOUZARD à la direction de l'organisation et du contrôle interne	500
2015/133	07/12/2015	- Monsieur Abdelhamid MEKKAOUI et Messieurs José CANDELARIO, Christian STRAZIELLE et Bruno VICTORIN à la direction des services techniques	502
2015/134	07/12/2015	- Monsieur Daniel MICHON direction de l'E.N.K.R.E	504
2015/135	07/12/2015	- Madame Marie Paule DANIS direction de l'I.F.S.I	506
2015/136	07/12/2015	- Madame le Dr Françoise BERTHET pharmacienne chef du pôle Pharmacie – unité d'hygiène hospitalière	508
2015/137	07/12/2015	- Madame le Dr Marie-Christine CABIE, chef du pôle Paris 11	510
2015/138	07/12/2015	- Monsieur le Dr Frédéric KHIDICHIAN, chef du pôle Paris centre	511

ACTES DIVERS (suite)

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2015/139	08/12/2015	- Monsieur le Docteur Ignacio GARCI-ORAD, chef du pôle 94I02 CCASA, Madame le Docteur Ann JUHEL, praticien hospitalier au pôle 94I02 CCASA, Monsieur Xavier CHAILLOU, cadre coordonnateur du pôle 94I02 CCASA, et Madame Nathalie LACUGNE, cadre de santé au pôle 94I02 CCASA	512



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

SERVICE DU CABINET
BUREAU DU CABINET

ARRETE N° 2015 - 3957

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2016

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ABRAMOVICZ Mylena**
Conseiller Affaires Entreprises, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à THIAIS
- **Monsieur ADELE Alex**
Agent social de 1ère classe, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, PARIS.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur AFONSO Bento**
Chef d'équipe VRD, COLAS IDF NORMANDIE, MONTLHERY.
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur AGNESETTA Jean-Marie**
Directeur général, ASSOCIATION BGE ADIL, PARIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame AGNOLA Françoise**
Comptable, STÉ DES PRODUITS MARNIER-LAPOSTOLLE, PARIS.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Madame AJAX Geneviève**
Auxiliaire de vie sociale, FONDATION LEOPOLD BELLAN, PARIS 20EME.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame ALBANESE Marie-Christine**
Assistante commerciale, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS 8EME.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame ALBORINO Isabelle**
Assistante de direction, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame ALIGON Anne**
Chargée de recherche, IRDES, PARIS 19EME.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame ANDERSEN Isabelle**
Comptable, FIDUCIAL, ANGERS.
demeurant à GENTILLY

- **Madame ANGELIS Magali**
Assistante ADV, LHOIST FRANCE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame ANICET Catherine**
Inspectrice recouvrement, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur ANNETTE Christian**
Technicien analyste, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur ANOUYAHONG Adrien**
Conducteur ouvrier, SCH GROUPE 35, ORLY AEROGARE.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur ANOUYAHONG Ratana**
Conducteur d'engin, SCH GROUPE 35, ORLY AEROGARE.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame APPRIOUAL Corinne**
Hôtesse services clients, LEROY MERLIN, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur ARAUJO MOREIRA José**
Chef de chantier routier, LES PAVEURS DE MONTROUGE, VILLEJUIF.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame ARTIGAUD-BOUCARD Fabienne**
Cadre informatique, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur AUBERT Olivier**
Analyste de gestion, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CACHAN
- **Monsieur AUCLERC Robert**
Dessinateur (bureau des méthodes), SEDIB, IVRY SUR SEINE.
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur AUCUIT Hélène**
Attaché administrative/technique, ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame AVRIL-LAINE Laurence**
Préventeur HSE, DCNS, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur AYADI Sabar**
Affrèteur, PREMIER MINISTRE - SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT,
PARIS.
demeurant à CRETEIL
- **Madame AZOULAY Caroline**
Assistante, SEMMARIS, RUNGIS.
demeurant à THIAIS
- **Madame BACHTARZI Dalila**
Greffière, GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, PARIS.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur BADIA Michel**
Ingénieur d'affaires, SOPEMEA, VELIZY.
demeurant à ARCUEIL
- **Madame BAGHDARY Ginette**
Vendeuse, STE DES MAGASINS LOUIS VUITTON, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame BAHRAMI Taraneh**
Assistante commerciale, EYROLLES SA, PARIS 5EME.
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur BAICRY Patrice**
Responsable de la restauration et des services, SODEXO ENTREPRISES, GUYANCOURT.
demeurant à CRETEIL
- **Madame BAJARD Muriel**
Interlocutrice ressources humaines, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur BALLOIS Bruno**
Adjoint responsable services généraux, MATERIS PEINTURES, CLICHY.
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur BANVILLE Marcel**
Conseiller commercial, GENERALI VIE, PARIS.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur BARADJI Aly**
Approvisionnement, LE DELAS, RUNGIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur BARREIRO CALDAS Manuel**
Conducteur de travaux, COMET IDF, BRETIGNY-SUR-ORGE.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Madame BARRE Sandrine**
Comptable, MONDIAL ASSISTANCE, PARIS 8EME.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Madame BARTHETROTE Véronique**
Chargé d'opérations d'assurances, GENERALI FRANCE ASSURANCES, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame BATCHOM Gyslaine**
Assistante développement clientèle, NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame BATOUX Sophie**
Juriste, BPIFRANCE FINANCEMENT, MAISONS ALFORT.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur BAURES Bruno**
Ingénieur d'études, GENERALI VIE, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur BAYTEMUR Gulsen**
Agent de nettoyage, ACNA WISSOUS, WISSOUS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur BAZIN Laurent**
Chef de rang, INTERCONTINENTAL LE GRAND PARIS, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame BAZIN Valérie**
Technicienne de laboratoire, SARD/MARCY L'ETOILE, MARCY-L'ETOILE.
demeurant à THIAIS

- **Madame BEAUDOUIN Roselyne**
Technicienne de développement, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame BEAUGUITTE Térésa**
Responsable de magasin stocks, RODIER, PARIS 3EME.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame BEAUVARGER Martine**
Assistante direction, ANAFA, PARIS.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame BEHNOUS Keltoum**
Caissière commerciale, SMC, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame BELBACHIR Mahfoud**
Chauffeur livreur, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame BELGHITH Sandrine**
Responsable d'équipe, BHV MARAIS, PARIS 4EME.
demeurant à VALENTON

- **Madame BELHANAFI Khadidja**
Agent d'accueil - Standard, UGC CINEMA, PARIS 12EME.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Madame BENAUMEUR Isabelle**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur BEN HADJ ALI Mokhtar**
Ingénieur, SITA, NEUILLY SUR SEINE.
demeurant à CRETEIL

- **Madame BENSIGNOR Frédérique**
Employée, AIR FRANCE-MONTREUIL, MONTREUIL.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur BERGER Michel**
Chargé d'étude MOA, GENERALI, SAINT-DENIS.
demeurant à ARCUEIL

- **Madame BERNARDI Nouria**
Directeur du développement, ANAAFA, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur BERNSTEIN Marc**
Cadre de société d'assurance, GAN ASSURANCES, PUTEAUX.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur BERTHIER Laurent**
Souscripteur senior de risques industriels, PARTNER REINSURANCE EUROPE SE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame BETOTE Rachel**
Organisatrice comptable, ALLIANZ, PARIS.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame BETTERICH Michèle**
Cadre d'assurances, MACSF ASSURANCES, LA DEFENSE.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur BIZOUARD Thierry**
Acheteur, RENAULT SAS, GUYANCOURT.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur BLANCHET Eric**
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS Cédex.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Monsieur BLOT Nicolas**
Contrôleur de risque, BNP PARIBS ASSET MANAGEMENT, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame BOBIN Monique**
Agent social 2ème classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, PARIS.
demeurant à ARCUEIL

- **Monsieur BOLINGA LOFEMO Cyril**
Réceptionniste, FONDATIONS DES ETATS UNIS, PARIS 14EME.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Madame BONABOT Valérie**
Assistante métier, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur BONITEAU Stéphane**
Directeur commercial, FRANCE INOX SAS, VILLEPINTE.
demeurant à VINCENNES

- **Madame BONNEFOY-GRAILLOT Maryse**
Responsable de service, PROBTP, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur BONNEFOY Thierry**
Chef de projet informatique, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à SANTENY

- **Monsieur BONNIER Vincent**
Cadre Supérieur, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame BORES Sylvia**
Assistante ressources humaines, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame BORNE Isabelle**
Technicien administratif, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur BORNE Richard**
Directeur national des ventes, LNUF MARQUES, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame BOUABANE Djida**
Ouvrier spécialisé qualifié, LASER, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
demeurant à CACHAN

- **Madame BOUDIERE Marie Pierre**
Expert connaissances et consommateur produits/consommation, NESTLE FRANCE SAS,
MARNE LA VALLE.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur BOUGEARD Denis**
Manager, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame BOUHTOU Geneviève**
Ingénieur chimiste chercheur, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur BOULANGER Didier**
Cadre, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur BOURDIN Christophe**
Ingénieur technique, DEGRÉMONT, PARIS LA DÉFENSE.
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur BOURGUIGNON Michel**
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à PERIGNY
- **Monsieur BOURSIN Hervé**
Informaticien, NATIXIS PAIEMENTS, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur BOUTHELOT Michel**
Employé de bureau, MECARUNGIS, RUNGIS.
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur BOUVIER Jérôme**
Employé (en retraite), POLE EMPLOI, PARIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur BRAHIM Philippe**
Technicien avion, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame BRETON Desanka**
Employée de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur BRISSET Philippe**
Comptable, ANAFA, PARIS.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur BROUSE Dominique**
Médecin du travail, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BRUGIERE Nadine**
Responsable Etudes, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur BRUMENT Eric**
Manutentionnaire, ESAT LEOPOLD BELLAN, BRY-SUR-MARNE.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame BRUZZI Roxane**
Technico commerciale, NATIXIS INTEREPARGNE, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur BUDET Stéphane**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à ORLY

- **Monsieur BUFFA Laurent**
Ingénieur gestionnaire ressources systèmes d'information, SOCIETE GENERALE,
PUTEAUX.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur BUFFON Christophe**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Monsieur BULLIER Bernard**
Liquidateur, ASSOCIATION DE MOYEN KLESIA, MONTREUIL.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur BURDZY André**
Agent polyvalent, FACOM, MORANGIS.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame BUSSIÈRE Pascale**
Navigante, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur BUTEZ Christophe**
Gardien d'immeuble, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame CAETTA Maria**
Comptable, INNOTHERA, ARCUEIL.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame CALLEJA Rose Marie**
Employée, ZARA FRANCE, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame CALSTALDI GUEZ Margaret**
Chargée de mission, AFPA, MONTREUIL.
demeurant à VINCENNES

- **Madame CAMBUS Christine**
Sous-directeur, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame CAMPILLO Annick**
Responsable affaires réglementaires, SEPTODONT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur CAMPOLONGO Mario**
Chef opérateur du son, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur CAMPS Pierre**
Ingénieur électronicien, VALEO, CRETEIL.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame CANTACUZENE Brigitte**
Employée, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame CAPORUSCIO Christelle**
Assistante administrative, SAINT GOBAIN WEBER, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur CARAPINHA Philippe**
Ouvrier, ESAT LES ATELIERS DES GUYARDS, ATHIS-MONS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur CARDOSO Christophe**
Maître d'ouvrage, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur CARLES Vincent**
Directeur de projet, CNIM, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur CARLIER Dominique**
Cadre informatique, STRUCTIS, GUYANCOURT.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame CARTA Cendrine**
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame CARTALADE Patricia**
Technicienne confirmée SET UP, TRAVEL LAB SAS, SAINT OUEN.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur CASEIRO ANTUNES RITO Mario**
Tolier, SABRIE, JOINVILLE-LE-PONT.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame CASSOU Nathalie**
Chef de mission en expertise comptable, FIDUCIAL, ANGERS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame CASSAN Patricia**
Déléguée relation clients, CILGERE, PARIS.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame CATLIN Florence**
Assistante de direction, ELOGIE, PARIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame CELLA Myriam**
Chef de cabine (personnel navigant), AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur CERQUEIRA José**
Agent de sécurité qualifié, SNGST, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame CHALLANCIN Magali**
Employée de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame CHAMPOMIER Brigitte**
Chef de projet informatique, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame CHANCEAULME DE STE CROIX Laure**
Responsable communication, CREDIT FONCIER, CHARENTON.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur CHAO Tsung shu**
Responsable de dossier scientifique, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.
demeurant à CRETEIL

- **Madame CHAPPERT Michelle**
chargée de gestion, OGIF, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur CHASSAING MANDEGOU DE BORREDON Benoit**
Responsable ressources humaines, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS 8EME.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur CHAUVEAU Jérôme**
inspecteur recouvrement, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur CHAVEZ Edmundo**
Informaticien, LINEDATA SERVICES ASSET MANAGEMENT, ARCUEIL.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur CHEMIN Jean-Miichel**
Responsable d'équipe et d'exploitation, COFELY, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame CHEMIN Karine**
Chimiste, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur CHEVALIER Daniel**
Technicien bureau d'études, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur CHEVALLIER Frédéric**
Cadre de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur CHEVALLIER Frédéric**
Cadre de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame CHEVALLIER Véronique**
Technicienne expérimentée allocataires, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur CHEVREAU Jean**
Cadre (en retraite), IMPRIMERIE ROULE, TORCY.
demeurant à SANTENY

- **Madame CHLLON Chhengi**
Informaticienne, GRANDS MOULINS DE PARIS, IVRY-SUR-SEINE.
demeurant à CACHAN

- **Madame CHHOEUN Sophie**
Opératrice de production, ELIS PARIS OUEST, NANTERRE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur CHIKHI Mimoun**
Chef d'équipe, ETANDEX, SACLAY.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur CHRISTOL Guillaume**
Ingénieur informaticien, BNP PARIBAS SA, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame CLAUDON Marie-Odile**
Manager de contrat, RENAULT SAS, BOULOGNE -BILLANCOURT.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame CLAVEL Nicole**
infographiste, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame CLEMENT Stéphanie**
Assistante process GDS, CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE, MASSY.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame CLOUET Corinne**
Chef de projet, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame COGNE Nathallie**
Directeur accès au marché, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame COLLOT-ROCHELOIS Corinne**
psychomotricienne, STRUCTURE ADO DE SESAME AUTISME GESTION, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame CONAN Melany**
Assistante de direction bi lingue, DIM S.A.S, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame CONQUET Carole**
Commercial, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur CONSTANT Michel**
Conducteur mécanicien chef de quart, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur CONTAL Yves**
 Chef de groupe maîtrise, BOUYGUES batiment idf habitat social, SAINT QUENTIN EN YVELINES.
 demeurant à VINCENNES

- **Madame CORDONNIER Trudy**
 Assistante de direction, SAINT GOBAIN WEBER FRANCE, BRIE COMTE ROBERT.
 demeurant à VILLECRESNES

- **Madame CORIOU Aline**
 Préparatrice de commandes polyvalente, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.
 demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Madame CORMAND Marie-Frédérique**
 Secrétaire de rédaction, INSTITUT NATIONAL - INPES, SAINT DENIS.
 demeurant à CACHAN

- **Madame COROUGE Chantal**
 Infirmière puéricultrice, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
 demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame CORREIA Anne-Christine**
 Technicien en vérification QS, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.
 demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame COSTA Delphine**
 Logisticienne fournisseur, JTEKT HPI, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
 demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Monsieur COSTA SIMOES Antonio**
 Ouvrier qualifié (maçon), EIFFAGE TP IDF CENTRE, VALENTON.
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame COUANT Estelle**
 Responsable juridique, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
 demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur COULIBALY Lansine**
 Contrôleur, LE DELAS, RUNGIS.
 demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Monsieur COULIBALY N'thy**
 Conducteur de machines, SA SIBA, RUNGIS.
 demeurant à VINCENNES

- **Madame COURTEL Anne-Marie**
 Aide médico-psychologique, ASSOCIATION ETAI, LE KREMLIN BICETRE.
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame COVAIN DECLERCK Christine**
 Conseiller patrimonial, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.
 demeurant à VINCENNES

- **Madame CUISINIER Corinne**
 Ingénieur informatique, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame CUSSEY Sandrine**
Assistante de secrétariat, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE- ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur DA CUNHA Régis**
Fiscaliste, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur DAHAN Marc**
Cadre banque, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur DALENCON Pascal**
Chef d'équipe électromécanique, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
demeurant à PERIGNY

- **Madame DALLE-MULE Corinne**
Responsable communication, BPCE, PARIS 13EME.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame D'ANGELO Carole**
Gardiennne d'immeubles, LOGIS TRANSPORTS, PARIS.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Madame DANIEL Elisabeth**
Asistante de direction, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame DARONDEL Nathalie**
Responsable de l'administration du personnel, BOURSORAMA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame DA SILVA Maria**
Agent de service, SAMSIC SAS 1, LA GARENNE-COLOMBES.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame DAUBAN Martine**
Assistante comptable, HORIZONS BMG, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur DE ANDRADE Joao**
Ouvrier, SECF HIPPODROME DE PARIS VINCENNES, PARIS 12EME.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame DEBAISIEUX Valérie**
Chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY SDG.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame DEBARRE Patricia**
Resp. rest. d'école, ELRES, PARIS 12.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur DE BARROS Fernando**
Foreur, SEFI INTRAFOR, GRIGNY.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur DEBON Claude**
Assainissement (en retraite), HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame DE BOSSON Marianne**
Second d'agence, CAISSE EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur DEBUSSCHERE Joël**
Architecte systèmes d'information, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame DE FRANCO Loredana**
Développeur analytique et packaging, LABORATOIRES BESINS INTERNATIONAL,
MONTROUGE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame DEH Alice**
Comptable, ANAAFA, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur DEININGER Christian**
ingénieur sécurité informatique, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame DE JESUS DA SILVA LAVOURA Sandra**
Responsable magasin, BOULANGERIE PAUL, THIAIS.
demeurant à THIAIS

- **Madame DELAGE Isabelle**
Chirurgien dentiste et moniteur de tennis, ANPS, TERGNIER.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame DELGOVE Linda**
Assistante commerciale, LAVAZZA FRANCE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur DELLE Simon**
Salarié, ESAT MAURICE LEGROS ET SARRAZINS, CRETEIL.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame DELMOTTE Marie-Claudie**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame DEL POZO Nathalie**
Responsable adjointe centre de ressources, AFORPA, SAINT-MAURICE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur DEL ROCINO Pierre**
Responsable du contrôle de gestion, CHAFFOTEAUX, SAINT DENIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame DEMAZURE Barbara**
Technicienne support production, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame DENAIS Pascale**
Responsable patrimoine, AFPA, MONTREUIL.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur DENDANI Sedik**
Conducteur principal, PANZANI, GENNEVILLIERS.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame DENISARD Valérie**
Gestionnaire approvisionnement, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS 9EME.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame DENIS Michelle**
Secrétaire de production, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame DE OLIVEIRA Edith**
Secrétaire, ATTIJARIWafa BANK EUROPE, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame DESBOIS Valentine**
Responsable ressources humaines, SODEXO EN FRANCE, GUYANCOURT.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame DESMARETS Marguerite**
Responsable projets organisationo, BPCE, PARIS 13EME.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur DE SOUSA LAINS ANTUNES Alfredo**
Calorifugeur, PREZIOSO Linjebygg SAS, VIENNE Cédex.
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur DESSEVRES Franck**
Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à SANTENY

- **Madame DEVAVRY Christelle**
Informaticienne, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur DEVILLEBICHOT Thierry**
Ouvrier, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame DHAUSSY Anne-Marie**
Comptable, ANAAFA, PARIS.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Monsieur DHERSIN Benoit**
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur DIEUDE Laurent**
cadre de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur DILLESEGER Olivier**
Agent maîtrise encadrement, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame DI STEFANO Térésa**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame DJEBAR Laurence**
Responsable règlements non auto, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à VINCENNES
- **Madame DOLCEROCCA Jeanne**
Assistante de direction, ANAAFA, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur DOLLEANS Pascal**
Chef de projet, DEXIA, LA DEFENSE.
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame DOUIEB Sandrine**
Chargée d'études MOA, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur DRAY Pierre Olivier**
Formateur air france, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur DRENO Pascal**
Technicien GHS, VLEG CHEM, VILLENEUVE-LA-GARENNE.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame DROUET Annick**
Secrétaire, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame DUBOURG Viviane**
Maîtresse de maison, APPRENTIS D'AUTEUIL, ORLY.
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur DUCHIRON Jean-Michel**
Responsable des achats, GE CAPITAL FLEET SERVICES, PUTEAUX.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame DUDERIJA Aurélie**
Assistante éditoriale, WOLTERS KLUMER FRANCE, PARIS.
demeurant à PERIGNY
- **Monsieur DUHAUT Luc**
Cadre bancaire, CREDIT DU NORD, PARIS 8EME.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame DUIGOU Anne**
Contrôleur, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame DUMAS Luiza**
Educatrice spécialisée, FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT, PARIS 19EME.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur DUMOULIN Frédéric**
Journaliste, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS 2EME.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame DUONG Thi Ha**
Magasinier, SAMADA, COMBS-LA-VILLE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame EECKHOUT Sylvie**
Assistante, PERNOD S.A., CRETEIL.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame EL GRABLY Deborah**
Comptable, CABINET LAVOIX, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame ELIASU Ana**
Conseillère pôle emploi, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame ELIAS Véronique**
Responsable achats marketing et retail, L'OREAL, AULNAY-SOUS-BOIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur ELTAIEF Mongi**
Chaudronnier soudeur (en retraite), SOUMAT ILE DE FRANCE, MAROLLES-EN-
HUREPOIX.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur EL YAHYAOUI Mohamed**
Bagagiste, 3S/GIGAL D, ORLY.
demeurant à ORLY

- **Monsieur ES Siyoune**
Valet de chambre confirmé, INTERCONTINENTAL LE GRAND PARIS, PARIS.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur FABIO LAGES Carlos**
Conducteur de pelle, COLAS IDF NORMANDIE, MONTLHERY.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur FAHMY Ahmed**
Second chef de cuisine, AGRAF, PARIS.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame FAOULEZ Guylène**
Hôtesse d'accueil standardiste, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur FARHAT Mohamed**
OPERATEUR ENTREPOT NIV 3, DAVIGEL SAS, DIEPPE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame FAUGERAS Sandrine**
Employée, COOKSON-CLAL, PARIS.
demeurant à THIAIS

- **Madame FAUVARQUE Agnès**
Chef de projet, RELAY FRANCE SNC, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame FAYETTE Anne-Marie**
Monitrice d'atelier, ESAT LES SARRAZINS ET MAURICE LEGROS, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur FAY Jean-Luc**
Employé administratif, LEROY MERLIN, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à VALENTON

- **Monsieur FELBACQ David**
Commis vendeur, VINAS SAS, RUNGIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame FERDJAOUI Fatima**
Magasinier qualifié, SCHINDLER, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur FERHAT Karim**
Préparateur polyvalent, KDI, BUSSY-SAINT-GEORGES.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur FERNANDES DE BARROS Fernando**
Maçon, EMULITHE, VILLENEUVE-LE-ROI.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur FERREIRA Albino**
Homologateur informatique, LOGISTA FRANCE, VINCENNES.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur FERREIRA VELOSO Paul**
Chef de chantier, COLAS, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame FOFANA Massira**
Agent de nettoyage qualifié, LASER PROPRETE SAS, MARSEILLE 8EME.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur FOLIN Didier**
Responsable produit système, TURCK BANNER, MAGNY-LE-HONGRE.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame FORESTIER Liliane**
Secrétaire services généraux, SCP MONASSIER ET ASSOCIES, LE PERREUX-SUR-MARNE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame FORT Valérie**
Chargée d'études, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur FRAILE TEBAR Sigfrido**
Responsable informatique, ZARA FRANCE, PARIS.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur FRANCISCO François**
Responsable service assurance de personnes, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur FRANCOIS Paul**
Warehouse opérateur, PHILIPS FRANCE SAS, SURESNES.
demeurant à CRETEIL

- **Madame FRAUD Muriel**
aide-médico-psychologique, RESIDENCE SAINTE ANNE D'AURAY, CHATILLON.
demeurant à CACHAN

- **Monsieur FREIRE CARVALHO Nelson**
Ouvrier VRD, COLAS IDF NORMANDIE, MAGNY LES HAMEAUX.
demeurant à NOISEAU

- **Madame FRIKHA Aïcha**
Gestionnaire marchés publics, SAERP, PANTIN.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame FUTO Françoise**
Assistante de paie cadre, AFT SERVICES, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur GACHOT Richard**
Chargé du courrier, HARMONIE MUTUELLE, PARIS 15EME.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame GAILLARD Véronique**
Gestionnaire d'assurances, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur GALLEGO Vincent**
Cadre, AGRANA, MITRY-MORY.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame GALLY Sophie**
Concepteur animateur de formation, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame GAMELIN Valérie**
Directrice administrative et financière, SOCIETE SFD, PUTEAUX.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame GANNAC Nadège**
Assistante organisation/gestion, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CACHAN

- **Monsieur GARNIER Armand**
Directeur de projet en maîtrise d'ouvrage, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS
9EME.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame GAROUX Agnès**
Assistante de direction, SDV SAS, COGNAC.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Madame GAUTHIER Evelyne**
Employée, LES ATELIERS AGNES BOSSART-RAILLON, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame GELOT Valérie**
Gestionnaire prévoyance santé, GROUPE IRPAUTO, ANGOULEME.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur GENNETIER Thierry**
Gestionnaire BO marchés, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame GEORGE Valérie**
Employé kam assistant, PHILIPS FRANCE, PARIS.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Monsieur GERMOND Patrice**
Cadre logistique, AIR FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur GHOMRI Riad**
employé de banque, CACEIS, PARIS 13EME.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur GILBERT Xavier**
Ingénieur en entretien aéronautique, AIR FRANCE, DUGNY.
demeurant à CACHAN

- **Madame GIRAUD Nathalie**
Juriste, EDITIONS NERESSIS, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame GIRAULT Sophie**
Responsable formation, SANOFI AVENTIS R&D, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur GLAIRON-MONDET Gilles**
Technico-commercial, ENDRESS+HAUSER S.A.S., HUNINGUE.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame GODET Danielle**
Chargé de développement des ventes, ELCO SAS ESTEE LAUDER, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame GONCALVES Ana**
Assistante commerciale, SCAL, VILLEBON/YVETTE.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur GONCALVES iSAIAS**
Electricien, BOUYGUES CONSTRUCTION MATERIEL, CHILLY-MAZARIN.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur GOUGEAUD Franck**
Ingénieur, THALES OPTRONIQUE, ELANCOURT.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Madame GOUX Rosine**
Directeur des ressources humaines, SA BRISTOL-MYERS SQUIBB, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame GOUZE Marie-Christine**
Gestionnaire appel d'offres, SIEMENS HEALTHCARE DIAGNOSTICS, SAINT DENIS.
demeurant à CACHAN

- **Monsieur GRIMARD Thibaud**
cadre bancaire, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame GROC Marina**
Technicienne chimiste, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame GSTALTER Christine**
Responsable administratif ventes et services, PITNEY BOWES SES, SAINT DENIS LA
PLAINE.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame GUIHENEUC Christelle**
Cadre, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame GUILBAUD Patricia**
Assistante export, ASCOMETAL, COURBEVOIE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur GUILLARD Vincent**
Ingénieur informatique, OCE PRINT LOGIC TECHNOLOGIES, CRETEIL.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur GUILLET Aymeric**
Technicien PPS, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur GUILLET François**
Ingénieur, ALSTOM POWER SERVICE, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur GUILLON Xavier**
Technicien avion, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame GUILLOU Nathalie**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame GUIRENE Naïma**
Décompenseuse maladie, HARMONIE MUTUELLE, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame GUITLINE Nadia**
Assistante de direction, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur HAFID Mahmoud**
Expert management de projet, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE
GAULLE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur HAINNEVILLE Laurent**
Responsable d'affaires, INEO ENGINEERING & SYSTEMS, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Madame HAMELIN Virginia**
Conseiller socio-éducatif, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur HAMIDOUCHE Abdeslam**
Technicien supérieur, SANOFI AVENTIS R&D, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame HAMLAOUI Géraldine**
Gardiennne d'immeuble, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSES.
demeurant à ORLY

- **Madame HAMME Pascale**
Secrétaire assistante, ATAC, JOUY EN JOSAS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame HANIN Gisèle**
Ouvrière en fonderie, ALLCAST, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur HARRACHE Hassen**
cadre positionne - product marketing, PHILIPS FRANCE SAS, SURESNES.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur HAUREL Alain**
Directeur régional des ventes, LASCAD SA, ST OUEN.
demeurant à SANTENY

- **Madame HAUTTECOEUR Florence**
Gérante de portefeuille, NATIXIS ASSET MANAGEMENT, SAINT-MAUR-DES-FOSES.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES

- **Madame HAVREZ Sabine**
Manager plateau technique, BIOMNIS, IVRY-SUR-SEINE.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur HENNACHE Julien**
Agent de maîtrise, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur HENNOUNI Mohammed**
Homme d'immeuble, LE TERROIR, PARIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur HENRY Franck**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERAL, PARIS 9EME.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame HERBACHE Chabha**
Responsable administrative, DHL SOLUTIONS, EMERAINVILLE.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur HERODE Denis**
Personnel navigant commercial (steward), AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à VALENTON

- **Monsieur HERRERO Denis**
Technicien de production, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame HERVELIN Salvadora**
Réfèrent technique retraite, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur HEYNE Francis**
Superviseur de zone, CALBERSON SEINE ET MARNE, COLLEGIEN.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Madame HILLAIRET Laurence**
Responsable administration - pole export, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame HITACHE Nathalie**
Comptable, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, FERRIERES-EN-BRIE.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame HOICHE Jocelyne**
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur HOUDROUGE Tarek**
Responsable secteur, NESTLE WATERS MARKETING ET DISTRIBUTION, VELIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur HOUSSAIS Stéphane**
Responsable de délégation, ANAAFA, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur HUBERT Jérémie**
Ouvrier d'entretien, RESIDENCE LUCIEN PAYE (CIUP), PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur IACOPI Luc**
Gestionnaire, CHANEL, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame IDASZEK Maryse**
Gestionnaire du personnel, SMAC, ANTONY.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur IGHEMAT Pascal**
Agent de maîtrise, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à SANTENY
- **Monsieur INTHAVIVANH Sourideth**
conducteur ouvrier, SCH GROUPE 35, ORLY AEROGARE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame ITHOROTZ Josiane**
Clerc de notaire, MAITRE DUFOUR, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame JACOB Lamia**
Directrice d'agence pole emploi, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à CRETEIL
- **Madame JAFFRELOT Gaëlle**
Comptable, ANAAFA, PARIS.
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame JAFFREZIC Joëlle**
Chargée d'études A, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur JAMOTEAU Didier**
Comptable, SEMAVIP SOCIETE ECONOMIE MIXTE, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame JAOUADI Annie**
Hôtesse service client, LEROY MERLIN, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame JAULIN Hélène**
Gestionnaire comptable, MAPFRE ASISTENCIA, PARIS 8EME.
demeurant à CRETEIL
- **Madame JEAN Françoise**
Support clientèle financière titres, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur JORGE Francis**
Responsable locaux d'activité, ELOGIE, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur JOSSELIN Jean François**
Cadre commercial data management EMEA, PHILIPS FRANCE, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur JOUAN Stéphane**
Responsable coordination et méthodes, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur JOUILLOUX Louis**
Ingénieur de production, AS TECHNOLOGIE, PARIS 2EME.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur JOUOT Alain**
Technicien d'atelier, KDI, BUSSY-SAINT-GEORGES.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame JOUSSE Nelly**
Assistante ressources humaines, ALJT, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame KACI Nadia**
Assistante mise en marché, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, EVRY.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame KANISSIAN Valérie**
Opératrice de production, ARTHUS-BERTRAND, PALAISEAU.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur KARACOR Agof**
Rondier, GENERIS, RUNGIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur KEITA Makan**
Conducteur d'engin, COVED, GUYANCOURT.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame KERJOSE Michèle**
Assistante ADV export, BALSAN, DEOLS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame KHALDI Houria**
Employée commerciale caisse, ERTECO FRANCE, VITRY SUR SEINE.
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur KHALDI Mostafa**
Technicien, INTERNATIONAL DESIGN, LAGNY-SUR-MARNE.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame KHELIDT Fadila**
Gardiennne d'immeuble, OPH MAISONS ALFORT HABITAT, MAISONS-ALFORT.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame KHIECIK Brigitte**
Responsable service clients, CLICK AND TRUST /BRED, PARIS.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame KIBLER Marie**
Gestionnaire de compte, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame KIM Anne**
Comptable, UGC SA, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur KOITA Madihery**
Agent de centre de tri, VEOLIA NANTERRE, NANTERRE.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame KOLNIK TIXIER Vanessa**
Technicienne de laboratoire, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur KUHN Vincent**
Ingénieur, SAIPEM SA, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame LACAU BORDENAVE Emmeline**
Navigante, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame LACKOVA Méci**
Secrétaire de direction, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame LACOME Carine**
Secrétaire assistante, APRIA RSA, MONTREUIL.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame LAMBERTINI Martine**
Employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame LAM Kiu Mei**
Monitrice Educatrice, IME SUZANNE BRUNEL - ETAI, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à ORLY

- **Madame LANDEAU Frédérique**
Assistante, EGIS RAIL, LYON.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame LANG Marilyne**
Assistante, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame LARRIVET Béatrice**
Technicien de prestations, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame LASCOMBE Isabelle**
Secrétaire médicale, UNION TERRITORIALE MUTUALITE DE FRANCE, VINCENNES.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur LAUMOND Patrice**
Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur LAUNAY Tony**
Technicien études et projet, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame LEBERT-MATHERN Isabelle**
responsable ressources humaines, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.
demeurant à THIAIS

- **Madame LEBLANC Catherine**
Responsable technique, MONDADORI MAGAZINES FRANCE, MONTRouGE.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur LE BORGNE Arnaud**
Gardien d'immeuble, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame LEBRUN Myriam**
Directrice département, LA BROSSE ET DUPONT, VILLEPINTE.
demeurant à VINCENNES

- **Madame LE CALVE Catherine**
Agent de maîtrise, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame LECLERCQ Elisabeth**
Pharmacien, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur LECLERCQ Gaël**
Directeur contrôle de gestion, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLE.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Monsieur LECOMTE Didier**
Rippeur, OTALIA, LA PLAINE -SAINT-DENIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur LEDAIN Franck**
Banquier, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame LEFRERE Catherine**
Secrétaire, FNDCV, PARIS 11EME.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame LEGOUT Jocelyne**
Agent d'accueil, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à CACHAN

- **Madame LEGRAND Carine**
Designer produits, SAS TROPICO, PARIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame LEGRAND Corinne**
Responsable qualité, EMC DISTRIBUTION, CROISSY-BEAUBOURG.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame LEGRAND Florence**
Agent administratif, HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD, NOGENT-SUR-MARNE.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame LEGRAND Sabine**
Gardiennne d'immeuble, SIEMP, PARIS.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame LEKBIR Malika**
Technicien commercial Air France, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame LE LAY Carole**
Responsable paie, UMS, VILLEBON-SUR-YVETTE.
demeurant à RUNGIS

- **Madame LELEU Stéphanie**
Attachée de direction, SARL SOFAC, JOINVILLE-LE-PONT.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame LELOUP-CHAUSSIS Stéphanie**
Clerc de notaire, SCP PAVARD DAUBERT ET FAURE, CRETEIL.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Monsieur LEMOINE Christophe**
Ingénieur, VALEO, CRETEIL.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur LEPOLARD Bruno**
Informaticien, EDIRADIO, PARIS 08.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame LERAY Fabienne**
Secrétaire comptable, GIE DES MEDECINS CONFEDERES, PARIS.
demeurant à PARIS

- **Madame LE RIVAGER Valérie**
Responsable événementiel, CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT, PARIS 7EME.
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Madame LE ROUX Aude**
Cadre supérieur de l'industrie pharmaceutique, SANOFI, PARIS 8EME.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur LEROY Luc**
Chauffeur livreur PL, TAFANEL, PARIS 18EME.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur LE ROY Pierre-Yves**
Directeur financier, L OREAL, CLICHY.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame LESNE Françoise**
Notaire salarié, SCP SYLVAIN REYJAL, L'HAY-LES-ROSES.
demeurant à FRESNES

- **Madame LE THI THANH**
Opératrice assemblage, SOURIAU FRANCE, MAROLLES-EN-BRIE.
demeurant à NOISEAU

- **Monsieur LETIEN Patrice**
Cadre financier, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur LEVESQUE Pierre-Yves**
Responsable de groupe, APAVE PARISIENNE SAS, PARIS 17EME.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Monsieur LEZEC Guy**
Employé, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame LEZEC Marylin**
Dessinatrice en générique, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame LISE Mildred**
Navigante, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame LOGER Sandrine**
Directrice d'agence, BNP PARIBAS, NANTERRE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame LOISEAU Dolorès**
Opératrice, ORSIO ASNIERES, ASNIERES.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur LOPES Carlos**
Agent flux matières, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur LOPES FERREIRA David**
Ingénieur, THALES SYSTEMES AEROPORTES SAS, ELANCOURT.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame LORANT Racula**
Responsable laboratoire recherche, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à THIAIS

- **Madame LOUREIRO CARDOSO Edith**
Infirmière principale, INSTITUT CURIE, PARIS 5EME.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame LUCUET Maryline**
Responsable contrôle de gestion, ALLIANZ, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame LUXEMBOURG Delphine**
Chef d'équipe, BRINK'S EVOLUTION, PARIS.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur LY Jean-Louis**
Chargé d'ingénierie de projet technique développement, EDF, PARIS.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Monsieur LYONNET Pierre**
Chef de projets R ET D, UMICORE BUILDING PRODUCTS FRANCE, BAGNOLET.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame MADDI Saddia**
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur MALETTE David**
Responsable département technique, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur MALIGEAY Jean Luc**
Ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur MALPIECE Benoit**
Contrôleur de gestion, COFACE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur MANDEVILLE Gilles**
Conseiller clientèle relation particuliers, CREDIT FONCIER DE FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur MANOHARAN Subramaniam**
Equipier de collecte, OTUS VEOLIA, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame MARCHAISON Sophie**
Assistante technique d'activités, ASS. DE MOYENS MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à CACHAN

- **Madame MARCHAL-AVISSE Karine**
Cadre commercial, FNAC ETOILE, PARIS 17EME.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur MAROUBY Laurent**
Technicien recouvrement, AUDIENS, VANVES.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur MARQUES PEDROSA Belmiro**
Ouvrier professionnel VDR, COLAS IDF NORMANDIE- Agence Gennevilliers,
GENNEVILLIERS.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Madame MARTINEAU Laurence**
Technicienne supérieure technico-administratif, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-
MAZARIN.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame MARTINEZ Béatrice**
Responsable ressources humaines et paie, AVENIR MUTUELLE, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur MARTIN Laurent**
Chargé de pilotage, ALLIANZ FRANCE, PARIS.
demeurant à THIAIS

- **Madame MARTIN Nathalie**
Directrice adjointe restauration, SOCIETE ARPEGE RESTAURAION, PARIS 13EME.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame MARTY Christine**
Assistante commerciale, BHV MARAIS, PARIS 4EME.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur MASSIAT Jean-François**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur MATEOS Arnaud**
Acheteur, EMC DISTRIBUTION, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur MATHIS Patrick**
Agent de sécurité, STE D'EXPLOITATION DES EAUX & THERMES D'ENGHIEN,
ENGHIEN-LES-BAINS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur MAUDUIT Stéphane**
Chef de projet energie renouvelable, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame MAYEUL Florence**
Assistante, COFELY SERVICES, PUTEAUX.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Monsieur MAYEUX Dominique**
Régisseur, FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur MAYZAUD Nicolas**
Responsable logistique opérationnelle, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur MAZNEC Ivan**
Technicien atelier d'usinage, MECALECTRO, MASSY.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame MEGHERBI Kheira**
Gestionnaire banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant à VALENTON

- **Monsieur MELLON William**
Employé qualifié 2B, AUCHAN MONTGERON, VIGNEUX-SUR-SEINE.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Monsieur MENAGER Stéphane**
Responsable financier, MASTERCARD FRANCE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur MENANTEAU Stéphane**
Consultant sécurité, THALES COMMUNICATIONS ET SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame MENDOZA Isabel**
Informaticienne, NESTLE, NOISIEL.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur MERIGOT Emmanuel**
Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur MERKEL Cyril**
Cadre financier, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame MERLIN Fabienne**
Technicienne services commerciaux, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur MERRET Gilles**
DRH, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à VINCENNES

- **Madame MICHALAK Carment**
Responsable adjointe cash management et back office, AREVA FINANCE GESTION, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur MIFTAH Ahmed**
Conducteur manutentionnaire aéroport d'Orly, SCH, CASTANET-TOLOSAN.
demeurant à ORLY

- **Monsieur MIRJOLET Thierry**
Agent de production, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame MOINARD Joëlle**
Responsable laboratoire, CREALIS, BRY-SUR-MARNE.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur MONDOT Patrick**
Plombier chauffagiste couvreur, SARL COURTOIS, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur MONFLEUR Claude**
Agent de production, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à CRETEIL

- **Madame MONTEGU LE MOGNE Christelle**
Responsable d'unité, CAP 5 VOYAGES, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame MONTEGUT Andréa**
Assistante de direction, CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur MONTELS Gaétan**
Chargé d'étude, NATIXIS, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame MOREAU Nathalie**
Technicienne aéronautique, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Madame MORENY Véronique**
Assistante commerciale, HUSQVARNA FRANCE SAS, GENNEVILLIERS.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame MORIGNAT Elisabeth**
Secrétaire de direction, DALKIA ILE-DE-FRANCE, COURBEVOIE.
demeurant à PERIGNY

- **Monsieur MOTA DA SILVA OLIVEIRA Manuel**
Chef d'équipe, FRANCE TRAVAUX, VALENTON.
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Madame MOVAGHAR Mitra**
Technicien GED, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame MULLER Marie Antoinette**
Cadre PPS, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à VINCENNES

- **Madame MULLER Patricia**
Gestionnaire recouvrement, CILGERE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur NADALLIN Philippe**
Contrôleur de gestion, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur NADJAR Laurent**
Ingénieur, THALES GLOBAL SERVICES, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur NAEYAERT Thierry**
Responsable flux logistiques et magasins et services généraux, JTEKT HPI,
CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame NAIGEON Viviane**
Responsable d'application, AMADEUS, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur NANOR Jeanine**
Aide soignant de classe normale, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, PARIS.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame NAOUR Isabelle**
Gestionnaire de système et services bancaires, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur NAULEAU Jean-Mathieu**
Directeur établissant protection de l'enfance, APPRENTIS D'AUTEUIL, PARIS 16EME.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame NEGRINOTTI Rachel**
Responsable de groupe, TELMMA, PUTEAUX.
demeurant à VINCENNES

- **Madame NGUYEN Isabelle**
Chargée d'études actuarielles, AG2R LA MONDIALE - REUNICA, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame NGUYEN Thi Nhu Quynh**
Employée, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame NGUYEN Thi Thu Lan**
Responsable du Reporting Financier, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame NICOLAI Françoise**
Hôtesse commerciale, AIR FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame NIMBASSE Martine**
Agent de propreté, ONET SERVICES AGENCE SAINT OUEN, CERGY PONTOISE.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur NISOLE Richard**
Informaticien, POLE EMPLOI, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame NOTTET Sonia**
Attachée juridique, CARCDSF, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame NOUMRI Djamila**
Secrétaire médicale, POLYCLINIQUE D'AUBERVILLIERS, AUBERVILLIERS.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur NOURIGAT Philippe**
Chef unité lovenox, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à NOISEAU

- **Monsieur NSIMBA LUKEBOKA Rémy**
Magasinier, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame OLIVIER Virginie**
Employée de banque, BNPPARIBAS, FONTENAY-SOUS-BOIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur OLLIVIER Christian**
Directeur de clientèle courtage d'assurances, FILHET ALLARD ET CIE, ISSY-LES-
MOULINEAUX.
demeurant à CRETEIL

- **Madame OLLIVIER Marie-France**
Chargée d'études et de coordination, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame ONEM Nurcan**
Ouvrier, JTEKT HPI, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame ORCESI Christine**
Travailleur ESAT en conditionnement, ESAT LES ATELIERS DE POLANGIS, JOINVILLE-LE-PONT.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur OUMEDDOUR Alain**
Directeur général délégué, THALES, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame OUVRE Catherine**
Bancaire, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS-LA-DEFENSE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame OUY Phanna**
Caissière, SIMPLY MARKET, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame PAGOT Anne**
Employée de bureau, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur PANAY Philippe**
Géomètre, SELAS DANIEL LEGRAND, PARIS 15EME.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame PASCAL Carine**
Ingénieur, L'OREAL, AULNAY-SOUS-BOIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur PASQUIER Philippe**
Commandant de bord, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame PASTOR Sabine**
Comptable, SAS ADEC ET ASSOCIES, PARIS 2EME.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur PAUTASSO Jean Marc**
Employé, AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-POSTE.
demeurant à VINCENNES

- **Madame PAYSANT Odile**
Ingénieur, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur PELLISSARD Thomas**
Responsable service relations clients, GIE-GIC, SAINT OUEN.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur PELLOILLE Jean François**
Directeur international business development, THALES COMMUNICATIONS ET SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame PELTIER Sophie**
Conseiller en insertion, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame PENNEQUIN DESBOIS Florence**
 Chef département opérations, TOTAL MARKETING & SERVICES, NANTERRE.
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur PEREIRA Manuel**
 Mécanicien, LOXAM, BONNEUIL-SUR-MARNE.
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame PERES Emmanuelle**
 Assistante juridique, CABINET VITTOZ, PARIS.
 demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame PERES Sylviane**
 Agent de service A.S, CARRARD SERVICES, RUNGIS.
 demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur PERISSET Xavier**
 Coordinateur, ECONOM SERVICES, PUTEAUX.
 demeurant à ARCUEIL

- **Madame PERNOT Laurence**
 Employée commerciale, GEANT CASION MASSENA, PARIS.
 demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur PEROT Roger**
 Technicien, COFELY, ISSY-LES-MOULINEAUX.
 demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame PERREAUT Véronique**
 Employée, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
 demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur PERRIN Hervé**
 Ingénieur études et développement, SOLYSTIC, BAGNEUX.
 demeurant à VILLEJUIF

- **Madame PERROD Véronique**
 Responsable études marketing (expert connaissance consommations), NESTLE FRANCE
 SAS, MARNE LA VALLE.
 demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame PERROUX Florence**
 Gestionnaire ressources humaines, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
 demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur PETITOT Vincent**
 Spécialiste données points de vente, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLE.
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur PETROVITCH Michel**
 Directeur commercial, CATU, BAGNEUX.
 demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame PHAN Hélène**
Gestionnaire de courrier, PREMIER MINISTRE - SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur PICARD Patrick**
Chargé d'affaires, BOUYGUES BÂTIMENT IDF, LES ULIS.
demeurant à SANTENY

- **Monsieur PICHON Emmanuel**
Agent technique, SAFRAN SAGEM DEFENSE SECURITE, MASSY.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur PICONE Jean-François**
Automotire markets and customer strategis, manager direction de la strategie clients, SOCIETE
FAURECIA, NANTERRE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame PIERDET Laurence**
Agent d'escale, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur PIETRINI Patrick**
Technicien air france, AIR FRANCE- MESNIL AMELOT, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame PINCHON Gisèle**
Agent administratif commercial, ZF SERVICES FRANCE, ANTONY.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur PINCK Didier**
Employé logistique, LEROY MERLIN, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame PINSARD Ghislaine**
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame PINSON Sylvie**
Responsable service clients, WOLTERS KLUMER FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur PIOCH Philippe**
Encadrant (tertiaire), POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame PITIOT Chantal**
Agent de production en ZAC, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame PIVIDORI Maria de Fatima**
Gestionnaire d'immeuble, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur PLAZANET Francis**
VRP, CASTEL FRERES, THIAIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame PLUMASSEAU Rosite**
Employée, AGOSPAP, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur POINCENOT Thierry**
Contrôleur, SOCIETE SNECMA, MAGNY-LES-HAMEAUX.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur POIROT Gilles**
Ingénieur qualité, AREVA, SAINT QUENTIN EN YVELINES.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur POISSON Pascal**
Responsable du développement des ventes, MATINES SAS, NAIZIN.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame PORTOIS Emmanuelle**
Technicienne chimiste, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à THIAIS

- **Madame POTDEVIN Sophie**
Ingénieur - cadre, SANOFI AVENTIS R&D, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame PREVAUTEL Virginie**
Auditeur, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), PARIS.
demeurant à THIAIS

- **Madame PRINGAULT Anne-Marie**
Technicienne logistique, SONOVISION, BAGNEUX.
demeurant à FRESNES

- **Madame PUYJALON BARTHES Sylvie**
Employée des jeux, GIE PMH, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur PUZZUOLI Jérôme**
Travailleur, ESAT MAURICE LEGROS ET SARRAZINS, CRETEIL.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur QUENAIS Eric**
Electricien - Chef de chantier, CLEMANCON - LE RASPAIL, VILLEPINTE.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Madame QUERBES Valérie**
Assistante gestion commerciale, COFACE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Monsieur QUERE Laurent**
Responsable exploitation et système informatique, AVIVA, BOIS-COLOMBES.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame QUESNEL Delphine**
Employée station service, ARGEDIS, PONTAULT-COMBAULT.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Madame QUEVA Dalilas**
Employée d'immeuble, G E I, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur RAGOUNADIN XXX**
Salarié, SCH GROUPE 35, ORLY AEROGARE.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame RAHMOUN Rafiza**
Assistante administrative des ventes, POLYGON, IVRY-SUR-SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame RAMA Anne-Sylvie**
Chargée de mission, AFPA, MONTREUIL.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame RAMOS Martine**
Rédactrice, PROBTP, VINCENNES.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur RASSAA Mohamed**
Technicien de maintenance informatique, ECONOCOM SERVICES, VELIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur RAUCH Réinaldo**
Technicien de laboratoire, SANOFI AVENTIS R&D, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur RAY Claude**
Gardien, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur RAYNAUD Jean Baptiste**
Gestionnaire des budgets, UCANSS, PARIS 20.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame RAYRAUD Madeleine**
Chargée de données études opérationnelles, TNT EXPRESS FRANCE, LYON.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame REAL Catherine**
Business partner, SANOFI SYNTHELABO OTC, GENTILLY.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur RECULET Jérôme**
Assistant service achats, GRUAU LAVAL, SAINT-BERTHEVIN.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame REDOUANE Razika**
Responsable administrative, FONDATIONS DES ETATS UNIS, PARIS 14EME.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame REMINI Dalila**
Technicienne préleveuse, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur REMOND Régis**
Ingénieur informatique, SOGETI FRANCE, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur RENAUD Frédéric**
Ingénieur, ROBERT BOSCH FRANCE SAS, DRANCY.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur RENVOISE Michel**
Ingénieur développement de procédés, OMMIC SAS, LIMEIL BREVANNES.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur REPIR José**
Vendeur, BHV MARAIS, PARIS 4EME.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur REYNAERT Christophe**
Cadre commercial, QUARON France, RENNES.
demeurant à VINCENNES

- **Madame RIBOUST Florence**
Responsable logistique, LA FRANCAISE DES JEUX, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur RICHEMONT Michel**
Agent de transit qualifié, STE QUALITAIRE SEA, ROISSY CDG.
demeurant à CACHAN

- **Madame RINCORI Isabelle**
Chargée de gestion locative, CABINET DELIOUX, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame RIOU Chantal**
Agent maîtrise, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame ROBINEAU Catherine**
Chargée d'études, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame RODINGER Antonia**
Assistante commerciale, SCAL, VILLEBON/YVETTE.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur RONDOF Jean-Paul**
Ingénieur système informatique, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame ROUDIER Valérie**
Responsable paie, TRESICAL SA, RUNGIS.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur ROUILLAT Stéphane**
Technicien, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur ROUJANSKI Patrice**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur ROUSSEAU Laurent**
Informaticien, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame ROZIERES Sylvie**
Chef d'exploitation, COVED, GUYANCOURT.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur RUAULT Jean-Luc**
Tourneur, SAFRAN SNECMA EVRY, EVRY.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame RUESCH Anne**
Technicien expérimenté, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame RUH Cécile**
Gestionnaire, GROUPE IRPAUTO, ANGOULEME.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur RUHOMAUN Sidick**
Conducteur, SCH, CASTANET-TOLOSAN.
demeurant à ORLY

- **Monsieur SADADOU Said**
Chef de rayon, MONOPRIX BEAUGRENELLE, PARIS.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame SAINT YVES Brigitte**
Responsable de service, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS 13EME.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur SALAMI Ismaël**
Administrateur IT, KPMG AUDIT, PARIS LA DÉFENSE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame SANCHEZ Chrystèle**
Psychologue, CRP BEAUVOIR, EVRY.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame SANGRA Valérie**
Chimiste, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame SANVOISIN Valérie**
Gestionnaire de paie, APPRENTIS D'AUTEUIL, PARIS 16EME.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame SAPENA Aurélie**
Assistante de direction trilingue, DEMATIC SAS, BUSSY-SAINT-GEORGES.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame SARDA Gracielle**
Fiscaliste, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à VINCENNES

- **Madame SARGANELLE Nathalie**
Conseiller en droit et gestion, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur SARRON Jean-Christophe**
Réceptionnaire coordinateur après vente, MERCEDES BENZ PARIS, LE PORT-MARLY.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame SASSI Souhaïla**
Attachée commerciale, CITER S.A, PARIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur SAUVANET David**
Juriste de marché, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur SCEVE Vianney**
Agent d'escala, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame SCHACHER Nathalie**
Gestionnaire, BOURSORAMA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame SCHIVO Sandrine**
Assistante de direction, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS GD, NEUILLY SUR MARNE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame SCHREINER Anne**
Responsable marketing culturel et réseau, FNAC.COM, IVRY-SUR-SEINE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur SEDEKI Mohamed**
Employé, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
demeurant à GENTILLY

- **Madame SEILLIER Marie Claire**
Gardiennne, BATIGERE D'ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur SIMOES DUARTE Georges**
Tolier carrossier, SABRIE, JOINVILLE-LE-PONT.
demeurant à SANTENY

- **Monsieur SIMON Olivier**
Technicien recherche et développement, DANONE RESEARCH, PALAISEAU.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur SINANIAN Marc Ollivier**
Technico commercial, CETIM, SENLIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame SMOLASKI Sylvie**
Régisseur d'immeuble, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à ORLY

- **Monsieur SOCQUIER Jean-Marc**
Technicien zone avion, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.
demeurant à ARCUEIL

- **Monsieur SO Sinara**
Consultant en informatique, Informatique CDC, ARCUEIL.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame SOUHLAL Nora**
Vendeuse, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS 9EME.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur SOUISSI Bouchaib**
Salarié, NEOM, CHEVILLY LARUE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur SOUMARE Moussa**
Agen centre de tri, SITA ILE DE FRANCE, LIMEIL BREVANNES.
demeurant à VALENTON

- **Madame SOUTO Edith**
Clerc, SCP JEAN MICHEL FIRKOWICZ CEDRIC BADUFLE, BOISSY-SAINT-LEGER.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur SSADI DIT SAADA Mohamed**
Chef d'équipe sécurité incendie, CITE INTERNATIONAL UNIVERSITAIRE, PARIS
14EME.
demeurant à CACHAN

- **Monsieur TABARY Georges**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame TACOT Dominique**
Opératrice de production 2, CNTP - DOCAPOST BPO, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur TARZE Claude**
Chef de produits senior, CHAPPE SA, LE BLANC MESNIL.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur TERRONES Georges**
Technicien, GE CAPITAL FLEET SERVICES, PUTEAUX.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame TESNIERE Céline**
Chimiste, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur THEAUDIERE Philippe**
Informaticien, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur THERY Dominique**
Agent de maîtrise, VEOLIA WATER SOLUTIONS ET TECHNOLOGIES, SAINT MAURICE.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur THEVENOT Christian**
Magasinier, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame THOMAS Karine**
Employée commerciale, SIMPLY MARKET MAISONS ALFORT, MAISONS-ALFORT.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame THOMASSIN Bénédicte**
Chef de marche, CLARIANT SE Succursale France, CHOISY-LE-ROI.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur THOU Daniel**
Cadre audiovisuel, TF1 SA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur THYBAUD Eric**
Cadre de recherche, INERIS, VERNEUIL-EN-HALATTE.
demeurant à RUNGIS

- **Madame TINEBINAL Fatima**
Cadre de santé, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame TIRARD Isabelle**
Gestionnaire Middle Office, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur TOLEDANO Philippe**
Chef de cabine principal, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CRETEIL

- **Madame TON NGUYEN Isabelle**
Chargé d'études actuarielles, AG2R LA MONDIALE - REUNICA, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur TOURNADE Laurent**
Manager de services IT, ALSTOM IS&T SAS, LA DEFENSE.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame TRAN Carine**
Technicienne hautement qualifiée, INSTITUT CURIE, PARIS 5EME.
demeurant à FRESNES

- **Madame TRECOURT Myriam**
Représentante en pharmacie, NOVARTIS SANTE FAMILIALE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame TRESSE Evelyne**
Gestionnaire santé, B2V, PARIS 19EME.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur TRINDADE MATIAS José**
Coursier, KUEHNE + NAGEL, FERRIERES-EN-BRIE.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame TRUONG Annie**
Hôtesse de caisse, CASTORAMA, VIGNEUX-SUR-SEINE.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Madame TURPIN khoudin**
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur ULIVIERI Claude**
Responsable de travaux - ETAM, AXIAN NETWORKS PARIS, PALAISEAU.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame UNG Patricia**
Comptable, OSICA GROUPE SNI, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame VALLA Sylvie**
Responsable marketing/comm, TECHNIP CORPORATE SERVICES, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame VANDAELE Céline**
Support architecture et projets, UMICORE BUILDING PRODUCTS FRANCE, BAGNOLET.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame VANKEERBERGHEN Valérie**
Secrétaire, FEDERATION FRANCAISE DE VOL A VOILE, PARIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame VARANDES Nathalie**
Cadre technique bureau d'étude, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur VEDIE Pascal**
Pointeur qualifié, STEF TRANSPORT PARIS ATHIS, ATHIS-MONS.
demeurant à ORLY

- **Madame VENOT-TORRES Corinne**
Chercheur, SANOFI, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur VENTACH Florent**
Inspecteur URSSAF, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame VERET Mireille**
Ouvrier, ESAT LES ATELIERS DES GUYARDS, ATHIS-MONS.
demeurant à ORLY

- **Madame VICENTE Nathalie**
Technicien comptable, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame VIET Caroline**
Cadre administratif, SANOFI AVENTIS R&D, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame VILAR Maria**
Monitrice d'atelier, ESAT MAURICE LEGROS ET SARRAZINS, CRETEIL.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur VILELA Antonio**
Plombier, CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE, LE PLESSIS-ROBINSON.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame VILLETTE Valérie**
Agent d'escale, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.
demeurant à ABLON-SUR-SEINE

- **Monsieur VINCI Jean-François**
Informaticien, GENERALI, SAINT-DENIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame VOLONTIER Sylvie**
Assistante d'équipe, ROTHSCHILD ET CIE, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame VONGDARA Julie**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, BOURG-LA-REINE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur WANE Abdoulaye**
Plongeur, SODEXO EN FRANCE, GUYANCOURT.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame WEBER Christine**
Cadre soins, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame WEHRUNG Laurence**
Responsable ressources humaines, GMF ASSURANCES, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame WESQUE Sandra**
Chargée de relation et de gestion, CASDEN BANQUE POPULAIRE, NOISIEL.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Monsieur WIBAUT Joël**
Gestionnaire base de données, GE CAPITAL FLEET SERVICES, PUTEAUX.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur WILLOT Benoit**
Chargé de mission, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur YAICHE Philippe**
Chercheur, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur ZALEMAN Charles**
Régisseur d'orchestre, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS 12EME.
demeurant à CRETEIL
- **Madame ZAMANE Laetitia**
Cadre bancaire, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur ZEILLER Jean-Luc**
Consultant, SVP, SAINT-OUEN.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame ZOUGGARI Elisabeth**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à CRETEIL
- **Madame ZYCH Marie-Hélène**
Comptable, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame ACCAOUI Nada**
Contrôleur permanent métier, BANQUE CIC, PARIS 2EME.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame AFONSO Marie**
Cadre, BARCLAYS BANK, PARIS.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur AGNELOT Jean-Marc**
cadre air france, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à RUNGIS
- **Madame AJAX Geneviève**
Auxiliaire de vie sociale, FONDATION LEOPOLD BELLAN, PARIS 20EME.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame AMBILLE DIT HAURE Véronique**
Hôtesse de l'air chef de cabine principal, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur ANDREINI Maurizio**
Menuisier, SEDIB, IVRY SUR SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame ANDRIEUX Marie**
Assistante de gestion, ONERA, CHATILLON.
demeurant à CACHAN
- **Monsieur ANOUYAHONG Alain**
Manutentionnaire, 3S/GIGAL D, ORLY.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame ANTOINE Nathalie**
Assistante de direction, ATTIJARIWAFI BANK EUROPE, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur ARFUSO Francisco**
Chef de chantier, COFELY ENDEL, COLOMBES.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame ASSOUMANI Zainaba**
Agent administratif, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame AUBERT Catherine**
Cadre de Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur AUGUSTE Jean-François**
Cadre, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame AUVINET Martine**
Responsable crédit clients, V W R INTERNATIONAL, FONTENAY-SOUS-BOIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame AVIGNON Madeleine**
Gestionnaire qualification courrier, LA MUTUELLE CHORUM, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame AVRIL-LAINE Laurence**
Préventeur HSE, DCNS, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur AZRI Faudil**
Technicien PPS, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur BANVILLE Marcel**
Conseiller commercial, GENERALI VIE, PARIS.
demeurant à FRESNES

- **Madame BARBIER Marie-Noëlle**
Employée, STE SOCODIS, PARIS 18EME.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur BARREAU Jean-Claude**
Technicien supérieur PPS, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame BAUD Valérie**
Administrateur achats, SANOFI AVENTIS GROUPE, ANTONY.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur BEAUPOUX Christian**
Technicien, NEOPOST SERVICES, NANTERRE.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame BEAUVERGER Martine**
Assistante direction, ANAAFA, PARIS.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur BENAMARI Ahmed**
Gardien d'immeuble, OFFICE PUBLIC D'HABITAT D'IVRY SUR SEINE, IVRY SUR SEINE.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame BERNARDI Nouria**
Directeur du développement, ANAAFA, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur BERNIER Alexandre**
Magasinier, SOMATA INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur BERTHELEMY Eric**
Cadre banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame BESCHET Marie-Pascale**
Directeur financier, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame BETTERICH Michèle**
Cadre d'assurances, MACSF ASSURANCES, LA DEFENSE.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur BIANCHI Philippe**
Directeur du contrôle financier, THALES COMMUNICATIONS ET SECURITY,
GENNEVILLIERS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur BIZOUARD Thierry**
Acheteur, RENAULT SAS, GUYANCOURT.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur BLACHERE Jacques**
Directeur adjoint des actifs, CLEAR CHANNEL, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Monsieur BLAISE Christian**
Ingénieur, L'OREAL, AULNAY SOUS BOIS.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame BLONDEAU Françoise**
Chimiste technicienne développement, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame BOMBOIS Catherine**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame BONJEAN Anne-Claude**
Secrétaire d'édition-rédaction, PREMIER MINISTRE - SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame BONNEFOY-GRAILLOT Maryse**
Responsable de service, PROBTP, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur BONNIER Vincent**
Cadre Supérieur, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame BOUCHE Marie-Odile**
Directrice d'entité, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, PARIS.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame BOUDIER Corinne**
Comptable, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame BOURREAU Chantal**
Cadre responsable département de gestion, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur BOUTHELOT Michel**
Employé de bureau, MECARUNGIS, RUNGIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur BOUTSRY Vana**
Chef d'équipe, 3 S GIGAL D, ORLY.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur BOUVIER Jérôme**
Employé (en retraite), POLE EMPLOI, PARIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame BRAGARD Myriam**
Cadre, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), PARIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur BRANDY Dominique**
Technicien, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame BRANGE Gilberte**
Coordonnateur, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur BRENIN Philippe**
Personnel navigant chef de cabine principal, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE
GAULLE.
demeurant à SANTENY

- **Monsieur BRETON Serge**
Cadre de banque, SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à VINCENNES

- **Madame BREUIL Marie-Anne**
Responsable de projets MOA, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur BRINDEL Pierre André**
Responsable de formation, AREAS ASSURANCES, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame BRION Hélène**
Responsable logistique, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur BROT Eric**
Superviseur comptable en réassurance, AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE,
PARIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame BRUGEAS Nicole**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS 9EME.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur BRUMENT Eric**
Manutentionnaire, ESAT LEOPOLD BELLAN, BRY-SUR-MARNE.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame BRUYERE Brigitte**
Cadre de banque, BNP PARIBAS, NANTERRE.
demeurant à ORLY

- **Monsieur BUENO Claude**
Ingénieur responsable système d'information, CETIM, SENLIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur BULLIER Bernard**
Liquidateur, ASSOCIATION DE MOYEN KLESIA, MONTREUIL.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur BUNEL Jacques**
Projeteur, SAFRAN SNECMA EVRY, EVRY.
demeurant à THIAIS

- **Madame BUREAU Catherine**
Responsable marché, MEDIA DIFFUSION, PARIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame BUSNEL Sylvie**
Cadre de Banque - chargé d'affaires professionnelles, CREDIT INDUSTRIEL ET
COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur CADET Philippe**
Technicien, CIGMA ILE DE FRANCE, SAINT-DENIS.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur CAILLY Laurent**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame CALSTALDI GUEZ Margaret**
Chargée de mission, AFPA, MONTREUIL.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur CAMMES Bertrand**
Fraiseur, TRUMPH CONTROLS FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.
demeurant à VALENTON

- **Madame CAMPILLO Annick**
Responsable affaires réglementaires, SEPTODONT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur CAMPOLONGO Mario**
Chef opérateur du son, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame CANAL Christine**
Ingénieur, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.
demeurant à ARCUEIL

- **Madame CAPORUSCIO Christelle**
Assistante administrative, SAINT GOBAIN WEBER, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame CARTIER Catherine**
Directeur relation client, PAGES JAUNES, SEVRES.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur CARVALHO Jean Manuel**
Contremaître, SOTUBEMA COUBERT, BRIE-COMTE-ROBERT.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Monsieur CASEIRO ANTUNES RITO Mario**
Tolier, SABRIE, JOINVILLE-LE-PONT.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame CASTAINGTS Catherine**
Assistante de direction, OTV LMP, SAINT-MAURICE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame CASTALDI GUEZ Margaret**
Chargée de Mission, AFPA, MONTREUIL.
demeurant à VINCENNES

- **Madame CASTANO Martine**
Responsable qualité sécurité environnement, OEMSERVICES, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame CATHERINE Marie-France**
Chef gérante, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame CHARDIN Sieu Hoang**
Directrice adjointe département achat et échange média, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame CHARNIER Maryline**
Informaticienne, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame CHAUDEY Barbara**
Assistante, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à VINCENNES

- **Madame CHENET Sylvie**
Secrétaire, GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur CHEVREAU Jean**
Cadre (en retraite), IMPRIMERIE ROULE, TORCY.
demeurant à SANTENY

- **Madame CHOVIN-TRITZ Florence**
Hôtesse de l'air chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur CICCÒ Riccardo**
Ingénieur, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur CINQUIN Pierre**
Employé, BRINKS, RUNGIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame CLAUDON Marie-Odile**
Manager de contrat, RENAULT SAS, BOULOGNE -BILLANCOURT.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame CLAUSSE Marie-Hélène**
Artiste interprète musicienne, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS 12EME.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur COIFFIER Vincent**
Cadre, AIR FRANCE, ROISSY SDG.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur COLOMBO Pascal**
Chef de chantier, SEDIB, IVRY SUR SEINE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur COMBE Franck**
Informaticien, Informatique CDC, ARCUEIL.
demeurant à CACHAN

- **Madame CONIGLIO Hélène**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur CONTAL Yves**
 Chef de groupe maîtrise, BOUYGUES batiment idf habitat social, SAINT QUENTIN EN YVELINES.
 demeurant à VINCENNES

- **Monsieur CONTE Paul**
 Agent polyvalent de restaurant, FONDATION NALE DE LA CIUP SERVICE RESTAU,
 PARIS 14EME.
 demeurant à CACHAN

- **Monsieur CORDARA Michel**
 Automaticien, INEO INDUSTRIE ET SERVICES, FONTENAY-SOUS-BOIS.
 demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame CORDIER Laurence**
 Inspecteur du recouvrement, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
 demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame CORMAND Marie-Frédérique**
 Secrétaire de rédaction, INSTITUT NATIONAL - INPES, SAINT DENIS.
 demeurant à CACHAN

- **Madame COROUGE Chantal**
 Infirmière puéricultrice, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
 demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame COUNOUSSAMY Virginie**
 Employée, CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE, LE PLESSIS-ROBINSON.
 demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame COUVERT Catherine**
 Assistante de direction, TOTAL, PAU.
 demeurant à VINCENNES

- **Madame CRESSOT Valérie**
 Manipulatrice en électroradiologie, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
 demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur CROSNIER DE BELLAISTRE René**
 Responsable exploitation sécurité, SOGARIS, RUNGIS.
 demeurant à CRETEIL

- **Monsieur CZERNIK Frédéric**
 Technicien de laboratoire, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
 demeurant à THIAIS

- **Monsieur DAHAN Marc**
 Cadre banque, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.
 demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur DAIX Roger**
 Vice président Eurasia, THALES, PARIS LA DEFENSE.
 demeurant à VINCENNES

- **Madame DALCEGGIO Monique**
 Comptable, COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
 demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur DALENCON Pascal**
 Chef d'équipe électromécanique, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
 demeurant à PERIGNY

- **Madame DALLA VECCHIA Catherine**
 Chargé de gestion, GMF, LEVALLOIS-PERRET.
 demeurant à CRETEIL

- **Madame DARDENNE Monique**
 Assistante essais cliniques, IPSEN INNOVATION, LES ULIS.
 demeurant à ORLY

- **Madame DA SILVA Corinne**
 Agent administratif, AIRBUS HELICOPTERS, LA COURNEUVE.
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame DA SILVA FABIAO Valérie**
 Employée d'assurances, GRAS SAVOY, NOISY-LE-GRAND.
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame DA SILVA Maria**
 Agent de service, SAMSIC SAS 1, LA GARENNE-COLOMBES.
 demeurant à VILLEJUIF

- **Madame DA SILVA ROSA Nadine**
 Adjoint de production, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
 demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur DAVESNE Milko**
 Informaticien, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
 demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur DE ALMEIDA Manuel**
 Compagnon coffreur, GTM TP IDF, CHEVILLY-LARUE.
 demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame DE ANDRADE Carole**
 Assistante dentaire qualifiée, CABINET DR ANNE MARCHAND, CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur DE ANDRADE Joao**
 Ouvrier, SECF HIPPODROME DE PARIS VINCENNES, PARIS 12EME.
 demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur DE ANDRADE Rui**
 Technicien chimiste, CREALIS, BRY-SUR-MARNE.
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur DE BARROS Fernando**
 Foreur, SEFI INTRAFOR, GRIGNY.
 demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur DEBON Claude**
 Assainissement (en retraite), HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH, LEVALLOIS-PERRET.
 demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame DE BOSSON Marianne**
Second d'agence, CAISSE EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur DEBOURG Michel**
Chef d'agence, OGF, PARIS 19EME.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur DECLERCK Jean-Jacques**
Cadre bancaire, NATIXIS, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame DE FREITAS Valérie**
Responsable administratif avantages sociaux, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur DEHARO Thierry**
Monteur GTR, SAFRAN SNECMA, MOISSY-CRAMAYEL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame DELAGE Isabelle**
Chirurgien dentiste et moniteur de tennis, ANPS, TERGNIER.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame DELMOTTE Marie-Claudie**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur DEL ROCINO Pierre**
Responsable du contrôle de gestion, CHAFFOTEAUX, SAINT DENIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur DENIS Lucien**
Technicien NDT, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à ORLY

- **Madame DENIS Michelle**
Secrétaire de production, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur DERVAUX Pierre**
Cadre de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à RUNGIS

- **Madame DESBOIS Valentine**
Responsable ressources humaines, SODEXO EN FRANCE, GUYANCOURT.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur DESPAGNE Christophe**
Cadre technique aéronautique, AIR FRANCE, PARIS.
demeurant à NOISEAU

- **Monsieur DESPIERRES Laurent**
Responsable logistique aéronautique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Madame DESVAUX Françoise**
Aide comptable, CABINET CHOQUET SEIGNOT, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur DHERSIN Benoit**
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur DIGEAUX Pascal**
Trésorier, POCHET SAS, PARIS.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur DISCHAMP Christophe**
Technicien de production, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame DJAKOV Natnalie**
Employée laboratoire dentaire septodont, SEPTODONT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur DJEZIRI Philippe**
Imprimeur, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame DOUNIAUX Isabelle**
Comptable, CE VALEAO VISION, BOBIGNY.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur DOUSSAUD Jean-François**
Chef du projet maîtrise d'ouvrage assurance, AG2R LA MONDIALE - REUNICA, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame DRIOT GAILLARD Dominique**
Directrice commerciale, CASAL S.A., THANN.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Madame DROUET Annick**
Secrétaire, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame DUBOURG Viviane**
Maîtresse de maison, APPRENTIS D'AUTEUIL, ORLY.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame DUFORT Evelyne**
Employée comptabilité auxiliaire, CASTEL FRERES, THIAIS.
demeurant à THIAIS

- **Madame EDMOND Sylvie**
Assistante ventes, AIR FRANCE-MONTREUIL, MONTREUIL.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame EECKHOUT Sylvie**
Assistante, PERNOD S.A., CRETEIL.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur ELBAZ Nessim**
Carrossier, SABRIE, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur ELTAIEF Mongi**
Chaudronnier soudeur (en retraite), SOUMAT ILE DE FRANCE, MAROLLES-EN-HUREPOIX.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame ESCORNE Brigitte**
Employée, EAU DE PARIS, PARIS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur ESTEVE Patrick**
Ingénieur, THALES GLOBAL SERVICES, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur FAURE Frédéric**
Informaticien, FRAIKIN SERVICES, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame FAVIN Martine**
Assistante de secrétariat, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE- ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur FAVREAU Patrick**
Agent administratif, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur FAYE Jean Pierre**
Ingénieur, THALES RAYTHEON SYSTEMS, MASSY.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur FERRE Christine**
Assistante de gestion, PROXISERVE, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame FLOCQUET Mireille**
Consultante comptable cadre, ECCEC, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur FONTANIE Olivier**
Conseiller prévention sécurité, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.
demeurant à CRETEIL

- **Madame FORESTIER Liliane**
Secrétaire services généraux, SCP MONASSIER ET ASSOCIES, LE PERREUX-SUR-MARNE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame FORTIER-DURAND Sandrine**
Comptable, CHANTELLE, CACHAN.
demeurant à ORLY

- **Monsieur FOULON Pascal**
Directeur travaux, Bouygues Bâtiment Ile de France, SAINT QUENTIN EN YVELINES.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur FOUQUES François**
Ingénieur, AREVA, SAINT QUENTIN EN YVELINES.
demeurant à FRESNES

- **Madame FOURNIER GUILLOT Marie-Paule**
Secrétaire générale, MAISON DES ARTISTES, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur FOURNIGAULT Serge**
Informaticien, EVIDIAN SA, LES CLAYES-SOUS-BOIS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur GABILONDO Patrick**
Directeur d'exploitation, FRANKI FONDATION FAYAT, GRIGNY.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur GACHOT Richard**
Chargé du courrier, HARMONIE MUTUELLE, PARIS 15EME.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame GAFFRIC Marie-Christiane**
Responsable façonnage, NISSE CARTONNAGE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur GAILLARD Jérôme**
Conducteur qualifié, 3S/GIGAL D, ORLY.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Madame GALLIER Corinne**
Assistante commerciale, HAVELLS SYLVANIA LIGHTING, GENNEVILLIERS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame GALLY Sophie**
Concepteur animateur de formation, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame GARIBAL Isabelle**
Monteuse vidéo, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur GARNIER Loic**
Ingénieur, THALLES AIR SYSTEM, LIMOURS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame GASPARETTO Valérie**
Chef de projet informatique, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame GAUDAS Corinne**
Employée - cadre, GRAS SAVOY, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur GAZANIOL Bruno**
Directeur filiale, MARTELL & CO, COGNAC.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur GENDRON Alain**
Informaticien, ONERA, PALAISEAU.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur GENTY Hervé**
Technicien support production, SAFRAN SNECMA, MOISSY-CRAMAYEL.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur GERMAIN Patrick**
Technicien de maintenance, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame GESLIN Marie-Claude**
Responsable communication et évènemental, AG2R LA MONDIALE - REUNICA, PARIS.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame GESLIN Marie-Claude**
Responsable communication et évènementiel, AG2R LA MONDIALE - REUNICA, PARIS.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur GINGUENE Jacques**
Chargé d'études, CAISSE DES DEPOTS, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur GONCALVES Féliciano**
Chef d'équipe VRD, COLAS IDF /Agence Gennevilliers Paris Ouest, GENNEVILLIERS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame GOUGEON Brigitte**
Déclarante en douanes, KUEHNE + NAGEL, RUNGIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur GOUIN Jean-Pierre**
Ingénieur, INEO DEFENSE, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à SANTENY

- **Madame GOUZE Marie-Christine**
Gestionnaire appel d'offres, SIEMENS HEALTHCARE DIAGNOSTICS, SAINT DENIS.
demeurant à CACHAN

- **Monsieur GROSSET Gilles**
Comptable, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame GROUX Régine**
Auditeur OFet CBC, FONGECIF ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame GUELLERIN Isabelle**
Assistante de direction - gestionnaire d'activité, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur GUERARD Marc**
Clerc significateur, BUREAU DE SIGNIFICATION DE PARIS, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame GUERRIERI Catherine**
Enseignante, INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS, PARIS 6EME.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame GUILBAUD Patricia**
Assistante export, ASCOMETAL, COURBEVOIE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame GUILLOU Nathalie**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur GUINDOLLET Pierre**
Directeur études de prix, BOUYGUES BÂTIMENT IDF, LES ULIS.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame GUITLINE Nadia**
Assistante de direction, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur HABILLON Hervé**
Correspondant QSE, INEO, MALAKOFF.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur HAENSLER Louis-Pierre**
Employé de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame HAMME Pascale**
Secrétaire assistante, ATAC, JOUY EN JOSAS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur HAMMICHE Kamel**
Agent de réparation, SAFRAN SAGEM DEFENSE SECURITE, MASSY.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur HAMONIC Serge**
Informaticien, POLE EMPLOI, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame HANIN Gisèle**
Ouvrière en fonderie, ALLCAST, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame HARBULOT Ghislaine**
Conseillère contentieux expérimentée, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame HAVREZ Sabine**
Manager plateau technique, BIOMNIS, IVRY-SUR-SEINE.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame HEMERYCK Yolande**
Enseignant activités artistiques, CRE RATP, BAGNOLET.
demeurant à VINCENNES

- **Madame HEMICI Leila**
Assistant administratif, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur HENRY Franck**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERAL, PARIS 9EME.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur HERLEMONT Jacques**
Directeur délégué adjoint, COFELY INEO, MONTREUIL.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame HERMOSO Laurence**
Gestionnaire compte clés, PERNOD S.A., CRETEIL.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur HIEGEL Fabrice**
Chimiste, SANOFI SYNTHELABO OTC, GENTILLY.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame HIERRO Muriel**
Assistante du responsable juridique, BANQUE SBA, PARIS 8EME.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur HIREL Dominique**
Ingénieur réseaux télécom, AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-POSTE.
demeurant à ORLY

- **Monsieur HOCINI Farid**
Manipulateur en radiologie, HOPITAL COGNACQ-JAY, PARIS 15EME.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur HOFFBECK Eric**
Chauffeur livreur PL, FRANCE BOISSONS, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur HUGUET Bruno**
Formateur turbine, ALSTOM POWER SERVICE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame HUITEL Françoise**
Assistante de direction, L'OREAL, AULNAY SOUS BOIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame IEHL Corinne**
Chargée d'études informatiques, NATIXIS FINANCEMENT, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur ILPIDE Muriel**
Technicien expert prestation, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur ISAAC Jean-Luc**
Responsable service informatique, SAS Informatique Santé Prévoyance (ISP), PARIS.
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame ITHOROTZ Josiane**
Clerc de notaire, MAITRE DUFOUR, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame JAMOIS Lucilia**
Greffier d'audience, GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, PARIS.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame JAULIN Hélène**
Gestionnaire comptable, MAPFRE ASISTENCIA, PARIS 8EME.
demeurant à CRETEIL
- **Madame JAVAUD Jacqueline**
Secrétaire direction établissement, BOIRON SA, IVRY-SUR-SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame JEAN Marie-Christine**
Chargée de ressources humaines, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur JEAN Thierry**
Chef des services comptables, SIDEM VEOLIA, PARIS 9EME.
demeurant à RUNGIS
- **Madame JEDRYKA Evelyne**
Technicien administratif, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur JOB Thierry**
Tourneur, SAFRAN SNECMA EVRY, EVRY.
demeurant à PERIGNY
- **Madame JONDEAU Armelle**
Inforaticienne- responsable applicatif confirmée, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur JOUANNIC Eric**
osc service clients, SELECTA, PARIS.
demeurant à FRESNES
- **Madame JOULIN Catherine**
Conseillère de vente, SOCIETE MINELLI SA, AUBAGNE.
demeurant à ABLON-SUR-SEINE
- **Madame JOURQUIN Muriel**
Cadre bancaire, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur JOVE Raoul**
Cadre, SIDEM VEOLIA, PARIS 9EME.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur JUBERT Alain**
Chauffeur livreur PL, DEROCHE SA, VILLEJUIF.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Madame KAMINSKA Ludmila**
Cadre - Responsable technique, APRIA SA, MONTREUIL.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur KEITA Makan**
Conducteur d'engin, COVED, GUYANCOURT.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur KERJEAN Laurent**
Technicien structure aero, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CACHAN

- **Madame KHALDI Houria**
Employée commerciale caisse, ERTECO FRANCE, VITRY SUR SEINE.
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur KHALDI Mostafa**
Technicien, INTERNATIONAL DESIGN, LAGNY-SUR-MARNE.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame KHARROUB Fatima**
Technicienne, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame KOURDACHE Zouina**
Agent technique en assurance, APRIA, MONTREUIL.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame KSSTENTINI Valérie**
Attaché juridique, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur LABANSAT BASCOU Laurent**
Directeur des opérations, THALES INTERNATIONAL SAS, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CACHAN

- **Madame LABAT Frédérique**
Directrice d'agence, GMF, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Madame LACKOVA Méci**
Secrétaire de direction, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame LACORE Martine**
Cadre de banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur LACOUTURE René**
Responsable magasin, SDEL MATERIEL, NANGIS.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame LAFRANCONI Corinne**
Cadre de banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame LAGUILLIEZ Nathalie**
Conseiller Technique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 93, ROSNY-SOUS-BOIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame LAMBOTIN Martine**
Inspecteur recouvrement, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame LAM Kiu Mei**
Monitrice Educatrice, IME SUZANNE BRUNEL - ETAI, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à ORLY

- **Monsieur LAMOTTE Richard**
Electricien, INEO - UTS, MASSY.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame LAN Josiane**
Chargée communication et assistante marketing, ANTALIS SNC, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur LATTE Didier**
Technicien de production produits chimiques, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur LAVAL François**
Cadre ressources humaines, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame LE BARON Nicole**
Comptable, BPIFRANCE INVESTISSEMENT, MAISONS ALFORT.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame LE BEGUEC Valérie**
Employée, AXA TECHNOLOGY SERVICES, PARIS LE DEFENSE.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur LEBON Joseph**
Adjoint responsable d'exploitation, SUEZ ENVIRONNEMENT, BRIE-COMTE-ROBERT.
demeurant à CRETEIL

- **Madame LECOMBE Sylvie**
Monteuse vidéo, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur LECOMTE Didier**
Ripper, OTALIA, LA PLAINE -SAINT-DENIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur LECONTE Serge**
Informaticien, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame LECONTE Sophie**
Responsable service administratif logistique, KDI, BUSSY-SAINT-GEORGES.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame LECRIVAIN Caroline**
Responsable stand galeries lafayette, LVMH FRAGRANCE BRANDS, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LE DALLIC Pascal**
Directeur de développement, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame LEFEVRE Karine**
Responsable de production, SERVICE MEDICAL D'ILE DE FRANCE, Paris.
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur LE FLOCH Alain**
Directeur juridique, LABORDE GESTION, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à CACHAN
- **Madame LE FOLL Véronique**
Cadre, AIR FRANCE, PARIS.
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur LE GALL Serge**
Responsable ingénierie système, THALES OPTRONIQUE, ELANCOURT.
demeurant à FRESNES
- **Madame LEGER Sylvie**
Responsable de groupe, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.
demeurant à VINCENNES
- **Madame LEGOUT Jocelyne**
Agent d'accueil, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à CACHAN
- **Madame LE GUILLANT Laurence**
Assistante contrôle de gestion, EUGENE PERMA FRANCE, SAINT-DENIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame LEHERRE Nadine**
Employée saving offer support client proposition, HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT,
PUTEAUX.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame LEHIEULLE Valérie**
Assistante de direction, INSTITUT TECHNIQUE DE LA BETTRAVE, PARIS 8EME.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame LELOUP Laurence**
Responsable adjointe, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE- ILE DE
FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur LEMOINE Jean-Paul**
Responsable de crématorium, OGF, PARIS 19EME.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame LEPOITTEVIN Catherine**
Chargée de clientèle, LA MEDICALE, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur LEPOLARD Bruno**
Informaticien, EDIRADIO, PARIS 08.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame LEROUX Florence**
Gestionnaire santé, MFP, LE KREMLIN-BICETRE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame LESAGE Lucette**
Comptable, COFEGI GESTION, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame LE SAOUT Marie**
Aide soignant de classe exceptionnelle, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS,
PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur LESUEUR Jean-Marie**
Chargé de mission, VEOLIA WATER SOLUTIONS ET TECHNOLOGIES, SAINT
MAURICE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame LESYK Nathalie**
Gestionnaire SARVI, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur LEVALLOIS Franck**
Responsable de gestion administrative, SMAMIF, PARIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame LEVEQUE Monique**
Conseiller vacances, CRE RATP, BAGNOLET.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur LEVESQUE Jean-Louis**
Agent de maîtrise, AIR FRANCE INDUSTRIE, ORLY SUD.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur LEZEC Guy**
Employé, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame LEZEC Marylin**
Dessinatrice en générique, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur LLODRA MAYANS Gilbert**
Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur LOPES BORGES José**
Maçon, COLAS, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame LORENT Christine**
Formatrice, GMF ASSURANCES, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame LOTTMANN Laurène**
Directeur Marketing, COFACE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Monsieur LOURENCO COELHO Lionel**
Inspecteur/formateur, APAVE PARISIENNE SAS, PARIS 17EME.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame LOVELAND Michèle**
Responsable du service communication, GIE-GIC, SAINT OUEN.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame LOYER Véronique**
Comptable, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS 2EME.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur LUCAS Eric**
Ingénieur informaticien, CNP TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, PARIS.
demeurant à ARCUEIL

- **Madame LUCON Corinne**
Référente réglementaire et applicatif, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur MACHADO PINTO Antonio**
chef magasinier, LFB BIOMEDICAMENTS, COURTABOEUF.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur MAGNE Roland**
Responsable d'exploitation, DALKIA GROUPE EDF, SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE.
demeurant à CRETEIL

- **Madame MAHE Sophie**
Chargée de projet, GRAS SAVOYE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur MAILLEFER Jean-Louis**
Cadre - Responsable unité de production, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE
GAULLE.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Madame MALAQUIN Danièle**
Assistante de gestion, DIOT, PARIS.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Monsieur MALIGUE CLAUSSE Thierry**
Inspecteur, APAVE PARISIENNE SAS, PARIS 17EME.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur MALLET Xavier**
Directeur régional des ventes, LASCAD SA, ST OUEN.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame MANCINI Lurence**
Assistante confirmée, ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES IDF, PARIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame MARAIS Catherine**
Analyste risques, NATIXIS, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame MARCHAISON Sophie**
Assistante technique d'activités, ASS. DE MOYENS MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à CACHAN

- **Madame MARCOS Valérie**
Secrétaire, FEC-FO, PARIS.
demeurant à ARCUEIL

- **Madame MARIAIS Laurence**
Assistante audit, FITECO, LAVAL.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur MARINA Malam**
Chef d'équipe, SITA ILE DE FRANCE, LIMEIL BREVANNES.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur MARMIER Jean-Pierre**
Chef de secteur, GROUPE SEB FRANCE, ECULLY.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur MARNOT Jean-François**
Rédacteur juridique, CPAM DE SEINE ET MARNE, MELUN.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame MARQUES Maria do Rosario**
Directeur d'agence, CIC IBERBANCO, PARIS.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame MARTIAS Patricia**
Gestionnaire contrats, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur MARTINET Francis**
Responsable travaux, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame MARTIN Mina**
Cadre financière, Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP), PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur MARTINS GOMES José**
Boiseur, LAINE DELAU, NANTERRE.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Madame MARTY Christine**
Assistante commerciale, BHV MARAIS, PARIS 4EME.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame MARY Véronique**
Responsable coordination, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame MARZAIS Véronique**
Agent administratif, CAF DE PARIS, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur MASCETTI Jean-Louis**
Ingénieur chargé d'affaires, BWT FRANCE, SAINT DENIS.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur MASSIAT Jean-François**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à GENTILLY

- **Madame MASUR Viviane**
41 rue des Ecoles, BANQUE DE FRANCE, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame MAURY Isabelle**
Chercheur en biologie, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur MAUX Christian**
Technicien logistique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur MAYEUX Dominique**
Régisseur, FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur MAYSLICH Michel**
Ingénieur, CARGILL FRANCE SAS, SAINT GERMAIN EN LAYE.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame MEDEVIELLE Marie-Laure**
Responsable d'équipe logistique, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur MELLON William**
Employé qualifié 2B, AUCHAN MONTGERON, VIGNEUX-SUR-SEINE.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Monsieur MENEZ Dominique**
Responsable achats, WABCO, CLAYE-SOUILLY.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame MICHALAK Carment**
Responsable adjointe cash management et back office, AREVA FINANCE GESTION, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame MICHEL Marie**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame MICHEL Marie-Josée**
Responsable de secteur, MOET HENNESSY DIAGEO, COURBEVOIE.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame MICHENEAS Annick**
Assistante de direction, LABORATOIRE INNOTECH INTERNATIONAL, ARCUEIL.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame MICHOTTE DE WELLE Laurence**
Cadre commercial, AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-POSTE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur MIFTAH Ahmed**
Conducteur manutentionnaire aéroport d'Orly, SCH, CASTANET-TOLOSAN.
demeurant à ORLY

- **Madame MINCHELLA Domenica**
Employée, DIRECT ASSURANCE, SURESNES.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame MOINARD Joëlle**
Responsable laboratoire, CREALIS, BRY-SUR-MARNE.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur MONDOT Patrick**
Plombier chauffagiste couvreur, SARL COURTOIS, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur MONGIN Alain**
Agent escale avion, AIR FRANCE, ORLY.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame MONSONNEC Isabelle**
Analyste informatique, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame MONTEIRO Custodia**
Employée d'immeuble qualifiée, BATIGERE D'ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur MONTES Gilles**
Informaticien, FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame MORANDINI Florence**
Assistante administrative, SANOFI AVENTIS R&D, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame MOREAU Sylvia**
Chargée d'exploitation, CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame MORIGNAT Elisabeth**
Secrétaire de direction, DALKIA ILE-DE-FRANCE, COURBEVOIE.
demeurant à PERIGNY

- **Madame MORIN Marie-José**
Chef de service gestion locative, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur MOURA LOPES Antonio**
Chef de chantier principal, COLAS IDF NORMANDIE- Agence Gennevilliers,
GENNEVILLIERS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur MOURLON Alain**
Informaticien, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur MULLER Jacques**
Ingénieur, BULL SAS, LES CLAYES-SOUS-BOIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur NAUDEY Jean-Marc**
Conducteur de travaux, SADE CGTH, IVRY SUR SEINE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur NAUT Eric**
Employé de banque, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame NGUYEN Thi Nhu Quynh**
Employée, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame NGUYEN Thi Thu Lan**
Responsable du Reporting Financier, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame NIGUET Sylvie**
Expert comptable, KPMG S.A, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame NIKOLIC Danielle**
Gestionnaire de production, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur NIQUET Thierry**
Cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur NISOLE Richard**
Informaticien, POLE EMPLOI, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur NOEL Dominique**
Ingénieur, L'OREAL, SAINT-OUEN.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur NOEL Jean Jacques**
en congé de reclassement, ALCATEL LUCENT INTERNATIONAL, VINCENNES.
demeurant à VINCENNES

- **Madame NOEL Jocelyne**
Cuisinière, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, GUYANCOURT.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame NUGEYRE Nathalie**
Employée, MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ASSURANCES, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur ODILLARD Eric**
responsable promotion, MONDELEZ FRANCE, CLAMART.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur OLLIVIER Christian**
Directeur de clientèle courtage d'assurances, FILHET ALLARD ET CIE, ISSY-LES-
MOULINEAUX.
demeurant à CRETEIL

- **Madame OUVRE Catherine**
Bancaire, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS-LA-DEFENSE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur PANAY Philippe**
Géomètre, SELAS DANIEL LEGRAND, PARIS 15EME.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur PARENTE DE FIGUEIREDO Manuel**
Chef de Chantier (en retraite), EIFFAGE TP IDF CENTRE, VALENTON.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame PARIS Dory**
Assistante manager, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur PARIS Jean-Luc**
Responsable ingénierie systèmes, THALES OPTRONIQUE, ELANCOURT.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur PAUTASSO Jean Marc**
Employé, AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-POSTE.
demeurant à VINCENNES

- **Madame PAYEN Anne**
Cadre personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame PELLETIER Véronique**
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur PELLOILLE Jean François**
Directeur international business development, THALES COMMUNICATIONS ET SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur PERELLI Phillippe**
Chef de cabine principal, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Madame PERES Sylviane**
Agent de service A.S, CARRARD SERVICES, RUNGIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur PEROT Roger**
Technicien, COFELY, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame PERROT Muriel**
Clerc de notaire, OFFICE NOTARIAL DE CHELLES, CHELLES.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame PERROUX Florence**
Gestionnaire ressources humaines, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur PETROVITCH Michel**
Directeur commercial, CATU, BAGNEUX.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur PIANCA Michel**
Expert informatique, Informatique CDC, ARCUEIL.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame PICARD Béatrice**
Assistant technique, SMAMIF, PARIS.
demeurant à THIAIS

- **Madame PICARD Isabelle**
Assistante, DANONE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur PICHON Michel**
Agent d'entretien d'infrastructures, OTUS WISSOUS, WISSOUS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame PIETRO Maria**
Aide Soignante, CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE, LE PLESSIS-ROBINSON.
demeurant à ORLY

- **Madame PIGEON Marie-Christine**
Technicienne administrative, SANOFI AVENTIS R&D, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame PIGNET Christine**
Adjoint, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur PINCK Didier**
Employé logistique, LEROY MERLIN, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame PINOCHET Ghislaine**
Employée Hôtellerie, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur PIOCH Philippe**
Encadrant (tertiaire), POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur PIRONNET Bernard**
Technicien aéronautique, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur PLAMIERI Léo**
Cadre de direction, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame PLANCHAIS Josiane**
Employée, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame PLUMASSEAU Rosite**
Employée, AGOSPAP, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur POIROT Gilles**
Ingénieur qualité, AREVA, SAINT QUENTIN EN YVELINES.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame POLO Lydia**
Gestionnaire d'assistance, HERTZ FRANCE SAS, PUTEAUX.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur POTHET René**
Chef de secteur entretien, SAMADA, COMBS-LA-VILLE.
demeurant à CACHAN

- **Monsieur POUMIER Christian**
Cadre de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à VINCENNES

- **Madame POUTRAIN Marie-Noëline**
Chargée relations consommateurs, SAEME DANONE EAUX FRANCE, RUNGIS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame PRINGAULT Anne-Marie**
Technicienne logistique, SONOVISION, BAGNEUX.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur QUET Patrice**
Ingénieur, Informatique CDC, ARCUEIL.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur RAIMBAULT Christian**
Directeur général, SAS HOLDER, MARCQ-EN-BAROEUL.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur RAIMUNDO Grégorio**
Maçon, GROSSE, AIX LES BAINS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame REBILLARD Patricia**
Déléguée générale, ADEPALE, PARIS.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur REGNAULT Dominique**
Adjoint au chef d'atelier, SMPA, CHOISY-LE-ROI.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame REINE Jacqueline**
Conseillère clientèle, LA REDOUTE, RUNGIS.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame RENDINA Martine**
Secrétaire médicale et sociale de classe exceptionnelle, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE
DE PARIS, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur RENOU Christian**
AMO - Gestionnaire d'applications, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur RENVOISE Michel**
Ingénieur développement de procédés, OMMIC SAS, LIMEIL BREVANNES.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur REPIR José**
Vendeur, BHV MARAIS, PARIS 4EME.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur RICHEMONT Michel**
Agent de transit qualifié, STE QUALITAIRE SEA, ROISSY CDG.
demeurant à CACHAN

- **Madame RIGAUD Patricia**
Vendeuse référente, MINELLI, PARIS.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur RIGNAULT Gilles**
Inspecteur service client, XEROX, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame RIGOLLET Nicole**
Assistante de direction, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur RIVOALLAN Patrice**
Chauffeur livreur, LA CHARBONNIERE, MAISONS-ALFORT.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame ROCHA Olivia**
Responsable supply chain, TITFLEX EUROPE, OZOIR-LA-FERRIERE.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Madame ROGUET Elisabeth**
4 rue Agnès Sorel, AG2R LA MONDIALE - REUNICA, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur ROGUET Jean-Philippe**
Informaticien, GIE AGIRC ARRCO, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame ROMANIN Christine**
Assistante RH, ORS, SURESNES.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur ROUSSEAU Philippe**
Employé de banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur ROY Yves**
Chef de partie, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS.
demeurant à THIAIS

- **Madame ROZENBAUM Carole**
Agent administratif, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS, PARIS 12EME.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur RUAULT Jean-Luc**
Tourneur, SAFRAN SNECMA EVRY, EVRY.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur SACKO Lassana**
Boiseur, SPAC, CLICHY.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur SAGOT Eric**
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame SAINT-MARC Laurence**
Support technique, AXA FRANCE ASSURANCE, NANTERRE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur SALABER Patrick**
Credit manager, PERNOD S.A., CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame SAMIR Ghislaine**
Educatrice technique spécialisée, LES MOULINS GEMEAUX, SAINT-DENIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur SAMSON Pascal**
Cadre d'assurances, COFACE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur SANCHES CARDOSO Francisco**
Maçon, COLAS, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame SARGAT Annie**
Cadre dans l'exploitation des opérations aériennes, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame SAULNIER Nathalie**
Educatrice de jeunes enfants, CAF DE PARIS, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur SAUVAT Philippe**
Agent air france, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Monsieur SCHNELL Michel**
Cadre de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur SCHOUFFT William**
Responsable service informatique, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à RUNGIS

- **Monsieur SCHRAMBACH Bernard**
Informaticien, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame SEDDIK Sabinet**
Responsable commerciale, CASINO DE CHOISY LE ROI, CHOISY-LE-ROI.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur SEGALINI Pascal**
Technicien, THALES OPTRONIQUE, ELANCOURT.
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur SEQUIER Lionel**
Cadre de banque, BNP PARIBS SECURITES SERVICES, PANTIN.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame SERAUT Isabelle**
Employée, AUDIENS, VANVES.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur SERINET Franck**
Adjoint responsable call center, SCDPRS - MORANGIS, MORANGIS.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur SERME Jean-Luc**
Technicien aéronautique, AIR FRANCE, CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur SEVESTRE Bertrand**
Technicien logistique, AIR FRANCE, ROISSY CDG.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur SIT François**
Directeur d'études, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
demeurant à FRESNES

- **Madame SOUHLAL Nora**
Vendeuse, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS 9EME.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur SOUSSI Bouchaib**
Salarié, NEOM, CHEVILLY LARUE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame SOURD Catherine**
Comptable, CABINET PATRICK DELLEMAGNE, PARIS 17EME.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame SOUTO Edith**
Clerc, SCP JEAN MICHEL FIRKOWICZ CEDRIC BADUFLE, BOISSY-SAINT-LEGER.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame SPACCAROTELLA Rosanna**
Agent administratif, GIE AXA TECHNOLOGY SERVICES FRANCE, PARIS.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur STANIX Gilles**
Concepteur CAO, AML SYSTEMS, LE BOURGET.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur SUAZO Génaro**
Magasinier, GENERIS, RUNGIS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame SZABO Isabelle**
Comptable, BOLORE AFRICA LOGISTICS, PUTEAUX.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame TABANOU Thierry**
Technicien d'études, COFELY AXIMA, MALAKOFF.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur TABARY Georges**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame TACOT Dominique**
Opératrice de production 2, CNTP - DOCAPOST BPO, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel**
Opérateur de production, CNTP DOCAPOST BPO, LA COURNEUVE.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame TALBOT Christiane**
Directrice de la maîtrise des risques, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur TANGUY Dominique**
Responsable de service, GROUPE IRPAUTO, ANGOULEME.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur TARZE Claude**
Chef de produits senior, CHAPPE SA, LE BLANC MESNIL.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur TEFFAINE Roger**
Agent d'entretien qualifié, JC. DEVAUX FRANCE, GENNEVILLIERS.
demeurant à ARCUEIL

- **Madame TERMOUL Malika**
Référente technique, KLESIA, PARIS.
demeurant à GENTILLY

- **Madame TEXIER Anne**
Trésorière, BOLLORÉ, PUTEAUX.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame THOB Anne-Valérie**
Inspecteur régleur corporel, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur THONGKHAM Pieng**
Ingénieur, FIVES STEIN, MAISONS-ALFORT.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame TINEBINAL Fatima**
Cadre de santé, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur TISSERAND Thierry**
Expert juridique, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame TOLLARDO Isabelle**
Responsable Ressources humaines, SONOVISION, BAGNEUX.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur TOUTIRAIS Bruno**
Chef écailler, L'EUROPEEN, PARIS 12EME.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur TRAN Thierry**
Lunetier, MANUFACTURE CARTIER LUNETTES, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame TRESLIN Florence**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Madame TRIGO Rose**
Agent de maîtrise, TROPHY RADIOLOGIE, LE PERREUX-SUR-MARNE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur TRINDADE MATIAS José**
Coursier, KUEHNE + NAGEL, FERRIERES-EN-BRIE.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame TRUONG Phuong**
Ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur TSCHUMPERLE Patrick**
Chargé d'affaires bancaires, CIC CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS 9EME.
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur TURELLE Eric**
Ingénieur commercial, LCIE, FONTENAY-AUX-ROSES.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur TUVERI Marc**
Hôte d'accueil standardiste, FRANCK ET FILS, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur UZAN Roland**
Sacrificateur rituel, ACIP, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame VALENTE Martine**
Conseiller administration du personnel, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame VALENTE Martine**
Conseiller administration du personnel, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame VAUTRAVERS Joëlle**
Assistante, SEMMARIS, RUNGIS.
demeurant à CACHAN

- **Madame VIDALENG-REMBUR Marie-José**
Secrétaire, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame VIDAL Françoise**
Responsable consolidation, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame VIGNIX Catherine**
Chargée de clientèle financier, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur VIGOUROUX Gilbert**
Chargé de travaux, ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame VILLENEUVE Isabelle**
Assistante technique d'activités, ASS. DE MOYENS MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur VINAYAGAMOORTHY Sivaguru**
Conducteur de matériel, OTUS VEOLIA, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Madame VIVIEN-LANGLAIS Françoise**
Chargé de mission BALE II, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame WAMPACH Véronique**
Juriste, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
demeurant à VINCENNES

- **Madame WEBER Christine**
Cadre soins, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur WEISS Dominique**
Principal de greffe, GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame WEISS Maria**
Principale de greffe, GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame WETZEL Sylvie**
Assistante technique d'activités, ASS. DE MOYENS MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur WILLOT Benoit**
Chargé de mission, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur WILMANN-COURTEAU Hervé**
Technicien support et AMD, INEO DIGITAL SNC, CLICHY.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame WODISKA Isabelle**
Chargé de relations sociales, BNP PARIBAS, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur YAFI Freddy**
Technicien principal, AREVA NC, COURBEVOIE.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur ZALEMAN Charles**
Régisseur d'orchestre, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS 12EME.
demeurant à CRETEIL

- **Madame ZOUGGARI Elisabeth**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur ZULKE Patrick**
Chargé d'études statistiques, AAA DATA, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AIT TALEB Mohamed**
Cariste, ERTECO FRANCE, VITRY SUR SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame AJAX Geneviève**
Auxiliaire de vie sociale, FONDATION LEOPOLD BELLAN, PARIS 20EME.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur ALLIGNOL Bertrand**
Gestionnaire des offres commerciales, EADS SECA, GONESSE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame ALLOUCHE Judith**
Technicien conseil retraite, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), PARIS.
demeurant à THIAIS

- **Madame ALPHONSE Mélanie**
Femme de chambre, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame AMAR Jocelyne**
Assistante de direction RH, AREVA ENERGIES RENOUVELABLES, COURBEVOIE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur ANDREINI Maurizio**
Menuisier, SEDIB, IVRY SUR SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame ANDRE Sylvie**
Secrétaire de direction, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à CRETEIL

- **Madame ANDRIEUX Catherine**
Conseiller clientèle, CA CONSUMER FINANCE, EVRY.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur ANSELME Camille**
Cuisinier, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur ARBONA Gilles**
Informaticien, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame ARVIN-BEROD Catherine**
Employée, GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO, ANTONY.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur BAILLY Dominique**
Directeur technique, VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur BALAZS Marc**
Technicien, SAGEM DEFENSE SECURITE, FOUGERES.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Monsieur BANVILLE Marcel**
Conseiller commercial, GENERALI VIE, PARIS.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur BARETTE Christian**
Ingénieur, THALES RAYTHEON SYSTEMS, MASSY.
demeurant à CACHAN

- **Monsieur BARIJAONA LALURENT Elie**
Réfèrent technique support utilisateur, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame BARON Laurence**
Assistante, BPIFRANCE INVESTISSEMENT, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur BARRAFE Michel**
Technicien données techniques, GUERBET, VILLEPINTE.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur BATTIKH Saïd**
Cadre, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame BAYON Brigitte**
Chargée d'affaires juridiques, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame BEAUMONT Brigitte**
Conseôleur de gestion, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame BECOT Sylvie**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur BECQUE Michel**
Chargé de documentation, SAFRAN SAGEM DEFENSE SECURITE, MASSY.
demeurant à VINCENNES

- **Madame BEDROSSIANTZ Nathalie**
contrôleur de gestion, FLP, IVRY-SUR-SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur BEGUIER Dominique**
Directeur d'agence GD Public, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame BELIBIO Catherine**
Chef de projet développement, GMF ASSURANCES, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame BENAMARA Salima**
Préparatrice de commandes, OCP, SAINT-OUEN.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame BENAROUSSE Marie-Rose**
Employée de banque, BANQUE EUROPEENE DU CREDIT MUTUEL, STRASBOURG.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Madame BENNOUNA Véronique**
Secrétaire - Documentaliste, GMF, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur BENTO Jean-Paul**
Chef de projet, CAISSE DES DEPOTS, PARIS.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur BERTHELOT Philippe**
Inspecteur divisionnaire, SEMMARIS, RUNGIS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur BERTRAND Philippe**
Ingénieur, THALES RAYTHEON SYSTEMS, MASSY.
demeurant à RUNGIS

- **Madame BETTERICH Michèle**
Cadre d'assurances, MACSF ASSURANCES, LA DEFENSE.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur BLOCHET Patrick**
Brancardier, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur BLONDEL Denis**
Directeur agence caténaire, COLAS RAIL SA, CERGY PONTOISE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur BLOT Philippe**
Directeur adjoint finance et trésorerie, THALES AVIONICS SAS, VELIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur BOITARD Claude**
Correspondant technique magasinier, CUENOD, MASSY.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur BOLLENGIER Alain**
Hôte d'accueil, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame BONDON Brigitte**
Conseillère territoriale petite enfance, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame BONNEAU Christine**
Gestionnaire santé, LA MUTUELLE FAMILIALE, PARIS.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur BOQUILLON Christian**
Ingénieur, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur BOUDIER Thierry**
Comptable, AG2R LA MONDIALE - REUNICA, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame BOUDOUX Christiane**
DRH, ORLANE, PARIS.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame BOUILHAC Corinne**
Assistante marketing, LABORATOIRES INNOTHERA, ARCUEIL.
demeurant à CACHAN

- **Madame BOUILLERY Béatrice**
Trésorière, E.CF, GRIGNY.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur BOUILLOT Patrick**
Coordinateur fret, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame BOUQUARD Pascale**
Responsable de domaine, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur BOURGOIN Philippe**
Chef d'équipe, FRAIKIN FRANCE, ROSNY SOUS BOIS.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur BOURSEILLER Philippe**
Chargé d'affaires, CEA, ARPAJON.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur BOUTHELOT Michel**
Employé de bureau, MECARUNGIS, RUNGIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame BOUVIER Christine**
Responsable comptable, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur BOUVIER Jérôme**
Employé (en retraite), POLE EMPLOI, PARIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame BRANLIERE Christiane**
Employée, C ET K COMPONENTS, DOLE.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur BRENOT Patrick**
Mécanicien automobile, SABRIE, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame BRETILLOT Corinne**
Chargée d'études, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur BRIS Michel**
Informaticien, MCV PAP, PARIS.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Monsieur BRIVAL Alain**
Réfèrent technique PF, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur BRUMENT Eric**
Manutentionnaire, ESAT LEOPOLD BELLAN, BRY-SUR-MARNE.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur BUFFON Frédéric**
Employé de banque, CASDEN BANQUE POPULAIRE, NOISIEL.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame BULTEL Marie-Christine**
Technicien gestionnaire, CPAM DES HAUTS-DE-SEINE, NANTERRE.
demeurant à FRESNES

- **Madame BUNEL Annie**
Assistante administrative, SOGARIS, RUNGIS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur BUNEL Jacques**
Projeteur, SAFRAN SNECMA EVRY, EVRY.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur CADET Philippe**
Technicien, CIGMA ILE DE FRANCE, SAINT-DENIS.
demeurant à GENTILLY

- **Madame CAMPILLO Annick**
Responsable affaires réglementaires, SEPTODONT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur CAMPOLONGO Mario**
Chef opérateur du son, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur CAROLLI Gérard**
Techni commercial, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Madame CARRE-BEAUQUIER Evelyne**
Secrétaire, SCOR, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame CARTERET Valérie**
Che étalagiste, CHANEL PB, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à ARCUEIL

- **Monsieur CASEIRO ANTUNES RITO Mario**
Tolier, SABRIE, JOINVILLE-LE-PONT.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame CASPERS Sylviane**
Employée caisse de retraite, GIE AG2R REUNICA, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame CASTAINGTS Catherine**
Assistante de direction, OTV LMP, SAINT-MAURICE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur CATALAN Jacques**
Comptable expert, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame CATHERINE Marguerite**
Assistante administrative, BOLLORE ENERGIE, PUTEAUX.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur CHAGRASS Marc**
Magasinier receptionnaire, OCP, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame CHALHOU Marie Christine**
Technicien d'études, ARTELIA BATIMENT ET INDUSTRIE, LA PLAINE ST DENIS.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Madame CHAMBELLAND Corinne**
Comptable, CABINET NONY, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame CHAPOTOT Catherine**
Employée de banque, BANQUE PALATINE, FONTENAY SOUS BOIS.
demeurant à NOISEAU

- **Monsieur CHATTE Philippe**
routeur brocheur, PREMIER MINISTRE - SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT, PARIS.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur CHAUMONT Serge**
Responsable études et projets, TRANSGOURMET, VALENTON.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur CHAZELAS Jean-François**
Cadre banque de france, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur CHEVALIER Thierry**
Agent d'exploitation, GEODIS CALEXPRESS, GENNEVILLIERS.
demeurant à FRESNES

- **Madame CHEVALLIER Jocelyne**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERAL, FONTENAY-SOUS-BOIS.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur CHEVREAU Jean**
Cadre (en retraite), IMPRIMERIE ROULE, TORCY.
demeurant à SANTENY

- **Madame CIZEAU Patricia**
Responsable process rem variables, CHUBB FRANCE, CERGY PONTOISE.
demeurant à FRESNES

- **Madame CLAUDON Marie-Odile**
Manager de contrat, RENAULT SAS, BOULOGNE -BILLANCOURT.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame CLAUTRIER Marie-José**
Cadre, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Monsieur CLEMENT Philippe**
Responsable d'équipe services généraux, BNP PARISBAS, PUTEAUX.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur COCAULT Philippe**
Cadre en informatique, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur COCAULT Philippe**
Cadre informatique, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame COLOMBAN thi mai**
Ingénieur, THALES RESEARCH & TECHNOLOGY FRANCE, PALAISEAU.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur COME Laurent**
Agent de maîtrise - guichetier très hautement qualifié, GIE PMH, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame CONAN Pascale**
Assistante technique, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur CONTROLE Olga**
Tolier, SCA PEUGEOT LA DEFENSE NANTERRE, NANTERRE.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur COQUELET Pascal**
Chauffeur PL, OTUS VEOLIA, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame COROUGE Chantal**
Infirmière puéricultrice, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame CREMONA Monique**
Assistante de direction, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Monsieur CUESTA Luis**
Technicien SAV, MAQUET SAS, ORLEANS.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur CUNIERE Jean Jacques**
Juriste, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur CURT Pascal**
Technicien qualité fabrication, ZODIAC AEROTECHNICS, PLAISIR.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur DAHAM Abdelkrim**
Conducteur qualifié, 3S/GIGAL D, ORLY.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur DAHAN Marc**
Cadre banque, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame DALEX Ghislaine**
Secrétaire médicale, HÔPITAL FOCH, SURESNES.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur DAMASSE Alexandre**
Pupitreux, IMMOBILIERE 3F, PARIS 13EME.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur DARMIGNY Christian**
Directeur des opérations santé, ALLIANZ IARD, PARIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame DARRAS Odiile**
Technicien support retraite, B2V, PARIS 19EME.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur DA SILVA CARVALHO Luis**
Employé (retraité), BREZILLON S.A, MARGNY-LES-COMPIEGNE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame DA SILVA CARVALHO Noemia**
Vendeuse, BOULANGERIE PAUL, MARCQ-EN-BAROEUL.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame DA SILVA maria de Gloria**
Agent d'entretien, CITE INTERNATIONAL UNIVERSITAIRE, PARIS 14EME.
demeurant à ARCUEIL

- **Madame DA SILVA ROSA Nadine**
Adjoint de production, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame DAS NEVES CRISOSTOMO Maria**
Assistante de fabrication, ERQUIS S.A, ERQUIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame DAUCHY Isabelle**
Cadre de banque, BARCLAYS BANKPLC, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREWISE

- **Monsieur DAUDIER Jean-Louis**
Cadre d'assurances, COFACE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur DAUSSY Gérard**
Cadre, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur DE ANDRADE Joao**
Ouvrier, SECF HIPPODROME DE PARIS VINCENNES, PARIS 12EME.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur DE BARROS Fernando**
Foreur, SEFI INTRAFOR, GRIGNY.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur DEBON Claude**
Assainissement (en retraite), HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame DEFFAY Corinne**
Assistante MOA, DIOT TECHNOLOGIES, PARIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur DELAHAYE Sylvain**
Gestionnaire dommages confirmé, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.
demeurant à VINCENNES

- **Madame DELALANDE Agnès**
Gestionnaire administratif, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame DELATOUR Sylvie**
Assistante de direction, SANOFI SYNTHELABO OTC, GENTILLY.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur DELIERE Gilles**
Responsable informatique - cadre de banque, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur DEL ROCINO Pierre**
Responsable du contrôle de gestion, CHAFFOTEAUX, SAINT DENIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame DEMARCHE Michèle**
Assistante export, BABCOCK WANSON, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur DEMIR Gabriel**
Chef d'équipe, VARACHAUX, WISSOUS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur DENIZIAUT Eric**
cadre de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur DENOYER Alain**
Serrurier, VERRE ET METAL, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame DE RIZ Patricia**
Assistante administrative, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur DERRE Dominique**
Gestionnaire de contrats, THALES ELECTRON DEVICES, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur DESIGAUD Jean-Jacques**
Cadre de direction, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame DIETRE Anne Marie**
Employée, KLESIA, PARIS.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur DIETZI Pascal**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame DILLINGER Annick**
Directrice plateforme entreprise, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame DI MAMBRO Patricia**
Cadre fonctionnel, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame DI MATTEO Muriel**
Chargée de communication, TOTAL MARKETING SERVICES, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame DIQUERO Sylviane**
Juriste, ARCELOR MITTAL, LA PLAINE SAINT-DENIS.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame DJEMAI Farida**
Responsable Developpement RH, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
demeurant à ARCUEIL

- **Madame DOMENE Claude**
Infirmière, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à FRESNES

- **Madame DORZILE Maxette**
Réfèrent technique du recouvrement, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à ORLY

- **Madame DRENET Agnès**
Assistante caisses carburant, CARREFOUR CRETEIL SOLEIL, CRETEIL.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur DREZET Bernard**
Employé, SAFRAN SAGEM DEFENSE SECURITE, MASSY.
demeurant à FRESNES

- **Madame DROUET Annick**
Secrétaire, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur DROUIN Vincent**
Journaliste, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS 2EME.
demeurant à VINCENNES

- **Madame DRUELLE Marie-Josiane**
Assistante de direction, PRO BTP, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur DUBOIS Claude**
Informaticien, SILCA, LE KREMLIN-BICETRE.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame DUBOIS Odile**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame DUFORT Evelyne**
Employée comptabilité auxiliaire, CASTEL FRERES, THIAIS.
demeurant à THIAIS

- **Madame DUMAS Catherine**
Cadre technique, COFACE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur DUMAS Christian**
Responsable de groupe, APAVE PARISIENNE SAS, PARIS 17EME.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur DUTHEIL Patrick**
Responsable de restaurant, GIE GAM RESTAURANT, NANTERRE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur DUVALEX Philippe**
Cadre de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame EECKHOUT Sylvie**
Assistante, PERNOD S.A., CRETEIL.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur ELBAZ Nessim**
Carrossier, SABRIE, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur ELTAIEF Mongi**
Chaudronnier soudeur (en retraite), SOUMAT ILE DE FRANCE, MAROLLES-EN-
HUREPOIX.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame ESTRADA ARUMI Ramona**
Responsable commerciale, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame EXARE Véronique**
Agent, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame EYPERT DUCHE Michèle**
Conseillère technique en action sociale, CAF DE PARIS, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame EYRICH Catherine**
Contrôleur de gestion, AFPA, MONTREUIL.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur FALGUIERES Jean-Claude**
Sous ingénieur, SAGEM DEFENSE SECURITE GROUPE SAFRAN, LONGPERRIER.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Madame FARDEAU Sylvie**
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame FAURE Adèle**
Responsable middle office, BPIFRANCE INVESTISSEMENT, MAISONS ALFORT.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame FAURE Chantal**
Assistante commerciale, SAPHYMO, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur FERHAT Amar**
Animateur intérieur de secteur, KDI, BUSSY-SAINT-GEORGES.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame FERNANDEZ Anne-Marie**
Assistante, PRESTIGES ET COLLECTIONS INTERNATIONAL, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame FILLARD Laurence**
Assistante services généraux, DHL SOLUTIONS, MARNE LA VALLEE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame FLEVEAU Patricia**
Comptable, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame FONTANA Christine**
Comptable, AMAURY SERVICES, SAINT OUEN.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame FORESTIER Liliane**
Secrétaire services généraux, SCP MONASSIER ET ASSOCIES, LE PERREUX-SUR-MARNE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame FOULOI Marina**
Assistante administrative, CREI SNCF, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame FOULON Fabienne**
Agent administratif, ZF SERVICES FRANCE, ANTONY.
demeurant à ORLY

- **Monsieur FOULQUIER Serge**
Cadre de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à SANTENY

- **Monsieur FOUQUES François**
Ingénieur, AREVA, SAINT QUENTIN EN YVELINES.
demeurant à FRESNES

- **Madame FOURNIER Annie**
Cadre comptable, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame FRANCOIS Nadia**
Technicien traitement de l'information, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV),
PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame FRAYSSE Catherine**
Chargée de contentieux, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur FUERTES MURAT Pedro**
Convoyeur, FRAIKIN FRANCE, CRETEIL.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur GACHOT Richard**
Chargé du courrier, HARMONIE MUTUELLE, PARIS 15EME.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame GADROY-LEGENVRE Chantal**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS 1ER.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame GALLY Sophie**
Concepteur animateur de formation, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame GALOUP Véronique**
Assistante, TOTAL, PAU.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame GAMEIRO Dina**
Employée de salle, LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame GAROT Catherine**
Responsable équipe production, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur GATHU Jean-François**
Dessinateur projeteur, TRACTEBEL ENGINEERING S.A., GENNEVILLIERS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame GENTY Sylvie**
Gestionnaire base de données, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame GERICOT Marie-Christine**
Instructeur personnel navigant commercial, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame GERVAIS Josiane**
Technicien expert risque professionnel, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame GEY Martine**
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur GIARD Denis**
Contrôleur de prestations à la sécurité sociale, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE
MALADIE- ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame GILSOUL Joëlle**
Cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur GIRARD Bertrand**
Employé de banque, LCL, JOINVILLE-LE-PONT.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame GIRAUD Marie Claude**
Cadre pole emploi, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame GOBERT Myriam**
Psychologue hors classe titulaire, CENTRE HOSPITALIER JEAN-MARTIN CHARCOT,
PLAISIR.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame GOUGEON Brigitte**
Déclarante en douanes, KUEHNE + NAGEL, RUNGIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur GRAMME Patrick**
Ingénieur, SPHEREA TEST ET SERVICES, ELANCOURT.
demeurant à FRESNES

- **Madame GRANDIAU Catherine**
Responsable projets RH, PHARCOR, GENTILLY.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur GREMY Didier**
Agent Air France, AIR FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame GRILLE Elisabeth**
Employée banque, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame GUEZ Corinne**
Responsable d'unité, CAVIMAC, MONTREUIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame GUILBAUD Patricia**
Assistante export, ASCOMETAL, COURBEVOIE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur GUILBERT Jean-Luc**
Chef de banc d'essais, SNECMA, COURCOURONNES.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Madame GUILLEMOT Monique**
Technicien de prestations, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame GUILLEN Sylvie**
Gestionnaire immobilier, SOGARIS, RUNGIS.
demeurant à ORLY

- **Monsieur GULIAN Philippe**
Employé de banque, BANQUE PALATINE, PARIS 08.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame GUTTLE Sylvie**
Officier de sécurité (employée administratif), THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame HAMAMI Yasmine**
Liquidatrid de retraite, KLESIA, PARIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame HAMON Jocelyne**
Ingénieur informatique, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame HANIN Gisèle**
Ouvrière en fonderie, ALLCAST, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame HARBULOT Ghislaine**
Conseillère contentieux expérimentée, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur HEBRARD Philippe**
Employé de banque, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur HENRY Franck**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERAL, PARIS 9EME.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame HEROUART Catherine**
Vendeuse, GALERIES LAFAYETTE, THIAIS.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur HERRENKNECHT Jean-Pierre**
Chef de secteur immobilier, EIFFAGE CONSTRUCTION ILE DE FRANCE, VELIZY.
demeurant à LE PLESSIS-TREWISE

- **Monsieur HERRY Gaëtan**
Agent Air France, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur HILARIC Jean**
Ingénieur, RENAULT SAS, LE PLESSIS-ROBINSON.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur HOLLIER Hervé**
Ingénieur en chef, BULL SAS, LES CLAYES-SOUS-BOIS.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur HOLVECK Vincent**
Directeur d'achats, POMONA, ANTONY.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur HORNAC Thierry**
Responsable administratif et financier, TRANSDEV, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur HOSOTTE Guy**
Titulaire encadrement, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame HURON Marie-Christine**
Comptable, PRIMEUROPE, RUNGIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame IACONELLI Anna**
Assistante de direction, CIE REGIALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur IBBOU Malik**
Technicien assurance qualité, LABORATOIRES BESINS INTERNATIONAL,
MONTROUGE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur JACOB Alain**
Technicien méthode, COFELY SERVICES FACILITIES SOLUTIONS, LA PLAINE SAINT
DENIS.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Madame JACQUART Sylvie**
Employée, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame JACQUES Véronique**
Technicienne chimiste, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame JACQUIN Josette**
Pharmacien (à la retraite), L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur JOB Thierry**
Tourneur, SAFRAN SNECMA EVRY, EVRY.
demeurant à PERIGNY

- **Madame JULES GASTON Laure**
Technicien relation client courrier, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur JULLIEN Olivier**
Agent de maîtrise, AIRBUS HELICOPTERS, LA COURNEUVE.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame HELOU Catherine**
Technicienne de banque
demeurant à ORMESSON SUR MARNE

- **Monsieur KEITA Makan**
Conducteur d'engin, COVED, GUYANCOURT.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame KERIVEN Muriel**
Gestion comptes entreprises, ASS. DE MOYENS MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame KHALDI Houria**
Employée commerciale caisse, ERTECO FRANCE, VITRY SUR SEINE.
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur KHALDI Mostafa**
Technicien, INTERNATIONAL DESIGN, LAGNY-SUR-MARNE.
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur KHALLOUFI El Jilali**
Conducteur, OTUS, SEVRAN.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur KIEN Philippe**
Agent d'escale, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Monsieur KNAPIK Philippe**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame KOL Binthavy**
Employée, KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur KOMEN Yves**
Informaticien, GENERALI VIE, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame KREUTER Agnès**
Responsable coordination activités locatives, CILGERE, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur LABORDE Lionel**
Chef de chantier, COLAS RAIL SA, LOUVECIENNES.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur LACHARME Gilles**
Ingénieur, SEMMARIS, RUNGIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame LAFFORGUE Véronique**
Secrétaire comptable banque de France, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur LAGACHE Denis**
Chef d'équipe entretien, CITE INTERNATIONAL UNIVERSITAIRE, PARIS 14EME.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame LAGUILLIEZ Nathalie**
Conseiller Technique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 93, ROSNY-SOUS-BOIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur LAHAYE Gérard**
Ingénieur, INERIS, VERNEUIL-EN-HALATTE.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Monsieur LAHORE Bernard**
Responsable logistique, COOKSON-CLAL, PARIS.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur LALONDE Gérard**
Conducteur automobile, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame LAMBOTIN Martine**
Inspecteur recouvrement, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame LAMOISE Annick**
Technicien recouvrement amiable QS, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Madame LANGE Ghislaine**
Inspecteur du recouvrement, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à CACHAN

- **Madame LANZENBERG Fabienne**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur LARGENT Christian**
Responsable technique, AGFA GRAPHICS, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur LARRAGUETA Dominique**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Madame LARZUL Christine**
Comptable, TOTAL - ELF EXPLORATION PRODUCTION, COURBEVOIE.
demeurant à CRETEIL

- **Madame LASCOT Jacqueline**
Chargée d'études, ARKEA, LE RELECQ-KERHUON.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame LAVALETTE Sylvaine**
Secrétaire, FRANCE SOLS, IVRY SUR SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur LAZARUS Laurent**
Dessinateur projeteur, ONERA, CHATILLON.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur LEBEAU Louis**
Agent exploitation, DALKIA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à VALENTON

- **Madame LE BOUVIER Corinne**
Chargée de perception, SACD, PARIS 9EME.
demeurant à CRETEIL

- **Madame LE BRAS DUBOIS Josette**
Cadre administratif, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame LEBRETON Véronique**
Technicienne de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur LEBRUN Olivier**
Directeur communication, V W R INTERNATIONAL, FONTENAY-SOUS-BOIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur LECOEUR Olivier**
cADRE RH, VCF TP IDF, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur LECOMTE Didier**
Rippeur, OTALIA, LA PLAINE -SAINT-DENIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur LEDOUX Gilles**
Chef d'équipe, OGF, PARIS 19EME.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur LEFEVRE BERNAT Patrice**
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame LEFORT Maryline**
Employée, CENTRE MEDICAL EUROPE, PARIS 9EME.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur LE GOFF Bernard**
Cadre technique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur LE GUENNEC Jean-Pierre**
Ingénieur, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame LELIEVRE Béatrice**
Responsable de direction, CREDIT DU NORD, PARIS 8EME.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame LEMAIRE Beedee Farida**
Agent de service, ASSOCIATION ETAI, LE KREMLIN BICETRE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame LE QUINIO Françoise**
Correspondant, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à ORLY

- **Monsieur LEZEC Guy**
Employé, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame LEZEC Marylin**
Dessinatrice en générique, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame LHEUREUX Martine**
Agent edf, EDF, CRETEIL.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur LINDECKER Patrick**
Ingénieur, AREVA NP SAS, COURBEVOIE.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur LIONNE Bruno**
Biologiste, SANOFI AVENTIS R&D, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur LOREAU Jacques**
Responsable assurance qualité, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY,
GENNEVILLIERS Cédex.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur LORIOT Patrice**
Technicien supérieur qualité production, SAFRAN SNECMA, MOISSY-CRAMAYEL.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame LOSSERAND Ghislaine**
Responsable administratif, COFREC, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur LOUBAT André**
Employé de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur LOUPIEN François**
Cadre technique, STMI, GIF-SUR-YVETTE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur LUCAS Gilles**
Technicien aéronautique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame LUTBERT Evelyne**
Auxiliaire de vie, FONDATION MAISON DES CHAMPS, PARIS 19EME.
demeurant à GENTILLY

- **Madame MACCOTTA Claudine**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Monsieur MAERTENS Alain**
Employé, EUGENE PERMA FRANCE, SAINT-DENIS.
demeurant à ARCUEIL

- **Monsieur MAJOREL Philippe**
Officier pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame MALACAMP Béatrice**
Employée de bureau - magasinrière, CTIF, SEVRES.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame MALLE Constance**
Gestionnaire gestion du risque, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur MANGIN D'HERMANTIN François**
Ingénieur logiciel, THALES OPTRONIQUE, ELANCOURT.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame MARCHAL Isabelle**
Démonstratrice (conseillère de vente), DIM S.A.S, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame MARCHAND Corinne**
Webmestre, UCANSS, PARIS 20.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur MARES Marie Christine**
Technicien de prestations, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur MARTIN Eric**
Employé comptable, ALLIANZ FRANCE, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame MARTIN Jocelyne**
Technicien du compte individuel, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), PARIS.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur MASSIAT Jean-François**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur MASSON Thierry**
Chef de projet, EDF, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame MASUR Viviane**
41 rue des Ecoles, BANQUE DE FRANCE, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur MAYEUX Dominique**
Régisseur, FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur MAYJONADE Gilles**
Magasinier, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur MEDINA José**
Technicien de maintenance, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame MERIENNE Marie-Claire**
Ingénieur, ONERA, PALAISEAU.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur MILES Jack**
Directeur régional salarié, SAGA FRANCE, PUTEAUX.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur MONDOT Patrick**
Plombier chauffagiste couvreur, SARL COURTOIS, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame MONNIER-BOURDIN Patricia**
Secrétaire rédacteur classe exceptionnelle, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Monsieur MONTAUZIER Guy**
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS Cédex.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame MORAND Anne-Marie**
Responsable recouvrement, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame MORANGES Brigitte**
Employée de sécurité sociale, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame MOREAU Sylvia**
Chargée d'exploitation, CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur MURER Didier**
Agent de banque, CREDIT DU NORD, LILLE.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur MUZEAU Philippe**
Manager, AXA, NANTERRE.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur NANCY Florent**
cariste, MAUSER FRANCE LES MARCHES DE L'OISE, MONTATAIRE.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur NANTIERAS Philippe**
Assureur, ALLIANZ, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur NAUBRON Gilles**
Directeur contrôle des exportations (expert export control), THALES AIR SYSTEMS SAS,
RUNGIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame NELSON Jacqueline**
Employée, LOGISTIQUE GALERIES LAFAYETTE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur NGUYEN Anh Tuan**
Technicien automatique, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame NGUYEN Thi Nhu Quynh**
Employée, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame NGUYEN Thi Thu Lan**
Responsable du Reporting Financier, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame NIKLASZEWSKI Elisabeth**
Responsable pôle comptabilité générale, PAGES JAUNES, SEVRES.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur NISOLE Richard**
Informaticien, POLE EMPLOI, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame NOEL Florence**
Responsable grands comptes, NATIXIS INTEREPARGNE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur NOEL Jean Jacques**
en congé de reclassement, ALCATEL LUCENT INTERNATIONAL, VINCENNES.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur NUIRY Patrick**
Cadre sup. technique, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur OIKNINE Simon**
Direction de pôle, GIE GROUPE SOLENDI, SAINT OUEN.
demeurant à CRETEIL

- **Madame PACITTO Nathalie**
Cadre de département pharmacie, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur PAIRIS Jean-Michel**
Employé d'assurance, ALLIANZ IARD, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur PANAY Philippe**
Géomètre, SELAS DANIEL LEGRAND, PARIS 15EME.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur PARENTE DE FIGUEIREDO Manuel**
Chef de Chantier (en retraite), EIFFAGE TP IDF CENTRE, VALENTON.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame PASSAVE Jeannette**
Technicien administratif, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à CACHAN

- **Madame PATINET Muriel**
Rédacteur polyvalent, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à NOISEAU

- **Madame PATRA Dominique**
Assistante de direction, AREVA NC, PARIS LA DÉFENSE.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur PATY Alain**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur PELISSONNIER Hugues**
Cadre supérieur, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLE.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur PELLOILLE Jean François**
Directeur international business development, THALES COMMUNICATIONS ET
SECURITY, GENNEVILLIERS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame PELMONT Paulette**
Chef de groupe, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, GUYANCOURT.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur PENNETIER Alain**
Informaticien, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur PEREIRA Fernando**
Informaticien, EURO INFORMATION PRODUCTION, STRASBOURG.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame PERES Sylviane**
Agent de service A.S, CARRARD SERVICES, RUNGIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur PEROT Roger**
Technicien, COFELY, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame PERROUX Florence**
Gestionnaire ressources humaines, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame PETIT Patricia**
Employée de bureau, Groupe AGRICA, Paris.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur PETROVITCH Michel**
Directeur commercial, CATU, BAGNEUX.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur PHILIPPE-CIMBAR Patrick**
Agent administratif, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur PICARD Louis**
Ingénieur, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.
demeurant à RUNGIS

- **Monsieur PICHARD Dominique**
Employé de banque, BARCLAYS BANK PLC, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur PINCK Didier**
Employé logistique, LEROY MERLIN, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur PINOT Yamina**
Conseiller relations clients, WOLTERS KLUMER FRANCE, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur PIOCH Philippe**
Encadrant (tertiaire), POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame PLANCHE Nelly**
Employée de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur PLANNIER Pierre**
Chargé engagements et contrôle permanents, CAISSE D'EPARGNE IDF, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame POIRON-RIVIERE Isabelle**
Assistante de direction, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Monsieur POMPONNE Philibert**
Technicien informatique, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur PONCET Alain**
Employé de banque, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur PORTHE François**
Contrôleur interne, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame POTHET Viviane**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à CACHAN

- **Monsieur POULAIN Gilles**
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur PRADIER Georges**
Porteur PFG, OGF, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur PREA Pascal**
Cadre banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame PRETRE Sylviane**
Cadre commercial, MBDA, LE PLESSIS-ROBINSON.
demeurant à GENTILLY

- **Madame PROVENIER Anïs**
Assistante, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame PUSTEL Marie Françoise**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur QUATREMAIN Michel**
Ingénieur, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.
demeurant à FRESNES

- **Madame QUERREC Sylvie**
Chargée en développement, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur RAIMUNDO Grégorio**
Maçon, GROSSE, AIX LES BAINS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur RAOUL Philippe**
Technicien de prestations, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Madame RAULT Véronique**
Assistante ingénieur, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Monsieur RAUNA Patrice**
Médecin du travail, ASSOCIATION MEDICALE INTERENTREPRISES, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur RAYNAL Alain**
Rédacteur/formateur, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur REGNAULT Gilles**
Technicien de budget automobile, RENAULT SAS, BOULOGNE -BILLANCOURT.
demeurant à PERIGNY

- **Monsieur REMUS Christian**
Ingénieur, THALES OPTRONIQUE, ELANCOURT.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur RENAULT Michel**
Cadre, SOCIETE GENERALE, NANTERRE CEDX 9.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur RETAILLEAU Pascal**
Responsable d'équipe, OFFICE PUBLIC D'HABITAT D'IVRY SUR SEINE, IVRY SUR SEINE.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur REYNAL Serge**
Employé de banque, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame RICA Nadine**
Assistante, MORPHO, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à GENTILLY

- **Madame RICHARD Ghislaine**
Chargée de clientèle entreprise, CREDIPAR, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame RICHARD Isabelle**
Gestionnaire de clientèle, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur RICHEMONT Michel**
Agent de transit qualifié, STE QUALITAIRE SEA, ROISSY CDG.
demeurant à CACHAN

- **Madame RICHIDE Maryse**
Cadre d'assurances, GENERALI FRANCE, PARIS.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur RICOU Norbert**
Ingénieur chef de section étude, SAFRAN SNECMA EVRY, EVRY.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame RIGOLLET Christine**
Assistante secrétariat, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur RIOU Gilles**
Ingénieur, THALES RAYTHEON SYSTEMS, MASSY.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame ROBIN Sylviane**
Comptable, HOPITAUX DE SAINT MAURICE, SAINT-MAURICE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame ROLLIN Corinne**
Agent de maîtrise solidarité, EDF, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame ROMERO Maria Angeles**
Employée, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame ROQUES Martine**
Directeur Financier, THALES, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à RUNGIS

- **Madame ROULPH Catherine**
Employée sécurité sociale, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur ROULY Pascal**
Gardien de résidence privée, SYNDICATGIEP, NOISIEL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame ROUSSELOT Marie-Pierre**
Technicien de prestations, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur ROYER Patrice**
Agent logistique, SAFRAN SNECMA, MOISSY-CRAMAYEL.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur ROY Yves**
Chef de partie, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur SAHBI Djamel**
Agent de maîtrise, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame SALES Aline**
Acheteur, MARIE SAS, RUNGIS.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame SALVATORE Marie-Claude**
Assistante commerciale, EYROLLES SA, PARIS 5EME.
demeurant à GENTILLY

- **Madame SAMIR Ghislaine**
Educatrice technique spécialisée, LES MOULINS GEMEAUX, SAINT-DENIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur SAMSON Bernard**
Technicien, SAVELYS, SAINT DENIS LA PLAINE.
demeurant à CRETEIL

- **Madame SANTOS PEREIRA Françoise**
Souscripteur conseil, ALLIANZ IARD, PARIS.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur SATURNINO Joaquim**
Maçon, SOGEA TPI, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame SAVY Christine**
Employé, AFNOR GROUPE, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame SCHNUR Brigitte**
Rédacteur technicien polyvalent en coassurance, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur SCHWARTZ Thierry**
Gestionnaire conseil expert, CAF DE PARIS, PARIS.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur SECHAUD Patrick**
Responsable de programme, SAFRAN SAGEM DEFENSE SECURITE, MASSY.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur SEGUIN Sylvain**
Informaticien, IT-CE Groupe BPCE, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur SENSE Claude**
Technicien R et D, MONDELEZ INTERNATIONAL, SACLAY.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame SERANE Joëlle**
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame SERRE Catherine**
Technicien de prestations, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur SERRES Bruno**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame SERRET Véronique**
Responsable d'une unité informatique, RSI, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à CACHAN

- **Madame SIMONIN Mireille**
Conseiller Technique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 93, ROSNY-SOUS-BOIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame SITRUK Christine**
Employée de banque, GE MONEY BANK, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame SOBRIO Eva**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur SOLVAR Jules**
Polyvalent 2, FACOM, MORANGIS.
demeurant à VALENTON

- **Madame SOUDRY Colette**
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame SOUHLAL Nora**
Vendeuse, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS 9EME.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur SOUISSI Bouchaib**
Salarié, NEOM, CHEVILLY LARUE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur SOUMARE Diankhe**
Equipier de linge, HOTEL WESTMINSTER, PARIS.
demeurant à VALENTON

- **Madame SOUSSANT Aline**
Technicien logistique, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame SOUTO Edith**
Clerc, SCP JEAN MICHEL FIRCOVICZ CEDRIC BADUFLE, BOISSY-SAINT-LEGER.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur SPAGNOLI Patrick**
Coordinateur clients grands comptes et international, PERNOD S.A., CRETEIL.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame STEF Michèle**
Assistante, VEOLIA INDUSTRIES - GLOBAL SOLUTIONS, NANTERRE.
demeurant à FRESNES

- **Madame TABANOU Catherine**
Assistante de direction, COFELY AXIMA, MALAKOFF.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel**
Opérateur de production, CNTP DOCAPOST BPO, LA COURNEUVE.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame TALBOT Christiane**
Directrice de la maîtrise des risques, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à VINCENNES

- **Madame TARAKI Zina**
Educatrice spécialisée, IME SUZANNE BRUNEL - ETAI, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur TARZE Claude**
Chef de produits senior, CHAPPE SA, LE BLANC MESNIL.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur TAUPIN Benoit**
Cadre bancaire, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.
demeurant à CACHAN

- **Madame TERRIER Isabelle**
Cadre manager, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame TESORO Daniela**
Techicien prestation, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame TETARD Muriel**
Technicienne de laboratoire, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur THALAMY Gérard**
Cadre de banque, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame THENARD Isabelle**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
demeurant à RUNGIS

- **Monsieur THIMOLEON Eric**
Chauffeur de direction, SEMMARIS, RUNGIS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame THIREZ Patricia**
Employée de banque, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame THOMAS Brigitte**
Juriste, MOET HENNESSY, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame THOMAS Sylvie**
Technicienne, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame THUAULT Michèle**
cadre de banque, CREDIT COOPERATIF - BTP BANQUE, NANTERRE.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame TILOUINE Nadia**
Employée de restauration caissière, COMPASS OBSERVATOIRE DE PARIS, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame TINGUELY Joëlle**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à ORLY

- **Monsieur TOCH Vouthy**
Directeur technique, STARKEY FRANCE, CRETEIL.
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Madame TONTINI Frédérique**
Informaticienne, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.
demeurant à VINCENNES

- **Madame TOUAIBI Corinne**
Hôtesse de caisse, BHV MARAIS, PARIS 4EME.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Monsieur TRAVERSE Jean Luc**
Comptable, SOCIETE IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame UNG Sieu Hora**
Assistante de structuration, WOLTERS KLUMER FRANCE, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur VACHER Pascal**
Cadre technique responsable de service, PRODIM, VITROLLES.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur VALLET Gilles**
Ingénieur Logiciel, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur VERGNES Michel**
Cadre de banque, CREDIT DU NORD, PARIS 8EME.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur VERMELHO Antonio**
Conducteur poids lourds, OTUS VEOLIA, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Monsieur VERNAY Guy**
Responsable de domaines informatiques, DIOT TECHNOLOGIES, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur VERNET Bruno**
Technicien météorologue, LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ÉSSAIS,
PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame VIAIS Lydie**
Animateur de prévention santé sécurité, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur VIALLANEIX Claude**
Chef de marché transport, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur VIDOTTO Christian**
Coordinateur contentieux, RICOH FRANCE, RUNGIS.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur VINGASASSALON Paul**
Chef de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame WEBER Christine**
Cadre soins, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur WIEL Patrick**
Cadre administratif, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS-LA-DEFENSE.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Monsieur WYCZISK Frédéric**
Cadre technique, THALES RESEARCH & TECHNOLOGY FRANCE, PALAISEAU.
demeurant à CACHAN

- **Madame ZARAGOZA Marie-Paule**
Responsable magasin, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame ZOUAGUI Martine**
Gestionnaire de cotisations, CAVAMAC, PARIS.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ADVIELLE Gilles**
Ingénieur, CNP TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, PARIS.
demeurant à ARCUEIL

- **Monsieur ALBU Patrick**
Gestionnaire de carrières, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame ALLABERT Annie**
Cadre au greffe, GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame ANDRE Martine**
Conseillère accueil clientèle, ASS. DE MOYENS MALAKOFF MEDERIC, PARIS.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur ANNUNZIO Gaëtan**
Ingénieur, SICRA ILE DE FRANCE, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à RUNGIS

- **Madame APPERT Martine**
Technicienne prestations prévoyance, QUATREM, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame ARMANET Claire**
Responsable de fonction informatique, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole,
Bagnolet.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur AZEER Rosun**
Cadre de banque, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à ARCUEIL

- **Monsieur BALAGE Philippe**
Technicien chiffrage, ALSTOM GRID SAS, MASSY.
demeurant à CACHAN

- **Madame BAREL Catherine**
Interlocutrice RH, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame BARRIERE Brigitte**
Secrétaire administrative, ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE, PARIS.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame BARTALAN Claude**
Employée, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame BELHOMME Annie**
Assistante commerciale, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame BELZIC Dominique**
Expert technique, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur BENALI Youcef**
Magasinier, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur BEPOIX Dominique**
Rédacteur régleur sinistre, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur BERLAND Philippe**
Opérateur logistique, LOGISTIQUE GALERIES LAFAYETTE, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur BERNASCOM Serge**
Contrôleur de gestion, ABBOTT PRODUCTS SAS, SURESNES.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur BESNARD Alain**
Conducteur routier, CALBERSON PORTES DE LA FORET, COLLEGIEN.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur BETHUNE Gilles**
Cadre de gestion, ONERA, PALAISEAU.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame BIDI Yvonne**
Employée d'assurances, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur BIDOIN Jacques**
Responsable technique et qualité, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame BLANQUI Nadine**
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur BOCQUIAU Jean-Pierre**
Magasinier, SANOFI AVENTIS, MAISONS ALFORT.
demeurant à ORLY

- **Monsieur BONHOMME Jean-Pierre**
Inspecteur travaux, LOISELET ET DAIGREMONT, NEUILLY.
demeurant à THIAIS

- **Madame BONHOMMET JAOUEN Catherine**
Cadre de santé, INSTITUT CURIE, PARIS 5EME.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame BONNEL Joëlle**
Comptable, CGT EDUC'ACTION UNSEN, MONTREUIL.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur BONNOT Marc**
Agent de maîtrise air france, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame BOUCHER Marie Christine**
Technicien supérieur, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur BOUCHET Gérard**
Aide Forgeron, SAFRAN SNECMA, COLOMBES.
demeurant à ARCUEIL

- **Madame BOUGOT Marie**
Gestionnaire customer suport, ING BANK, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame BOULAY Evelyne**
Réfêrente réglementaire, Pole emploi, CRETEIL.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur BOURRE Joël**
Maîtrise GIE PMH, GIE PMH, PARIS.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur BOURSEILLER Philippe**
Chargé d'affaires, CEA, ARPAJON.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame BOURSIER Ghislaine**
Conseillère en assurance, GMF, PARIS.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur BOUTHELOT Michel**
Employé de bureau, MECARUNGIS, RUNGIS.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur BOUVIER Claude**
Architecte calculateur avionique, THALES AVIONICS SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur BOUVIER Jérôme**
Employé (en retraite), POLE EMPLOI, PARIS.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame BOUVIER Nicole**
Agent de banque, CREDIT DU NORD, PARIS 8EME.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur BRENOT Patrick**
Mécanicien automobile, SABRIE, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame BROSSIER Sylvie**
Responsable administratif et financier, ARMAND ASSOCIES, PARIS 8EME.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Monsieur CAPROSIE Melin**
Opérateur piste, AIR FRANCE CENTRE DES SERVICES PARTAGES, ROISSY CHARLES
DE GAULLE.
demeurant à ORLY

- **Madame CARCAUD Monique**
Employée de banque, LCL, VILLEJUIF.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur CAROLLI Gérard**
Techni commercial, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur CASEIRO ANTUNES RITO Mario**
Tolier, SABRIE, JOINVILLE-LE-PONT.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame CAVAGNE Chantal**
Chef de projet informatique, COFACE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame CAZAUX Catherine**
Responsable d'unité comptable, FAPES DIFFUSION, PARIS.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur CHABANNE Serge**
Technicien études, SAFRAN SAGEM DEFENSE SECURITE, MASSY.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur CHAIX Daniel**
Ingénieur, THALLES AIR SYSTEM, LIMOURS.
demeurant à RUNGIS

- **Madame CHALONS Martine**
Responsable de service, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame CHAMPAGNE Annick**
Technicienne son, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame CHARTIER Mauricette**
Margeuse sur presse, NISSE CARTONNAGE, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à CRETEIL

- **Madame CHATAIGNIER Anne-Marie**
Technicien expert aides financières, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame CHATENAY Marie-Claude**
Assistante DRH, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur CHENEVIÈRE Joël**
Cadre de banque, SOCIETE DE BANQUE ET D'EXPANSION, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur CHEVREAU Jean**
Cadre (en retraite), IMPRIMERIE ROULE, TORCY.
demeurant à SANTENY

- **Monsieur CHICHEPORTICHE Lionel**
Agent d'assurances, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame CHRIST Dominique**
Assistante - secrétariat DAF/LTI, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame CICCARELLI Chantal**
Secrétaire, THALES SERVICES SAS, VELIZY.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur CIRIO Patrick**
Cadre technique, THALES AVIONICS SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Madame CLAUDE Nadine**
Responsable de service, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur CLOAREC Yannick**
Chef de département, EFFAGE ENERGIE FERROVIERE, FONTENAY-SOUS-BOIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame COCHE Alix**
Employée de banque, NATEXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS.
demeurant à FRESNES

- **Madame COHEN Nadia**
Conseiller client, LA REDOUTE, ROUBAIX.
demeurant à ORLY

- **Madame COMPAGNET Solange**
Technicien expert relation client, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame CORDIER Agnès**
Employée de greffe, GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, PARIS.
demeurant à FRESNES

- **Madame COROUGE Chantal**
Infirmière puéricultrice, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame CORVEZ Elisabeth**
Responsable de vente, GALERIES LAFAYETTE, THIAIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame COUDERT Françoise**
Agent de maîtrise, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), PARIS.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame COURIOU Colette**
Assistante de direction, VALEO MANAGEMENT SERVICES, PARIS 17EME.
demeurant à ARCUEIL

- **Monsieur CUENOT Gilles**
Ingénieur de formation, AFPA, MONTREUIL.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame DADEN Corinne**
Technicien de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur DAHAM Abdelkrim**
Conducteur qualifié, 3S/GIGAL D, ORLY.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame DALL DYLIO Marita**
Médiateur familial, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame DA ROCHA Evelyne**
Cadre commerciale, VALSCIUS, CHANTELOUP-LES-VIGNES.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame DA SILVA Olivia**
Employée, THALES ELECTRON DEVICES, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à VALENTON

- **Monsieur DAUCE Noël**
Chargé de mission, POLE EMPLOI, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur DAVIDS Mario**
Chauffeur PL, SUEZ SITA IDF, SURESNES.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur DE ANDRADE Joao**
Ouvrier, SECF HIPPODROME DE PARIS VINCENNES, PARIS 12EME.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur DE BARROS Fernando**
Foreur, SEFI INTRAFOR, GRIGNY.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur DEBON Claude**
Assainissement (en retraite), HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur DEGAND Patrice**
Cadre de banque, LCL, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame DE KEISER Dominique**
Conseillère client, LA REDOUTE, ROUBAIX.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur DELACROIX Eric**
Ingénieur commercial, THALES OPTRONIQUE, ELANCOURT.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame DELARIVIERE Nadine**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame DELIERE Marie Christine**
Secrétaire de rédaction, CNAMTS, PARIS.
demeurant à ARCUEIL

- **Monsieur DEL ROCINO Pierre**
Responsable du contrôle de gestion, CHAFFOTEAUX, SAINT DENIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame DEMANGE Jacqueline**
Représentante mpcame GHQ, ICF LA SABLIERE SA D'HLM, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame DEMARCHE Michèle**
Assistante export, BABCOCK WANSON, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur DE ROVERE Jean-Claude**
Technicien de maintenance, CIGMA ILE DE FRANCE, SAINT-DENIS.
demeurant à THIAIS

- **Madame DESECURES Evelyne**
Employée de banque, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame DEVILLE Françoise**
Responsable garanties publiques, COFACE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame DIQUERO Sylviane**
Juriste, ARCELOR MITTAL, LA PLAINE SAINT-DENIS.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur DOUADI Patrick**
Responsable de domaine de production, Informatique CDC, ARCUEIL.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur DOUCET Christian**
Vendeur, BHV MARAIS, PARIS 4EME.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame DROUET Annick**
Secrétaire, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur DUBOIS Claude**
Informaticien, SILCA, LE KREMLIN-BICETRE.
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Monsieur DUBOIS Georges**
Technicien d'essais, SNECMA, COURCOURONNES.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Madame DUBOIS Martine**
Responsable de laboratoire, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur DUCROT Didier**
Informaticien, PROBTP, VINCENNES.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame DUDT Véronique**
Technicienne des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Monsieur DUPONT Jean-Pierre**
Chef de projet, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame DURAMPART Jacqueline**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame DUTERTRE Catherine**
Chargée d'études et développement, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL IDF,
PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur ELOISE Dominique**
Responsable administratif et financier, ADIM URBAN, CHEVILLY LARUE.
demeurant à FRESNES

- **Madame ETCHEVERRY Pascaline**
Gardiennne d'immeuble, IMMOBILIERE 3F, PARIS 13EME.
demeurant à CRETEIL

- **Madame FALLETI Corinne**
Employée sécurité sociale, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur FAUVET Gérard**
Juriste, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur FERAL Alain**
Ingénieur, THALES OPTRONIQUE, ELANCOURT.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame FONTAINE Muriel**
Employée de banque, CIC, PARIS 9EME.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame FORGEAS Marie-José**
Cadre administratif, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame FOUERE Brigitte**
Assistante RH, NATIXIS, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Madame FOULOI Marina**
Assistante administrative, CREI SNCF, PARIS.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur FROT Marc**
Responsable de service, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur FUERTES MURAT Pedro**
Convoyeur, FRAIKIN FRANCE, CRETEIL.
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur GALLY Marc**
Assistant documentaliste, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame GARCIA Mercédès**
Employée, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur GAROFALO Antoine**
Metallier, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.
demeurant à ORLY

- **Monsieur GAUDRY Jean**
Technicien de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Madame GAUTREAU Elisabeth**
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame GEANT Odile**
Technicien expert maîtrise du risque, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame GHISLAIN Monique**
Comptable, SAFRAN, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame GICQUIAUD Sylvie**
Assistante de direction, LINEDATA SERVICES LEASING & CRÉDIT, ARCUEIL.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur GIRARD Michel**
Technicien supérieur, SAFRAN SAGEM DEFENSE SECURITE, MASSY.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame GOBERT Viviane**
Comptable, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur GOERENS Jean-Louis**
Technicien de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame GONCALVES Isabelle**
Gardiennne d'immeuble, SYNDIC RESIDENCE MONTAIGUT, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame GOYE Françoise**
Assistante commerciale, SOCIETE PROFESSIONNELLE PAPIERS PRESSE, PARIS.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur GRIVEL Claude**
Technicien de chantier, EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à FRESNES

- **Madame GUENY Christine**
Cadre, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame HAMEL Dominique**
Assistante de direction, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur HARBULOT Jean-Louis**
Gestionnaire de ressources informatiques, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur HAUTEMULLE Nicole**
Responsable de service, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame HENAULT Francine**
Assistante, SEMMARIS, RUNGIS.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur HEROS Daniel**
Conseiller clientèle, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur HONNART Thierry**
Technicien de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame HUVIER Pascale**
Technicien gestion comptable, SAFRAN, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame HUYSENTRUYT Anne-Marie**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame JAILLET Patricia**
Technicien expérimenté, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur JARLAN Bernard**
Chef d'entreprise gérant cadre (retraité), BALESTRA ET CIE, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur JOACHIM Christian**
Informaticien, CNP TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, PARIS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame JULIEN Catherine**
Cadre de banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame KROLICZAK Chantal**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame LABONNE Marie-Jeanne**
Employée, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur LAINE Guy**
Auditeur, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur LAMBERT Christian**
Agent de manoeuvre, SOGARIS, RUNGIS.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame LAMBERT Christine**
Chargée accueil banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame LAMOLE Christine**
Chargée de clientèle, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à GENTILLY

- **Monsieur LAMPACA BARREIRA Fernando**
Chauffeur PL, OTUS VEOLIA, BONNEUIL-SUR-MARNE.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Monsieur LAMY Claude**
Employé, DHL INTERNATIONAL EXPRESS SAS, COLLEGIEN.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame LANZARONE Rose**
Conseillère retraite, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame LAROUDIE Evelyne**
Employée de banque, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur LAROUDIE Jean-Luc**
Employé (à la retraite), NATIXIS PAIEMENTS, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame LARTIGUES Maryse**
Responsable service informatique, POLE EMPLOI, MONTREUIL.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame LAVOINE Agnès**
Cadre banque, CREDIT DU NORD, PARIS 8EME.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur LE BOUDEC Jean-Louis**
Chargé d'études et de statistiques, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, PARIS.
demeurant à FRESNES

- **Madame LECAS Jocelyne**
Assistante, GIE AG2R, PARIS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur LECOMTE Didier**
Rippeur, OTALIA, LA PLAINE -SAINT-DENIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame LEJEUNE Sylvie**
Technicienne de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame LEMAIRE Elisabeth**
Médecin du travail, SIMT, SERRIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame LEMAIRE Patricia**
Gestionnaire comptable, QUADRAL PROPERTY, PARIS.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame LEMPEREUR Christine**
cadre administratif, KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame LE NY Bernadette**
Documentaliste, CREDIT FONCIER, CHARENTON.
demeurant à VINCENNES

- **Madame LEPAN Elisabeth**
Correspondant de production, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame LE PLEUX Marie-Anne**
Assistante de direction, AXA ASSISTANCE FRANCE, CHATILLON.
demeurant à THIAIS

- **Monsieur LEZEC Guy**
Employé, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame LIAMBO Christine**
Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame LITZLER Catherine**
Chef service paie, Cie HOBART, CROISSY-BEAUBOURG.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame LOSSERAND Ghislaine**
Responsable administratif, COFREC, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame LOZANO Conception**
Secrétaire de direction, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur MAGNE Camille**
Informaticien, IT - CE GROUPE BPCE, PARIS.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame MALERBI Angèle**
Gestionnaire administratif, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame MANSUY Isabelle**
Chargée d'études en politiques sociales, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, PARIS.
demeurant à FRESNES

- **Madame MARANGHI Marie**
Assistante de chantier, GTM TP IDF, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame MARCHANDET Muriel**
Coordinatrice émissions, FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE, VANVES.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur MARSEILLE Dominique**
Technicien supérieur projet, SAFRAN SNECMA, MOISSY-CRAMAYEL.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur MARSON Lionel**
Conseiller client, ASSOCIATION DE MOYEN KLESIA, MONTREUIL.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Monsieur MASSIAT Jean-François**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI ILE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à GENTILLY

- **Madame MASUR Viviane**
41 rue des Ecoles, BANQUE DE FRANCE, CRETEIL.
demeurant à CRETEIL

- **Madame MATHIEU Claudine**
Superviseur, HSBC FRANCE, PARIS.
demeurant à PERIGNY

- **Madame MAUPOU Jacqueline**
Responsable adjoint, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur MAYEUX Dominique**
Régisseur, FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame MIALY-CHEBAT Valérie**
Réfèrent Technique, KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à CACHAN

- **Monsieur MICHAUD Philippe**
Conseil en patrimoine, CREDIT DU NORD, PARIS 8EME.
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Madame MIGNERON Joëlle**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND.
demeurant à NOISEAU

- **Madame MILONAS Suzanne**
Technicien contrôleur, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur MONDOT Patrick**
Plombier chauffagiste couvreur, SARL COURTOIS, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur MONNIER-BOURDIN Jean-Pierre**
Secrétaire rédacteur classe exceptionnelle, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Monsieur MOREAU Christian**
Chauffeur livreur, CRE RATP, BAGNOLET.
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Monsieur MOTHAIS Michel**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à VINCENNES

- **Madame MULLER Martine**
enseignante coiffure (en retraite), ECOLE SAINT LOUIS, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame MUREAU Sylvie**
Manager supérieur RH/ Responsable relations sociales, ARCELORMITAL ATLANTIQUE ET
LORRAINE, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur MURY Dominique**
Technicien, COFELY SERVICES, PUTEAUX.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame NIDERPRIM Dominique**
Assistante de direction, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame NIJEAN Evelyne**
Gestionnaire administrative, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur OZGA Patrick**
Cadre informatique, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur PAOLETTI Joseph**
5 rue du Professeur Leriche, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur PARRA Juan**
Cadre Technique, SPIE PARTESIA, IVRY SUR SEINE.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame PELMONT Paulette**
Chef de groupe, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, GUYANCOURT.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame PERES Sylviane**
Agent de service A.S, CARRARD SERVICES, RUNGIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame PERONINO Elisabeth**
Comptable, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur PEROT Roger**
Technicien, COFELY, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur PERRET Jean-Luc**
Responsable de service, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame PESEUX Sylvie**
Cadre de proximité, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur PETIT Gérard**
Employé de bureau, HUMANIS, FONTENAY SOUS BOIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Monsieur PETITJEAN Alain**
Programmeur fraiseur, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur PEZAREIX Bruno**
Cadre, SACD, PARIS 9EME.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur PHILIPPI Pascal**
Carrossier, SABRIE, SUCY-EN-BRIE.
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Madame PIANO Francine**
Chargée d'études, KLESIA, PARIS 17EME.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame PIARDET Manuelle**
Conseillère en assurances, GMF, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame PICHON Dominique**
Cadre, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame PIERRET Isabelle**
Assistante de direction générale, ALLIANZ IARD, PARIS.
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame PINTHIER Nadine**
Employée, CAF DE PARIS, PARIS.
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame PLAISANT Nicole**
Conseil en propriété industrielle, SODEMA CONSEILS S.A, PARIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame POGGI Martine**
Employée banque, SOCIETE GENERALE, PARIS 15EME.
demeurant à CACHAN

- **Monsieur PONCET Michel**
Technicien supérieur méthodes, SAFRAN SNECMA EVRY, EVRY.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur POUMIER Daniel**
Animateur de formations, CAF DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur PRADIER Georges**
Porteur PFG, OGF, PARIS.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur PREVILLE Michel**
Attaché commercial, SOCIETE PROFESSIONNELLE PAPIERS PRESSE, PARIS.
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Madame QUICHAUD Dominique**
Cadre comptable, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame QUINOT Catherine**
employée, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à NOISEAU

- **Madame RABATEL Marie-Jeanne**
Technicienne contrôle de gestion, ARCELOR MITTAL, LA PLAINE SAINT-DENIS.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Monsieur RAIMUNDO Grégorio**
Maçon, GROSSE, AIX LES BAINS.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame REIG Patricia**
Responsable de rayon, MONOPRIX, FONTENAY-SOUS-BOIS.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur REMOND Philippe**
Ingénieur, ROBERT BOSCH FRANCE SAS, DRANCY.
demeurant à FRESNES

- **Madame RENVOISE Sylvie**
Assistante de direction, GMF, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame REUCHET Françoise**
Responsable d'unité, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur RICHEMONT Michel**
Agent de transit qualifié, STE QUALITAIRE SEA, ROISSY CDG.
demeurant à CACHAN

- **Monsieur RINAUDO Jean-Pierre**
Informaticien, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur RIX François**
Directeur Technique, BNP PARIBAS REAL ESTATE TRANSACTION FRANCE, ISSY-
LES-MOULINEAUX.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame ROBIN Sylviane**
Comptable, HOPITAUX DE SAINT MAURICE, SAINT-MAURICE.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame RODRIGUEZ JOUE Maria**
Vendeuse, PRINTEMPS NATION, PARIS.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame RODRIGUEZ Patricia**
Réfèrent technique recouvrement, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame ROSE ROSETTE Gisette**
Technicien experte CMU, CPAM DE PARIS, PARIS.
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE

- **Madame ROUER Marie-Claire**
Responsable de service clients, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame ROULIN Martine**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur ROUMIER Didier**
Responsable division acces, STE LOXAM, PARIS.
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Madame ROUX Laurence**
Technicien de prestations, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame RULLAC Pascale**
Cadre bancaire, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à FRESNES

- **Monsieur SAINT-CHARLES Eric**
Second cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame SANTOS PEREIRA Françoise**
Souscripteur conseil, ALLIANZ IARD, PARIS.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame SAVY Christine**
Employé, AFNOR GROUPE, LA PLAINE SAINT DENIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame SBARDELLA Jocelyne**
Responsable de proximité, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur SCHMITZ Yves**
Cadre, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à VINCENNES

- **Madame SCHOLES Louisa**
Responsable charcuterie crèmerie à la coupe, MONOPRIX PERREUX SUR MARNE, LE
PERREUX-SUR-MARNE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur SILVA DOMINGUES Luco**
Canalisateur, SADE CGTH, ROSNY SOUS BOIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur SISOUPHANTHONG Kong Pheng**
Electromécanicien, RENAULT SAS, BOULOGNE -BILLANCOURT.
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur SOMOZA Bruno**
cadre de banque, BANQUE SOLFEA, PARIS.
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame SONNTAG Véronique**
Cadre supérieur administratif, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur SOUISSI Bouchaib**
Salarié, NEOM, CHEVILLY LARUE.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur SPAGNOLI Patrick**
Coordinateur clients grands comptes et international, PERNOD S.A., CRETEIL.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame TALBOT Christiane**
Directrice de la maîtrise des risques, URSSAF Ile-de-France, Montreuil.
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur TANGUY Lionel**
Technicien, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur TERRIER Jean-François**
Enquêteur, CPAM DES HAUTS-DE-SEINE, NANTERRE.
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame THEROUIN Michelle**
Comptable, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS 2EME.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur THEZARD Daniel**
Agent Technique, ALSTOM POWER SERVICE, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Madame THOMAS Brigitte**
Juriste, MOET HENNESSY, PARIS.
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur TROCME François**
Ingénieur expert risques industriels, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame USSIN Gisèle**
Réfèrent technique en prestations familiales, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 93,
ROSNY-SOUS-BOIS.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur VALLOIS Dominique**
Chargé de mission, POLE EMPLOI IDF, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame VENDITTELLI Monique**
Employée banque, NATIXIS, PARIS 13EME.
demeurant à CRETEIL

- **Madame VERGER Claire**
Cadre à la banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame VERGNE Evelyne**
Professionnel qualifié des services généraux (en retraite), POLE EMPLOI, PARIS.
demeurant à SANTENY

- **Monsieur VIARD Eric**
Spécialiste documentation, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur VIDAL Didier**
Technicien études réseaux, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.
demeurant à RUNGIS

- **Monsieur VIEIRA Pedro**
Responsable ateliers mécanique, BIA, CONFLANS-SAINTE-HONORINE.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur VIEITES José**
Maçon, LAINE DELAU, NANTERRE.
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Madame VONSCHÉIOT Rose**
Assistante de direction, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, PARIS.
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur WARUSFEL Georges**
Comptable, LOGIAL OPH, ALFORTVILLE.
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame XAVIER Eliane**
Comptable, LES PAVEURS DE MONTROUGE, VILLEJUIF.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- Madame XAVIER Ivane

Responsable de service, CPAM DE CRETEIL, CRETEIL.
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- Monsieur YAHMI Didier

Ajusteur outilleur, RENAULT Lardy, LARDY.
demeurant à CHOISY-LE-ROI

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 30 novembre 2015

Le Préfet

Thierry LELEU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

SERVICE DU CABINET
BUREAU DU CABINET

A R R E T E N° 2015 – 3958 du 30 novembre 2015

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2016

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2016 ;

Sur proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Madame CHAINEY Alexandra

Chef de produit banque privée, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF,
Paris
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- Monsieur CHUPIN Jean-Pierre

Attaché de direction, CAISSE CENTRALE MUTUALITE SOCIALE AGRIC, BAGNOLET
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- Madame COIFFIER Georgette

Chef de projet maîtrise d'ouvrage, CREDIT AGRICOLE SA, VILLEJUIF
demeurant à THIAIS

- Monsieur DANZE Richard

Responsable de point de vente, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF,
Paris
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- Monsieur FURPOIRIER Patrick

Employé, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- Madame HUTCHINSON Agnès

Employée de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à VINCENNES

- **Madame LE GAL Valérie**
Manager traitement BQ, GROUPAMA BANQUE, MONTREUIL
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Madame LEMEE Valérie**
Superviseur, CREDIT AGRICOLE LEASING ET FACTORING, MONTRouGE
demeurant à VINCENNES

- **Madame MAUTALEN Pascale**
Assistante enseigne, Candia, Paris
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame METOUDI Fabienne**
Secrétaire direction, BIOMERIEUX SA, MARCY-L'ETOILE
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Monsieur PAGES Alain**
Gestionnaire logistique, GROUPAMA GAN VIE, PARIS 8EME
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur QUINTON Patrice**
Employé, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame TOLLARI Virginie**
Technicien activité bancaire, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF,
Paris
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame WARNET Sylvie**
Juriste, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bagnolet
demeurant à VINCENNES

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame ANDRE Marianne**
Informaticienne, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS 12EME
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur BERGSTEN Ulrik**
Employé de banque, Crédit Agricole SA, Montrouge
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur BRACONNIER Frédéric**
Cadre bancaire, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur CHUPIN Jean-Pierre**
Attaché de direction, CAISSE CENTRALE MUTUALITE SOCIALE AGRIC, BAGNOLET
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Madame COIFFIER Georgette**
Chef de projet maîtrise d'ouvrage, CREDIT AGRICOLE SA, VILLEJUIF
demeurant à THIAIS

- **Monsieur DANANCHER Lionel**
Cadre de banque, Crédit Agricole Titres, Mer
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur GUIGNARD Didier**
Contrôleur de gestion, LA MEDICALE, PARIS
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur HURAND Gilles**
Employé de banque, Crédit Agricole SA, Montrouge
demeurant à CACHAN
- **Monsieur JUNIET Thierry**
Responsable de zone, Alliance Food Service, Viroflay
demeurant à CACHAN
- **Monsieur LEBON Fabrice**
Informaticien, Crédit Agricole SA, Montrouge
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame LE PEN Isabelle**
Ingénieur système, SILCA, LE KREMLIN-BICETRE
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur MERRIFIELD Joseph**
Chargé de mission, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame VANDORME Florence**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS 12EME
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur VIOLA Antoine**
Employé banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à SANTENY
- **Madame WARNET Sylvie**
Juriste, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bagnolet
demeurant à VINCENNES

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur CHUPIN Jean-Pierre**
Attaché de direction, CAISSE CENTRALE MUTUALITE SOCIALE AGRIC, BAGNOLET
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Monsieur CROISY Eric**
Responsable grand projet, CA CONSUMER FINANCE, EVRY
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur DESSERREY Rémy**
Ingénieur Informatique, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- Madame WARNET Sylvie

Juriste, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bagnolet
demeurant à VINCENNES

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Madame ARMANET Claire

Responsable de fonction informatique, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole,
Bagnolet
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- Madame BEAUFOUR Sylvie

Assistante de direction, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bagnolet
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- Madame CHABRAYRON Anne

Employée de banque, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS 12EME
demeurant à SAINT-MANDE

- Monsieur EUGENE Daniel

Responsable du département image et événementiel, Caisse centrale de la mutualité sociale
agricole, Bagnolet
demeurant à SAINT-MANDE

- Madame LACROIX Cosette

Employée crédit agricole, Crédit Agricole Titres, Mer
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- Madame NOZIGLIA Evelyne

Cadre de banque, CREDIT AGRICOLE SA, VILLEJUIF
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- Madame PARZY Françoise

Responsable juridique, Groupama SA, Paris
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- Monsieur VIARD Philippe

Employé de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- Madame VIDAL Patricia

Secrétaire de direction, Crédit Agricole Assurances, Paris
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

Thierry LELEU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

SERVICE DU CABINET
BUREAU DU CABINET

A R R E T E N° 2015 - 3959

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2016

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Madame ABDALLAH Mariana

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame ACHOUR Moufida

adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à ORLY.

- Monsieur ADELE Alex

Agent social de 1ère classe, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- Madame AGUILAR-MIR Viviane

IDE à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à SAINT-MAURICE.

- Monsieur AHMADA Saïd

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- **Monsieur ALLOUCHE Thierry**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à CRETEIL.
- **Madame ALLOUIS Sylvie**
Adjoint administratif 1ère classe titulaire (CCAS), MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame AMARA Nouara**
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame AMARI Dalila**
Auxiliaire de puériculture principal, MAIRIE DE RUNGIS, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame ANDRIEU Nathalie**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur ANTOINE Jean-Pierre**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Monsieur ANTOINE Sébastien**
Animateur principale 1ère classe, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur ANTONIADES Patrick**
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à BRY-SUR-MARNE.
- **Madame ANTONIOLI Monique**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE L'HAY-LES-ROSES, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame ANTONIO Nathalie**
Secrétaire à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Madame ARAYE Marie-Lucie**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Madame ARNAL Sophie**
Infirmière de classe supérieure, MAIRIE DE PLESSIS TREVISE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.
- **Monsieur BACAR Ahmed**
Adjoint administratif territorial 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Monsieur BALESTRIERE Yves**
Attaché principal, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame BALTAZIUK Isabelle**
Assistante d'enseignement artistique principal 1ère classe, MAIRIE DE VERSAILLES, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur BAMOUR Farid**
Adj tech 2ème classe, MAIRIE DE CACHAN, demeurant à CACHAN.
- **Madame BARASI Monique**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ORLY.

- Monsieur BARRE Thierry

Ingénieur principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame BARSACQ Simone

Adjoint technique de 1ère classe, CCAS DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à BRY-SUR-MARNE.

- Monsieur BAZILE Bruno

Adjoint technique principal 2ème classe au secrétariat du centre technique municipal, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- Monsieur BAZILE Bruno

Adjoint technique principal 2ème classe au secrétariat du centre technique municipal, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- Monsieur BELALA Karime

Agent de salubrité principal 1ère classe (salubrité), CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame BENCHABANE Christelle

Animateur principal de 2ème classe, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame BENELKADI Lilas

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Madame BENEZET Sandrine

Ingénieur principal - chargée d'études, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Madame BEN SOUSSAN Françoise

Ergothérapeute classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

- Monsieur BERGEOT Jean-Luc

Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Monsieur BERNARDON Vincent

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, MAIRIE DE RUNGIS, demeurant à RUNGIS.

- Madame BERNAVA Brigitte

Assistant Socio-Educatif principal, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

- Madame BESSIERE Lucie

Professeur d'enseignement artistique de classe normale, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE LA VALLEE - VAL MAUBUEE, demeurant à SAINT-MANDE.

- Madame BETTAYEB Karine

Adjoint d'animation principal 1ère classe, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE, demeurant à THIAIS.

- Madame BOCLY Véronique

Tech labo cs bnes, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

- Monsieur BODIN Joël

Psychologue hors classe, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame BOMIN Marie-Thérèse

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame BONIN Monique

Agent social 2ème classe, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à ARCUEIL,

- Madame BONNADIER Eliane

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DU KREMLIN BICÊTRE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.

- Monsieur BONNIEU Laurent

Maître ouvrier principal, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame BORDIO Claudine

Agent social 1ère classe, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame BORMS Marie

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Monsieur BOSQUET Christophe

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Madame BOUAOUNE Bachra

Adjoint animation principal 2ème classe, MAIRIE D'ORLY, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Monsieur BOUHASSOUNE Habib

Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE DE VALENTON, demeurant à VALENTON.

- Monsieur BOULANT Marc

Eboueur principal, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.

- Monsieur BOUZIANE David

Adj tech 2ème classe, MAIRIE DE CACHAN, demeurant à CACHAN.

- Monsieur BRUNNER Antoine

Ingénieur en chef des services techniques de la commune de Paris, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

- Madame BUSTAMANTE Danielle

Adjoint d'animation principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT MAURICE, demeurant à SAINT-MAURICE.

- Madame CABIOC'H Marie-Laure

Rédacteur principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame CANU Françoise

Adjoint technique de 2ème cl au service ressources hygiène et propreté, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- Madame CANU Françoise

Adjoint technique de 2ème classe au service ressources hygiène et propreté, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- Madame CAPPELLESSO Valérie

Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ALFORTVILLE.

- Monsieur CARABIN Eugène

Agent maîtrise principal (salubrité), CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ORLY.

- Madame CARELLA LEMONNIER Véronique

Assistant enseignement artistique principal 1ère classe, COMMUNAUTE AGGLO EST ENS ROMAINVILLE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame CARRARO-NAGES Isabelle

Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.

- Madame CARRER Natacha

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame CARVALHO Albina

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE DRAVEIL, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

- Madame CASAERT Nathalie

IDE à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Madame CASNER Florence

Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Madame CAYREL Patricia

Adjoint administratif 2ème classe, OPH DE THIAIS, demeurant à THIAIS.

- Madame CEPITELLI Julie

ASEHP, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à THIAIS.

- Monsieur CHAPALAIN Jean Pierre

Maître ouvrier, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame CHAPAT-BARBIER Sophie

Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Madame CHARTRAIN Marie Pierre

Agent des services hospitaliers qualifiés, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

- Monsieur CHATEAU Philippe

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE RUNGIS, demeurant à THIAIS.

- Monsieur CHAUVIN Dominique

Educateur Territorial principal de 2ème classe des APS titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame CLEMER Laurence

Responsable adjoint secteur marchés - directeur territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame COLLINOT Catherine

Psychomotricien de classe supérieure, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à VINCENNES.

- Madame CONFAC Lydia

IDE classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à FRESNES.

- Monsieur COQUILLAUD Laurent

Adjoint technique 2ème classe non titulaire, MAIRIE DE PUTEAUX, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

- **Monsieur CORNEILLE Pierre**
IDE 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame COTTENCEAU Catherine**
IDE 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame COUAILLIER Catherine**
Adjoint principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame CREPAUX Nathalie**
Aide soignante de classe supérieure, EHPAD COUSIN DE MERICOURT, demeurant à CACHAN.
- **Madame CROISIARD Séverine**
assistant enseignement artistique ART principal 1ère classe, MAIRIE DE DUGNY, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame CRUEL Valérie**
IDE de classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur CUVILLIER Jean**
Elu - Vice président de la CAVM, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VALLEE MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Monsieur DAAS Mustapha**
Adjoint animation principal 1ère classe, MAIRIE D'ORLY, demeurant à ORLY.
- **Madame DA CUNHA Martine**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à ORLY.
- **Madame DAHAN Laetitia**
IDE, ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VILLE-EVRARD, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.
- **Monsieur D'AMICO Antoine**
Adj tech 2ème classe, MAIRIE DE CACHAN, demeurant à CACHAN.
- **Monsieur DANABE Rudy**
ASHQ à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur DARDART Erick**
Maître ouvrier principal, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur DARRIEUMERLOU Gilles**
ATTE 2ème classe principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame DA SILVA Isabelle**
As med adm cl norm, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame DAVIDAS Jacqueline**
IDE classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Monsieur DEDRICH Pierre**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame DE LAJUDIE Geneviève**
Attaché, MAIRIE DE BOURG-LA-REINE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- **Madame DELASTRE Aline**
Attaché, SIAAP, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Monsieur DELASTRE René**
Agent maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame DELAVALD Chantal**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE SAINT-DENIS, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur DELCAMPE Sébastien**
Cadre infirmier, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur DELCHET Thierry**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Monsieur DEMOISSY Sébastien**
Technicien des services opérationnel classe normale, MAIRIE DE PARIS, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame DEMURE Anne**
Assistant socio-éducatif principal, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame DERACHE Sylvie**
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur DESIRE Sylvie**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame DIAS TRIGUERIRO Viviane**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame DI BENEDETTO Rosa**
Ouvrier professionnel qualifié, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame DIJOUX Claudine**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE L'HAY-LES-ROSES, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame DOLO Claudine**
ASEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE RUNGIS, demeurant à RUNGIS.
- **Madame DORRYHEE Sonia**
ATSEM 1ère classe, MAIRIE D'ORLY, demeurant à ORLY.
- **Madame DOUHET Isabelle**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à THIAIS.
- **Madame DREUX Delphine**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE L'HAY-LES-ROSES, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Monsieur DUCHATEAU Olivier**
Attaché, SIAAP, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame DUMAS Patricia

Adjoint d'animation de 2ème classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame DUMONT Sophie

Infirmière psychiatrique classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER LE PERRY VAUCLUSE, demeurant à FRESNES.

- Monsieur DUPONT Patrice

Ingénieur en chef classe exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Madame DUSSER Isabelle

Psychomotricien à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à VINCENNES.

- Monsieur EL ZEIN Tarif

IDE 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

- Monsieur ESCANEZ Eric

Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- Madame ESTEVE Josette

Blanchisseur maître ouvrier, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à CRETEIL.

- Madame ETIENNE Catherine

Adjoint d'animation 2ème classe, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Monsieur EYROLLES Daniel

Arthérapeute 1ère classe contractuel, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame FABRE Judith

Aide soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à CACHAN.

- Madame FAGES Brigitte

Cadre supérieur socio-éducatif, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame FAREL Corinne

Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE DE VALENTON, demeurant à VALENTON.

- Madame FARRE Lorna Carole

Ingénieur des services techniques de la commune de Paris, MAIRIE DE PARIS-DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Monsieur FERRAND Fabrice

Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Madame FERRAND Nathalie

Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT MANDE, demeurant à VINCENNES.

- Monsieur FERRAZ Philippe

Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Monsieur FOUREY Jérôme

Rédacteur, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PLAINE CENTRALE DU VDM, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

- Madame FOURMENT Marie Christine

IDE 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Monsieur FOURTI Nasseur

Surveillant de travaux, OFFICE PUBLIC D'HABITAT D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Monsieur FRACHE Patrick

Peintre, OFFICE PUBLIC D'HABITAT D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame FRANCES Elisabeth

Attaché territorial titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Monsieur FRANCISCO Jean-Pierre

Brancardier, Hôpital Albert Chenevier, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur FRATI Patrick

Adjoint des cadres classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

- Madame FRERET Lucrèce

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE SAINT MAURICE, demeurant à SAINT-MAURICE.

- Madame FURA Véronique

Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Monsieur FURIA Irène

Agent de maîtrise titulaire, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Monsieur FUSCO Marc

Maître ouvrier principal, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

- Monsieur FUSCO Philippe

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTGERON, demeurant à VALENTON.

- Monsieur GAGNARD Philippe

Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE BAGNEUX, demeurant à ORLY.

- Monsieur GALLIEN Didier

Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Madame GANEM Annie

Adjoint administratif de 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Madame GARCIA Marie Gladys

Aide soignante à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Madame GAUTHIER Marie Madeleine

Cadre supérieur infirmier, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.

- Monsieur GENICHON Didier

Adjoint technique territorial principal 1ère classe ETB ENS, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ARCUEIL.

- Madame GENOLINI Marie-Catherine

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE BOURG-LA-REINE, demeurant à FRESNES.

- Monsieur GERFAUX Stéphane

Directeur territorial, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

- **Monsieur GIRARD Guillaume**
Adjoint patrimoine 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à ORLY.
- **Madame GIRODENG0 Valérie**
Technicienne de laboratoire, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Monsieur GOUDJIL Rida**
Animateur principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame GRAL Valérie**
Rédacteur principal 1ère classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur GRATTEPAIN Sébastien**
Adjoint d'animation 2ème classe, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame GRECO Yvane**
ASH qualifié titulaire, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame GRESSET Christiane**
Aide soignant, Hôpital Albert Chenevier, demeurant à THIAIS.
- **Madame GUERIN Delphine**
Ergothérapeute titulaire, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame HAMELIN Virginia**
Conseilleri socio-éducatif, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame HANSER Lydie**
Adjoint technique de 2ème classe (avec fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles au service enseignement), MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.
- **Madame HANSER Lydie**
Adjoint technique de 2ème cl (avec fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelle) au service enseignement, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.
- **Madame HELLEQUIN Martine**
IDE classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame HERBAULT Danièle**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Monsieur HERMINE Alain**
Agent maîtrise principal responsable du secteur intendance, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à VALENTON.
- **Monsieur HERON Pascal**
Adjoint technique de 2ème cl au service voirie/propreté, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.
- **Monsieur HERON Pascal**
Adjoint technique de 2ème classe au service voirie/propreté, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.
- **Madame HOTIN Julie**
Auxiliaire de puéricultrice principale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur HOYAS Dominique**
Adjoint au maire, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- Madame HRYNIEWICZ Nathalie

Psychologue à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES.

- Monsieur HUBERT Jean-Sébastien

Professeur enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Monsieur IDIEDER Jean-Michel

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame ISNARD Fabienne

Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

- Madame ISSA Aida

Infirmier classe supérieure, EHPAD COUSIN DE MERICOURT, demeurant à CACHAN.

- Monsieur JANSSENS David

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame JEAN-CHARLES Viviane

Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Monsieur JEROLON Dominique

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DU BLANC-MESNIL, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame JOHANNEAU Françoise

aide soig cl ex ec6, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

- Madame JUMELLE Laurence

Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE DE MONTROUGE, demeurant à CACHAN.

- Madame KADDOUR Faima

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame KARKOUR Fatima

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Monsieur KERBADOU Mohamed

Infirmier DE 1er grade ISGS, CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

- Monsieur KHEMIRI Karim

Animateur principal 1ère cl, MAIRIE DE VALENTON, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

- Madame KOUIDER Jamila

Adjoint technique de 2ème classe au service ressources hygiène propreté, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- Monsieur KOWALKA Christian

Aide soignant classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame LAAKROUT Zoubida

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE L'HAY-LES-ROSES, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

- Madame LACHHEB Soumeycha

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame LACOMBE Sandrine

IDE, Hôpital Albert Chenevier, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Madame LADA Fabienne

Professeur d'enseignement artistique de classe normale, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame LAIDOUNI Karine

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE CHÂTILLON, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Madame LANGILLIER Michèle

Adjoint technique 1ère classe, CAISSE DES ECOLES DU XIVème ARRONDISSEMENT, demeurant à CACHAN.

- Madame LAUBE Véronique

Diététicienne es param, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

- Monsieur LE BERRE Jean-Claude

Technicien principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Madame LE BIHAN Sylvie

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE BAGNEUX, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

- Madame LEBLANC Delphine

Adjoint administratif 1ère classe, SIAAP, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame LECLERCQ Sylvie

Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame LECOMTE Sylvie

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Monsieur LE FER Rémy

Agent de maîtrise, MAIRIE DE MONTGERON, demeurant à THIAIS.

- Madame LEGENDRY Lina

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE D'ORLY, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Monsieur LEGRAS Thierry

Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur LEGROS Daniel

Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Madame LEGROUX Claude

Agent technique contractuel catégorie II, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Madame LEHUGEUR Clara

ATSEM 1ère classe, MAIRIE D'ORMESSON-SUR-MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.

- Madame LELEER Chantal

Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

- Madame LEMASLE Sylvie

Directeur territorial (chef de service), CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

- Monsieur LENOGUE Ismael

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

- Madame LEPAGE Nadia

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Madame LE PIMPEC Anita

Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur LEROY Jean Marie

Adjoint technique principal 1ère classe, OPALY, demeurant à ARCUEIL.

- Monsieur LETAILLELUR Bruce

Animateur territorial, MAIRIE DE NOISY LE GRAND, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.

- Madame LETOURNEL Marie-Françoise

Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE D'ORMESSON-SUR-MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.

- Madame LEVAVASSEUR Françoise

IDE 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

- Madame LEWIS Céline

Educateur de jeunes enfants, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame LIENARD Brigitte

Agent prod culin à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

- Madame LIRON Marie

Educateur de jeunes enfants, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

- Madame LIXFE Linda

Aide soignante cl sup, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur LOF Fabrice

Animateur, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame LONGO Filomena

Auxiliaire de puériculture de 1ère classe, MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Madame LOUISY-LOUIS-JOSEPH Nicole

Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Madame LUCAS Laurianne

Agent de maîtrise, MAIRIE D'ORMESSON-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- Monsieur LY Pram

adj techn 2ème classe, MAIRIE DE CACHAN, demeurant à CACHAN

- Madame MAACHI OUAHIANI Houria

Adjoint technique de 2ème classe au service ressources hygiène propreté, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- Madame MACK Nadine

Adj ad h pal 2c e5, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame MADELENAT Catherine

Agent de maîtrise, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame MAIA Isabel

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE D'ORMESSON-SUR-MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.

- Madame MALIK Ghalia

Assistante maternelle, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Madame MAMANE-DURO Ruth

Masseur kiné cadre de santé, CHI ROBERT BALLANGER, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame MANFREDI Christine

Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE NOISY LE GRAND, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Monsieur MANGARD Line

Auxiliaire de Puériculture principal 2ème classe, MAIRIE DE RUNGIS, demeurant à RUNGIS.

- Madame MANHES Patricia

Attaché, MAIRIE DE SAINT MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame MANOURY Sylvie

Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame MARCHAL Nathalie

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame MARECHALLE Isabelle

Secrétaire hospitalière, Hôpital Albert Chenevier, demeurant à CRETEIL.

- Madame MARIN FACON Valérie

Infirmière DE 2ème grade ISGS, CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.

- Madame MARIUS Monique

IDE à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame MARQUES RODRIGUES Yolande

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE GOURNAY SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame MARQUE Violette

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE MAROLLES EN BRIE, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.

- Madame MARTEAU Laurence

Rédacteur principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame MARTIAL Mildred

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE MAROLLES EN BRIE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

- Madame MARTIN Marielle

Adjoint d'animation 1ère classe, MAIRIE DE RUNGIS, demeurant à RUNGIS.

- Madame MARTINS Idalina

Assistante familiale (retraîtée), CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

- Madame MASSON Sonia

ATSEM principal 2ème classe, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MANDRES-LES-ROSES.

- Madame MATHEE Nathalie

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE DE RUNGIS, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Madame MATHIS Sophie

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE L'HAY-LES-ROSES, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Madame MAUDET Virginie

Aide soignante classe supérieure (hopital Lariboisière), GH LARIBOISIERE-F.WIDAL-SAINT LOUIS, demeurant à CACHAN.

- Madame MAYENAQUIBY Carole

Attaché territorial, OPH DE VILLEUVE SAINT GEORGES, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

- Madame MAZET Pascale

Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame MENDES Rosa

Agent des services hospitaliers qualifié classe normale, CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

- Madame MERCAN Karmen

Adjoint technique principal de 2ème classe au service gestion des ressources humaines, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- Monsieur MESERAY David

Brigadier chef principal titulaire, MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

- Madame MICHARD Mélanie

IDE CLASS SUP CB, Hôpital Albert Chenevier, demeurant à CRETEIL.

- Madame MICHAUD Patricia

IDE 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Monsieur MOGLIA Jean Michel

Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

- Madame MONTEUX Florence

Animateur principal de 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame MOREAU Chantal

Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- **Madame MORELLO Anne**
Attaché principal titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur MORLAND Patrick**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Monsieur MOTAIS Didier**
Assistant de conservation principal 2ème classe, MAIRIE DE BAGNOLET, demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur MOUNISSAMY Andjenirapa**
Agent de logistique générale 1ère classe, MAIRIE DE PARIS, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame MULLER Nelly**
Adjoint administratif, CNFPT, demeurant à PERIGNY.
- **Madame MURAT Christelle**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT MANDE, demeurant à SAINT-MANDE.
- **Madame MUSSEL Nathalie**
Aide soignante classe supérieure, MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame NANOR Jeanine**
Aide soignant de classe normale, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame NEL Corinne**
Ergothérapeute classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame NEZAR Christiane**
Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame NGUYEN Thi Long Chau**
Agent social de 1ère cl, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame NUR Nadia**
Puéricultrice classe normale titulaire (CCAS°), MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame OROZCO Marie Josèphe**
Rédacteur à la Bibliothèque Gabriel Bourdin, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.
- **Monsieur PAUL Eric**
Aide soignant à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur PAYET Jean Roland**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE BOURG-LA-REINE, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame PELLERIN Patricia**
Adjoint administratif 1ère classe titulaire, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur PELOU Philippe**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- **Monsieur PENTIER René**
Maître ouvrier principal, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Monsieur PEREZ Alain**
Adjoint animation 2ème cl, MAIRIE DE VALENTON, demeurant à VALENTON.
- **Madame PERONET Marie-Flore**
ASHQ à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur PERROT Henri**
Journaliste/Photographe, MAIRIE DE BOBIGNY, demeurant à BRY-SUR-MARNE.
- **Monsieur PETIT Frédéric**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur PETITJEAN Daniel**
AEA principal 1ère classe, Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, demeurant à ARCUEIL.
- **Madame PHILIPPON Nadine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE L'HAY-LES-ROSES, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame PICAUD Isabelle**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe titulaire (CCAS), MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame PICCHIOTTINO Frédérique**
Cad sup socio-educ, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame PIERRON Sophie**
Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Monsieur PISSOT Thierry**
Conducteur ambulancier 1ère catégorie, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame PLUQUET Marie Claude**
Assistante médico administrative, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame POIRIER Céline**
Auxiliaire de puériculture principale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame POLUZZI Laurence**
IDE classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à CRETEIL.
- **Madame POTARD Marie-Annick**
Professeur d'enseignement artistique hors classe titulaire, MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS, demeurant à ORLY.
- **Monsieur POUPARD Sylvie**
ATTE. 2ème classe principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à SAINT-MANDE.
- **Monsieur QUEHEN Jean-Pierre**
Adjoint d'animation principal de 1ère cl titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, demeurant à VALENTON.

- Madame QUESSEVEUR Djmila

Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

- Madame QUINTARD Catherine

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- Madame RAIMBAULT Delphine

Aide soignante, Hôpital Albert Chenevier, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Monsieur RATTIER Jean-Luc

Chef d'équipe conducteur automobile, MAIRIE DE PARIS, demeurant à VILLECRESNES.

- Madame RAVEL Nathalie

Infirmière DE 2ème grade ISGS, CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Monsieur RENARD Ludovic

Agent de maîtrise, MAIRIE DE CACHAN, demeurant à CACHAN.

- Madame RIBEIRO VASSALO Natalia

Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE CHAMPS SUR MARNE, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.

- Madame RICHARD Nadine

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Monsieur RIGAUX Stéphane

IDE de classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame RODARY Nadège

Ingénieur trav div, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Monsieur RODRIGUEZ Philippe

Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame ROETYNCK Sylvie

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE D'ORMESSON-SUR-MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.

- Monsieur ROMANELLI Eric

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE LOGNES, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Monsieur RONGIER Frédéric

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame ROULOT Claudine

Animateur principal de 2ème classe, MAIRIE DE RUNGIS, demeurant à THIAIS.

- Madame ROUX Brigitte

Gardiennne d'immeuble, OFFICE PUBLIC D'HABITAT D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame RUGLIO Corinne

IDE de classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame SAIDANI Sabrina

Animateur principal 1ère classe, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- **Madame SAINT MARC Nicaise**
ATTE - agent d'accueil, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur SALCEDE Victor**
Moniteur instal saint à l'hopital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame SALEL Myriam**
Adjoint d'animation de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT MAURICE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES.
- **Monsieur SALEZ David**
Adjoint technique 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame SALVAT Sandrine**
Rédacteur territorial titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame SAMSON Véronique**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Monsieur SAVENAT Alain**
Technicien de laboratoire, HOPITAL SAINT LOUIS, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.
- **Madame SAVOYEN Virginie**
Rédacteur principal 1ère classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame SCHLICHTER Maïté**
Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES.
- **Madame SCHNEIDER Jacqueline**
Adjoint technique de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame SEBAA Fatima**
Adjoint d'animation principal 2ème classe, MAIRIE D'ORLY, demeurant à ORLY.
- **Madame SEGOVIA Rose**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame SEGUELA Sandrine**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE, demeurant à THIAIS.
- **Monsieur SEJMOWICZ Marc**
Assistant social patient à l'hopital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES.
- **Monsieur SEMELET Hervé**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame SERRIERE Valérie**
Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur SEVERIN Gregory**
Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame SILLIAU Brigitte**
Adjoint administratif, SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

- **Madame SIRE Isabelle**
Infirmière classe supérieure, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame SMAH BERGHOUT Céline**
Adj tech 2ème classe, MAIRIE DE CACHAN, demeurant à CACHAN.
- **Madame SON Sylvie**
Adjoint administratif de 2ème classe au service des affaires générales, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.
- **Madame STASSINOS Noëlle**
ATSEM 1ème classe, MAIRIE D'ORMESSON-SUR-MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Madame STIEVENAUD Marie-Christine**
Assistante médico-administrative classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur SYLLA Mouhamadou**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur TESSIER Tony**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE BAGNEUX, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur THERET Emmanuel**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame TORTI Malgorzata**
Attachée principale d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur TOUPENET Laurent**
Cuisinier en crèche, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame TRICOT Christine**
Technicien laboratoire CO PARAM, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame ULRICH Corinne**
AS à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame URZUA Maribel**
Agent social 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à ORLY.
- **Madame VALERIN Myriam**
Adj ad hos 1 cl ec4, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame VANPEPEERSTRAETE Mauricette**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur VAYRAC Pascal**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Monsieur VAYSSE Frédéric**
Animateur principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE BAGNEUX, demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur VIOLA Arnaud**
Ingénieur en chef, SIAAP, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

- Monsieur WADOUX Franck

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.

- Madame WAGNE Fatima

Adjoint technique de 2ème classe au service ressources hygiène propreté, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- Monsieur WOLFF David

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame ZAPATA Line

Assistante maternelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

- Madame ZERBIB Jocelyne

Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Madame ZIANI Yamina

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Monsieur ZIMMER Serge

ADS ADM, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame ZULI Caroline

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Madame ALBONESY Murielle

Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame ALIOUCHE Sylvie

Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Monsieur ALKHALAF Khaled

Ingénieur principal titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

- Madame ALLIES Danièle

Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame AMIEL Françoise

Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Madame ANGER Marie-Luce

Médiathécaire à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à VILLECRESNES.

- Monsieur ANQUIER Paul

Maître o ppal éch6, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à VILLECRESNES.

- Madame ASSALI Christine

Educateur principal de jeunes enfants, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE, demeurant à VILLECRESNES.

- Monsieur AUDION Gérard

Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Monsieur AZZOUNI Mohamed

Attaché, MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

- Madame BACHELIN Françoise

Masseur kiné à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Madame BARD Françoise

Secrétaire administratif classe normale d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame BEAULIEU Dominique

ASEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE RUNGIS, demeurant à RUNGIS.

- Madame BELINGUE Sophie

IDE à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.

- Madame BENGUIGUI Laurence

Attaché, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame BENOIT Marguerite

Première adjointe au maire, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame BENZIANE Patricia

ASHQ à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- Monsieur BERGOT Alain

Adjoint au maire, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame BLONDEAU Danièle

Agent social de 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Madame BLONDEL Nathalie

Secrétaire médicale à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à VILLECRESNES.

- Madame BLUARD Catherine

Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Monsieur BOISSEL Bruno

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à LE PLESSIS TREVISE.

- Madame BONTOUX Nicole

Cadre resp soins à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES.

- Monsieur BOSCARDIN Patrick

Chauffeur livreur - Adjoint technique 1ère classe, CAISSE DES ECOLES DU XIVème ARRONDISSEMENT, demeurant à CACHAN.

- Madame BRIN DJEHICHE Fatima

Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe au service enseignement, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- Madame BRUNE Sophie

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Madame CALMARD Valérie

Rédacteur territorial titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à ABLON-SUR-SEINE.

- Monsieur CAMPOS Didier

Maître ouvrier principal, HOPITAL TENON, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame CARLI Nathalie

Aide soignante, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur CARLI Philippe

ASHQ à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Madame CERULLU REMOND christine

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à RUNGIS.

- Monsieur CHAHI EDINE Robert

Agent de maîtrise, OPALY, demeurant à ARCUEIL.

- Monsieur CHAMBOULAN Cyrille

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Madame CHARDONNET Muriel

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame CHASSANG Colette

Attaché principal, MAIRIE DE L'HAY-LES-ROSES, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

- Madame CHAUMAISSON Véronique

Adjoint administratif principal 2ème classe, OPH DE THIAIS, demeurant à THIAIS.

- Monsieur CHEVROLLIER Luc

Elec mécanicien à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Madame COLLET DIT GOBLIT Isabelle

Rédacteur principal (gestionnaire des demandes de logement), CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame COLLET Sylvaine

Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à VALENTON.

- Monsieur COUJONDE Quoc-Vo

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame COURTET Régine

Préparatrice à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

- Monsieur CRON Philippe

Maître ouvrier, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à VINCENNES.

- Madame CROUSET Maryvonne

Ingénieur principal, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame CUVELIER Isabelle

Assistant social-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ARCUEIL.

- Madame DAVY Christiane

Sage femme classe exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame DEL CASTILLO PEYROT Muriel

Bibliothécaire, MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Madame DELEBARRE Nathalie

Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Madame DEPRINCE Annie

Attaché territorial de conservation, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Madame DE ROSA Marthe

Assistante médico administrative, HOPITAL SAINT LOUIS, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame DESCHARMES Odile

Attaché principal, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame DESGRANGES Lucile

Infirmière classe supérieure, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame D'HONT Anne-Marie

Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame DJOUADI Aïcha

Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE, demeurant à VILLECRESNES.

- Madame DOBEL Catherine

Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

- Madame DOLLIN Diana

Adjoint technique principal 2ème classe retraitée, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame DOMJAN Erika

Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à ARCUEIL.

- Madame DONIZEAU Brigitte

Attaché titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Monsieur DUBIEN Denis

Directeur territorial titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame DUBOIS Dominique

Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

- Monsieur DUBOIS Pierre

Assistant socio-éducatif territorial principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ALFORTVILLE.

- **Madame DUPUY Véronique**
as med-adm cl ex, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à CACHAN.
- **Madame ENOUF Véronique**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DU KREMLIN BICÊTRE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Monsieur ETIENNE Patrick**
Maître ouvrier ech5, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame FELSINA Alette**
Agent d'accueil à l'hopital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur FEMENIAS Didier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur FIDOLE Joseph**
IDE à l'hopital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame FILIPPI Valérie**
Rédacteur, MAIRIE DE THIAIS, demeurant à THIAIS.
- **Madame FONTAINE Chantal**
Adjoint administratif 1ère classe assistante service retraités, MAIRIE DE GRIGNY, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame FORTUNATI Muriel**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.
- **Madame FOURNERAT Christine**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur FRANCISQUIN Patric**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Madame FRANCOIS Véronique**
Cadre supérieur infirmier, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame GABISON Martine**
Rédacteur, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame GAKOSSO Nathalie**
Infirmière, HOPITAL SAINT LOUIS, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur GENE Patrick**
Brigadier chef principal police municipale, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur GENE TARDEE Sainte Croix**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame GEORGET MOCQUOT Patricia**
Educateur chef de jeunes enfants, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ABLON-SUR-SEINE.

- Madame GERMOND Pierrette

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

- Madame GOBERT Pascale

Bibliothécaire d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à VINCENNES.

- Monsieur GORSSE Patrick

Adjoint technique principal de 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame GOUZE Esther

Adjoint administratif 1ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Madame GRESSET Régine

Conseillère municipale, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame GUICHARD Nicole

Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- Madame HOUGA Nadia

Agent social principal 2ème classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame JAFFRELOT Nadine

Auxiliaire puériculture principal 1ère classe, MAIRIE DE BOURG-LA-REINE, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

- Madame KABEL Marie-Renée

Aide soignante, HOPITAL SAINT LOUIS, demeurant à CRETEIL.

- Madame LAINE Christine

ATSEM principal 2ème classe, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Monsieur LAMOTTE Yves

Technicien supérieur hospitalier 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

- Monsieur LANTENOIS Jacques

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE PLESSIS TREVISE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame LASHCARI Véronique

Assistant social des patients à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

- Monsieur LAUCOURNET Christian

Professeur d'enseignement artistique classe normale, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Madame LAURENS Josselyne

Adjoint administratif 1ère classe, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Monsieur LAZARDEUX Philippe

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à VILLECRESNES.

- Madame LEBERRE Micheline

Agent social de 1ère classe, MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Monsieur LE BIVIC Christian

Aide soignant classe supérieure (hopital Lariboisière), GH LARIBOISIÈRE-F.WIDAL-SAINT LOUIS, demeurant à CACHAN.

- Madame LECLERE Jocelyne

Infirmière DE classe supérieure (CE), CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

- Monsieur LEFEBVRE Jean-Marc

Référent graphiste, MAIRIE DE ARGENTEUIL, demeurant à GENTILLY.

- Madame LEMAIRE Lydie

Adj ad h pal 2c e5, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.

- Madame LENOIR Jeanine

Aide soignante à l'hopital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- Monsieur LENOIR Philippe

Directeur titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur LEROY Luc

Infirmier classe supérieure, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Monsieur LEROY Philippe

DST, MAIRIE DE CHAMPS SUR MARNE, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.

- Madame LE SAOUT Marie

Aide soignant de classe exceptionnelle, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Madame LESSEUR Frédérique

Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame LEULY Yolène

Auxiliaire de périculture principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame LOPES Maria

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Monsieur LOPEZ Georges

Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Monsieur LOUIS Eric

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- Monsieur LUBIN Christian

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE D'ANTONY, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame LUIS Adeline

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE NOISY LE GRAND, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Monsieur MAISON Hervé

Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame MAISONNEUVE Patricia

Auxiliaire puériculture principal 1ère classe titulaire, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ORLY.

- Madame MAITREAU Palmira

ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- Monsieur MALASSET Alain

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame MARIN Véronique

Assist soc éducat pl, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à MANDRES-LES-ROSES.

- Madame MASERA Nadine

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame MATHET Annie

Gestionnaire paie, OFFICE PUBLIC D'HABITAT D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Monsieur MAUPOU Laurent

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Madame MAURANNE Marie Ange

Assistant socil-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Madame MENARD Mireille

Assistant de conservation, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES, demeurant à NOISEAU.

- Monsieur MERCADIER Frédéric

IDE à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Monsieur MONDET Philippe

Directeur territorial chargé de mission, MAIRIE DE GRIGNY, demeurant à FRESNES.

- Madame MONTAGNA Claire

Adjoint administratif principal 1ère classe, OPALY, demeurant à ARCUEIL.

- Monsieur MORAND Dominique

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- Monsieur MOREAU Jacques

Adjoint technique principal de 2ème classe (exerçant les fonctions de gardien), OPH DE VILLEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Madame MOREAU Roseline

Adjoint administratif territorial de 2ème classe, OPH DE VILLEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Madame MOUILLARD Christiane

Adjoint technique principal 2ème cl titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Monsieur MOUTOUMALAYA Philippe

Aide soignante classe exceptionnelle EC6, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Monsieur MUNIER Fabien

Adjoint technique territorial de 2ème classe, OPH DE VILLEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Madame MURAINÉ Sylvie

Bibliothécaire territorial, MAIRIE DE PLESSIS TREVISE, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.

- Monsieur NIATI Abdelkader

Responsable des centres de loisirs primaires non titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Monsieur O BRIEN Lucien

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame OLLIVIER Chantal

Attaché, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

- Madame PERRET Isabelle

Adjoint d'animation principal 1ère classe, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Monsieur PICARDI SALVADOR Michel

Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame PISCHEDDA Nicole

Agent serv hospitalier qualifié, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

- Madame PLANQUE Hélène

Administrateur, COMMUNAUTE AGGLO EST ENS ROMAINVILLE, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.

- Madame PLANTIER Christiane

Adj admin principal 2ème classe, MAIRIE DE CACHAN, demeurant à CACHAN.

- Madame POIRSON Catherine

Directrice - Infirmière soins généraux, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame PROUHEZE Anne

Infirmière cadre supérieur de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

- Madame QUESTIER Sonia

Technicien des services opérationnels de classe normale, MAIRIE DE PARIS, demeurant à ALFORTVILLE.

- Madame RAMILLON Roselyne

AS à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Madame RATAJCZYK Thérèse

Adjoint administratif 2ème cl titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Monsieur REGENT Nazaire

Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur RENAULT Alain

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE PLESSIS TREVISE, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.

- Madame RENDINA Marie-Ange

Infirmière DE classe supérieure (CE), CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame RENDINA Martine

Secrétaire médicale et sociale de classe exceptionnelle, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Madame RENE Sylvie

Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Madame RIBICHINI Muriel

Cadre resp unité soins à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Madame RISCAZZI Catherine

Rédacteur, OPH DE VILLEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Monsieur RIVEAU Didier

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

- Monsieur RONFARD Marc

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Monsieur ROTH Bernard

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame ROUILLOT Sabine

Attaché territorial, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame ROUSSET Sylvie

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ALFORTVILLE.

- Madame SALVAN Evelyne

Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, MAIRIE DE MARCOUSSIS, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame SAUNIER Catherine

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Monsieur SCIASCIA Richard

Aide soignant classe exceptionnelle (hôpital Lariboisière), GH LARIBOISIERE-F.WIDAL-SAINT LOUIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame SEGURA Isabelle

IDE à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Madame SEPTIER Marie-Hélène

Technicienne de laboratoire à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Madame SERRURIER Dolorès

Aide soignante classe exceptionnelle EC6, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Madame STEINER Jocelyne

Attaché territorial titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame STROHL Catherine

IDE à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Madame SULTAN Michèle

Educatrice principale de jeunes enfants titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame TABARY Sylvie

Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, MAIRIE DE MARCOUSSIS, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

- Madame THOMAS Béatrice

Aide soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Monsieur THORON Bernard

Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame TOLEDANO Isabelle

Professeur d'enseignement artistique classe normale, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

- Madame TOMASINA Nicole

Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame TOURET Caroline

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Madame USSEL Brigitte

Bibliothécaire territoriale titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Monsieur VALLVERDU Patrick

Technicien supérieur hospitalier 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Monsieur VARDE Serge

Maître ouvrier principal, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à GENTILLY.

- Monsieur VERPILLIER Christophe

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Monsieur VERPILLOT Frédéric

Technicien de laboratoire, HOPITAL TENON, demeurant à SAINT-MANDE.

- Madame WATREMEZ Valérie

Supérieur de santé, ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VILLE-EVRARD, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame ZMIJEWSKI Christine

Attaché principal d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à MAISONS-ALFORT.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Monsieur ADELISSE Bernard**

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- **Monsieur AKRICHE Jean-Luc**

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- **Monsieur ALBUCHER Marc**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE L'HAY-LES-ROSES, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

- **Madame ALEXIS Marie-Josée**

Aide soignante à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- **Madame ARCELIN Françoise**

ASEM principal 2ème classe, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE, demeurant à FRESNES.

- **Madame ARNAUD Christiane**

Masseur kiné, Hôpital Albert Chenevier, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

- **Madame ARZEL Marie-Françoise**

Adjoint principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- **Monsieur ASNAR Robert**

Technicien principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- **Monsieur ATTIA Serge**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAINT MAURICE, demeurant à SAINT-MAURICE.

- **Monsieur AUGUIN Jacques**

Adjoint technique principal de 1ère classe au garage municipal, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- **Madame AYRAL Claudine**

Responsable organisation, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- **Madame BALON Evelyne**

ATSE principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ARCUEIL.

- **Monsieur BAMBE Patrick**

Aide soignant, HOPITAL SAINT LOUIS, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.

- **Madame BARBOSA Joëlle**

Adjoint technique principal 2ème cl titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- **Monsieur BARDOCHAN Patrick**

Technicien hospitalier titulaire, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- **Madame BERLEN Patricia**

Agent de logistique générale de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS, demeurant à FRESNES.

- **Madame BERNARD Marie Fleur**

Cadre resp unité de soins à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.

- Madame BERTHUET Annie

Auxiliaire de puériculture 1er classe principale, MAIRIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX, demeurant à CACHAN.

- Madame BERTRAND Isabelle

Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame BOIS Christine

Adjoint administratif 2ème cl titulaire, Hôpital Albert Chenevier, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur BONZON Christian

Maître ouvrier, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à THIAIS.

- Monsieur BORSOTTI Lionel

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Monsieur BOUCHER Serge

Adjoint technique principal de 1ère classe aux espaces verts, MAIRIE DE FRESNES, demeurant à FRESNES.

- Madame BOUDJEMA Nadia

Secrétaire de direction, OFFICE PUBLIC D'HABITAT D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Monsieur BOUSSEMART Pierre

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Monsieur BRACOU Jean

IDE à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Monsieur BRUYANT Gilles

Agent de maîtrise, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Madame BULCOURT Martine

Attaché territorial, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame BUSTON Catherine

Conservateur en chef des bibliothèques, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame CADORE Martine

Assistante direction à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à NOISEAU.

- Monsieur CAMBIEN Jean Michel

Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur CANOVA Lucien

Aide soignant de classe exceptionnelle, EHPAD COUSIN DE MERICOURT, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Monsieur CAUSSIGNAC Patrick

Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame CELTON Martine

Attaché principal, MAIRIE DE MONTFERMEIL, demeurant à VINCENNES.

- Madame CENZOPRANO Josiane

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

- Monsieur CHARMES Michel

Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE BRY-SUR-MARNE, demeurant à BRY-SUR-MARNE.

- Monsieur CHARRESON Raymond

Maire, MAIRIE DE RUNGIS, demeurant à RUNGIS.

- Monsieur CHEVE Marc

Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Monsieur CIMPER Jean-Claude

Conducteur ambulancier hors catégorie, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Monsieur CITOLLEUX Jean-louis

Adjoint technique principal 1ère classe, SIAAP, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Monsieur COIGNAUD Serge

Ingénieur en chef classe normale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à BRY-SUR-MARNE.

- Monsieur COTREBIL Robert

Blanchisseur maître ouvrier principal, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame COURTIN Geneviève

IDE à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.

- Madame DAMARI Martine

Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur DARROUZES Patrick

Adjoint administratif 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- Madame DAVY Chantal

Educatrice de jeunes enfants principale titulaire, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Monsieur DELORME André

Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à FRESNES.

- Madame DE REYER Marie-Noëlle

Assistant de conservation principal de 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame DIONISIUS Nicole

Aide soignante classe exceptionnelle, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Monsieur DRAGIN Jean-Baptiste

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Monsieur DUFOUR Yanni

IDE à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Madame DUJAY Sylvie

Adjoint technique principal 2ème cl, MAIRIE DE VALENTON, demeurant à VALENTON.

- Madame DURIMEL Ninetta

Puéricultrice responsable de centre de PMI, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame ESTEBAN Marie-Christine

Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à ALFORTVILLE.

- Madame ETESE Montserrat

Bibliothécaire, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Monsieur FANELLI Jean-François

Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame FASSIN Christine

Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame FAURE D'ECHALLENS Christine

Infirmière DE de classe supérieure (CE), CENTRE HOSPITALIER LES MURETS, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

- Monsieur FAUVE Didier

Aide soignant de classe supérieure titulaire, MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Monsieur FITTE Eric

Technicien supérieur en chef, MAIRIE DE PARIS-DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Madame FURON Christiane

Secrétaire médicale, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- Madame GANGNEUX Laure

Infirmière cadre de santé, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Madame GARCIA Muriel

Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Madame GARROUSTE Claudine

Auxiliaire de puériculture, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à FRESNES.

- Monsieur GASTY Jean-Luc

Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Monsieur GERMOND Michel

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

- Monsieur GIBIER Dominique

Conducteur ambulancier hors catégorie, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Monsieur GILBERT Marc

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- **Monsieur GIRARDEAU Dominique**
Ingénieur en chef cl normale, MAIRIE DE CACHAN, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Monsieur GIRAUD Jean-René**
Agent supérieur d'exploitation, EHPAD COUSIN DE MERICOURT, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.
- **Monsieur GIRAUD Serge**
Infirmier psychiatrique CS, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE CLERMONT, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame GOBERT Myriam**
Psychologue hors classe titulaire, CENTRE HOSPITALIER JEAN-MARTIN CHARCOT, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame GRUNDRICH Marie-Line**
Secrétaire administratif classe supérieure d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame GUISELIN Evelyne**
Adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame HAYE Jacqueline**
Attachée territoriale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame HOUILLON Michelle**
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame HOUSSIER LEGROS Anne-Marie**
Psychologue hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à NOISEAU.
- **Monsieur IPPOLITO Philippe**
Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame JAMAUX Véronique**
Puéricultrice cadre supérieur de santé titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur JINGEAUX Eric**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur JOUBERT Christian**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur JULLIEN Gilles**
Conducteur ambulancier hors catégorie, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à ORLY.
- **Monsieur JUELLE Philippe**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MONTRouGE, demeurant à CACHAN.
- **Madame KORB Hélène**
Conservateur bib en chef, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur LAKHDARI Karim**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à ARCUEIL.

- **Madame LAMPACH Evelyne**
Adjoint administratif 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur LAMPACH Jean-Pierre**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame LAMY Annick**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU HAUT VDM, demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame LE CAMPION Elisabeth**
Secrétaire médicale à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame LECONTE Brigitte**
Gest. adm du personnel, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame LEGRAND Dominique**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur LE METAYER Serge**
T S H, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame LE MIGNON Marie-Thérèse**
IDE B NES CL SUP, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur LEROY Jean-Michel**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.
- **Monsieur LERUDE Marc**
Technicien principal 1ère classe, MAIRIE DU BLANC-MESNIL, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur LETERME Elisabeth**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS-DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame LILIA Marie-Flore**
Agent d'entretien qualifié T4, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame LILIA Marie-Flore**
Agent d'entretien qualifié T4, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur LOISON Serge**
Electricien bâtiment, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.
- **Monsieur LOKUN Marc**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE BOURG-LA-REINE, demeurant à CACHAN.
- **Madame LOUIS-PHILIPPE Cyprienne**
Cadre resp unité soins à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Monsieur LUCAS Patrick**
Responsable restauration à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame LUDOSKY Marie-Josée**

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

- Madame LYONNARD DE LA GIRENNERIE Lyliane

Manipulatrice radio CS BNES, HOPITAL TENON, demeurant à VINCENNES.

- Madame MADDALON Catherine

Adjoint administratif principal 1ère classe, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE, demeurant à PERIGNY.

- Monsieur MAIRE Patrick

Attaché principal, MAIRIE DE CACHAN, demeurant à VILLEJUIF.

- Madame MANACH Brigitte

AHSQ à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Madame MARIETTE Brigitte

Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à THIAIS.

- Monsieur MAROUFIN Didier

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

- Monsieur MASINA Philippe

Conseiller des APS, MAIRIE DE VILLIERS SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Monsieur MASSON Daniel

Masseur kiné à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

- Monsieur MAXIMILIEN FRANCOIS Alain

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur MECS Joseph

Educateur des activités physiques et sportives pal 2ème classe, MAIRIE DE ROSNY SOUS BOIS, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

- Madame MEMBRE Françoise

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.

- Madame MENGUY Laurence

Assistant socio éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Monsieur MESLIN Pascal

Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame METAIRIE Edith

Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Madame MOILLIET Catherine

ATSEM principal 1ère classe, MAIRIE DE DRAVEIL, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Monsieur MOKRAB Thierry

Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Madame MOLAY Chantal

Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Madame MORENO MARTINEZ Sylviane

ACH CL NLE B NES, GROUPE HOSPITALIER LA PITIE SALPETRIERE, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur MUNOZ José

Adjoint technique territorial 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.

- Madame NGUYEN Laurence

Educatrice jeunes enfants, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Monsieur NININE Claude

Aide soignant, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à VALENTON.

- Monsieur PAJAK Alain

Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe normale, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame PAPILLON Béatrice

Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- Madame PEPIN-DONAT Nelly

Cadre de santé, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- Madame PEREZ Chantal

Infirmière classe supérieure, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER, demeurant à MAISONS-ALFORT.

- Monsieur PERRAIN Eric

Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à VILLECRESNES.

- Monsieur PERRIAU Pierre

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS-DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, demeurant à ALFORTVILLE.

- Madame PERRIERE Claudine

Aide soignante à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Madame PERRIERE Jocelyne

Aide soignante, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Monsieur PERU Joël

Adjoint technique de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

- Madame PETITJEAN Christine

Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à ORLY.

- Madame PFIRMANN Marie-Claude

Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à CRETEIL.

- Madame PITEUX Véronique

Infirmière, HOPITAL TENON, demeurant à SAINT-MANDE.

- **Monsieur POMMIER Narcisse**
Agent sce hosp. à A. Chevenier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame POURREZ Annie**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, MAIRIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX, demeurant à CACHAN.
- **Monsieur PRIEUR Bernard**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur PRUNET Jean-Luc**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.
- **Monsieur RANNOU Pierre**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE PANTIN, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame REGINENSI Brigitte**
Adjoint technique de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame RETTERER Sylvie**
Attaché principal, MAIRIE D'ORMESSON-SUR-MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Madame REY-AMAR Sylvaine**
Cadre de santé, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Madame RIBERON Marie-Claude**
Technicien labo, ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VILLE-EVRARD, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame RICHARD Muriel**
Rédacteur principal 1ère classe - responsable technique recrutement mobilité, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame RIGODY Eliane**
ATSEM, MAIRIE DE SANTENY, demeurant à SANTENY.
- **Madame RIU Sylvie**
Educatrice principale jeunes enfants titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à FRESNES.
- **Madame ROUSSIGNOL Marie-France**
Technicienne de laboratoire CS, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Monsieur ROUXEL Chritian**
Chef de service, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame SAILLOUR Danièle**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE D'ORMESSON-SUR-MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Monsieur SAILLOUR Jean-François**
Brigadier police municipale, MAIRIE D'ORMESSON-SUR-MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Madame SAINT-AIME Vénus**
Aide soignant de classe exceptionnelle, EHPAD COUSIN DE MERICOURT, demeurant à CACHAN.
- **Monsieur SALLES Jacques**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à VILLECRESNES.

- Monsieur SANCHEZ Frédéric

Rédacteur principal 1ère classe, SIAAP, demeurant à NOISEAU.

- Monsieur SARRASIN Jean-Yves

Chargé de proximité, OFFICE PUBLIC D'HABITAT D'IVRY SUR SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Madame SEGURENS Isabelle

Manip électroradio à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- Monsieur SERVAUX Claude

Aide soignant de classe exceptionnelle, EHPAD COUSIN DE MERICOURT, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- Madame SERY Claudette

Infirmière BNES classe supérieure (F. Vidal), GH LARIBOISIERE-F.WIDAL-SAINT LOUIS, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame SOMMESOUS Catherine

Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE DE CACHAN, demeurant à CACHAN.

- Madame SOUCHU Lydia

Infirmière, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE COCHIN-BROCA-HOTEL DIEU, demeurant à ARCUEIL.

- Monsieur THEILLARD Frédéric

Conducteur ambulancier hors catégorie, POLE D'INTERET COMMUN SMS-SCB-SCA, demeurant à ABLON-SUR-SEINE.

- Madame THEZENAS Patricia

Aide soignante à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- Madame THOMINE FOUQUET Chantal

Chef de standard, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

- Monsieur THYERE Jacques

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Monsieur TIADINA Olivier

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

- Monsieur TIRONNEAU Georges

Aide soignant à l'hôpital A. Chenevier, HOPITAL HENRI MONDOR, demeurant à FRESNES.

- Monsieur TOULHOAT Jean Claude

Technicien supérieur en chef, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à THIAIS.

- Madame VALENTI GUILBAULT Maryse

Auxiliaire puériculture principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- Madame VAN AERDE Eliane

Ingénieur divisionnaire des travaux de la ville de Paris, MAIRIE DE PARIS-DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

- Monsieur VERGER Georges

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- Monsieur VERRET Jean-François

Ingénieur divisionnaire des travaux de la ville de Paris, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à VINCENNES.

- Monsieur VIOMESNIL Charles

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- Monsieur VLANETIN marc

Ingénieur territorial (chargé d'opérations), CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE, demeurant à FRESNES.

- Monsieur WIEDERKEHR Jean-Marie

Adj tech principal 2ème classe, MAIRIE DE CACHAN, demeurant à CACHAN.

- Monsieur ZIMMERMANN Joël

Technicien principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Créteil, le 30 novembre 2015

Le Préfet

Thierry LELEU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE D'ILE-DE-FRANCE
SERVICE POLICE DE L'EAU – CELLULE PARIS PROCHE COURONNE

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES ET DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT – SECTION ENVIRONNEMENT

ARRÊTE PREFECTORAL n° 2015 / 3715

actant le franchissement du seuil de vigilance du Réveillon dans le Val-de-Marne et déclenchant les mesures de sensibilisation et de surveillance

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'arrêté préfectoral n°2012/2317 du 12 juillet 2012 définissant, pour le Val-de-Marne, des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur les rivières de l'Yerres, du Réveillon et du Morbras, et sur la nappe du Champigny et des dispositions particulières pour la gestion collective de l'irrigation ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/3340 du 21 octobre 2015 actant le franchissement du seuil d'alerte du Réveillon dans le Val-de-Marne et déclenchant les mesures provisoires de limitation et d'interdiction des usages de l'eau sur le Réveillon ;

CONSIDERANT que le débit du Réveillon à la station de mesure Férolles-Atilly (La Jonchère), publié dans le bulletin de suivi d'étiage de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France du 9 novembre 2015 est de 0,034 m³/s ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Constat de franchissement du seuil de vigilance

Le niveau du Réveillon à Férolles-Atilly (La Jonchère) étant de 0,034 m³/s, en application de l'article 3 de l'arrêté cadre départemental n°2012/2317 du 12 juillet 2012, le seuil de vigilance, fixé à 0,037 m³/s, est franchi dans le département du Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : Mesures de sensibilisation et de surveillance

Les mesures de sensibilisation et de surveillance prévues à l'article 5 de l'arrêté cadre départemental n°2012/2317 du 12 juillet 2012 entrent en application.

Elles concernent les communes de Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Santeny, Sucy-en-Brie et Villecresnes.

Elles s'appliquent à tous, particuliers, entreprises, services publics et collectivités.

Mesures de sensibilisation et de surveillance

Des campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont rappelées par la préfecture afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables.

Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place.

ARTICLE 3 : Abrogation

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°2015/3340 du 21 octobre 2015 susvisé.

ARTICLE 4 : Application et levée des mesures

Ces mesures sont applicables à compter de la publication de cet arrêté et seront actualisées en tant que de besoin par un nouvel arrêté actant le changement de seuil.

En l'absence d'évolution de la situation, le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

ARTICLE 5 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du Préfet du Val-de-Marne dans les deux mois suivant sa publication.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois par le Préfet du Val-de-Marne vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Melun - 43 rue du Général de Gaulle – case postale n° 8630 – 77008 Melun cedex - dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté préfectoral.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande, ou de son rejet implicite.

ARTICLE 6 – Affichage public et exécution

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et mis en ligne sur son site internet.

Il sera également publié dans les journaux locaux et affiché dans les communes concernées par les soins des maires.

Le Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne, le Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France, le Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France, la Directrice régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France, le Délégué interrégional Nord-Ouest de l'Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques, le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, les maires des communes *de Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes, Périgny-sur-Yerres*, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17/11/2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint

SIGNE

Denis DECLERCK



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE D'ILE-DE-FRANCE
SERVICE POLICE DE L'EAU – CELLULE PARIS PROCHE COURONNE

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES ET DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT – SECTION ENVIRONNEMENT

ARRETE PREFECTORAL n° 2015 / 4159

levant les mesures provisoires de limitation et d'interdiction des usages de l'eau sur le Réveillon

**Le Préfet du Val de Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'arrêté préfectoral n°2012/2317 du 12 juillet 2012 définissant, pour le Val-de-Marne, des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur les rivières de l'Yerres, du Réveillon et du Morbras, et sur la nappe du Champigny et des dispositions particulières pour la gestion collective de l'irrigation ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/3715 du 17 novembre 2015 actant le franchissement du seuil de vigilance du Réveillon dans le Val-de-Marne et déclenchant les mesures de sensibilisation et de surveillance ;

CONSIDERANT que le suivi de l'étiage de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France du 23 novembre 2015 fait état d'un débit du Réveillon à la station de mesure Férolles-Atilly (La Jonchère) de 0,071 m³/s ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Situation et mesures applicables

Le niveau du Réveillon à Férolles-Atilly (La Jonchère) étant de 0,071 m³/s, le débit du Réveillon est au dessus du seuil de vigilance. Toutes les mesures de restrictions des usages de l'eau sont levées.

ARTICLE 2 : Abrogation

L'arrêté préfectoral n°2015/3715 du 17 novembre 2015 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du Préfet du Val-de-Marne dans les deux mois suivant sa publication.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois par le Préfet du Val-de-Marne vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Melun - 43 rue du Général de Gaulle – case postale n° 8630 – 77008 Melun cedex - dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté préfectoral.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande, ou de son rejet implicite.

ARTICLE 4 – Affichage public et exécution

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et mis en ligne sur son site internet.

Il sera également publié dans les journaux locaux et affiché dans les communes concernées par les soins des maires.

Le Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne, le Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France, le Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France, la Directrice régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France, le Délégué interrégional Nord-Ouest de l'Office national de l'Eau et des Milieux aquatiques, le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, les maires des communes *de Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes, Périgny-sur-Yerres*, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 14 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint

SIGNE

Denis DECLERCK



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Bureau des élections et des associations

**ÉLECTIONS RÉGIONALES
DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015**

ARRÊTÉ N° 2015/3893

instituant les 25 commissions de contrôle des opérations de vote

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral, notamment les articles L.85-1, R.93-1, R.93-2 et R.93-3 ;

Vu le décret n° 2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

Vu l'ordonnance de la Première Présidente de la Cour d'Appel de Paris portant désignation des magistrats, présidents et membres des commissions de contrôle ;

Vu les arrêtés instituant les bureaux de vote dans les communes ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément aux dispositions de l'article L.85-1 du code électoral, une commission de contrôle chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages, et de garantir aux électeurs ainsi qu'aux candidats le libre exercice de leurs droits, est instituée les 6 et 13 décembre 2015 à l'occasion des élections régionales, pour chacune des vingt cinq communes de plus de 20.000 habitants du Val de Marne.

ARTICLE 2 :

Les 25 commissions précitées sont composées comme suit en application de l'article R.93-2 du code électoral :

COMMISSION D'ALFORTVILLE

**Siège : Mairie
Salle de Justice de Paix
Place François MITTERRAND**

Présidentes :

- **Mme Abedi-Kara PARAISSO**, vice-présidente (premier tour)
- **Mme Sylvie GAGNARD**, première vice-présidente adjointe (second tour)

Membres :

- **Mme Christina RINALDIS**, juge (1^{er} tour)
- **Maître Hélène-Camille HAZIZA**, avocate (2nd tour)
- **M. Hugo BERROYER**, contrôleur des finances publiques-DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION DE CACHAN

**Siège : Mairie
Petite salle des commissions – Hall de la mairie
Square de la Libération**

Présidentes :

- **Mme Elisabeth DE CASTELLAN**, vice-présidente (premier tour)
- **Mme Marie-José MARAND-MICHON**, vice-présidente (second tour)

Membres :

- **Maître Anne TURPIN**, huissier de justice (premier tour)
- **Maître Blaise ADJALIAN**, avocat (second tour)
- **M. David NANTIER**, secrétaire administratif du ministère de l'Intérieur (premier et second tours)

COMMISSION DE CHAMPIGNY SUR MARNE

**Siège : Mairie
14 rue Louis Talamoni**

Président(e)s :

- **Mme Françoise BOUTHIER-VERGEZ**, première vice-présidente (premier tour)
- **M. Guillaume WICKHAM**, vice-président (second tour)

Membres :

- **Maître Yannick MENARD**, avocat (premier et second tours)
- **M. Guillaume BAILLEUL**, contrôleur des finances publiques – DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION DE CHARENTON LE PONT

**Siège : Hôtel de ville
Salle des mariages
48, rue de Paris**

Présidentes :

- Mme Sabrina ABBASSI-BARTEAU, vice-présidente (premier tour)
- Mme Claire DECHELETTE, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Maître Olivier COTTINET, Huissier de justice (premier tour)
- Maître Nassera MEZIANE, avocate (second tour)
- M. Christophe PICAUD, inspecteur des finances publiques - DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION DE CHOISY LE ROI

**Siège : Hôtel de ville
Place Gabriel Péri**

Président(e)s :

- M. François BEYLS, vice-président (premier tour)
- Mme Michèle LUCAS, vice-présidente (second tour)

Membres :

- M. Frédéric BRIDIER, juge (premier tour)
- M. François BEYLS, vice-président (second tour)
- Mme Annie FIORITO, professeur – Education nationale (premier et second tours)

COMMISSION DE CRETEIL

**Siège : Hôtel de ville
Place Salvador Allende
Rez-de-chaussée – Accueil n°26**

Présidents :

- M. Bertrand CASTEL, Premier vice-président (premier tour)
- M. Frédéric NGUYEN-DUC-QUANG, vice-président (second tour)

Membres :

- Maître Maximilien GRASSIN, huissier de justice (premier et second tours)
- M. Edouard THIERRY, inspecteur des finances publiques - DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION DE FONTENAY SOUS BOIS

Siège : Mairie
4, Esplanade Louis Bayeurte

Présidentes :

- Mme Yvelyne HERTZOG, vice-présidente (premier tour)
- Mme Nadine BERTHELEMY-DUPUY, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Maître David BOUSSEAU, avocat (premier tour)
- Mme Olivia LUCHE-ROCCHIA, vice-présidente (second tour)
- Mme Elsa DEHOUR, adjointe administrative 1^{ère} classe du ministère de l'Intérieur (premier et second tours)

COMMISSION DE FRESNES

Siège : Hôtel de ville
Salle des commissions n°1
1, place Pierre et Marie Curie

Président(e)s :

- M. Didier ROUAUD, vice-président (premier tour)
- Mme Elise DACQUAY, juge (second tour)

Membres :

- Mme Pascale CARIOU, vice-présidente (premier tour)
- Maître Malika TOUDJI-BLAGHMI, avocate (second tour)
- M. Samuel DESFORGES, contrôleur des finances publiques, DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION DE L'HAY LES ROSES

Siège : Hôtel de ville
41, rue Jean Jaurès

Présidente :

- Mme Claire BREESE, juge (premier et second tours)

Membres :

- Maître Baptiste LEMIRE, Huissier de justice (premier tour)
- Maître Adel BELFALEH, avocat (second tour)
- Mme Vanessa LEFRERE, contrôleur des finances publiques - DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION D'IVRY SUR SEINE

**Siège : Hôtel de ville
Esplanade Georges Marrane**

Présidentes :

- Mme Sophie NICOLET, vice-présidente (premier tour)
- Mme Fanny CAMELIO, juge (second tour)

Membres :

- Maître Frédérique MAGA, avocate (premier tour)
- Maître Catherine MALAVIALLE, avocate (second tour)
- Mme Christine PONDICQ, contrôleur des finances publiques - DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION DU KREMLIN-BICETRE

**Siège : Mairie
4^{ème} étage Salle Louvière
Place Jean Jaurès**

Président(e)s :

- M. Michel CHALACHIN, premier vice-président adjoint (premier tour)
- Mme Myrtille FOMBONNE ANDRIEUX, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Maître Blaise ADJALIAN, avocat (premier tour)
- Maître Jean-Baptiste NICOLAS, huissier de justice (second tour)
- Mme Catherine PERON, attachée d'administration du Ministère de l'Intérieur – (premier et second tours)

COMMISSION DE LIMEIL-BREVANNES

**Siège : Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle**

Présidentes :

- Mme Olivia CLIGMAN, vice-présidente (premier tour)
- Mme Evelyne MONPIERRE, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Mme Morgane LE DOUARIN, vice-présidente (premier tour)
- M. Dominique LAFFONT, vice-président (second tour)
- M. Jean-Paul ENZA, secrétaire administratif de l'Education Nationale (premier et second tours)

COMMISSION DE MAISONS-ALFORT

**Siège : Hôtel de Ville
118 avenue du Général de Gaulle**

Président(e)s :

- **M. Antoine de MAUPEOU**, vice-président (premier tour)
- **Mme Armelle GUIRAUD**, vice présidente (second tour)

Membres :

- **Maître Rebiha FERDI-MARTIN PREIRA**, avocate (premier tour)
- **M. Manuel PEREZ**, juge (second tour)
- **M. Jean-Yves PEREZ**, inspecteur divisionnaire des finances publiques – DDFIP 94 (premier et second tours)

COMMISSION DE NOGENT SUR MARNE

**Siège : Mairie
Place Roland Nungesser**

Président(e)s :

- **Mme Nadia ZAID**, juge (premier tour)
- **M. Didier COCQUIO**, vice-président (second tour)

Membres :

- **Maître Mohand AMROUCHE**, huissier de justice (premier tour)
- **Maître Jean-Claude MATHONNET**, huissier de justice (second tour)
- **Mme Marie-France BIHOUEE**, secrétaire administrative de classe supérieure du ministère de l'Intérieur (premier et second tours)

COMMISSION D'ORLY

**Siège : Centre administratif municipal
Salle Kline – 1^{er} étage
7, avenue Adrien-Raynal**

Présidentes :

- **Mme Myriam DELIVERT**, vice-présidente (premier tour)
- **Mme Pascale CARIOU**, vice-présidente (second tour)

Membres :

- **Maître Mathieu BARONET**, avocat (premier tour)
- **M. Michel CHALACHIN**, Premier vice-président (second tour)
- **M. Christophe DE FREITAS**, inspecteur principal des affaires sanitaires et sociales – DDCS UT 94 (premier et second tours)

COMMISSION DU PERREUX SUR MARNE

**Siège : Hôtel de ville
Place de la Libération**

Présidentes :

- Mme Anne BARRIERA, vice-présidente (premier tour)
- Mme Florence BLOUIN, vice-présidente (second tour)

Membres:

- Maître Catherine SANDRAS, avocate (premier tour)
- Maître Mélina KOSKAS, avocate (second tour)
- M. Jean-Luc PIERRE, attaché d'administration du ministère de l'Intérieur (premier et second tours)

COMMISSION DE SAINT MANDÉ

**Siège : Hôtel de ville
Rez-de-chaussée
10, place Charles Digeon**

Présidentes :

- Mme Ariane DOUNIOL, vice-présidente (premier tour)
- Mme Anne TARDY, vice-présidente (second tour)

Membres:

- Maître Alexandre MOLMY, huissier de justice (premier tour)
- Maître Stéphanie MORICE, huissier de justice (second tour)
- Mme Clotilde ESTRANGIN, agent administratif de 1^{ère} classe – Conseil d'Etat (premier et second tours)

COMMISSION DE SAINT MAUR DES FOSSES

**Siège : Mairie
Salle des Conseillers – Rez-de-chaussée
Place Charles de Gaulle**

Président(e)s :

- M. Samuel ITTAH, vice-président (premier tour)
- Mme Frédérique MAREC, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Maître Paul KERNEUR, huissier de justice (premier tour)
- Maître Anne KERNEUR, huissier de justice (second tour)
- M. Claude LAFFONT, attaché d'administration du ministère de l'Intérieur (premier et second tours)

COMMISSION DE SUCY EN BRIE

Siège : Espace Jean-Marie POIRIER
Rue des fontaines - Esplanade Montaleau

Président(e)s :

- M. Michel LAHMOUT, vice-président (premier tour)
- Mme Alix LE MASSON, juge (second tour)

Membres :

- Mme Frédérique MAREC, vice-présidente (premier tour)
- Maître Christophe RIGAL, avocat (second tour)
- M. Olivier MORISSONNEAU, secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de l'Intérieur (premier tour)
- M. Alain MOLIERE, agent d'administration principal des finances publiques - DDFIP (second tour)

COMMISSION DE THIAIS

Siège : Centre de loisirs « Lionel Terray »
39 avenue René Panhard

Présidentes :

- Mme Carol BIZOUARN, vice-présidente (premier tour)
- Mme Laurence LAPLACE, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Mme Elise DACQUAY, juge (premier tour)
- Mme Carol BIZOUARN, vice-présidente (second tour)
- Mme Lydia SAINT-JEAN, contrôleur des finances publiques – DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION DE VILLEJUIF

Siège : Espace Information
7/9 rue Paul Bert

Présidentes :

- Mme Astrid GRANOUX, vice-présidente (premier tour)
- Mme Nathalie DELL'OMINUT, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Maître Aurélie FRANCARD, avocate (premier tour)
- Mme Florence PERRAUT, juge (second tour)
- M. Alexis CORTIJOS-LESTÉ, contrôleur principal des finances publiques - DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION DE VILLENEUVE SAINT GEORGES

Siège : Hôtel de ville
Place Pierre Sémard

Présidentes :

- Mme Marion NEJJAR, juge (premier tour)
- Mme Marie-Hélène POMAREDE-NOIR, vice-présidente (second tour)

Membres :

- Mme Marie-Hélène POMAREDE-NOIR, vice-présidente (premier tour)
- Mme Sarah MASSOUD, juge (second tour)
- M. Stéphane ESTELLON, contrôleur des finances publiques – DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION DE VILLIERS SUR MARNE

Siège : Mairie
Place de l'Hôtel de ville

Président(e)s :

- Mme Eliane CHANTEPIE, vice-présidente honoraire (premier tour)
- M. Gilles CLAVER, magistrat réserviste (second tour)

Membres :

- Mme Marie COMPERE, vice-présidente (premier tour)
- Mme Elsa JOHNSTONE, Juge (second tour)
- M. Jean-Marc BELVISI, professeur certifié – éducation nationale (premier et second tours)

COMMISSION DE VINCENNES

Siège : Mairie
Salle des commissions n° 2 – 2^{ème} étage

Présidentes :

- Mme Christine PINGLIN, vice-présidente (premier tour)
- Mme Lucie REYNAUD, juge (second tour)

Membres :

- Maître Samuel ARDIOT, Huissier de justice (premier tour)
- Maître Marianne DUMEIGE ISTIN, avocate (second tour)
- M. Erwan VANDENBROUCQUE, inspecteur des finances publiques – DDFIP (premier et second tours)

COMMISSION DE VITRY SUR SEINE

**Siège : Hôtel de ville
Salle des mariages
2, avenue Youri Gagarine**

Présidents :

- **M. Manuel PEREZ**, juge (premier tour)
- **M. Hoc Pheng CHHAY**, vice-président (second tour)

Membres :

- **Mme Lucie REYNAUD**, juge (premier tour)
- **M. Guillaume DESGENS**, juge (second tour)
- **Mme Patricia DELPECH**, secrétaire administratif – UT DRIHL 94 (premier et second tours)

ARTICLE 3 :

La Première Présidente de la Cour d'Appel de Paris a désigné en qualité de suppléantes :
pour le premier tour de scrutin :

- **Mme Claire DECHELETTE**, vice-présidente;

pour le second tour de scrutin:

- **Mme Nadia ZAID**, juge;

ARTICLE 4 :

A également été désigné en qualité de suppléant aux premier et second tours de scrutin :

- **M. Dominique GODET**, inspecteur des finances publiques – DDFIP.

ARTICLE 5 :

Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

ARTICLE 6 :

Le Secrétaire général de la préfecture, les Sous-préfets de l'Haÿ-les-Roses et de Nogent-sur-Marne ainsi que Mesdames et Messieurs les Président(e)s des 25 commissions de contrôle sont chargé(e)s, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes concernées et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 25 novembre 2015

**Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général**

Christian ROCK

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

A R R Ê T É N° 2015 / 3945

instituant les bureaux de vote dans la commune de VILLEJUIF

à compter du 1^{er} décembre 2015

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu la loi n°2015-852 du 13 juillet 2015 visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n°2015-882 du 17 juillet 2015 relatif à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales en 2015 ;

Vu la correspondance du Maire en date du 17 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté n°2014/6644 du 29 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Villejuif à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n°2014/6644 du 29 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Villejuif est abrogé à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2 - A compter du 1^{er} décembre 2015, les électeurs de la commune de Villejuif sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

Canton n° 20 (Villejuif)

- Bureau n°1 - Mairie – Salle du conseil municipal
- Bureau n°2 - Médiathèque Elsa Triolet – esplanade Pierre-Yves Cosnier
- Bureau n°3 - Ecole élémentaire Jean Vilar – 10 bis rue René Hamon
- Bureau n°4 - Ecole Jean Vilar – 10 bis rue René Hamon
- Bureau n°5 - Groupe scolaire George Sand – 16/18 sentier Rabelais
- Bureau n°6 - Groupe scolaire George Sand – 16/18 sentier Rabelais
- Bureau n°7 - Groupe scolaire Henri Wallon - 29 rue Sacco et Vanzetti
- Bureau n°8 - Groupe scolaire Joliot-Curie – 56 rue J. B. Baudin
- Bureau n°9 - Groupe scolaire Joliot-Curie – 56 rue J. B. Baudin
- Bureau n°10 – Ecole maternelle des hautes bruyères – 18/20 avenue des hautes bruyères
- Bureau n°11 – Ecole Marcel Cachin – 22 rue de Chevilly
- Bureau n°12 – Maison pour tous Gérard Philippe – 118 rue Youri Gagarine
- Bureau n°13 – Ecole Paul Langevin – 1 rue Jean Mermoz
- Bureau n°14 – Ecole maternelle Karl Marx – 49 avenue Karl Marx
- Bureau n°15 – Ecole Robert Lebon – 7 rue Lamartine
- Bureau n°16 – Groupe scolaire George Sand – 16/18 sentier Rabelais
- Bureau n°17 – Salle du conseil municipal – esplanade Pierre-Yves Cosnier
- Bureau n°18 – Ecole maternelle Joliot-Curie – 56 rue Jean-Baptiste Baudin
- Bureau n°19 – Ecole Marcel Cachin élémentaire – 22 rue de Chevilly
- Bureau n°20 – Annexe mairie – 2 rue Ambroise Croizat
- Bureau n°21 – Ecole élémentaire Pasteur – 48 rue Pasteur
- Bureau n°22 – Ecole élémentaire Pasteur – 48 rue Pasteur
- Bureau n°23 – Ecole maternelle Pasteur – 69 rue Pasteur
- Bureau n°24 – Groupe scolaire Henri Wallon - 29 rue Sacco et Vanzetti
- Bureau n°25 – Groupe scolaire Henri Wallon – 29 rue Sacco et Vanzetti
- Bureau n°26 – Ecole Robespierre – 11 rue Robespierre
- Bureau n°27 – Groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier – 4 place Paul Eluard

.../...

Bureau n°28 - Groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier – 4 place Paul Eluard

Bureau n°29 - Groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier – 4 place Paul Eluard

Bureau n°30 – Ecole maternelle Paul Langevin – 1 rue Jean Mermoz

Bureau n°31 – Ecole maternelle Marcel Cachin – 22 rue de Chevilly

Bureau n°32 – Ecole maternelle Karl Marx – 49 avenue Karl Marx

Bureau n°33 – Maison des parents – 20 rue des villas

Bureau n°34 – Ecole maternelle Maximilien Robespierre – 11 rue Maximilien Robespierre

Article 3 - A compter du 1^{er} décembre 2015, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau 1 – Hôtel de Ville – Salle du conseil municipal.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Villejuif et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de L'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 27 novembre 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

Christian ROCK

VILLE DE VILLEJUIF

BUREAU N° 1 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL **MAIRIE** **BUREAU CENTRALISATEUR**

ALLEE CAMELINAT
SQUARE CAMELINAT
PLACE DE L'EGLISE
RUE GEORGES LE BIGOT
RUE JEAN JAURES, DU 48 AU 82 & DU 81 AU 145
PLACE MAURICE THOREZ
ALLEE DE LA CAPITAINERIE DES CHASSES, DU 2 AU 10
ESPLANADE PIERRE-YVES COSNIER
RUE SEVIN, N°5
PLACE DES FUSILLÉS

BUREAU N° 2 – MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET **ESPLANADE PIERRE-YVES COSNIER**

RUE ANDRE ROBERT
RUE RENE BALAYN
VILLA DU COMMANDANT BOUCHET
VILLA D'AMONT
RUE DARWIN
SENTIER DARWIN
RUE DU 19 MARS 1962
RUE EDOUARD VAILLANT, DU 2 AU 44 & DU 1 AU 39
RUE GRIFFUELHES
RUE JULES JOFFRIN
RUE JULES VALLES
AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER, DU 16 AU A LA FIN & DU 37 A LA FIN
IMPASSE DU POMMIER DE BOIS
RUE RENE HAMON, DU 28 A LA FIN ET IMPAIRS
SENTIER DU TROU FARY

BUREAU N° 3 – ECOLE ELEMENTAIRE JEAN-VILAR **10 BIS RUE RENE HAMON**

PASSAGE CASSINI
SQUARE DE LA CHARMOIE
PASSAGE DE LA FONTAINE
PLACE DE LA FONTAINE



Frédéric LE BOHELLEC
Maire

NOVEMBRE 2015

RUE JEAN JAURES, DU 147 A LA FIN
AVENUE LOUIS ARAGON, DU 1 AU 3
PASSAGE DU MOUTIER
PLACE DE LA MAIRIE
ALLEE DES MARRONNIERS
PLACE DU MERIDIEN
PLACE DU MOUTIER
RUE PAUL BERT
RUELLE AUX PRETRES
RUELLE AU PUIITS

BUREAU N° 4 – ECOLE JEAN VILAR
10 BIS, RUE RENÉ HAMON

ALLEE BERLIOZ
RUE RASPAIL
RUE RENE HAMON, DU 2 AU 26 BIS
AVENUE DE LA REPUBLIQUE, DU 2 AU 56
RUE VICTOR HUGO
IMPASSE VICTOR HUGO

BUREAU N° 5 – GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND
16/18 SENTIER RABELAIS

VOIE BAUDELAIRE
RUE CONDORCET DU 1 AU 17
BOULEVARD MAXIME GORKI DU 2 AU 110
RUE JEAN JAURES, DU 25 AU 79 & DU 24 AU 46
SENTIER KARL LIEBKNECHT
BOULEVARD PAUL VAILLANT-COUTURIER
RUE SAINT-ROCH

BUREAU N° 6 – GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND
16/18 SENTIER RABELAIS

RUE ALFRED DE MUSSET
IMPASSE DU BOIS BRIARD
RUE DE LA CHAPELLE, DU 8 AU A LA FIN ET DU 63 AU A LA FIN
RUE DELESCLUZE, IMPAIRS
IMPASSE DES ECOLES
RUE GUSTAVE FLAUBERT,
RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT, DU 1 AU 19 & DU 2 AU 8

Franck LE BOHELLEC
Maire



NOVEMBRE 2015

RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, DU 55 AU A LA FIN & DU 56 AU A LA FIN
RUE JEAN JAURES, DU 1 AU 23 & DU 2 AU 22 BIS
SENTIER DU MOULIN
AVENUE DE PARIS, DU 147 AU A LA FIN & DU 110 AU A LA FIN
PASSAGE DE LA PYRAMIDE, DU 2 AU 4
SENTIER RABELAIS

BUREAU N° 7 – GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON
29 RUE SACCO ET VANZETTI

RUE MARGUERITE CHAPON
BOULEVARD CHASTENET DE GERY, IMPAIRS
IMPASSE CHESNEL
RUE DU DOUZE FEVRIER
RUE EDMOND COMTE
RUE ETIENNE DOLET
IMPASSE DES ESSELIERES
RUE FRANCOIS BILLOUX
RUE FRITSCH
ALLEE HELENE BOUCHER
ROND-POINT CHARLES DE GAULLE
PROMENADE DES SAPEURS POMPIERS

BUREAU N° 8 – GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE
56, RUE J. B. BAUDIN

RUE ALEXANDRE DUMAS
RUE AMBROISE CROIZAT, DU 77 AU A LA FIN
RUE DESCARTES
RUE EDMOND DUBOIS
RUE JEAN-BAPTISTE BAUDIN
RUE MARCEL GROSMENIL, DU 40 A LA FIN & DU 35 A LA FIN
RUE MOLIERE
RUE JEAN MOULIN
MAIL GEORGES MARCHAIS
RUE GUY MOQUET
MAIL DU PROFESSEUR GEORGES MATHE

Franck LE BOHELLEC
Maire



BUREAU N° 9 – GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE
56, RUE J. B. BAUDIN

ALLEE ALPHONSE DAUDET
VILLA DU BELVEDERE
RUE CAMILLE DESMOULINS
PASSAGE CHARLES DEHAN
ALLEE DES CHRYSANTHEMES
RUE DU DOCTEUR PINEL
RUE GABRIEL PERI
RUE JULES VERNE
RUE JACQUES GREGOIRE
IMPASSE LAVOISIER
IMPASSE OCTAVE MIRBEAU
IMPASSE DES PEUPLIERS
AVENUE DU PRESIDENT ALLENDE
RUE RAMEAU
RUE RAVEL
RUE TOLSTOI – SAUF 1 & 3
CHEMIN DE LA TOUR CARRE
SENTIER DES VAUDENAIRES
VILLA JACQUES PREVERT

BUREAU N° 10 – ECOLE MATERNELLE DES HAUTES BRUYÈRES
18/20, AVENUE DES HAUTES BRUYÈRES

RUE AUGUSTE PERRET
RUE EDOUARD VAILLANT, DU 41 A LA FIN & DU 46 A LA FIN
AVENUE DES HAUTES BRUYERES - IMPAIRS
CHEMIN MILITAIRE
PLACE DES 11 ARPENTS
SENTIER DES 11 ARPENTS
PROMENADE DU PARC
PLACE PABLO PICASSO
CHEMIN DE LA REDOUTE
VOIE DES SABLES
ALLEE SONIA DELAUNAY
RUE DE VERDUN DU 1 AU 57 & DU 2 AU 70

Franck LE BOHELLEC
Maire



BUREAU N° 11 – ECOLE MARCEL CACHIN
22, RUE DE CHEVILLY

RUE ARMAND GOURET
RUE DE L'ÉPI D'OR
IMPASSE DE L'ÉPI D'OR
RUE FERNAND PELLOUTIER
ALLEE DES PLANTES
VOIE DES POSTES
AVENUE DE LA REPUBLIQUE, DU 58 AU A LA FIN & DU 129 A LA FIN

BUREAU N° 12 – MAISON POUR TOUS GERARD PHILIPPE
118 RUE YOURI GAGARINE

RUE DE CHEVILLY, PAIRS & DU 81 AU 139
RUE EMILE GOEURY
AVENUE DE L'ÉPI D'OR
RUE GUSTAVE EIFFEL
RUE JEAN PROUVE
RUE LEON MOUSSINAC, IMPAIRS
IMPASSE SAINTE YVONNE
RUE SAINTE YVONNE
IMPASSE DU VERGER
RUE YOURI GAGARINE, DU 96 A LA FIN

BUREAU N° 13 – ECOLE PAUL LANGEVIN
1, RUE JEAN MERMOZ

ALLEE DES BOSQUETS
RUE JEAN MERMOZ
AVENUE LOUIS BLERIOT
RUE YOURI GAGARINE, DU 103 A LA FIN & DU 92 AU 94
VILLA GEORGES BRASSENS
ALLEE JACQUES BREL

BUREAU N° 14 – ECOLE MATERNELLE KARL MARX
49 AVENUE KARL MARX

RUE CAMILLE BLANC
RUE DE CHEVILLY, DU 141 A LA FIN
ALLEE DES FEUILLANTINES
ALLEE DES FLEURS

Franck LE BOHELLEC
Maire



NOVEMBRE 2015

RUE DES LILAS
ALLEE DES PEPINIERES
RUE DES ROSES ROUGES
ALLEE LEO FERRE
ALLEE DU SAPIN BLEU

BUREAU N° 15 – ECOLE ROBERT LEBON
7, RUE LAMARTINE

RUE AUGUSTE DELAUNE, DU 81 AU A LA FIN & DU 84 A LA FIN
RUE LAMARTINE
RUE DU PERE CHRISTIAN ROUSSIN
RUE SAINTE-COLOMBE
AVENUE DE STALINGRAD, DU 90 A LA FIN

BUREAU N° 16– GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND
16/18 SENTIER RABELAIS

RUE ROMAIN ROLLAND
RUE SEVIN, SAUF LE N°5
RUE ROGER MORINET
AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER, DU 2 AU 14 ET DU 1 AU 35
RUE DU COLONEL MARCHAND
RUE EUGENE VARLIN

BUREAU N° 17– SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
ESPLANADE PIERRE-YVES COSNIER

RUE JEAN JAURES, DU 84 AU A LA FIN
RUE DE LA COMMUNE, DU 2 AU 8 & DU 1 AU 3
RUE DE L'ERMITAGE
RESIDENCE DE L'ERMITAGE
RUE GUYNEMER
RUE PIERRE ET MARIE CURIE
RUE DU MOULIN DE SAQUET, DU 1 AU 33 & DU 2 AU 20
BOULEVARD MAXIME GORKI, DU 112 AU 154
AVENUE DE STALINGRAD – DU 1 AU 51

Franck LE BOHELLEC
Maire



BUREAU N° 18– ECOLE MATERNELLE JOLIOT-CURIE
56 RUE JEAN-BAPTISTE BAUDIN

RUE DE GENTILLY
PROMENADE DES MONTS GÊTS
ALLEE DES HAUTES SORRIERES
RUE MARCEL PAUL
RUE CARNOT
RUE TOLSTOI 1 & 3
PLACE DU 8 MAI 1945
RUE DU PLATEAU
RUE MARCEL GROSMENIL, DU 2 AU 38 & DU 1 AU 33
RUE BERTHELOT
RUE DU CASTEL
ALLEE DES GLYCINES
ALLEE HENRI BECQUEREL
IMPASSE MICHELET
RUE MICHELET
VILLA VIOLETTE, DU 2 AU 14
IMPASSE DES MONTS CUCHETS
RUE ROSSINI

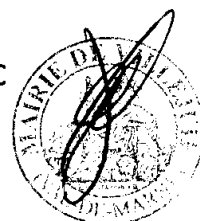
BUREAU N° 19 – ECOLE MARCEL CACHIN ELEMENTAIRE
22 RUE DE CHEVILLY

ALLEE GEORGES BRAQUE
AVENUE DES HAUTES BRUYERES - PAIRS
VILLA DES BRUYERES
ALLEE LEONOR FINI
RUE DE VERDUN DU 72 A LA FIN
IMPASSE DE LA GAIETE
RUE DE LA GAIETE
PLACE JULIAN GRIMAU

BUREAU N° 20 –ANNEXE MAIRIE
2, RUE AMBROISE CROIZAT

IMPASSE BRIVE
RUE AMBROISE CROIZAT, DU 1 AU 19 ET DU 2 AU 26
IMPASSE ERNEST RENAN
AVENUE DE PARIS, DU 1 AU 91 & DU 2 AU 108
RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, DU 1 AU 53 & DU 2 AU 54
IMPASSE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
MAIL SIMONE DE BEAUVOIR

Franck LE BOHELLEC
Maire



NOVEMBRE 2015

RUE HENRI BARBUSSE DU 2 AU 26 ET DU 1 AU 23
RUE REULOS, DU 1 AU 19 BIS ET DU 2 AU 14 BIS

BUREAU N° 21 – ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR
48, RUE PASTEUR

RUE ANDRE BRU
RUE DE L'AVENIR
RUE BABEUF, PAIRS
IMPASSE CARDET
RUE DAUPHIN
IMPASSE DU DOCTEUR ROUX
RUE DE L'ESPERANCE
RUE DE LA LIBERTE
IMPASSE MONTESQUIEU
CITE PASTEUR
RUE PASTEUR
VOIE DES PETITS JARDINS
IMPASSE DU 14 JUILLET
IMPASSE ROHRI
VOIE DES ROSES
IMPASSE DES VERBEUSES
RUE VEROLLOT, IMPAIRS
IMPASSE VICTOR

BUREAU N° 22 – ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR
48, RUE PASTEUR

RUE EMILE BASTARD
RUE EMILE ZOLA DU 1 AU 45 ET DU 2 AU 40
AVENUE DE GOURNAY
RUE HENRI BARBUSSE DU 28 A LA FIN ET DU 25 A LA FIN
PASSAGE DES RESERVOIRS
PASSAGE RIVIERE
RUE SEVERINE

BUREAU N° 23 – ECOLE MATERNELLE PASTEUR
69, RUE PASTEUR

RUE BEAUMARCHAIS
RUE BIZET
IMPASSE CEZANNE
RUE CONDORCET, DU 19 A LA FIN & DU 32 A LA FIN

Franck LE BOHELLEC
Maire



NOVEMBRE 2015

RUE EMILE ZOLA DU 47 AU A LA FIN ET DU 42 AU A LA FIN
SENTIER EMILE ZOLA
AVENUE DE PARIS, DU 93 AU 145
PASSAGE DE LA PYRAMIDE, DU 6 AU 10
BOULEVARD MAXIME GORKI, DU 1 AU 31

BUREAU N° 24 – GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON
29, RUE SACCO ET VANZETTI

ALLEE DES ALOUETTES
RUE ANATOLE FRANCE
BOULEVARD CHASTENET DE GERY PAIRS
RUE DES COQUETTES
RUE EUGENE POTTIER
CITE DU FORT
RUE DES GUIPONS
RUE DES HAUTES FOSSES
ALLEE DES HYDRANGELLES
PASSAGE LENINE
ALLEE MATISSE
ALLEE NIKI DE SAINT-PHALLE
RUE RENE THIBERT
RUE SACCO ET VANZETTI
RUE VOLTAIRE

BUREAU N° 25 – GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON
29, RUE SACCO ET VANZETTI

RUE AMBROISE CROIZAT, DU 28 A LA FIN ET DU 21 AU 75
RUE DE LA CHAPELLE, DU 2 AU 6 & DU 1 AU 61
VILLA DU COLOMBIER
RUE DANTON
RUE DELESCLUZE PAIRS
RUE EUGENE PELLETAN
SENTIER GALILEE
RUE GAMBETTA
RUE PARMENTIER
RUE REULOS, DU 21 A LA FIN & DU 16 A LA FIN
ALLEE DU VERCORS

Franck LE BOHELLEC
Maire



BUREAU N° 26 - ECOLE ROBESPIERRE
11, RUE ROBESPIERRE

RUE AUGUSTE BLANQUI RUE ENTIERE
SENTIER CHARLES FOURRIER
VOIE CHOPIN
RUE COURBET
RUE DAUMIER
RUE JULES GUESDE
RUE KARL LIEBKNECHT
RUE DU LION D'OR
RUE MARAT
BOULEVARD MAXIME GORKI, DU 33 AU 143
SENTIER RAYMOND LEFEVRE
RUE ROBESPIERRE
RUE ROSA LUXEMBOURG
RUE SAINT JUST
RUE SAINT SIMON
RUE DU TELEGRAPHE
SENTIER DU TELEGRAPHE
SENTIER PAUL LAFARGUE
RUE LOUISE MICHEL
RUE JEAN-BAPTISTE-CLEMENT, DU 21 A LA FIN & DU 10 A LA FIN

BUREAU N° 27 – GROUPE SCOLAIRE PAUL VAILLANT-COUTURIER
4, PLACE P. ELUARD

AVENUE DU COLONEL FABIEN, DU 1 AU 139
PASSAGE CORNEILLE
VOIE DALOU
RUE DANIEL FERY
RUE DU FOREZ
PLACE DE LA DIVISION LECLERC
AVENUE DE LA DIVISION LECLERC
PASSAGE DUPONT
RUE EDOUARD TREMBLAY
RUE HENRI LUISETTE
RUE JOSEPH CARLIER
RUE LOUIS FABULET
ALLEE MARGUERITE
BOULEVARD MAXIME GORKI, DU 156 A LA FIN & DU 145 A LA FIN
RUE MOULIN DES BASSINS

Franck LE BOHELLEC
Maire



NOVEMBRE 2015

RUE DU PARC DES PETITS ORMES
IMPASSE RACINE
AVENUE DE STALINGRAD – DU 53 A LA FIN
VOIE DES TAILLIS

BUREAU N° 28 – GROUPE SCOLAIRE PAUL VAILLANT -COUTURIER
4, PLACE P. ELUARD

RUE DU CLOS FLEURI
PLACE PAUL ELUARD
RUE PAUL ELUARD
ALLEE DES PLATANES
RESIDENCE DE LA PLAINE

BUREAU N° 29 – GROUPE SCOLAIRE PAUL VAILLANT-COUTURIER
4, PLACE P. ELUARD

AVENUE DES CHARDONS
RUE JEAN LURCAT
RUE DE PROVENCE
AVENUE LOUIS ARAGON - PAIRS
SENTIER DE LA COMMUNE

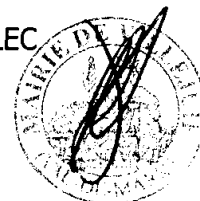
BUREAU N° 30 – ECOLE MATERNELLE PAUL LANGEVIN
1 RUE JEAN-MERMOZ

RUE AUGUSTE RENOIR
PLACE AUGUSTE RODIN
RUE FERNAND LEGER
RUE GERARD PHILIPPE
RUE GUILLAUME APOLLINAIRE
RUE HONORE DE BALZAC
AVENUE KARL MARX, DU 61 A LA FIN & DU 50 A LA FIN
RUE LEON MOUSSINAC PAIRS

BUREAU N° 31 – ECOLE MATERNELLE MARCEL CACHIN
22 RUE DE CHEVILLY

RUE AUGUSTE DELAUNE, DU 1 AU 25 & DU 2 AU 24
ALLEE BEAUSOLEIL
RUE DU BEL AIR
RUE DE CHEVILLY, DU 1 AU 79

Franck LE BOHELLEC
Maire



NOVEMBRE 2015

IMPASSE COURTELINE
RUE DU DOCTEUR QUÉRY
ALLEE DES FAUVETTES
RUE DES MESANGES
ALLEE DES PINSONS
RUE DES PINSONS
RUE DU PONANT
ALLEE REMBRANDT
AVENUE DE LA REPUBLIQUE, DU 45 AU 127
ALLEE DU ROND POINT
RUE DE VERDUN IMPAIRS DU 59 A LA FIN

BUREAU N° 32 – ECOLE MATERNELLE KARL MARX
49 AVENUE KARL MARX

RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
RUE AUGUSTE DELAUNE, DU 26 AU 82 & DU 27 AU 79
RUE ARAGO
RUE DU DOCTEUR PAUL LAURENS
IMPASSE DES LOZAITS
VOIE DES MARAÎCHERS
RUE DU 11 NOVEMBRE
RUE PASCAL
AVENUE DE LA REPUBLIQUE DU 1 AU 43
IMPASSE ROBERT DUCHENE
AVENUE DE STALINGRAD, DU 2 AU 88
RUE YOURI GAGARINE, DU 2 AU 90 & DU 1 AU 101

BUREAU N° 33 – MAISON DES PARENTS
20, RUE DES VILLAS

PLACE AUGUSTE DELAUNE
SENTIER BENOÎT MALON
RUE DU DOCTEUR ANATOMARCHI
RUE DU DOCTEUR PIERRE ROUQUES
RUE GASTON CANTINI
RUE JACQUES DUCLOS
AVENUE KARL MARX, DU 2 AU 48 & DU 1 AU 59
RUE DES VILLAS
RUE XAVIER GUILLEMIN

Franck LE BOHELLEC
Maire



BUREAU N° 34 – ECOLE MATERNELLE MAXIMILIEN ROBESPIERRE
11, RUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE

RUE DE BRETAGNE
RUE DU MASSIF CENTRAL
RUE DE ROME
SENTIER DES VAUX DE ROME
RUE DE LA COMMUNE, DU 10 A LA FIN & DU 5 A LA FIN
IMPASSE SAVRY
AVENUE LOUIS ARAGON, DU 5 A LA FIN
AVENUE DU COLONEL FABIEN, DU 141 AU 165
RUE DU MOULIN DE SAQUET, DU 35 A LA FIN & DU 22 A LA FIN

Franck LE BOHELLEC
Maire





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Bureau des élections et des associations

**ÉLECTIONS RÉGIONALES
DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015**

ARRÊTÉ N° 2015/3946

**portant modification de l'arrêté n°2015/3893 du 25 novembre 2015
instituant les 25 commissions de contrôle**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral, notamment les articles L.85-1, R.93-1, R.93-2 et R.93-3 ;

Vu le décret n° 2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

Vu l'ordonnance de la Première Présidente de la Cour d'Appel de Paris portant désignation des magistrats, présidents et membres des commissions de contrôle ;

Vu les arrêtés instituant les bureaux de vote dans les communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015/3893 du 25 novembre 2015 instituant les 25 commissions de contrôle des opérations de vote ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°2015/3893 du 25 novembre 2015 précité sont modifiées ainsi qu'il suit en ce qui concerne la composition de la commission de contrôle de Champigny sur Marne :

pour les premier et second tours de scrutin, **M. Guillaume BAILLEUL**, contrôleur des finances publiques, est remplacé par **Mme Camille CHEVALLIER**, agent des finances publiques.

Le reste sans changement.

./...

ARTICLE 2 :

Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 3 :

Le Secrétaire général de la préfecture, Madame et Monsieur les Présidents de la commission de contrôle de Champigny sur Marne au premier et au second tour de scrutin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire de la commune concernée et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 27 novembre 2015

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général**

Christian ROCK



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Bureau des élections et des associations

ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

ARRÊTÉ N° 2015/3991

portant modification de l'arrêté n°2015/3893 du 25 novembre 2015
instituant les 25 commissions de contrôle

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral, notamment les articles L.85-1, R.93-1, R.93-2 et R.93-3 ;

Vu le décret n° 2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

Vu l'ordonnance modificative de la Première Présidente de la Cour d'Appel de Paris portant désignation des magistrats, présidents et membres des commissions de contrôle ;

Vu les arrêtés instituant les bureaux de vote dans les communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015/3893 du 25 novembre 2015 instituant les 25 commissions de contrôle des opérations de vote ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°2015/3893 du 25 novembre 2015 précité sont modifiées ainsi qu'il suit en ce qui concerne la composition de la commission de contrôle de Maisons-Alfort :

pour le premier tour de scrutin, **Maître Rebiha FERDI MARTIN PREIRA**, avocate, est remplacée par **Maître Didier PREIRA**, avocat.

../...

ARTICLE 2 :

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°2015/3893 du 25 novembre 2015 précité sont modifiées ainsi qu'il suit en ce qui concerne la composition de la commission de contrôle du Perreux sur Marne :

pour le second tour de scrutin, **Maître Mélina KOSKAS**, avocate, est remplacée par **Maître Annie KOSKAS**, avocate.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°2015/3893 du 25 novembre 2015 précité sont modifiées ainsi qu'il suit en ce qui concerne la composition de la commission de contrôle de Saint Maur des Fossés :

pour le second tour de scrutin, **Maître Anne KERNEUR**, huissier de justice, est remplacée par **Maître Paul KERNEUR**, huissier de justice.

Le reste sans changement.

ARTICLE 4 :

Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 5 :

Le Secrétaire général de la préfecture, Mesdames et Monsieur les Présidents des commissions de contrôle de Maisons-Alfort (1^{er} tour), du Perreux sur Marne (second tour) et de Saint Maur des Fossés (second tour), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes concernées et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 30 novembre 2015

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général**

Christian ROCK



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES AFFAIRES FINANCIERES ET IMMOBILIERES

BUREAU DE L'ACTION SOCIALE

Arrêté n° 2015/ 4060

modifiant l'arrêté n°2015 / 658 du 11 mars 2015, modifié, portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Val de Marne

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-123 du 4 février 1988 modifié relatif à la création de comités d'hygiène et de sécurité des services de préfecture ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n°88-4735 du 3 novembre 1988 portant création du CHS de la préfecture du Val-de-Marne modifié par l'arrêté n°2011-4231 du 20 décembre 2011 transformant le CHS en CHSCT ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis émis par le comité technique de la préfecture du Val de Marne en date du 4 novembre 2014

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-7611 du 28 novembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-7798 en date du 15 décembre 2014 portant composition du comité technique de la préfecture du Val-de-Marne ;

.../...

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-321 en date du 9 février 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 / 658 du 11 mars 2015, portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Val de Marne ; modifié par l'arrêté n° 2015/ 3343 du 22 octobre 2015 ;

Vu le mail du SAPACMI du 30 novembre 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2015 / 658 du 11 mars 2015 modifié, est modifié comme suit :

Sont désignés représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Val-de-Marne :

Syndicats	Nombre de sièges	Titulaires	Suppléants
.....			
SAPACMI	1	Cynthia RAMPERSAN	Ginetta GUITTEAUD

.....
Article 2 : les autres dispositions de l'arrêté précité demeurent inchangées.

Article 3 : la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Val-de-Marne est désormais fixée selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil le 7 décembre 2015

Le Préfet,

Thierry LELEU

Annexe à l'arrêté n° 2015/ 4060

Composition du CHSCT du Val-de-Marne

a- Représentants de l'administration :

- Le préfet, président ou son représentant,
- Le secrétaire général de la préfecture, ou son représentant,

b- Représentants du personnel :

Syndicats	Nombre de sièges	Titulaires	Suppléants
Syndicat National Unitaire FSU-INTERIEUR	3	Dominique BARBIER Marie-Laure PAUMARD Claude PECORELLA	Florian SOUTERENE Christian COMTESSE Arsène HU-YEN-TACK
Syndicat INTERCO CFDT Du Val-de-Marne	2	Laurent CHELAY Valérie FAUVRE	Martine LE CORRE Philippe CIROU
FO PREFECTURES FSMI FO	1	Nathalie PREVOTAT	Stéphane SELLY
SAPACMI	1	Cynthia RAMPERSAN	Ginetta GUITTEAUD

c- Le médecin de prévention ;

d- L'assistant de prévention ou le conseiller de prévention ;

e- L'inspecteur santé et sécurité au travail,

f- en tant que de besoin, tout membre de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité, concerné par les questions soumises à l'avis du comité.

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE

MISSION COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRÊTÉ N° 2015/4098
modifiant l'arrêté n° 2015/2700 du 7 septembre 2015
portant délégation de signature à Mme Isabelle GOLFIER ,
Chef du Service de la Coordination interministérielle
et de l'Action Départementale



Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et la région Ile-de-France ;
- VU** le décret du 17 janvier 2013 nommant M.Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/5583 bis du 22 juin 2010 modifié portant organisation de la préfecture du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2015/2700 du 7 septembre 2015 portant délégation de signature à Mme Isabelle GOLFIER, Chef du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Action Départementale ;
- VU** la décision d'affectation du 13 octobre 2015 nommant Mme Donia KHOUHLLI, en qualité de Chef de la Mission Coordination Interministérielle ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2015/2700 du 7 septembre 2015, portant délégation de signature à Mme Isabelle GOLFIER, Chef du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Action Départementale est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle GOLFIER**, la délégation donnée à l'article 1^{er}, ci-dessus, sera exercée, pour les affaires relevant de leurs missions respectives par :

- **Mme Donia KHOUHLI**, attachée, Chef de la mission coordination interministérielle, et en son absence ou en cas d'empêchement à :
 - M. Didier FERREIRO, attaché, adjoint à la Chef de la mission coordination interministérielle,

- **Mme Lyne-Rose LARADE**, attachée, Chef de la mission développement territorial.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Chef du Service de la Coordination interministérielle et de l'Action Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 9 décembre 2015

Le Préfet du Val-de-Marne

Thierry LELEU



PREFET DU VAL DE MARNE

Sous-préfecture de Nogent-sur-Marne

ARRETE PREFECTORAL N° 2015 / 4030 du 2 décembre 2015

**Portant modification des arrêtés n° 2010/2772 du 20 janvier 2010
et n° 2010/6470 du 2 septembre 2010
fixant la composition et désignant les membres de la
Commission locale de l'eau du
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Marne-Confluence**

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R. 212-34 ;
- VU** le courrier du préfet de région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, du 3 mai 2007, confiant au préfet du Val-de-Marne la coordination interdépartementale de bassin, pour la mise en place du SAGE Marne Confluence et la réponse du préfet du Val-de-Marne du 22 juin 2007, acceptant sa désignation, à charge pour le sous-préfet de Nogent-sur-Marne de piloter, en son nom, l'ensemble de la procédure ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n°2009/3641 du 14 septembre 2009 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Marne Confluence et désignant le préfet du Val-de-Marne pour suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration de ce SAGE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/2772 du 20 janvier 2010 instituant la commission locale de l'eau du SAGE Marne confluence et fixant sa composition ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/6470 du 2 septembre 2010 portant désignation nominative des représentants du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Marne confluence et modifiant sa composition ;
- VU** les arrêtés préfectoraux n° 2012/357 du 7 février 2012, n° 2012/4013 du 21 novembre 2012, n° 2013/241 du 22 janvier 2013, n° 2014/6291 du 22 juillet 2014, n° 2014/6890 du 25 septembre 2014, n° 2014/7376 du 14 novembre 2014, n° 2015/2305 du 27 juillet 2015 portant modifications dans la désignation nominative et/ou la composition de la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence ;
- VU** le courrier n° 2015/38 du 13 avril 2015 du sous-préfet de Nogent-sur-Marne adressé aux présidents des Conseils départementaux et des établissements publics, suite aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015 et de l'élection municipale partielle à Noisy-le-Grand ;
- VU** les délibérations du Conseil d'administration du 13 juillet 2015 de l'Entente Marne, du 23 juillet 2015 du Comité syndical mixte pour l'aménagement du Morbras (SMAM), du 2 octobre 2015 du Conseil départemental de la Seine-et-Marne, du 8 octobre 2015 du Conseil municipal de Noisy-le-Grand et du 20 novembre 2015 du Conseil d'administration du Service public de l'assainissement francilien (SIAAP) ;

CONSIDERANT que suite aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015, et aux nominations des représentants au sein de la CLE du SAGE Marne-Confluence du Conseil d'administration de l'Entente Marne, du Comité syndical mixte pour l'aménagement du Morbras (SMAM), du Conseil départemental de la Seine-et-Marne, du Conseil municipal de Noisy-le-Grand et du Conseil d'administration du Service public de l'assainissement francilien (SIAAP), une modification de l'arrêté préfectoral portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE Marne-Confluence est nécessaire,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 3 de l'arrêté du 2 septembre 2010 dans sa dernière version est modifié comme suit :

« Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

a) Représentants du Conseil Régional et des Conseils départementaux :

- Le représentant du Conseil régional d'Ile-de-France : Mme Corinne RUFET
- Le représentant du Conseil départemental du Val-de-Marne : M. Didier GUILLAUME
- Le représentant du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : M. Bélaïde BEDREDDINE
- Le représentant du Conseil départemental de la Seine-et-Marne : **Mme Nolwenn LE BOUTER**
- Le représentant du Conseil de Paris : Mme Catherine BARATTI-ELBAZ

b) Représentants des communes :

1. Pour la Seine Saint Denis (4 membres) :

- Monsieur le Maire de Gournay-sur-Marne : Mme Maria MIRANDA
- Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance : Mme Martine MOHEN-DELAPORTE
- Monsieur le Maire de Neuilly-sur-Marne : M. Yves TREGOUET
- Monsieur le Maire de Noisy-le-Grand : **Mme Michèle CLAVEAU**

c) Représentants des groupements et établissements publics locaux :

- Le représentant de la Communauté d'Agglomération Clichy-sous-Bois-Montfermeil : M. Ali AISSAOUI
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble : M. Christian LAGRANGE
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne : M. Yvan FEMEL
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine : M. Jacques PHILIPON
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale : M. Bruno HELIN

- Le représentant de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne : M. Jean-Jacques PASTERNAK
- Le représentant de la Communauté de Communes de Charenton-Saint-Maurice : M. Alain GUETROT
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée : M. Jean-François PIOTROWSKI
- Le représentant du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) : Mme Delphine FENASSE
- Le représentant du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération parisienne (SIAAP) : **M. Emmanuel GILLES DE LA LONDE**
- Le représentant du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Morbras (SMAM) : **M. Jean-Emmanuel DEPECKER**
- Le représentant du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de l'Ouest Briard : M. Ronan VILLETTE
- Le représentant du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Lagny-sur-Marne : M. Dominique DAVION ;
- Le représentant du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-La- Vallée (SIAM) : M. Jacques DELPORTE
- Le représentant du Syndicat mixte à vocation unique « Marne Vive » (SMMV) : M. Sylvain BERRIOS
- Le représentant de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine-Grands Lacs : Mme Chantal DURAND
- Le représentant du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP : M. Jacques JP MARTIN ;
- Le représentant de l'association Entente Marne : **Mme Isoline MILLOT**

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral modifié n° 2010/6470 du 2 septembre 2010 demeurent inchangées.

Article 3

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, les secrétaires généraux des préfectures de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission locale de l'eau et publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France, de Paris, de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne, et du Val-de-Marne et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr .

Fait à Créteil, le 2 décembre 2015

Thierry LELEU

Arrêté n° 2015/72

**Modifiant l'arrêté n° 2015/64 du 23 octobre 2015
portant nomination des membres du Conseil Pédagogique de
l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital Charles FOIX,
21, avenue de la République 94200 IVRY SUR SEINE**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 21 avril 2007 modifié, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- VU l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté n° DS-2015/296 du 14 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Eric VECHARD, Délégué territorial du Val-de-Marne et à ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté n° 2015/64 du 23 octobre 2015 portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital Charles FOIX, 21, avenue de la République 94200 IVRY SUR SEINE ;
- CONSIDERANT les erreurs matérielles relevées sur l'arrêté n° 2015/64 du 23 octobre 2015 ;
- SUR proposition du Délégué territorial du Val-de-Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté n° 2015/64 du 23 octobre 2015 portant nomination des membres du Conseil Pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers de l'Hôpital Charles FOIX, 21, avenue de la République 94200 IVRY SUR SEINE est libellé comme suit :

Membres de droit :

Le Délégué territorial du Val-de-Marne ou son représentant, en qualité de Président :

- Monsieur Eric VECHARD

Le Directeur de l'institut de formation en soins infirmiers :

- Monsieur Nicolas CABERO-FLOREAN

Le Directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire support de l'institut de formation ou son représentant :

- Monsieur Patrick LALLIER, titulaire
- Madame Catherine DAVID, suppléante

La Conseillère pédagogique régionale :

- Madame Marie-Jeanne RENAUT

Le Directeur des soins coordonnateur général des soins ou son représentant :

- Madame Karine CORBRION

Un infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé :

- Madame Martine LEVY

Un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu convention avec une université :

- Monsieur **Pascal FERRÈ**

Membres élus :

Représentants élus par leurs pairs :

Deux représentants de la promotion 2013-2016 :

- Madame Auriane MENSAH NYAGAN, titulaire
- Madame Imane BOUNDI, titulaire
- Monsieur Saïd OTHMANI, suppléant
- Madame Sarah OULLAI, suppléante

Deux représentants de la promotion 2014-2017 :

- Madame Vaea TAPUTU, titulaire
- Monsieur Julien LAMBERT, titulaire
- Madame **Kadidja BOULEGHLEM**, suppléante
- Madame **Alexandra DANNEMARD**, suppléante

Deux représentants de la promotion 2015-2018 :

- Madame Manon COCHELIN, titulaire
- Madame Ophélie LEBEAU, titulaire
- Monsieur Jules MAY, suppléant
- Madame Pauline ALLAIN, suppléante

Représentants des enseignants élus par leurs pairs :

Trois enseignants permanents :

- Madame **Saliha SEGUIS**, titulaire
- Madame Isabelle MARZOUK, suppléante
- Monsieur Burkhardt NGUYEN DANG, titulaire
- Madame **Anne-Marie FAUDET**, suppléante
- Madame Marie-Ange VASSALLO, titulaire
- Madame Nora BEN HAMOUDA, suppléante

Deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé :

Encadrement dans un établissement public de santé :

- Madame Sakina ISSAD, titulaire
- Monsieur Gabriel GULA, suppléant

Encadrement dans un établissement privé :

- Mme Maryse VALENTIN, titulaire

Un médecin :

- Professeur Eric PAUTAS, titulaire
- Docteur Sylvie PARIEL, suppléante

ARTICLE 2 : Le Délégué territorial du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Créteil, le 23 novembre 2015
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
Pour le Délégué territorial du Val-de-Marne,
Le responsable du département ambulatoire et
Services aux professionnels de santé
SIGNE
Eric BONGRAND

Arrêté n° 2015/73

**Portant nomination des membres du conseil pédagogique de
l'institut de formation en soins infirmiers « Jean-Baptiste PUSSIN »
Les Hôpitaux de Saint-Maurice 12-14 rue du Val d'Osne SAINT-MAURICE (94410)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la santé publique ;
 - VU l'arrêté du 21 avril 2007 modifié, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
 - VU l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;
 - VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
 - VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
 - VU l'arrêté n° DS-2015/296 du 14 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Eric VECHARD, Délégué territorial du Val-de-Marne et à ses collaborateurs ;
- SUR proposition du Délégué territorial du Val-de-Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Tout arrêté antérieur relatif au conseil pédagogique est abrogé.

ARTICLE 2 : le conseil pédagogique de l'IFSI « Jean-Baptiste Pussin » des Hôpitaux de Saint-Maurice (94410) est composé comme suit :

I – Membres de droit

Le Délégué territorial du Val de Marne ou son représentant, en qualité de Président :

- Monsieur Eric VECHARD

Le Directeur de l'institut de formation :

- Madame Marie-Paule DANIS

Le conseiller pédagogique régional :

- Madame Marie-Jeanne RENAUT

Le responsable de l'organisme gestionnaire support de l'institut, ou son représentant :

- Monsieur Matthieu GIRIER

Le directeur des soins coordonnateur général pour les instituts rattachés à un établissement public de santé ou son représentant :

- Madame Béryl WILSIUS

Un infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé :

- Madame Solina GALLO-BONA, titulaire
- Madame Naïma BELKALAI, suppléante

Un enseignant de statut universitaire désigné par le président de l'université, lorsque l'Institut de formation a conclu une convention avec une université :

- Madame Eliane BILLAUD

Le Président du conseil régional ou son représentant :

- Monsieur Olivier LERAY

II - Membres élus

1. Représentants des étudiants élus par leurs pairs ;

Deux représentants des étudiants de 1^{ère} année :

Monsieur Bertrand VEYRAC, titulaire
Monsieur Malik KHENNOUCHE, titulaire
Madame Marion REINE, suppléante
Monsieur Alessio MORBIDUCCI, suppléant

Deux représentants des étudiants de 2^{ème} année :

- Madame Minh-Chau GIANG, titulaire
- Madame Manon TOULOTTE, titulaire
- Monsieur Thomas BOINNOT, suppléant
- Madame Floriane DELABY, suppléante

Deux représentants des étudiants de 3^{ème} année :

- Madame Aïssatou SEYE, titulaire
- Monsieur Arnaud LECANU, titulaire
- Monsieur Flavien ROBEIN, suppléant
- Madame Yasmine MELAKHESSOU, suppléante

2. Représentants des enseignants élus par leurs pairs ;

Trois enseignants permanents de l'institut de Formation :

- Madame Dorsafe BOURKIA, titulaire
- Madame Marie-Thérèse CHAMBON, titulaire
- Madame Christelle NOEL, titulaire

- Monsieur Sébastien LONGUET, suppléant
- Madame Véronique FOURNIER, suppléant
- Madame Dominique TSOBGNY

Deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins dans un établissement de santé ;

La première, cadre de santé dans un établissement public de santé :

- Madame Myriam MARIE, titulaire
- Madame Sylvie CHENIVESSE, suppléante

La seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement privé :

- Madame Ghislaine SOBRAL, titulaire
- Madame Marie VIAUD, suppléante

Un médecin :

- Docteur Pauline MUFFANG, titulaire
- Docteur Sylvie BARRETEAU, suppléante

ARTICLE 3 : le Délégué territorial du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Créteil, le 23/11/2015
Pour le Directeur général Ile-de-France,
Pour le Délégué territorial du Val-de-Marne,
Le responsable du département ambulatoire
Et services aux professionnels de santé
SIGNE
Eric BONGRAND

Arrêté n° 2015/74

**Portant nomination des membres du Conseil Pédagogique de
L'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital Paul Brousse
12 , avenue Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 21 avril 2007 modifié, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- VU l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté n° DS-2015/296 du 14 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Eric VECHARD, Délégué territorial du Val-de-Marne et à ses collaborateurs ;
- SUR proposition du Délégué territorial du Val-de-Marne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Tout arrêté antérieur relatif au conseil pédagogique est abrogé.

ARTICLE 2 : Le conseil pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital Paul Brousse est composé comme suit :

I – Membres de droit

Le Délégué territorial du Val-de-Marne ou son représentant, en qualité de Président :

- Eric VECHARD

Le Directeur de l'institut de formation :

- Madame Marie Ange GANIER

Le Conseiller pédagogique régional :

- Madame Marie Jeanne RENAUT

Le Responsable de l'organisme gestionnaire support de l'institut, ou son représentant :

- Monsieur Odon MARTIN MARTINIÈRE

Le Directeur des soins coordonnateur général pour les instituts rattachés à un établissement public de santé :

- Monsieur Joseph LAZARE

Un infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé :

- Madame Noëlle GAMAIN

Un enseignant de statut universitaire désigné par le président de l'université, lorsque l'Institut de formation a conclu une convention avec une université :

- Docteur Ana Maria ROQUE AFONSO

Le président du conseil régional ou son représentant ;

- *Néant*

II - Membres élus

1. Représentants des étudiants élus par leurs pairs ;

Deux représentants des étudiants de 1^{ère} année :

- *Monsieur Laurent LEBREUILLY, titulaire*
- *Madame Darlène GREGOIRE, titulaire*
- *Monsieur Leila KEDDAM, suppléant*
- *Monsieur Jérémie LAPLAGNE, suppléant*

Deux représentants des étudiants de 2^{ème} année :

- *Monsieur Mathieu POMMIER, titulaire*
- *Madame Garance LENFANT, titulaire*
- *Madame Pauline DUPUIS, suppléante*
- *Madame Audrey EVAIN, suppléante*

Deux représentants des étudiants de 3^{ème} année :

- *Madame Anne CHENET, titulaire*
- *Madame Laura MICHEL, titulaire*
- *Madame Camille CYMBOR, suppléante*
- *Madame MICHEL Claire, suppléante*

2. Représentants des enseignants élus par leurs pairs ;

Trois enseignants permanents de l'institut de Formation :

- *Madame Sylvie ISRAEL, titulaire*
- *Monsieur. Brahim AITERRAMI, titulaire*
- *Madame Valérie CASANDJIAN, titulaire*

- *Madame Monira ZENNADI, suppléante*
- *Monsieur Lenaïck RAMAGE, suppléant*
- *Madame Audrey LALOT, suppléante*

Deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins dans un établissement de santé ;

La première, cadre de santé dans un établissement public de santé :

- *Madame Marie PAYEN, titulaire*
- *Madame Peggy PETIT, suppléante*

La seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement privé :

- *Madame Hélène DUPUY, titulaire*
- *Madame Monique MEUNIER, suppléante*

Un médecin :

- *Docteur Srimanta MISRA, titulaire*
- *Suppléant : Néant*

ARTICLE 3 : le Délégué territorial du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Créteil, le 23 novembre 2015
Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Ile de France,
pour le Délégué territorial du Val-de-Marne,
le responsable du département ambulatoire
et services aux professionnels de santé
SIGNE
Eric BONGRAND

Arrêté n° 2015/75

**portant nomination des membres du Conseil Pédagogique
de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers "Séraphine de Senlis"
du Centre Hospitalier Les Murets
17, rue du Général Leclerc – 94510 LA QUEUE EN BRIE**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 21 avril 2007 modifié, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- VU l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté n° DS-2015/296 du 14 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Eric VECHARD, Délégué territorial du Val-de-Marne et à ses collaborateurs ;
- SUR proposition du Délégué territorial du Val-de-Marne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil pédagogique est abrogé ;

ARTICLE 2 : Le conseil pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmier "Séraphine de Senlis" du C.H. Les Murets est composé comme suit :

I – Membres de droit

Le Délégué territorial du Val de Marne ou son représentant, en qualité de Président ;

- Monsieur Eric VECHARD

Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers :

- Madame Dominique LEBOURGEOIS

Le conseiller pédagogique régional :

- Madame Marie-Jeanne RENAUT

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire support de l'institut de formation, ou son représentant :

- Madame Nathalie PEYNEGRE, Directrice du C.H. Les Murets

Le directeur des soins coordonnateur général pour les instituts rattachés à un établissement public de santé :

- Madame Nora BOUAMRANE

Un infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé :

- Madame Sylvie JOANNES, titulaire
- Madame Annie ADELIN, suppléante

Un enseignant de statut universitaire désigné par le président de l'université, lorsque l'Institut de formation a conclu une convention avec une université :

- Professeur Jean-Léon LAGRANGE

Le président du conseil régional ou son représentant ;

II - Membres élus

1. Représentants des étudiants élus par leurs pairs ;

Deux représentants des étudiants de 1^{ère} année :

- Madame Cassandra ATTARD, titulaire
- Madame Ariane THEOPHILE, titulaire
- Madame Pauline MIMILLE, suppléante
- Monsieur Yohann FIODIERE, suppléant

Deux représentants des étudiants de 2^{ème} année :

- Madame Emmanuelle AYACHE, titulaire
- Madame Mariame BAHIJ, titulaire
- Monsieur Hugo MARCHAND, suppléant
- Madame Mélissa TROUILLET, suppléante

Deux représentants des étudiants de 3^{ème} année :

- Monsieur Eric Serge BOUSEKO TEPI, titulaire
- Monsieur Vincent BROS, titulaire
- Madame Julie FASOLA, suppléante
- Madame Céline BESSAA-GEORGE, suppléante

2. Représentants des enseignants élus par leurs pairs ;

Trois enseignants permanents de l'institut de Formation :

- Mme LAMBERT Myriam, titulaire (1^{ère} année)
- Mme VELARDE Yannick, titulaire (2^{ème} année)
- Mme STRANO Sandra, titulaire (3^{ème} année)

- Madame Jacynth ANTUNES, suppléante (1^{ère} année)
- Madame Sylvana BESCHIZZA, suppléante (2^{ème} année)
- Madame Sylvie LEMAZURIER, suppléante (3^{ème} année)

Deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins dans un établissement de santé ;

La première, cadre de santé dans un établissement public de santé :

- Madame Sylvie PIETRZAK, titulaire
- Monsieur Pierre GOURDEN, suppléant
-

La seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement privé :

- Madame Maud GILLET, titulaire
- Madame Sandrine LOEGEL, suppléante

Un médecin :

- Docteur Jean TRABELSI, titulaire
- Docteur Parviz DENIS, suppléant

ARTICLE 3 : le Délégué territorial du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Créteil, le 23 novembre 2015
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
pour le Délégué territorial du Val-de-Marne,
le responsable du département ambulatoire
et services aux professionnels de santé
SIGNE
Eric BONGRAND

ARRETE n° 2015/77

**Portant nomination des membres du Conseil Pédagogique de
L'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital Emile ROUX
1 Avenue de Verdun 94456 LIMEIL BREVANNES**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 21 avril 2007 modifié, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- VU l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté n° DS-2015/296 du 14 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Eric VECHARD, Délégué territorial du Val-de-Marne et à ses collaborateurs ;
- SUR proposition du Délégué territorial,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil pédagogique est abrogé

ARTICLE 2 : le conseil pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital Emile ROUX est composé comme suit :

I – Membres de droit

Le Délégué territorial du Val de Marne, ou son représentant, en qualité de Président ;

- Monsieur Eric VECHARD

Le Directeur de l'institut de formation :

- Madame Marie-Anne GUYOT

Le Conseiller pédagogique régional :

- Madame RENAUT Marie-Jeanne

Le responsable de l'organisme gestionnaire support de l'institut, ou son représentant :

- Monsieur Odon MARTIN- MARTINIÈRE Coordinateur général de la formation et du développement des compétences à l'APHP

Le Directeur des soins coordonnateur général pour les instituts rattachés à un établissement public de santé :

- Madame Josiane PAPE

Un infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé :

- néant

Un enseignant de statut universitaire désigné par le président de l'université, lorsque l'Institut de formation a conclu une convention avec une université :

- Professeur Isabelle MACQUIN MAVIER

Le Président du Conseil régional ou son représentant :

- Monsieur Jean-Marc NICOLLE

II - Membres élus

1. Représentants des étudiants élus par leurs pairs ;

Deux représentants des étudiants de 1^{ère} année :

- Monsieur Romain LEBRIS, titulaire
- Madame Sihan SAKER, titulaire
- Monsieur Louis Arthur SOUPIN, suppléant
- Madame KlM RAMIOUL, suppléant

Deux représentants des étudiants de 2^{ème} année :

- Monsieur Simon HOLVOET, titulaire
- Madame Alexia HAYS, titulaire
- Madame Mabrouka HAMED, suppléant
- Mme Mélanie HAMLIN, suppléant

Deux représentants des étudiants de 3^{ème} année :

- Monsieur Olivier TERON, titulaire
- Madame Sonia MILLET, titulaire
- Madame Jessica PIRONAL, suppléant
- Monsieur Rémi GENTIL, suppléant

2. Représentants des enseignants élus par leurs pairs ;

Trois enseignants permanents de l'institut de Formation :

- Madame Murielle HEREAU, titulaire
- Monsieur Janick PIKULA, titulaire
- Madame Valérie TEXIER, titulaire

- Madame Valérie BERTHOU, suppléant
- Madame Murielle GOTIN, suppléant
- Madame Murielle MAZOYER, suppléant
-

Deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins dans un établissement de santé ;

La première, cadre de santé dans un établissement public de santé :

- Madame Elisabeth DOS SANTOS, titulaire
- Monsieur Claude VAN DEN NOUWELAND, suppléant

La seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement privé :

- Madame Evelyne KHLIFI, titulaire
- Madame Anne –Marie MICHOU, suppléant

Un médecin :

- Docteur Elisabeth LEPRESLE, titulaire
- Suppléant : néant

ARTICLE 3 : le Délégué territorial du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Créteil, le 26/11/2015
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile de France,
Pour le Délégué territorial du Val-de-Marne,
Le responsable du département ambulatoire
Et services aux professionnels de santé
SIGNE
Eric BONGRAND

ARRETE N°2015 /76

**Portant nomination des membres du Conseil de discipline
de L'Institut de Formation en Soins Infirmiers "Séraphine de Senlis"
Du Centre Hospitalier Les Murets
17 rue du Général Leclerc à LA QUEUE EN BRIE (94510)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, modifié par l'arrêté du 3 mai 2010 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;

VU l'arrêté n° DS-2015/296 du 14 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Eric VECHARD, Délégué territorial du Val-de-Marne et à ses collaborateurs ;

Sur proposition du Délégué territorial du Val-de-Marne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline est abrogé.

ARTICLE 2 : Le conseil de discipline de l'I.F.S.I. "Séraphine de Senlis" du Centre Hospitalier Les Murets est composé comme suit :

Le Délégué territorial du Val de Marne ou son représentant, en qualité de Président :

- Monsieur Eric VECHARD

Le Directeur de l'Institut de Formation en soins infirmiers :

- Madame Dominique LEBOURGEOIS

Le Directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire support de l'Institut, ou son représentant :

- Madame Nathalie PEYNEGRE, Directrice du C.H. Les Murets

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique :

- Docteur Jean TRABELSI, titulaire
- Docteur Parviz DENIS, suppléant

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé élues au conseil pédagogique :

- Madame Sylvie PIETRZAK, titulaire
- Madame Maud GILLET, suppléante

Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les trois enseignants élus au conseil pédagogique :

- Madame Sandra STRANO, titulaire
- Madame Yannick VELARDE, suppléante

Un représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les élus au conseil pédagogique :

Un représentant des étudiants de 1^{ère} année :

- Madame Cassandra ATTARD, titulaire
- Madame Ariane THEOPHILE, suppléante

Un représentant des étudiants de 2^{ème} année :

- Madame Emmanuelle AYACHE, titulaire
- Madame Mariame BAHIJ, suppléante

Un représentant des étudiants de 3^{ème} année :

- Monsieur Vincent BROS, titulaire
- Monsieur Eric Serge BOUSEKO TEPI, suppléant

ARTICLE 3 : Le Délégué territorial du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Créteil, le 23 novembre 2015
Pour le Directeur général,
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
pour le Délégué territorial du Val-de-Marne,
le responsable du département ambulatoire
et services aux professionnels de santé,
SIGNE
Eric BONGRAND

Délégation territoriale du Val-de-Marne

ARRÊTE N°2015-DT94-79

Arrêté portant composition de la Commission Locale de l'Activité Libérale exercée par les praticiens hospitaliers à temps plein au Centre Hospitalier Intercommunal 40, allée de la Source 94190 Villeneuve-Saint-Georges

- Vu Le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6154-5, R. 6154-11 et suivants ;
- Vu Le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France à compter du 17 août 2015 ;
- Vu L'arrêté n°DS-2015/296 du 14 septembre 2015 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant délégation de signature au Délégué territorial ;
- Vu La demande du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges en date du 24 novembre 2015 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La Commission Locale de l'Activité Libérale du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, comprend les membres suivants :

1. Un membre du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins :
 - Monsieur IKKA Michel
2. Deux représentants désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres non médecins :
 - Monsieur Charles KNOPFER, personnalité qualifiée
 - Madame Monique LOIRE, représentante du personnel non médical
3. Un représentant de l'Agence Régionale de Santé, désigné par son Directeur Général :
 - Madame le Docteur Sylvie TRIDON
4. Un représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne, désigné par son Directeur :
 - Madame Marianne MAROUZÉ,
5. Deux praticiens exerçant une activité libérale désignés par la Commission Médicale d'Etablissement :
 - Docteur Alain ASSELINEAU
 - Docteur Jean-Marc LAURENT
6. Un praticien statutaire à temps plein, n'exerçant pas d'activité libérale, désigné par la Commission Médicale d'Etablissement :
 - - Madame Anne GOEPP, représentante du Personnel Médical
7. Un représentant des usagers du Système de Santé :
 - Monsieur Pierre CARME, Association le lien

ARTICLE 2 : La durée du mandat des membres est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'Agence régionale de santé, le Délégué territorial du Val-de-Marne et le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 26/11/2015

Le Délégué territorial du Val-de-Marne
Eric VECHARD

Décision n° DSP 2015/317

**Ouvrant un appel à candidatures pour la désignation
d'hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE DE FRANCE

- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,**
- Vu le code de la santé publique, et notamment la partie législative : sécurité sanitaire des eaux et des aliments, articles L 1321.2 à L 1321.14,**
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,**
- Vu le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015**
- Vu l'arrêté n° DS-2015/255 du 17 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la santé publique, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction**
- Vu l'arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la santé en date du 15 mars 2011 relatif aux modalités d'agrément, de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique,**
- Vu l'arrêté n° 2011- SP/168 du 29 juin 2011 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans départements de la région d'Île-de-France, et désignation de coordonnateurs départementaux et de leurs suppléants**

DECIDE

Article 1^{er}

L'appel à candidatures pour la désignation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans chacun des huit départements de la région d'Ile-de-France est déclaré ouvert à partir du 1^{er} décembre 2015 et sera clos le 15 janvier 2016.

Article 2

L'agrément d'hydrogéologue en matière d'hygiène publique peut être accordé à toute personne présentant les diplômes et une expérience suffisante en matière de géologie et d'hydrogéologie.

L'agrément d'hydrogéologue en matière d'hygiène publique ne peut être accordé :

- dans le département où ils exercent leurs fonctions, pour les hydrogéologues agents des services départementaux et régionaux de l'Etat ou exerçant pour un conseil départemental ou régional,
- dans les départements situés en tout ou en partie à l'intérieur de la zone de compétence de l'agence de l'eau, pour les hydrogéologues exerçant dans une agence de l'eau,
- dans un département où intervient leur organisme, pour les hydrogéologues exerçant leur activité principale au sein d'un organisme de production ou de distribution d'eau.

Article 3

Le dossier de demande d'agrément peut être téléchargé sur le site de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'adresse suivante:

<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Eau-de-consommation.93614.0.html>

Article 4

Le dossier de demande d'agrément (acte de candidature et dossier d'information) devra être déposé en double exemplaire contre remise d'un accusé de réception ou adressé sous pli recommandé, le cachet d'enregistrement faisant foi, au plus tard le 15 janvier 2016, auprès du siège de l'ARS Île-de-France, à l'adresse indiquée ci-après :

**Agence régionale de Santé
Direction de la santé publique
Département Santé-Environnement – Service EAUX
35, rue de la gare
75935 PARIS Cedex 19**

Article 5

Le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de chacun des huit départements d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 26 novembre 2015

P/ Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Le Directeur de la Santé publique

Signé

Laurent CASTRA



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Agence régionale de santé Île-de-France

Délégation Territoriale du Val-de-Marne

**ARRETE N° 2015/3956
portant habilitation de Madame Géraldine MAYOU
Technicien Principal Territorial
à la mairie d'Ivry-sur-Seine
(94200)**

**Le Préfet du Val de Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 février 1985 portant règlement sanitaire départemental du Val-de-Marne ;

VU la demande d'habilitation formulée par Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine en date du 17 novembre 2015 ;

VU l'arrêté municipal en date du 23 septembre 2015 portant recrutement de Madame Géraldine MAYOU, Technicien Principal Territorial non titulaire, 2^{ème} classe, affectée au sein du Service Communal d'Hygiène et de Santé d'Ivry-sur-Seine à compter du 13 octobre 2014 ;

SUR proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France :

ARRETE

Article 1^{er}. – Madame Géraldine MAYOU, Technicien Principal Territorial non titulaire, 2^{ème} classe, affectée au Service Communal d'Hygiène et de Santé d'Ivry-sur-Seine, est habilitée dans le cadre de ses compétences et dans la limite territoriale de la commune d'Ivry-sur-Seine, à rechercher et constater les infractions aux prescriptions des articles du livre III de la 1^{ère} partie du Code de la Santé Publique, ou des règlements pris pour leur application.

Article 2. – Madame Géraldine MAYOU devra prêter serment auprès du Tribunal de Grande Instance de Créteil, et devra faire enregistrer sa prestation de serment sur le présent arrêté ou sur sa carte professionnelle, par le greffier du Tribunal de Grande Instance de Créteil.

Article 3. – Le présent arrêté d'habilitation sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Article 4. – Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Maire d'Ivry-sur-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Créteil, le 30 novembre 2015
Signé : Christian ROCK
Secrétaire Général.

**ARRETE N° 2015- DT94-80 MODIFIANT L'ARRETE N° 2015-DT94-57
PORTANT FIXATION DU MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT
POUR L'ANNEE 2015 PREVU AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
DE L'ESAT
« LE TRAIT D'UNION » - « 940 721 590 »
SIS 7 RUE MONGENOT A SAINT MANDE
GERE PAR
L'INSTITUT LE VAL MANDE FINESS 940 001 019**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS ILE DE FRANCE

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L312-1, L314-1, L313.8 et L314.3 à L314.8 et R314-1 à R314-207 ;
- Vu** la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 26 mai 2015 publié au Journal Officiel du 17 juin 2015 pris en application de l'article L.314-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 le montant des dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail publics et privés ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 18 mai 2015 publié au Journal Officiel du 28 mai 2015 fixant les tarifs plafonds prévus au deuxième alinéa de l'article L314-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles applicables aux établissements et services d'aide par le travail publics et privés ;
- Vu** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe Devys en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France ;
- Vu** la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le Délégué territorial du Val-de-Marne en date du 14 septembre 2015;
- Vu** l'arrêté en date du 6 juin 1994 portant à 100 places la capacité de l'ESAT « LE TRAIT D'UNION » (FINESS : 940 721 590) sis 7 rue Mongenot – 94160 Saint-Mandé et géré par l'Institut le Val Mandé (FINESS : 940 001 019) ;
- Vu** l'arrêté n°2015-DT94-51 en date du 27 août 2015 portant fixation du montant de la dotation globale de financement pour l'année 2015 prévu au contrat d'objectifs et de moyens de l'ESAT « Le trait d'union » (FINESS 940721590) ;

VU l'arrêté n°2015-DT94-57 en date du 12 octobre 2015 modifiant l'arrêté n° 2015-DT94-51 portant fixation du montant de la dotation globale de financement pour l'année 2015 prévu au contrat d'objectifs et de moyens de l'ESAT « Le trait d'union » (FINESS 940721590) ;

CONSIDERANT le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens «2015-2019 » signé le 08 octobre 2015 entre l'institut Le Val Mandé, le Directeur général de l'Agence régionale de santé et le Président du Conseil Général du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT l'octroi de nouveaux crédits non reconductibles pour un montant de 30 000 € pour des travaux d'aménagement et de déménagement à l'ESAT « Le trait d'union » (FINESS 940721590) ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2015, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'ESAT « LE TRAIT D'UNION » (FINESS : 940 721 590) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants
	Groupe I	
Dépenses	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	239 825 €
	- dont CNR	30 000 €
	Groupe II	
	Dépenses afférentes au personnel	811 276 €
	- dont CNR	
	Groupe III	
	Dépenses afférentes à la structure	288 592 €
	- dont CNR	115 746 €
	Reprise de déficits (C)	
	TOTAL Dépenses	1 339 693 €
	Groupe I	
Recettes	Produits de la tarification (A)	1 322 693 €
	- dont CNR (B)	145 746 €
	Groupe II	
	Autres produits relatifs à l'exploitation	17 000 €
	Groupe III	
	Produits financiers et produits non encaissables	
	Reprise d'excédents (D)	
	TOTAL Recettes	1 339 693 €

La tarification est calculée en tenant compte :

- d'une capacité installée de 100 places en 2015
- d'un taux d'actualisation de 0,71 % appliqué à la base pérenne au 31/12/2014 d'un montant de 1 168 649,92 €.
- de crédits non reconductibles de 145 746 €

La base pérenne reconductible 2015 est fixée à 1 176 947 € (= A - C+D - B).

ARTICLE 2 Pour l'exercice budgétaire 2015, la dotation globale de financement de l'ESAT « LE TRAIT D'UNION » (FINESS 940 721 590) s'élève à **1 322 693 €**.

- ARTICLE 3** La fraction forfaitaire mensuelle financée par l'Etat, en application de l'article R.314-106 à R.314-110 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est égale au douzième de la dotation globale de financement et s'établit à **110 224,42 €** ; le versement des crédits correspondants est effectué mensuellement par l'Agence de services et de paiement.
- ARTICLE 4** Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (TITSS), 1, place du Palais Royal 75100 PARIS Cedex 01 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.
- ARTICLE 5** En application des dispositions de l'article R314-36-III du CASF, la dotation globale de financement fixée à l'article 2 du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.
- ARTICLE 6** Le Délégué territorial du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à L'Institut du Val Mandé et à l'ESAT « LE TRAIT D'UNION » (FINESS 940 721 590).

FAIT A CRETEIL LE **02 DEC. 2015**

Le Délégué territorial du Val-de-Marne



FREDERIC VECHARD

Arrêté n°2015-DT94-81

**Portant modification de la composition du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier « Les Murets » à La Queue-en-Brie**

LE DELEGUE TERRITORIAL DU VAL-DE-MARNE

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France à compter du 17 août 2015 ;

Vu l'arrêté n°DS-2015/296 du 14 septembre 2015 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant délégation de signature au Délégué territorial ;

Vu l'arrêté n°2015-DT94-25 du Délégué Territorial du Val-de-Marne de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de France en date du 19/05/2015 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier « Les Murets » à La Queue-en-Brie ;

Vu le courriel en date du 03 décembre 2015 informant du changement des représentants du personnel médical et non médical, désignation de Mme Isabelle BOUROTTE, de Monsieur le Docteur Thierry GUEROUT et de Mme le Docteur Laurence GORCEIX .

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté n°2015-DT94-25 du 19/05/2015 modifiant la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier « Les Murets » est modifié comme suit :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- M. Jean-Paul FAURE-SOULET, maire de la commune de La Queue-en-Brie ;
- Mme Marie-Claude GAY et Mme Lucienne ROUSSEAU, représentantes de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Communauté d'Agglomération du Haut-Val-de-Marne ;

- Mme Marie KENNEDY, représentante du président du conseil départemental du Val-de-Marne et M. Alain AUDHEON représentant ce même conseil départemental ;

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical

- Mme Isabelle BOUROTTE infirmière, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- M. le Dr Thierry GUEROUT et Madame le Docteur Laurence GORCEIX, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- M. Patrice BOUROTTE (CGT), et Monsieur Richard N'GAGNI AMBANG (CFDT), représentants désignés par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- M. le Dr Jean-Louis MEGNIEN et M. Daniel CHAUVEAU, personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- M. Jean-Louis BONS (UNAFAM) et M. Dominique SECHET (UDAF), représentants des usagers, personnalités qualifiées désignées par le Préfet du Val-de-Marne ;
- Mme Muriel FURBURY, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, le Délégué Territorial du Val-de-Marne, la Directrice du Centre Hospitalier « Les Murets » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Le Délégué territorial du Val-de-Marne

Eric VECHARD

Arrêté n° 2015-DT94-97 en date du 08 décembre 2015
reprenant
l'ARRETE N° DOSMS/2015/318
Fixant l'organisation de la permanence des soins dentaires de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 4127-245 et R. 6315-7 et suivants ;

Vu le décret n°2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret n° 2015-75 du 27 janvier 2015 relatif à l'organisation de la permanence des soins des chirurgiens-dentistes en ville et des médecins dans les centres de santé ;

Vu l'avenant n°2 à la convention nationale organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes et l'Assurance Maladie, signé le 16 avril 2012 et notamment l'article 2 et l'annexe V ;

Vu l'avis favorable n°2015-11-01 du conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes en date du 26 novembre 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de Paris relatif aux conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires dans le département en date du 4 juin 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de Seine-et-Marne relatif aux conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires dans le département en date du 3 juin 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires des Yvelines relatif aux conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires dans le département en date du 18 juin 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de l'Essonne relatif aux conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires dans le département en date du 4 juin 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires des Hauts-de-Seine relatif aux conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires dans le département en date du 16 juin 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de Seine-Saint-Denis relatif aux conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires dans le département en date du 23 juin 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du Val-de-Marne relatif aux conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires dans le département en date du 12 mai 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du Val d'Oise relatif aux conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires dans le département en date du 12 mai 2015 ;

Considérant que le cahier des charges annexé au présent arrêté, définit la permanence des soins dentaires les dimanches et jours fériés conformément à l'article R. 6315-7 du code de la santé publique ;

Considérant que ce cahier des charges précise le périmètre des secteurs et les horaires sur lesquels s'exerce cette permanence des soins et prévoit les modalités d'accès de la population au praticien de permanence conformément à l'article R. 6315-8 du code de la santé publique ;

Considérant que les tableaux figurant en annexe 1 à 8 du présent arrêté définissent, par département de la région Ile-de-France, l'organisation de la permanence des soins dentaires par périmètre de secteurs, horaires de permanence, modalités d'accès au praticien de permanence et modalités d'intervention conformément aux dispositions de l'article R. 6315-9 du code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable susvisé du conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes d'Ile-de-France relatif aux conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires dans la région telles que figurant au cahier des charges ci-annexé ;

Considérant les avis favorables susvisés des différents comités départementaux de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires relatifs aux conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires par département telles que figurant au cahier des charges ci-annexé ;

Considérant le relevé de décisions du groupe de travail du 6 octobre 2015 relatif aux conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires pour la ville de PARIS.



ARRETE

Article 1er :

Le cahier des charges tel qu'annexé au présent arrêté, fixant l'organisation en région Ile-de-France de la permanence des soins dentaires assurée par les chirurgiens-dentistes libéraux, les chirurgiens-dentistes collaborateurs et les chirurgiens-dentistes salariés des centres de santé, est approuvé.

Article 2 :

Les tableaux figurant en annexe 1 à 8 définissant, par département de la région Ile-de-France, l'organisation de la permanence des soins dentaires par périmètre de secteurs, horaires de permanence, modalités d'accès au praticien de permanence et modalités d'intervention, sont approuvés.

Article 3 :

Une communication sera faite par l'Agence régionale de santé Ile-de-France pour le lancement du dispositif.

Le site Internet de l'Agence régionale de santé présentera les modalités de la permanence des soins dentaires et les numéros de téléphone des répondants des conseils départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

Une attention particulière sera également portée par tous les partenaires sur la communication afin de permettre la connaissance et la lisibilité du dispositif de permanence des soins dentaires aux usagers.

Article 4 :

Le présent arrêté entrera en vigueur au lendemain de sa publication.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, la Directrice de l'offre de soins et médico-sociale en lien avec les délégués territoriaux de l'ARS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Article 7 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France ainsi qu'aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 02/12/2015.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Cahier des charges régional
fixant les conditions d'organisation
de la permanence des soins dentaires
de la région Île-de-France

Novembre 2015

1. Champ d'application

La permanence des soins dentaires est assurée par les chirurgiens-dentistes libéraux, les chirurgiens-dentistes collaborateurs et les chirurgiens-dentistes salariés des centres de santé, dans le cadre de leur obligation déontologique prévue à l'article R. 4127-245 du code de la santé publique. Le chirurgien-dentiste remplaçant assure les obligations de permanence dues par le chirurgien-dentiste titulaire qu'il remplace.

2. Périmètre des secteurs de la permanence des soins dentaires

En accord avec les partenaires, la sectorisation existante dans chaque département est maintenue pour la mise en œuvre du dispositif.

Les secteurs sont définis dans chacun des départements franciliens par l'actuel découpage établi par les conseils départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes et sont présentés en détail en annexes.

Une évolution des secteurs sera étudiée en 2016 afin de favoriser l'accès de la population au dispositif.

Le nombre de secteurs de permanence par département est présenté dans le tableau suivant :

Département	Nombre de secteurs de permanence
Paris	1 secteur
Département de Seine-et-Marne	2 secteurs : Nord et Sud
Département des Yvelines	4 secteurs
Département de l'Essonne	2 secteurs : Nord et Sud
Département des Hauts-de-Seine	1 secteur
Département de Seine-Saint-Denis	1 secteur
Département du Val-de-Marne	2 secteurs : Est et Ouest
Département du Val d'Oise	1 secteur

3. Horaires de la permanence des soins dentaires

La permanence des soins dentaires est assurée les dimanches et jours fériés.

Afin de permettre la mise en œuvre immédiate du nouveau dispositif de permanence des soins dentaires, les organisations actuellement préexistantes sont maintenues.

Les horaires de permanence par département sont les suivants :

Département	Horaires de permanence
Paris	De 9h à 13h et de 14h à 18h
Département de Seine-et-Marne	De 9h à 13h
Département des Yvelines	De 10h à 14h
Département de l'Essonne	De 9h à 12h et de 14h à 17h
Département des Hauts-de-Seine	De 9h à 12h et de 14h à 18h
Département de Seine-Saint-Denis	De 9h30 à 13h et de 14h à 16h30
Département du Val-de-Marne	De 9h à 13h
Département du Val d'Oise	De 9h à 13h

En concertation avec les représentants des chirurgiens-dentistes, une évolution des horaires sera étudiée en 2016 afin de s'assurer de leur adéquation aux besoins de la population.

4. Modalités d'accès de la population au praticien de permanence

Le répondeur du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes constitue le relai départemental de l'information.

Le message du répondeur précise pour chaque secteur du département, les horaires et le numéro de téléphone pour joindre le praticien de permanence.

Ce message est actualisé pour chaque dimanche ou jour férié, selon le tableau de permanence, par le conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

L'accès et la consultation de ce répondeur téléphonique ne doivent pas entraîner de surfacturation à l'utilisateur, la communication téléphonique ne doit pas être surtaxée.

L'accès au chirurgien-dentiste de permanence se fait sur appel téléphonique direct de l'utilisateur au numéro communiqué par le répondeur du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

Le praticien inscrit au tableau de permanence assure donc lui-même la régulation de l'appel.

A la date de cet arrêté, les numéros des répondeurs des conseils départementaux de l'Ordre identifiés dans le dispositif sont les suivants :

Département	Numéro de téléphone
Paris	01 42 61 12 00
Département de Seine-et-Marne	01 60 63 08 08
Département des Yvelines	01 39 51 21 21
Département de l'Essonne	01 69 10 00 40
Département des Hauts-de-Seine	01 47 78 78 34
Département de Seine-Saint-Denis	01 43 01 00 26
Département du Val-de-Marne	01 48 52 31 17
Département du Val d'Oise	01 39 64 42 48

5. Tableau de permanence

Pour chaque secteur du département, un tableau de permanence est établi pour une durée minimale de trois mois par le conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes. Il précise par secteur et par plage horaire, le nom, les coordonnées et le lieu de dispensation des actes de chaque chirurgien-dentiste sous réserve des exemptions prévues à l'article R. 4127-245 du code de la santé publique.

Dix jours au moins avant sa mise en œuvre dans chaque département, ce tableau est transmis à la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé, à la caisse primaire d'Assurance Maladie et au Service d'Aide Médicale Urgente par le conseil départemental de l'Ordre.

Le chirurgien-dentiste est informé de son tour de permanence par le conseil départemental de l'Ordre qui est chargé des éventuelles suites à donner en cas d'indisponibilité ou de non-respect du tour.

Toute modification du tableau de permanence survenue après cette transmission fait l'objet d'une nouvelle communication.

La généralisation aux chirurgiens-dentistes salariés des centres de santé est soumise à la reprise des dispositions relatives à la permanence des soins dentaires de l'accord national.

6. Modalités d'intervention des chirurgiens-dentistes de permanence

Le chirurgien-dentiste de permanence est disponible et joignable sur les plages définies dans l'article 3 du présent arrêté, afin de prendre en charge le patient dans les meilleurs délais.

Lorsque les actes sont dispensés au sein du cabinet du praticien, le praticien communique l'adresse et les modalités d'accès au patient nécessitant les soins lors de l'appel téléphonique.

Pour les départements où les permanences sont réalisées au sein d'une structure dédiée, le praticien est présent sur place pour toute la période de la permanence. Les horaires et les modalités sont délivrés à l'appelant par le répondeur du conseil départemental de l'Ordre.

7. Rémunération

La rémunération de la permanence des soins dentaires comprend :

- Un forfait d'astreinte de 75€ par demi-journée,
- Une majoration spécifique forfaitaire de 30€ par patient (MCD).

Ces rémunérations relevant de la convention nationale des chirurgiens-dentistes, ne peuvent être perçues qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- Etre inscrit sur le tableau de permanence des soins dentaires établi par le conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes,
- Intervenir dans les conditions et sur les périodes et secteurs définis dans le présent arrêté.


L'Agence régionale de santé n'intervient pas dans le circuit du paiement. Le contrôle du service fait et la liquidation des rémunérations sont effectués par la CPAM de chaque département dans les conditions définies par lettre réseau de l'Assurance Maladie.

8. Suivi et évaluation

Le dispositif fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle.

Le suivi repose sur les données quantitatives issues de l'Assurance Maladie et des données qualitatives des conseils départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

Une réunion à l'initiative de l'Agence régionale de santé, regroupant le conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, les 8 conseils départementaux franciliens de l'Ordre, l'URPS chirurgiens-dentistes, la Direction de la coordination de la gestion du risque et les 8



CPAM franciliennes se tient annuellement pour effectuer un bilan et envisager l'évolution éventuelle du dispositif.

9. Communication

Une communication sera faite par l'Agence régionale de santé Ile-de-France pour le lancement du dispositif.

Le site Internet de l'Agence régionale de santé présentera les modalités de la permanence des soins dentaires et les numéros de téléphone des répondants des conseils départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

Une attention particulière sera également portée par tous les partenaires sur la communication afin de permettre la connaissance et la lisibilité du dispositif de permanence des soins dentaires aux usagers.

ANNEXE 1
Organisation départementale de la permanence des soins dentaires de Paris

1. Périmètre des secteurs :

1 secteur de permanence.

2. Horaires de permanence :

De 9h à 13h et de 14h à 18h.

3. Modalités d'accès au praticien de permanence :

Répondeur de la ligne dédiée du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la ville de Paris : 01.42.61.12.00.

4. Modalités d'intervention :

2 praticiens pour le secteur au sein de leur cabinet, soit 2 praticiens sur le département par dimanche ou jour férié.

La répartition des 2 cabinets de permanence sur le secteur sera géographiquement équilibrée par le conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

ANNEXE 2
Organisation départementale de la permanence des soins dentaires de Seine-et-Marne

1. Périmètre des secteurs :

2 secteurs de permanence : Nord et Sud.

2. Horaires de permanence :

De 9h à 13h.

3. Modalités d'accès au praticien de permanence :

Répondeur de la ligne dédiée du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de Seine-et-Marne : 01 60 63 08 08.

4. Modalités d'intervention :

1 praticien par secteur au sein de son cabinet soit 2 praticiens sur le département par dimanche ou jour férié.

ANNEXE 3
Organisation départementale de la permanence des soins dentaires des Yvelines

1. Périmètre des secteurs :

4 secteurs de permanence : Mantes-Les Mureaux, Rambouillet, Saint-Germain en Laye, et Versailles.

2. Horaires de permanence :

De 10h à 14h.

3. Modalités d'accès au praticien de permanence :

Répondeur de la ligne dédiée du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes des Yvelines : 01 39 51 21 21.

Un accord local entre le conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes des Yvelines et le Centre de réception et de régulation des appels permet également un accès régulé au chirurgien-dentiste de permanence en appelant le Centre 15.

4. Modalités d'intervention :

1 praticien par secteur au sein de son cabinet soit 4 praticiens sur le département par dimanche ou jour férié.

ANNEXE 4
Organisation départementale de la permanence des soins dentaires de l'Essonne

1. Périmètre des secteurs :

2 secteurs de permanence : Est et Ouest.

2. Horaires de permanence :

De 9h à 12h et de 14h à 17h.

3. Modalités d'accès au praticien de permanence :

Répondeur de la ligne dédiée du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de l'Essonne : 01 69 10 00 40.

Un accord local entre le conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de l'Essonne et le Centre de réception et de régulation des appels permet également un accès régulé au chirurgien-dentiste de permanence en appelant le Centre 15.

4. Modalités d'intervention :

1 praticien par secteur au sein de son cabinet soit 2 praticiens sur le département par dimanche ou jour férié.

ANNEXE 5

Organisation départementale de la permanence des soins dentaires des Hauts-de-Seine

1. Périmètre des secteurs :

1 seul secteur de permanence, le département.

2. Horaires de permanence :

De 9h à 12h et de 14h à 18h.

3. Modalités d'accès au praticien de permanence :

Répondeur de la ligne dédiée du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-Seine : 01 47 78 78 34.

4. Modalités d'intervention :

1 praticien pour le département par dimanche ou jour férié.

La permanence se tient dans un cabinet dédié dans les locaux de la maison médicale de garde de Clamart, 10 boulevard des Frères Vigouroux à Clamart.

En Août, la permanence peut être assurée par un praticien volontaire au sein de son cabinet selon l'organisation déterminée par le conseil départemental de l'Ordre.

ANNEXE 6

Organisation départementale de la permanence des soins dentaires de Seine-Saint-Denis

1. Périmètre des secteurs :

1 seul secteur de permanence, le département.

2. Horaires de permanence :

De 9h30 à 13h et de 14h à 16h30.

3. Modalités d'accès au praticien de permanence :

Répondeur de la ligne dédiée du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de Seine-Saint-Denis : 01 43 01 00 26.

4. Modalités d'intervention :

1 praticien pour le département par dimanche ou jour férié.

La permanence se tient dans un cabinet dédié dans les locaux du CH Jean VERDIER, avenue du 14 juillet à Bondy.

ANNEXE 7

Organisation départementale de la permanence des soins dentaires du Val-de-Marne

1. Périmètre des secteurs :

2 secteurs de permanence : Est et Ouest.

2. Horaires de permanence :

De 9h à 13h.

3. Modalités d'accès au praticien de permanence :

Répondeur de la ligne dédiée du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Val-de-Marne : 01 48 52 31 17.

4. Modalités d'intervention :

1 praticien par secteur au sein de son cabinet soit 2 praticiens pour le département par dimanche ou jour férié.

ANNEXE 8

Organisation départementale de la permanence des soins dentaires du Val d'Oise

1. Périmètre des secteurs :

1 seul secteur de permanence, le département.

2. Horaires de permanence :

De 9h à 13h.

3. Modalités d'accès au praticien de permanence :

Répondeur de la ligne dédiée du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Val d'Oise : 01 39 64 42 48.

Un accord local entre le conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Val d'Oise et le Centre de réception et de régulation des appels permet également un accès régulier au chirurgien-dentiste de permanence en appelant le Centre 15.

4. Modalités d'intervention :

2 praticiens par vacation pour le département par dimanche ou jour férié.

La permanence se tient dans un cabinet dédié avec deux fauteuils dans les locaux du CH René DUBOS, 6 Avenue de l'Île de France à Pontoise.



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**
Service Politiques Sociales

ARRETE N° 2015/ 2489

**fixant la composition de la Commission Départementale de Réforme
compétente à l'égard du personnel de la Fonction Publique Hospitalière**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- VU la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2014-819 du 18 juillet 2014 modifiant le décret n°2003-655 du 18 juillet 2003 relatif aux commissions administratives paritaires locales et départementales de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté n°2014/5173 du 14 avril 2014 fixant la composition des membres du comité médical départemental ;
- VU le procès-verbal du 9 décembre 2014 relatif aux élections des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires départementales du Val-de-Marne ;
- VU les désignations des organisations syndicales ;
- VU le tirage au sort du 20 décembre 2013 des représentants de l'administration relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU la délibération n°2015.07 du conseil de surveillance du centre hospitalier Les Murets
- SUR propositions de Monsieur le Directeur de la cohésion sociale ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La commission départementale de réforme des agents de la fonction publique hospitalière est composée comme suit :

I – PRESIDENT : M le Préfet ou son représentant,

II – MEDECINS GENERALISTES AGREES

1. Titulaires : M le Dr MOISSON Jean-Philippe
M le Dr MILCZAREK Georges

2. Suppléants : Mme le Dr BLOCK Frédérique
M le Dr NAYROLLES Didier
M le Dr OLINY Charles
M le Dr SASPORTES Jacques

III – REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires :

1. Lucienne ROUSSEAU – représentante de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Les Murets
2. Marie-Claude BLUMENFELD – membre du conseil d'administration de la résidence Cité verte

Membres suppléants :

1. Dominique SECHET – représentant des usagers au conseil de surveillance du Centre Hospitalier les Murets
2. Claudine BLOUET – membre du conseil d'administration des résidences du Bord de Marne

IV – REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Commission administrative paritaire n°1 : personnel d'encadrement technique

Membres titulaires :

1. Gilles VANESON – ingénieur - Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil
2. Caroline FERLAT – ingénieur - Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil

Commission administrative paritaire n°2 : Personnels de catégorie A des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux

Membres titulaires :

1. Pierre GOURDEN – cadre de santé - Centre Hospitalier Les Murets
2. Thierry LESCANT – infirmier de secteur psychiatrique – Hôpitaux de Saint-Maurice

Membres suppléants :

1. Isabelle BOUROTTE – infirmière - Centre Hospitalier Les Murets
2. Alain ACQUART – cadre de santé – Hôpitaux de Saint-Maurice

Commission administrative paritaire n°3 : personnel d'encadrement administratif

Membres titulaires :

1. Claude-Anne BENAZET – attachée d'administration hospitalière – Centre hospitalier Paul Guiraud
2. Laurence AUTE – attachée d'administration hospitalière – Hôpitaux de Saint-Maurice

Membres suppléants :

1. Ginette GUILLAINÉ – attachée d'administration hospitalière – Centre hospitalier intercommunal de Créteil
2. Mirelle VIVENT – attachée d'administration hospitalière - Centre hospitalier intercommunal de Créteil

Commission administrative paritaire n°4 : personnel d'encadrement technique

Membres titulaires :

1. Patrick LECARDONNEL – technicien hospitalier – Centre hospitalier Paul Guiraud
2. Eric MAHIEU – technicien supérieur hospitalier - hôpitaux de Saint-Maurice

Membres suppléants :

1. Marie-Claire BOUNY – technicienne supérieure hospitalière – hôpitaux de Saint-Maurice
2. Tanguy DUGON – technicien supérieur hospitalier – hôpitaux de Saint-Maurice

Commission administrative paritaire n°5 : personnels de catégorie B des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux

Membres titulaires :

1. Laurent BOUDEREAUX – infirmier – Centre hospitalier Les Murets
2. Daniel HENRY – éducateur spécialisé-

Membres suppléants :

1. Nacera PHILIPPE – Centre hospitalier Paul Guiraud
2. Patrice BOUROTTE – infirmier – Centre hospitalier Les Murets

Commission administrative paritaire n°6 : personnels d'encadrement administratif et des secrétariats médicaux

Membres titulaires :

1. Elie HERVE UZAN – adjoint des cadres hospitaliers – Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges
2. Murielle NOTTE – secrétaire médicale – Centre hospitalier Paul Guiraud

Membres suppléants :

1. Véronique JOUBAUD-MODOLO – adjoint des cadres hospitaliers - Hôpitaux de Saint-Maurice
2. Gabriel MOREL – adjoint de cadre hospitalier – Hôpitaux de Saint-Maurice

Commission administrative paritaire n°7 : personnels techniques, ouvriers, conducteurs ambulanciers et personnels d'entretien et de salubrité

Membres titulaires :

1. Boris CIESLAK – maître ouvrier – les EHPAD publics du Val-de-Marne
2. Mohamed BADI – agent d'entretien qualifié – maison de retraite intercommunale de Fontenay-sous-Bois

Membres suppléants :

1. Patrick ROBAN – maître ouvrier – les EHPAD publics du Val-de-Marne
2. Martine CARDOSO – maître ouvrier principale – centre hospitalier Paul Guiraud

Commission administrative paritaire n°8 : personnels de catégorie C des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux

Membres titulaires :

1. Claire HOUETINOU – aide-soignante – EHPAD résidences des bords de Marne
2. Cathy BILLON – aide-soignante – centre hospitalier intercommunal de Créteil

Membres suppléants :

1. Josiane MAHE – aide-soignante – EHPAD résidences des bords de Marne
2. Hugues LEGENDRE – aide-soignant – groupe hospitalier Paul Guiraud

Commission administrative paritaire n°9 : personnels administratif de catégorie C

Membres titulaires :

1. Ollia ELKABIR – adjointe administrative – centre hospitalier intercommunal de Créteil
2. Jocelyne LEPRIEUR – adjoint administratif – EHPAD résidence de l'Abbaye

Membres suppléants :

1. Nadia GALOP – adjointe administrative – centre hospitalier intercommunal de Créteil
2. Barbara FILHOL – adjoint administratif – EHPAD les Lilas

Commission administrative paritaire n°10 : personnels sages-femmes

Membres titulaires :

1. Rosalia ROCHELLE – sage-femme – hôpitaux de Saint-Maurice
2. Géraldine LEPESQUEUX – sage-femme – centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges

Membres suppléants :

1. Violaine LAURENT – sage-femme – hôpitaux de Saint-Maurice

ARTICLE 2 :

Le mandat des représentants de l'Administration et du Personnel prend fin lorsqu'ils cessent d'appartenir aux conseils ou commissions au titre desquels ils ont été désignés. En cas de besoin, le mandat des membres de la commission de réforme peut être prolongé jusqu'à l'installation de nouveaux titulaires.

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur Départemental de la cohésion sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 11 Août 2015

Le Directeur de la cohésion sociale
dans le Val de Marne

Bernard ZAHRA



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Direction départementale de la Cohésion
sociale

ARRÊTE CONJOINT N° 2015 / 4078

PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET NOMINATION DU VICE PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES



**LE PRÉFET DU VAL DE MARNE,
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.146-2,
D.146-12 et D.146-13 ;
- VU** l'arrêté n° 2015/3698 du 16 novembre 2015 portant constitution du Conseil
Départemental Consultatif des Personnes Handicapées;
- VU** l'avis du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées en date
du 27 novembre 2015 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;
- SUR** proposition du Directeur général des services départementaux du Val de Marne :

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Placée sous la présidence conjointe du Préfet et du Président du Conseil
Général ou leurs représentants, la commission permanente du **Conseil Départemental
Consultatif des Personnes Handicapées** est composée comme suit :

- Monsieur le directeur de la direction départementale interministérielle de la cohésion
sociale (DDCS) ou son représentant

- Madame la directrice départementale des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées du Conseil départemental du Val de Marne ou son représentant,
- Madame la directrice de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou son représentant,
- Association des paralysés de France (APF)
Monsieur Claude BOULANGER
- Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
Monsieur Daniel CHATELAIN
- Union départementale des associations de parents et amis de personnes handicapées psychiques (UDAPEI)
Monsieur Jean-Pierre BOBILLOT
- Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (CESAP)
Monsieur André SCHILTE
- Association gestionnaire d'établissements pour personnes handicapées mentales ou psychiques implantée en Val de Marne (APOGEI 94)
Monsieur Paul BESNAINOU
- Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France (CRAMIF)
Monsieur Jean-Louis JAQUET

Article 2 : Les membres du **Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées** pourront être associés, en tant que de besoin, aux travaux menés par la commission permanente.

Article 3 : **Monsieur Claude BOULANGER** – Association des paralysés de France (APF) – est nommé Vice-Président du **Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées**.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur général des services départementaux du Val de Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Département.

Fait à Créteil, le 7 décembre 2015

Pour le Président du Conseil Départemental
du Val de Marne et par délégation
La Vice-Présidente du Conseil Général
du Val de Marne,

Le Préfet du Val-de-Marne
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Brigitte JEANVOINE

Christian ROCK

RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

**Vous avez un handicap reconnu par la COTOREP ou la CDAPH et
vous désirez intégrer la Direction générale des Finances publiques.**

Vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif des Finances publiques dans les départements suivants :

10 Inspecteurs des finances publiques : Aveyron, Calvados, Charente-Maritime, Eure, Indre, Landes, Meurthe-et-Moselle, Vaucluse, Haute-Vienne, Direction de Contrôle Fiscal d'Ile-de-France (93).

29 Contrôleurs des finances publiques : Aude, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Corrèze, Doubs, Indre-et-Loire, Lot, Manche, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Hautes-Pyrénées, Haut-Rhin, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Vosges, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Direction des Résidents à l'Étranger et des Services Généraux (93), Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (75).

72 Agents administratifs des finances publiques : Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Doubs, Eure, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Mayenne, Meuse, Morbihan, Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-Maritime, Yvelines, Deux-Sèvres, Tarn, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Vosges, Yonne, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Direction Nationale d'Interventions Domaniales (94), Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (75), Direction de Contrôle Fiscal Sud-Est (06).

Pour tous renseignements et **retrait d'un dossier de candidature**, consultez le site :
« www.économie.gouv.fr/recrutement → recrutement sans concours → recrutement
travailleurs handicapés - En savoir plus et consulter les offres → DGFIP – avis de
recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2016 » ou
contactez le correspondant suivant :

Direction nationale d'interventions domaniales
3 avenue du chemin de Presles – 94417 SAINT MAURICE CEDEX
M. LEFLOC ou M. TALMO
01 45 11 62 11 – 01 45 11 62 51

Date limite de dépôt des candidatures : le 25 janvier 2016



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - D'ILE DE FRANCE

UNITE TERRITORIALE DU VAL-DE-MARNE

ARRETE N° 2015/ 3951

**Reconnaissant la qualité de
Société Coopérative Ouvrière de Production (S.C.O.P)**

**Le Préfet du Val-de-Marne, Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 53 et 91 ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-2338 du 1^{er} août 2013 par lequel le Préfet du Val de Marne a délégué sa signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2011 conférant à Monsieur Joël COGAN directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les fonctions de responsable de l'Unité territoriale du Val de Marne à compter du 1er septembre 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-043 du 1^{er} avril 2015, portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France au responsable de l'Unité Territoriale du Val de Marne ;

Vu l'avis de la confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production,

ARRETE

Article 1^{er} : La société «**SOLVIA**», sise **39 rue des Vignes – 94230 CACHAN** - est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « **SCOP** » ou « **SCOT** », ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.

Article 2 : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 53 et 91 du code des marchés publics ;

Article 3 : L'habilitation, accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article 1^{er} est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production, à compter de la date d'inscription en tant que Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte.

Article 4 : Le Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'unité territoriale du Val de Marne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne

Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le préfet et par subdélégation du directeur
régional des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile
de France,
le responsable de l'unité territoriale

Joël COGAN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - D'ILE DE FRANCE

UNITE TERRITORIALE DU VAL-DE-MARNE

ARRETE N° 2015/ 3952

**Reconnaissant la qualité de
Société Coopérative Ouvrière de Production (S.C.O.P)**

**Le Préfet du Val-de-Marne, Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 53 et 91 ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-2338 du 1^{er} août 2013 par lequel le Préfet du Val de Marne a délégué sa signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2011 conférant à Monsieur Joël COGAN directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les fonctions de responsable de l'Unité territoriale du Val de Marne à compter du 1er septembre 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-043 du 1^{er} avril 2015, portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France au responsable de l'Unité Territoriale du Val de Marne ;

Vu l'avis de la confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production,

ARRETE

Article 1^{er} : La société «**SARL ALBERT et COMPAGNIE**», sise **33 rue Raspail – 94200 IVRY S/SEINE** - est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « **SCOP** » ou « **SCOT** », ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.

Article 2 : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 53 et 91 du code des marchés publics ;

Article 3 : L'habilitation, accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article 1^{er} est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production, à compter de la date d'inscription en tant que Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte.

Article 4 : Le Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'unité territoriale du Val de Marne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne

Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le préfet et par subdélégation du directeur
régional des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile
de France,
le responsable de l'unité territoriale

Joël COGAN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - D'ILE DE FRANCE

UNITE TERRITORIALE DU VAL-DE-MARNE

ARRETE N° 2015/ 3953

**Reconnaissant la qualité de
Société Coopérative Ouvrière de Production (S.C.O.P)**

**Le Préfet du Val-de-Marne, Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 53 et 91 ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-2338 du 1^{er} août 2013 par lequel le Préfet du Val de Marne a délégué sa signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2011 conférant à Monsieur Joël COGAN directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les fonctions de responsable de l'Unité territoriale du Val de Marne à compter du 1er septembre 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-043 du 1^{er} avril 2015, portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France au responsable de l'Unité Territoriale du Val de Marne ;

Vu l'avis de la confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production,

ARRETE

Article 1^{er} : La société «NOVASCOPIA», sise 28 rue Pierre Brossolette – 94120 FONTENAY S/BOIS - est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « **SCOP** » ou « **SCOT** », ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.

Article 2 : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 53 et 91 du code des marchés publics ;

Article 3 : L'habilitation, accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article 1^{er} est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production, à compter de la date d'inscription en tant que Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte.

Article 4 : Le Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'unité territoriale du Val de Marne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne

Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le préfet et par subdélégation du directeur
régional des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile
de France,
le responsable de l'unité territoriale

Joël COGAN



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

UNITÉ TERRITORIALE DU VAL DE MARNE

DECISION n°2015-11

**RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LE DÉPARTEMENT
DU VAL DE MARNE, PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES D'UNITES DE
CONTROLE, AFFECTATION DES AGENTS DE CONTROLE, GESTION DES INTERIMS DANS
LES UNITES DE CONTROLE DÉPARTEMENTALES.**

Le Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'unité territoriale du Val de Marne

Vu les articles R 8122-1 et suivants du code du travail,

Vu les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail,

Vu le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2015-074 du 3 juin 2015 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France relative donnant délégation au responsable de l'unité territoriale du Val de Marne pour nommer les responsables des unités de contrôle et affecter les agents de contrôle de l'inspection du travail dans les sections d'inspection,

Vu la décision n° 2015-092 du 22 juillet 2015 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France relative à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité territoriale du Val de Marne,

DECIDE

Article 1^{er}:

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle départementales de l'unité territoriale du Val de Marne les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Monsieur Régis PERROT, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle n° 3 : Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle n° 4 : Monsieur Frédéric LEONZI, directeur adjoint du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

Article 2 :

Sont affectés dans les unités de contrôle départementales de l'unité territoriale du Val de Marne, les agents suivants :

Unité de contrôle n° 1

Section 1-1 : Monsieur Benoit MAIRE, Inspecteur du travail.

Section 1-2 : Monsieur Yann BURDIN, Inspecteur du travail.

Section 1-3 : Madame Ramata SY, Contrôleure du travail.

Monsieur Loïc CAMUZAT, Inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 1-4 : Madame Nadia BONVARD, Contrôleure du travail.

Monsieur Loïc CAMUZAT, Inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 1-5 : Monsieur Loïc CAMUZAT, Inspecteur du travail.

Section 1-6 : Madame Mathilde BOIVIN, Inspectrice du travail.

Section 1-7 : Madame Evelyne ZOUBICOU, Contrôleure du travail.

Madame Mathilde BOIVIN, Inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 1-8 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Benoît MAIRE, Inspecteur du travail, qui est chargé du contrôle des établissements de plus de 50 salariés et qui est habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Madame Ramata SY, Contrôleure du travail, est chargée du contrôle des établissements de moins de 50 salariés.

Section 1-9 : Monsieur Régis PERROT, Responsable de l'unité de contrôle.

Unité de contrôle n° 3

Section 3-1 : Elisabeth LAMORA, Contrôleure du travail.

Monsieur Christophe LEJEUNE, Responsable de l'unité de contrôle, est habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-2 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Rachel TEBOUL, Inspectrice du travail, qui est chargée du contrôle des établissements de la section et qui est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Madame Elisabeth LAMORA, Contrôleure du travail, est chargée du contrôle des établissements de moins de 50 salariés.

Section 3-3 : Madame Audrey MAISONNY, Inspectrice du travail.

Section 3-4 : Madame Ismerie LHOSTIS, Inspectrice du travail.

Section 3-5 : Monsieur Piotr MALEWSKI, Inspecteur du travail

Section 3-6 : Monsieur Pierre TREMEL, Inspecteur du travail.

Section 3-7 : Monsieur Jean-Baptiste MOMMEE, Inspecteur du travail.

Section 3-8 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Ismerie LHOSTIS, Inspectrice du travail, qui est chargée du contrôle des établissements de la section et qui est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Madame Valérie SERRAZ, Contrôleure du travail, est chargée du contrôle des établissements de moins de 50 salariés.

Section 3-9 : Madame Valérie SERRAZ, Contrôleure du travail.

Monsieur Piotr MALEWSKI, Inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de plus de 50 salariés, il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-10 : Madame Rachel TEBOUL, Inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 4

Section 4-1 : Monsieur Thierry MASSON, Contrôleur du travail.

Monsieur Mathias GAUDEL, Inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 100 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-2 : Monsieur Mathias GAUDEL, inspecteur du travail.

Section 4-3 : Madame Marianne DALMEIDA, Contrôleure du travail.

Monsieur Frédéric LEONZI, Responsable d'unité de contrôle, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-4 : Monsieur David BLOYS, Contrôleur du travail.

Madame Rhizlan NAIT SI, Inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements de 200 salariés et plus. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-5 : Madame Nimira HASSANALY, Inspectrice du travail.

Section 4-6 : Madame Marianne DALMEIDA, Contrôleure du travail.

Madame Nimira HASSANALY, Inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements de 200 salariés et plus. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-7 : Madame Rhizlan NAIT SI, Inspectrice du travail.

Section 4-8 : Madame Claude DELSOL, Inspectrice du travail.

Section 4-9 : Madame Sophie TAN, Contrôleure du travail.

Madame Claude DELSOL, Inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-10: Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Frédéric LEONZI, Responsable d'unité de contrôle.

Ils sont chargés du contrôle des établissements de la section et par ailleurs habilités à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un ou l'autre des autres responsables d'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré à titre principal par un agent de contrôle mentionné à l'article 2 de la présente décision et lorsque les circonstances le nécessitent, par le responsable de l'unité de contrôle ou par un agent de contrôle affecté sur l'une des 2 autres unités de contrôle interdépartementales dont la liste suit :

Lolita DUMONTET, Contrôleure du travail (Section 2-1)
Bertrand KERMOAL, Inspecteur du travail (Section 2-2)
Grégory BONNET, Inspecteur du travail (Section 2-4)
Elina AMAR, Contrôleure du travail (Section 2-5)
Suzie CHARLES, Contrôleure du travail (Section 2-8)
Thierry ROUCAUD, Inspecteur du travail (Section 5-2)
Annie CENDRIE, Contrôleure du travail (Section 5-3)
Lucie COCHETEUX, Inspectrice du travail (Section 5-4)
Catherine GIRARD, Contrôleure du travail (Section 5-5)
Marie-Noëlle DUPRAZ, Contrôleure du travail (Section 5-6)
Diego HIDALGO, Inspecteur du travail (Section 5-7)
Selim AMARA, Inspecteur du travail (Section 5-8)

Article 4

Conformément aux dispositions de l'article R-8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 2 de la présente décision, participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité territoriale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 5

La présente décision prend effet au 1^{er} décembre 2015.

Article 6

La décision n° 2015-10 du 20 octobre 2015 relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département du Val de Marne est abrogée.

Article 7

Le Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'unité territoriale du Val de Marne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne.

Fait à CRETEIL, le 1^{er} décembre 2015

Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'unité territoriale du Val de Marne

Joel COGAN

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4037 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP789937364
N° SIRET : 78993736400014**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale du Val-de-Marne le 2 novembre 2015 par Madame Fatima NICOLAU en qualité de responsable, pour l'organisme SARL CRYSTAL DOMICILE dont le siège social est situé 45 rue Eugène Derrien, bat 2, escalier 12 94400 VITRY SUR SEINE et enregistré sous le N° SAP789937364 pour les activités suivantes :

- Accomp./déplacement enfants +3 ans
- Assistance administrative à domicile
- Collecte et livraison de linge repassé
- Commissions et préparation de repas
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde animaux (personnes dépendantes)
- Garde enfant +3 ans à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Livraison de repas à domicile
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé qui prend effet le 02 novembre 2015, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4038 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP525102422
N° SIRET : 52510242200017**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 2 novembre 2015 par Madame Marie-Christine LESOUEF-SERRUS en qualité de responsable, pour l'organisme LESOUEF-SERRUS Marie-Christine dont le siège social est situé 2 chemin du Pressoir 94130 NOGENT SUR MARNE et enregistré sous le N° SAP525102422 pour les activités suivantes :

- Cours particuliers à domicile
- Soutien scolaire à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé qui prend effet le 09 novembre 2015, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4039 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP814580049
N° SIRET : 81458004900017**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 17 novembre 2015 par Mademoiselle Kenza Zinoun en qualité de **responsable**, pour l'organisme **Kenza Zinoun** dont le siège social est situé 137 boulevard de Stalingrad 94400 VITRY SUR SEINE et enregistré sous le N° SAP814580049 pour les activités suivantes :

- Accomp./déplacement enfants +3 ans
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde enfant +3 ans à domicile
- Soutien scolaire à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 17 novembre 2015, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4040 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP522311935
N° SIRET : 52231193500012**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 31 mars 2015 par Madame Stéphanie Montigny en qualité de Directrice, pour l'organisme STEPHA-CLEAN dont le siège social est situé 42 bis rue Alfred Musset 94100 ST MAUR DES FOSSES et enregistré sous le N° SAP522311935 pour les activités suivantes :

- Assistance administrative à domicile
- Commissions et préparation de repas
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Livraison de courses à domicile

- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH - Val-de-Marne (94)
- Aide mobilité et transport de personnes - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes âgées - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes handicapées - Val-de-Marne (94)
- Garde-malade, sauf soins - Val-de-Marne (94)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4041 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP799911615
N° SIRET : 79991161500026**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 27 novembre 2015 par Monsieur Michel OBOYI ONASAKA en qualité de Gérant, pour l'organisme HOME SERVICES dont le siège social est situé 27 rue Paul Vaillant Couturier 94140 ALFORTVILLE et enregistré sous le N° SAP799911615 pour les activités suivantes :

- Accomp./déplacement enfants +3 ans
- Assistance administrative à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Collecte et livraison de linge repassé
- Commissions et préparation de repas
- Coordination et mise en relation
- Cours particuliers à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde animaux (personnes dépendantes)
- Garde enfant +3 ans à domicile
- Intermédiation
- Livraison de courses à domicile
- Livraison de repas à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Petits travaux de jardinage
- Soins esthétiques (personnes dépendantes)
- Soutien scolaire à domicile
- Télé-assistance et visio-assistance
- Travaux de petit bricolage

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 27 novembre 2015, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4042 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP814440269
N° SIRET : 81444026900011**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 30 novembre 2015 par Mademoiselle ASSAD en qualité de responsable, pour l'organisme MAEVA ASSAD dont le siège social est situé 768 avenue Maurice Thorez 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE et enregistré sous le N° SAP814440269 pour les activités suivantes :

- Accomp./déplacement enfants +3 ans
- Garde enfant +3 ans à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 30 novembre 2015, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4043 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP510660046
N° SIRET : 51066004600028**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 29 novembre 2015 par Monsieur Julien DANJON en qualité de responsable, pour l'organisme DANJON Julien dont le siège social est situé 27, avenue Gabriel Péri 94300 VINCENNES et enregistré sous le N° SAP510660046 pour les activités suivantes :

- Assistance administrative à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Cours particuliers à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 29 novembre 2015, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4044 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP528141369
N° SIRET : 52814136900017**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 1 septembre 2015 par Monsieur Alexis BEHAR en qualité de Directeur ressources humaines, pour l'organisme ORVITA dont le siège social est situé 36/38 avenue Carnot 94100 ST MAUR DES FOSSES et enregistré sous le N° SAP528141369 pour les activités suivantes :

- Assistance administrative à domicile
 - Collecte et livraison de linge repassé
 - Commissions et préparation de repas
 - Entretien de la maison et travaux ménagers
 - Livraison de courses à domicile
 - Livraison de repas à domicile
 - Petits travaux de jardinage
 - Soins esthétiques (personnes dépendantes)
 - Travaux de petit bricolage
-
- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH - Val-de-Marne (94)
 - Accompagnement/déplacement enfants -3 ans - Val-de-Marne (94)
 - Aide mobilité et transport de personnes - Val-de-Marne (94)
 - Assistance aux personnes âgées - Val-de-Marne (94)
 - Assistance aux personnes handicapées - Val-de-Marne (94)
 - Conduite du véhicule personnel - Val-de-Marne (94)
 - Garde-malade, sauf soins - Val-de-Marne (94)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel: idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4045 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP518480504
N° SIRET : 51848050400019**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale du Val-de-Marne le 15 juin 2015 par Monsieur Eric DOE en qualité de DIRECTEUR, pour l'organisme EDS DOMICILE CLEAN dont le siège social est situé 54 avenue Hache 94240 L'HAY LES ROSES et enregistré sous le N° SAP518480504 pour les activités suivantes :

- Accomp./déplacement enfants +3 ans
- Assistance informatique à domicile
- Collecte et livraison de linge repassé
- Commissions et préparation de repas
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde enfant +3 ans à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Petits travaux de jardinage

- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes âgées - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes handicapées - Val-de-Marne (94)
- Garde-malade, sauf soins - Val-de-Marne (94)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé qui prend effet le 30 novembre 2015, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4046 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP528279938
N° SIRET : 52827993800021**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 1 septembre 2015 par Madame YAKOUBEN en qualité de responsable, pour l'organisme ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE 94 dont le siège social est situé 4 place des libertés 94380 BONNEUIL SUR MARNE et enregistré sous le N° SAP528279938 pour les activités suivantes :

- Accomp./déplacement enfants +3 ans
- Assistance informatique à domicile
- Commissions et préparation de repas
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde animaux (personnes dépendantes)
- Garde enfant +3 ans à domicile
- Soins esthétiques (personnes dépendantes)
- Travaux de petit bricolage

- Accompagnement/déplacement enfants -3 ans - Val-de-Marne (94)
- Aide mobilité et transport de personnes - Val-de-Marne (94)
- Aide/Accomp. Fam. Fragilisées - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes âgées - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes handicapées - Val-de-Marne (94)
- Garde enfant -3 ans à domicile - Val-de-Marne (94)
- Garde-malade, sauf soins - Val-de-Marne (94)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé qui prend effet le 02 décembre 2015, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel: idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne
Récépissé n° 2015 / 4047 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP528558612
N° SIRET : 52855861200024**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 23 septembre 2015 par Madame Ginette FONDAIN en qualité de gérante, pour l'organisme AMETHYSTE SERVICES SENIORS dont le siège social est situé 11-13 avenue de la Division Leclerc 94234 CACHAN et enregistré sous le N° SAP528558612 pour les activités suivantes :

- Assistance administrative à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers

- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)
- Aide mobilité et transport de personnes - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes âgées - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes handicapées - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)
- Conduite du véhicule personnel - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)
- Garde-malade, sauf soins - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel: idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4048 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP813335098
N° SIRET : 81333509800014**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 29 septembre 2015 par Monsieur Edgar BONILLA JIMENEZ en qualité de responsable, pour l'organisme EDGAR BONILLA JIMENEZ dont le siège social est situé 60 rue Waldeck Rousseau 94400 VITRY SUR SEINE et enregistré sous le N° SAP813335098 pour les activités suivantes :

- Cours particuliers à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé qui prend effet le 29 septembre 2015, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
la responsable du Pôle Emploi et Développement
Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel: idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015 / 4049 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP483665907
N° SIRET : 48366590700018**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 24 janvier 2012 par Monsieur Philippe BAPTISTA en qualité de Gérant, pour l'organisme REMUE MENAGE dont le siège social est situé 9 passage Boutet 94110 ARCUEIL et enregistré sous le N° SAP483665907 pour les activités suivantes :

- Assistance administrative à domicile
- Collecte et livraison de linge repassé
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde enfant +3 ans à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Petits travaux de jardinage
- Soutien scolaire à domicile
- Travaux de petit bricolage

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
la responsable du Pôle Emploi et Développement
Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015/4050 de déclaration
modificative
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP503593154
N° SIRET : 50359315400092**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration modificative d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 6 octobre 2015 par Madame Laurence AMAR en qualité de Directrice, pour l'organisme NOUVEL HORIZON SERVICES dont le siège social est situé 14 Allée Georges Pompidou 94300 VINCENNES et enregistré sous le N° SAP503593154 pour les activités suivantes :

- Assistance administrative à domicile
 - Commissions et préparation de repas
 - Entretien de la maison et travaux ménagers
 - Garde animaux (personnes dépendantes)
 - Intermédiation
 - Travaux de petit bricolage
-
- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH - Indre-et-Loire (37), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)
 - Aide mobilité et transport de personnes - Indre-et-Loire (37), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)
 - Assistance aux personnes âgées - Indre-et-Loire (37), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)
 - Assistance aux personnes handicapées - Indre-et-Loire (37), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)
 - Garde-malade, sauf soins - Indre-et-Loire (37), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 4 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
la responsable du Pôle Emploi et Développement
Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel : idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015/4051 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP791478993
N° SIRET : 79147899300011**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 3 décembre 2015 par Madame Sandrine ICART en qualité de responsable administrative, pour l'organisme Sandrine ICART dont le siège social est situé 69 avenue Maréchal Joffre 94170 LE PERREUX SUR MARNE et enregistré sous le N° SAP791478993 pour les activités suivantes :

- Assistance administrative à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 03 décembre 2015, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 4 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX



**DIRECCTE Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**Récépissé n° 2015/4052 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP814916623
N° SIRET : 81491662300014**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-
1-1 du code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de Val-de-Marne

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne le 3 décembre 2015 par Monsieur Bastien Jouanneaud en qualité de **responsable**, pour l'organisme **services des traiteurs** dont le siège social est situé 25 villa Baudran 94110 ARCUEIL et enregistré sous le N° SAP814916623 pour les activités suivantes :

- Commissions et préparation de repas

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé, qui prend effet le 03 décembre 2015, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 4 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
la responsable du Pôle Emploi et Développement
Economique

Marie Annick MICHAUX

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne

Courriel: idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr



**DIRECCTE de la région Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne
arrêté n° 2015/4053 portant agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP522311935**

Le préfet de Val-de-Marne

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu la demande d'agrément présentée le 31 mars 2015 et complétée le 05 octobre 2015, par Madame Stéphanie MONTIGNY en qualité de Directrice,

Vu l'avis émis le 5 novembre 2015 par le président du conseil général de Val-de-Marne

Arrête :

Article 1 L'agrément de l'organisme STEPHA-CLEAN, Siret 52231193500012, dont le siège social est situé 42 bis rue Alfred Musset 94100 ST MAUR DES FOSSES est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 20 novembre 2015

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 Cet agrément couvre les activités et départements suivants :

- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH - Val-de-Marne (94)
- Aide mobilité et transport de personnes - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes âgées - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes handicapées - Val-de-Marne (94)
- Garde-malade, sauf soins - Val-de-Marne (94)

Article 3 Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de prestataire.

Article 4 Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité Territoriale.

Article 5 Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 6 Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 7 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le tribunal administratif de Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
la responsable du Pôle Emploi et Développement
Economique

Marie Annick MICHAUX



**DIRECCTE de la région Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne
arrêté n° 2015 / 4054 portant agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP518480504**

Le préfet de Val-de-Marne

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu la demande d'agrément présentée le 15 juin 2015, par Monsieur Éric DOE en qualité de DIRECTEUR,

Vu l'avis émis le 5 novembre 2015 par le président du conseil général de Val-de-Marne

Arrêté :

Article 1 L'agrément de l'organisme EDS DOMICILE CLEAN, SIRET 518480504 00019 dont le siège social est situé 54 avenue Hache 94240 L'HAY LES ROSES est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 30 novembre 2015

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 Cet agrément couvre les activités et départements suivants :

- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes âgées - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes handicapées - Val-de-Marne (94)
- Garde-malade, sauf soins - Val-de-Marne (94)

Article 3 Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de prestataire.

Article 4 Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour

lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité Territoriale.

Article 5 Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 6 Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 7 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le tribunal administratif de Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
la responsable du Pôle Emploi et Développement
Economique

Marie Annick MICHAUX



**DIRECCTE de la région Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne
arrêté n° 2015/4055 modifiant l'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP503593154**

Le préfet de Val-de-Marne

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu la demande de modification d'agrément présentée le 6 octobre 2015 et complétée le 06 novembre 2015, par Madame Laurence AMAR en qualité de Directrice,

Vu la saisine du président du conseil général du Val-d'Oise le 1 décembre 2015

Arrête :

Article 1 L'agrément de l'organisme NOUVEL HORIZON SERVICES, Siret 50359315400092, dont le siège social est situé 14 Allée Georges Pompidou 94300 VINCENNES, accordé pour une durée de cinq ans à compter du 12 mai 2013 porte également sur les activités et les départements suivants, à compter du 3 décembre 2015 :

- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH - Indre-et-Loire (37), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), **Val-d'Oise (95)**
- Aide mobilité et transport de personnes - Indre-et-Loire (37), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), **Val-d'Oise (95)**
- Assistance aux personnes âgées - Indre-et-Loire (37), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), **Val-d'Oise (95)**
- Assistance aux personnes handicapées - Indre-et-Loire (37), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), **Val-d'Oise (95)**
- Garde-malade, sauf soins - Indre-et-Loire (37), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), **Val-d'Oise (95)**

L'échéance de l'agrément fixée au 12 mai 2018 reste inchangée.

Article 2 Les activités mentionnées à l'article 1 seront effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Article 3 Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité Territoriale.

Article 4 Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 5 Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L 7233-2 du code du travail et L 241-10 du code de la sécurité sociale, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le tribunal administratif de Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Créteil, le 4 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur
régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
la responsable du Pôle Emploi et Développement
Economique

Marie Annick MICHAUX



**DIRECCTE de la région Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne**

**arrêté n° 2015 / 4056 portant renouvellement d'agrément
services à la personne
N° SAP528558612**

d'un organisme de

Le préfet de Val-de-Marne

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu l'agrément attribué le 18 septembre 2015 à l'organisme AMETHYSTE SERVICES SENIORS,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 23 septembre 2015, par Madame Ginette FONDAIN en qualité de gérante,

Vu l'avis émis le 27 novembre 2015 par le président du conseil général de Val-de-Marne

Vu la saisine du président du conseil général des Hauts-de-Seine le 30 novembre 2015

Arrête :

Article 1 L'agrément de l'organisme AMETHYSTE SERVICES SENIORS, SIRET 528558612 00024, dont le siège social est situé 11-13 avenue de la Division Leclerc 94234 CACHAN est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 13 décembre 2015

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 Cet agrément couvre les activités et départements suivants :

- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)
- Aide mobilité et transport de personnes - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes âgées - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes handicapées - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)
- Conduite du véhicule personnel - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)
- Garde-malade, sauf soins - Paris (75), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94)

Article 3 Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Article 4 Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément. La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation. L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité Territoriale.

Article 5 Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 6 Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 7 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le tribunal administratif de Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
la responsable du Pôle Emploi et Développement
Economique

Marie Annick MICHAUX



**DIRECCTE de la région Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne
arrêté n° 2015/4057 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne
N° SAP528141369**

Le préfet de Val-de-Marne

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu l'agrément attribué le 2 décembre 2010 à l'organisme ORVITA,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 1 septembre 2015 et complétée le 16 octobre 2015, par Monsieur Alexis BEHAR en qualité de Directeur ressources humaines,

Vu l'avis émis le 5 novembre 2015 par le président du conseil général de Val-de-Marne

Arrête :

Article 1 L'agrément de l'organisme ORVITA, Siret 52814136900017, dont le siège social est situé 36/38 avenue Carnot 94100 ST MAUR DES FOSSES est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 2 décembre 2015,

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 Cet agrément couvre les activités et départements suivants :

- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH - Val-de-Marne (94)
- Accompagnement/déplacement enfants -3 ans - Val-de-Marne (94)
- Aide mobilité et transport de personnes - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes âgées - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes handicapées - Val-de-Marne (94)
- Conduite du véhicule personnel - Val-de-Marne (94)
- Garde-malade, sauf soins - Val-de-Marne (94)

Article 3 Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de prestataire.

Article 4 Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité Territoriale.

Article 5 Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 6 Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L 7233-2 du code du travail et L 241-10 du code de la sécurité sociale, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 7 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le tribunal administratif de Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur
régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
la responsable du Pôle Emploi et Développement
Economique

Marie Annick MICHAUX



**DIRECCTE de la région Ile-de-France
unité territoriale de Val-de-Marne
arrêté n° 2015/4058 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne
N° SAP528279938**

Le préfet de Val-de-Marne

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu l'agrément attribué le 2 décembre 2010 à l'organisme Association Maintien à Domicile 94,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 1 septembre 2015, par Madame YAKOUBEN en qualité de responsable,

Vu l'avis émis le 7 octobre 2015 par le président du conseil général de Val-de-Marne

Arrête :

Article 1 L'agrément de l'organisme Association Maintien à Domicile 94, SIRET 528279938 00021, dont le siège social est situé 4 place des libertés 94380 BONNEUIL SUR MARNE est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 2 décembre 2015

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 Cet agrément couvre les activités et départements suivants :

- Accompagnement/déplacement enfants -3 ans - Val-de-Marne (94)
- Aide mobilité et transport de personnes - Val-de-Marne (94)
- Aide/Accomp. Fam. Fragilisées - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes âgées - Val-de-Marne (94)
- Assistance aux personnes handicapées - Val-de-Marne (94)
- Garde enfant -3 ans à domicile - Val-de-Marne (94)
- Garde-malade, sauf soins - Val-de-Marne (94)

Article 3 Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Article 4 Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité Territoriale.

Article 5 Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 6 Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 7 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité territoriale de Val-de-Marne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le tribunal administratif de Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation du Directeur
régional
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,
La responsable du Pôle Emploi
et Développement Economique

Marie Annick MICHAUX

PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Unité Territoriale du Val de Marne

ARRETE 2015/28

Créteil, le 27 octobre 2015

Arrêté récapitulatif portant agrément d'exploitation
d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière
(Auto-école 2R à Ivry-sur-Seine)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/07 du 4 mars 2015 autorisant Monsieur Rafek BOUBEGTITEN à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « Auto-école 2R » situé 75 avenue Georges Gosnat à Ivry-sur-Seine (94200) sous le n° E 14 094 0013 0 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

Vu la décision de la DRIEA-IF n° 2015-1-1184 du 24 septembre 2015 portant délégation de signature à Monsieur Daniel MORLON, Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA ;

Vu l'article 4 de la décision n° 2015-1-1184 précitée, portant subdélégation de signature à Monsieur Alain MAHUTEAU, Chef du SESR ;

Vu la demande présentée le 7 septembre 2015 par Monsieur Rafek BOUBEGTITEN aux fins de dispenser la catégorie A1 et A2 ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation; il convient de prendre un arrêté récapitulatif de l'ensemble des droits accordés et d'abroger l'arrêté n°2015/07 du 4 mars 2015.

A R R E T E

Article 1^{er} – Monsieur Rafek BOUBEGTITEN est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E 14 094 0013 0 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « Auto-école 2R » situé 75 avenue Georges Gosnat à Ivry-sur-Seine (94200).

Article 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter du 30 septembre 2014.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

.../...

Article 3 – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations pour les catégories de permis de conduire suivantes :
A – **A1** – **A2** – **B** – **AAC**

Article 4 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 5 – Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à **19** personnes.

Article 8 – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 9 – L'arrêté n° 2015/07 du 4 mars 2015 est abrogé.

Article 10 – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation

L'Adjoint au directeur de l'Unité Territoriale
l'Équipement et de l'Aménagement
du Val-de-Marne

Patrice MORICEAU



PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
Unité Territoriale du Val de Marne

Créteil, le 19 novembre 2015

ARRETE n°2015/30

**portant retrait d'agrément d'un établissement d'enseignement
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière**

(École de conduite liberté à Bonneuil-sur-Marne)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012/26 du 10 mai 2012 autorisant Madame Hayet Ben Salem NOUIRA veuve LAJILI à exploiter sous le numéro E 12 094 4077 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « École de conduite liberté » situé 14 place des libertés à Bonneuil-sur-Marne – 94380 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

Vu la décision de la DRIEA-IF n° 2015-1-1184 du 24 septembre 2015 portant délégation de signature à Monsieur Daniel MORLON, Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA ;

Vu l'article 4 de la décision n° 2015-1-1184 précitée, portant subdélégation de signature à Monsieur Alain MAHUTEAU, Chef du SESR ;

Considérant que l'OPH de l'habit, bailleur du local situé 14 place des libertés à Bonneuil-sur-Marne 94380 a concédé un bail à un nouveau locataire au 22 juillet 2015 ;

Considérant que tout exploitant est tenu de disposer d'un local d'activité destiné aux formations à la conduite des véhicules à moteur, conformément à l'article 4 de l'arrêté ministériel n° 0100026A, et de moyens matériels nécessaires à la formation précise l'article 5 ;

Considérant qu'une procédure de retrait lui a été notifiée le 18 octobre 2015 conformément à l'article 14 de l'arrêté ministériel n° 0100026A, et qu'elle est restée sans réponse ;

Considérant que Madame Hayet Ben Salem NOUIRA veuve LAJILI exerce illégalement son activité depuis le 22 juillet 2015, le préfet doit retirer l'agrément d'exploitation conformément à l'article 12 de l'arrêté ministériel n° 0100026A ;

A R R E T E

Article 1

L'arrêté préfectoral n°2012/26 du 10 mai 2012 autorisant Madame Hayet Ben Salem NOUIRA veuve LAJILI à exploiter sous le numéro E 12 094 4077 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « École de conduite liberté » situé 14 place des libertés à Bonneuil-sur-Marne – 94380 est retiré.

Article 2

Le Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation

Pour le directeur de l'Unité Territoriale de
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-de-
Marne

Le chef du SESR

Alain MAHUTEAU



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N° 2015-1-1533

Portant modification temporaire de la circulation des véhicules de toute catégorie sur la file de droite au droit du n° 5-11 rue Charles de Gaulle RD19 à Alfortville.

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Alfortville ;

Vu la demande par laquelle Mme Sylvie NIER, du groupe GO SPORT, sollicite une occupation du domaine public relative à un déchargement et livraison de mobilier effectué par l'entreprise GO SPORT au droit du n° 5-11 rue Charles de Gaulle RD19 à Alfortville ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel de l'entreprise chargée du déménagement, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation ;

Sur la proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Le 02 décembre 2015 de 09h30 à 11h30 et le 10 décembre 2015 de 14h00 à 17h00, l'entreprise GO SPORT est autorisée à procéder à la neutralisation partielle de la voie de droite de circulation au droit du n° 5-11 rue Charles de Gaulle RD19 à Alfortville pour stationner un camion pour un déchargement et une livraison de mobilier.

En cas d'utilisation d'un monte-meubles, il est rappelé que par mesure de sécurité, aucun piéton ne peut passer sous un monte-meubles ou une nacelle. Le pétitionnaire doit en conséquence établir une déviation piétonne par un balisage sécurisé renvoyant sur les passages pétiens amont et aval du chantier ou avoir recours à l'installation d'un passage protégé.

Le gestionnaire de voirie doit s'assurer qu'il n'y a pas d'interactions avec d'autres arrêtés de circulation en cours sur le même secteur.

En aucun cas les emplacements autolib ne doivent être utilisés pour le stationnement du camion.

ARTICLE 2

La vitesse au droit du stationnement est réduite à 30km/h.

La sécurité et le cheminement des piétons est garantie en toute circonstance.

La voie de droite est neutralisée au droit du n° 5-11 rue Charles de Gaulle RD19 à Alfortville avec maintien de 1 voie de circulation dans le sens province-Paris.

La visibilité de la signalisation verticale (panneaux de police, des feux tricolores...) doit être assurée en toutes circonstances.

Le gestionnaire de voirie doit s'assurer qu'il n'y a pas d'interactions avec d'autres arrêtés de circulation en cours sur le même secteur.

ARTICLE 3

Tout autre stationnement que celui du pétitionnaire est interdit et considéré comme gênant conformément à l'article R 417-10 du code de la route.

ARTICLE 4

La signalisation réglementaire est fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise GO SPORT sous le contrôle des services techniques du Conseil Départemental, qui doit, en outre, prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés selon les prescriptions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière.

L'affichage du présent arrêté est à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles sont poursuivies conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7

Cet arrêté est délivré par l'administration à titre précaire et par conséquent il peut être révoqué ou suspendu pour des raisons de sécurité, d'événements fortuits ou de non-respect des conditions fixées dans le présent arrêté sans que le pétitionnaire puisse réclamer de ce fait une indemnité. Dans ce cas, les lieux seront remis dans leur état initial par le pétitionnaire.

ARTICLE 8

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire de Alfortville ,
L'entreprise « GO SPORT ».

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 27 novembre 2015

Le Préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du Département Sécurité Éducation
et Circulation Routières

Jean-Pierre OLIVE



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N°2015-1-1537

Réglementant temporairement les conditions de circulation sur la RN406 entre l'échangeur avec l'A86 à Créteil et l'échangeur avec la RN19 à Bonneuil-sur-Marne dans les deux sens de circulation.

LE PREFET DU VAL DE MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la circulaire du 15 décembre 2014 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2015 et le mois de janvier 2016 ;

Vu l'avis de Monsieur le Commandant de l'Unité Autoroutière de la C.R.S. Est,

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val de Marne ;

Vu l'avis de la Direction Interdépartemental des Routes d'Île de France ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Créteil ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Valenton ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Bonneuil-sur-Marne ;

CONSIDERANT les travaux de pose des amortisseurs dynamiques d'une passerelle piétons/cycles dans le cadre de l'aménagement de la liaison verte « la Tégéval » au niveau de la bretelle de sortie vers le carrefour Pompadour à Créteil ;

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des restrictions de circulation sur les chaussées au droit du chantier, en raison des dangers qu'il représente tant pour les usagers de la Nationale que pour les agents travaillant sur les dits chantiers ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Les travaux de pose des amortisseurs dynamiques d'une passerelle piétons/cycles dans le cadre de l'aménagement de la liaison verte « la Tégéval », sur le territoire de la commune de Créteil, nécessitent la mise en œuvre de dispositions visant à modifier temporairement la circulation sur la RN406 entre l'échangeur avec l'A86 à Créteil et l'échangeur avec la RN19 à Bonneuil-sur-Marne.

ARTICLE 2 :

Les nuits des 01 au 02 et 02 au 03 décembre 2015 entre 22h00 et 05h00, la sortie Créteil / Villeneuve-St-Georges depuis la RN406 dans le sens de circulation Province-Paris est fermée à la circulation.

Les nuits des 09 au 10 et 10 au 11 décembre 2015 entre 22h00 et 05h00, la RN406 est fermée à la circulation entre l'échangeur avec l'A86 à Créteil et l'échangeur avec la RN19 à Bonneuil-sur-Marne dans le sens de circulation Paris-province.

ARTICLE 3 :

La mise en place des fermetures désignées à l'article 2 du présent arrêté débute dès 21h00 pour une fermeture effective à 22h00. La fermeture est maintenue effective en continue jusqu'à la réouverture à 5 h00 du matin. Ces horaires correspondant à la fin des opérations de mise en place du balisage ou d'enlèvement des dispositifs de fermetures.

ARTICLE 4 :

En raison de la mise en place des fermetures désignées à l'article 2 du présent arrêté, les véhicules circulant normalement sur ces axes sont alors déviés sur les itinéraires jalonnés et définit comme suit :

Fermeture de la sortie Créteil / Villeneuve-St-Georges depuis la RN406 dans le sens Province – Paris

Les usagers empruntent l'itinéraire de déviation suivant :

- Sortie Valenton ZA
- RD102 rue Théodule Jourdain
- RD104 rue Ferme de la Tour
- RN6 rue Henri Barbusse (direction Paris-Versailles)
- Carrefour Pompadour pour rejoindre l'A86

Fermeture de la RN406 dans le sens Paris – Province au niveau de l'A86 sens intérieur

Les usagers empruntent l'itinéraire de déviation suivant :

- RN6 vers le sud
- Carrefour Pompadour
- Route de la Pompadour jusqu'à emprunter la RD102
- RD102 jusqu'à la RD1
- RD1 puis RD19 vers le sud
- RN19 : fin de déviation

ARTICLE 5 :

Les fermetures des axes et bretelles ainsi que les réouvertures associées sont assurées par les services de la DiRIF/CEI de Champigny-sur-Marne.

La fourniture ainsi que la mise en place de la signalisation de déviation et d'information désignées à l'article 4 sont réalisées par l'entreprise Aximum (ZAC des Cochets – Rue des Cochets à Bretigny 91220 / Tel : 06 60 84 29 54) prestataire en charge de la mise en place de la signalisation du groupement d'entreprises Bouygues TP / Zwahlen & Mayr (1 avenue Eugène Freyssinet à Guyancourt 78280 Tel : 06 62 94 74 99).

Concernant le sens Province – Paris (fermeture de la sortie Créteil / Villeneuve-St-Georges depuis la RN406), la DIRIF a par ailleurs prévu une fermeture plus large de la RN 406 pour réaliser ses propres travaux. Dans ce cas, la signalisation de déviation et d'information des travaux du SMER ne serait pas nécessaire et serait couverte par la signalisation de déviation et d'information alors mise en place par la DIRIF pour ses travaux.

La signalisation mise en œuvre doit être conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

La signalisation doit être adaptée aux caractéristiques du chantier et de la route. De plus, elle doit être retirée ou occultée dès que le danger lié au chantier a disparu.

ARTICLE 6 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par le personnel en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son titre 2.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Commandant de l'Unité Autoroutière de la C.R.S. Est,
Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile de France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val de Marne,
Monsieur le Directeur des Routes de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile de France ;
Monsieur le Maire de Créteil ;
Monsieur le Maire de Valenton ;
Monsieur le Maire de Bonneuil-sur-Marne ;

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et affiché sur les lieux du chantier, et dont une copie sera adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris.

Fait à Paris, le 30 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports
Chef du Département Sécurité Circulation
et Éducation Routières

Jean-Philippe LANET



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE N° DRIEA IdF 2015-1-1554

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories au droit du numéro 6 et 6bis boulevard de Stalingrad – RD5 - à Choisy-le-Roi.

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la circulaire du 15 décembre 2014 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2015 et le mois de janvier 2016 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories au droit du numéro 6 et 6bis boulevard de Stalingrad, dans le sens province/Paris - RD 5 - à Choisy-le-Roi afin de procéder à l'installation et au maintien de bungalows de chantier ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du 8 décembre 2015, et ce jusqu'au 15 décembre 2017, de jour comme de nuit, la circulation des véhicules de toutes catégories est modifiée au droit du numéro 6 et 6bis boulevard de Stalingrad – RD 5 - à Choisy-le-Roi, dans le cadre de l'installation et du maintien de bungalows de chantier.

ARTICLE 2 :

Pour la préparation de l'installation de chantier, pendant la journée du 8 décembre 2015 :

- Neutralisation de cinq places de stationnement au droit du chantier.

Pour l'installation de cinq bungalows de chantier, pendant la journée du 9 décembre 2015 :

- Neutralisation de cinq places de stationnement au droit du chantier.
- Neutralisation de la voie de circulation de droite dans le sens province/Paris, de 09h30 à 16h30, au droit du chantier, avec balisage spécifique de sécurité et maintien d'une file de circulation.
- Le temps des opérations de levage, la circulation des piétons est arrêtée et gérée par hommes trafic.

Pour le maintien de bungalows de chantier, du 10 décembre 2015 au 15 décembre 2017, les conditions de circulation suivantes et les restrictions de circulation nécessaires à l'exécution des travaux sont maintenues 24h00 sur 24h00 au droit du chantier :

- Neutralisation de cinq places de stationnement au droit du chantier.
- Neutralisation partielle du trottoir au droit du chantier dans le sens province/Paris. Les piétons circulent sur les places de stationnement neutralisées à cet effet.
- Les accès aux propriétés riveraines sont maintenus en permanence.

ARTICLE 3 :

Pendant toute la durée des travaux, la vitesse des véhicules au droit du chantier est réduite à 30km/h.

La libre circulation des transports exceptionnels est assurée.

Le permissionnaire prend toutes les précautions nécessaires afin de se prémunir de la chute d'objets quelconques sur les usagers de la voie publique.

La visibilité des panneaux de police et des feux tricolores doit être assurée en toutes circonstances.

La signalisation réglementaire et l'affichage de l'autorisation sont à la charge du permissionnaire.

ARTICLE 4 :

Les travaux sont réalisés par l'entreprise PIC 92, 25 Boulevard de la Muette – BP 70 – 95142 GARGES-LES-GONESSE CEDEX.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA). Chaque entreprise est responsable de son balisage sous contrôle de la DTVD/STO 100 avenue de Stalingrad 94800 VILLEJEUIF.

ARTICLE 5 :

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit au droit du chantier pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de celui-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du code cité ci-dessus.

ARTICLE 6 :

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest) ou des Services de Police.

ARTICLE 7 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles sont poursuivies conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 9 :

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire de CHOISY-LE-ROI,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 3 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,
Chef du Département Sécurité Éducation et
Circulation Routières.

Jean-Philippe LANET



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N° 2015-1-1557

Portant réglementation temporaire de la circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue Gallieni (RD4), entre l'avenue Joyeuse et le Boulevard de Polangis, pour permettre l'accès aux camions grues dans l'avenue des Platanes à Joinville-le-Pont.

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;
- Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;
- Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;
- Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;
- Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;
- Vu** l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont ;

Vu la demande par laquelle la Société EDYFYS, domiciliée 1 rue Freycinet – 77400 LAGNY-SUR-MARNE sollicite, le mercredi 09 décembre 2015, des fermetures ponctuelles de l'avenue Gallieni (RD4), dans les deux sens, entre l'avenue Joyeuse et le boulevard de Polangis à Joinville-le-Pont, et ce, dans le cadre de la livraison d'une grue avenue des Platanes à Joinville-le-Pont ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel de l'entreprise chargée de la livraison, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation ;

Sur la proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Le mercredi 9 décembre 2015 entre 7h45-12h00 et 13h15-16h30, la Société EDYFYS, est autorisée à procéder à des fermetures ponctuelles de l'avenue Gallieni (RD4), dans les deux sens, entre l'avenue Joyeuse et le boulevard de Polangis, pour l'accès des camions livrant une grue au 1 avenue des Platanes à Joinville-le-Pont. La circulation est interrompue sur l'avenue Gallieni de manière ponctuelle, le temps de permettre aux camions d'accéder, en marche avant, à l'avenue des platanes et de sortir de cette dernière en marche arrière, une fois la livraison des éléments de grue effectuée.

ARTICLE 2

Les manœuvres des camions sont gérées par des hommes trafic pour accéder ou sortir de l'avenue des Platanes.

La sécurité et le cheminement des piétons est arrêté au droit du carrefour le temps des manœuvres par des hommes trafic.

ARTICLE 2

Une déviation de la circulation se fait par l'avenue Joyeuse, avenue du Président Wilson, avenue de Palissy, avenue Gilles, avenue du Président Wilson, rue Charles Floquet, avenue Gallieni, dans le sens Paris/Province.

Une autre déviation de la circulation se fait par le boulevard de Polangis, avenue Oudinot, avenue Pierre Allaire, avenue Gallieni, dans le sens Province/Paris.

L'avenue des Platanes et l'avenue Henri sont fermées à la circulation par arrêtés communaux

ARTICLE 4

La signalisation réglementaire est fournie, mise en place et entretenue par la société EDYFYS sous le contrôle des services techniques du Conseil Départemental, qui doit, en outre, prendre toutes les

dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés selon les prescriptions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière.

L'affichage du présent arrêté est à la charge du pétitionnaire.

Le pétitionnaire mettra en place le dispositif de fermetures des rues et de la déviation.

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles sont poursuivies conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7

Cet arrêté est délivré par l'administration à titre précaire et par conséquent il peut être révoqué ou suspendu pour des raisons de sécurité, d'événements fortuits ou de non-respect des conditions fixées dans le présent arrêté sans que le pétitionnaire puisse réclamer de ce fait une indemnité. Dans ce cas, les lieux seront remis dans leur état initial par le pétitionnaire.

ARTICLE 8

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,
Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont,
La société EDYFYS.

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 4 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du service sécurité des transports
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

Jean-Philippe LANET



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N°2015-1-1577

Réglementant temporairement les conditions de circulation sur l'A86 extérieure au PR 32+500.

LE PREFET DU VAL DE MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la circulaire du 15 décembre 2014 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2015 et le mois de janvier 2016 ;

Vu l'avis de Monsieur le Commandant de l'Unité Autoroutière de la C.R.S. Est,

Vu l'avis de la Direction Interdépartemental des Routes d'Île-de-France ;

CONSIDERANT les travaux d'étanchement de la partie sous-fluviale de l'A86 et la nécessité dans le cadre de ces travaux d'apporter des restrictions de circulation sur les chaussées au droit du chantier ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Les travaux d'étanchement de la partie sous-fluviale de l'A86 nécessitent la mise en œuvre de dispositions visant à modifier temporairement la circulation sur l'A86 au droit du PR 32+500.

ARTICLE 2 :

À partir du jeudi 10 décembre 05h00 et jusqu'au jeudi 17 décembre 22h00, un tuyau d'évacuation d'eau en PVC, de diamètre 10 centimètres, sera positionné sur 20 mètres de long sur le trottoir situé le long de la bande d'arrêt d'urgence, au droit du PR 32+500 de l'A86 extérieure.

Ce dispositif est signalé par la mise en place d'un balisage léger (K5a ou K5c) qui neutralisera le trottoir sur les 20 mètres.

Le trottoir reste circulaire par des piétons en cas d'urgences. Les dispositions prises ne gênent en rien l'accessibilité des issues de secours.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues par le présent arrêté sont mises en place par les équipes de la DiRIF/UER de Champigny-sur-Marne.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par le personnel en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne,
Monsieur le Commandant de l'Unité Autoroutière de la C.R.S. Est,
Monsieur le Directeur des Routes de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et affiché sur les lieux du chantier, et dont une copie sera adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris.

Fait à Paris, le 8 décembre 2015

Le Préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du Département Sécurité Éducation
et Circulation Routières

Jean-Pierre OLIVE



PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
PREFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETÉ DRIEA IDF N° 2015-1-1582
Réglementant temporairement la circulation sur l'autoroute A86.

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2521-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 421-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et des départements ;

Vu le décret du 5 juin 2013 portant nomination de Monsieur Philippe GALLI, en qualité de Préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-0003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°15-2427 du 14 septembre 2015 de Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la circulaire du 15 décembre 2014 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2015 et le mois de janvier 2016 ;

Vu l'avis de Monsieur le Commandant de la CRS Autoroutière Nord d'Ile-de-France ;

Vu l'avis du CRICR Ile-de-France ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de la Section des Tunnels et Berges du Périphérique de Paris ;

Considérant les travaux d'entretien du réseau autoroutier (balayage, espaces verts, remise en sécurité des glissières, murs GBA, inspections des ouvrages d'art et travaux des dalles béton) ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des personnes chargées des travaux, il convient de réglementer temporairement la circulation ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

A R R E T E N T

ARTICLE 1^{er}

1.1 - L'autoroute A86 EST, chaussée intérieure est interdite à la circulation entre l'échangeur de Rosny (A3) et la limite du département du Val-de-Marne durant la nuit du :

- 14 au 15 décembre 2015 ;

Durant ces mêmes nuits, les bretelles suivantes donnant accès à ce tronçon sont fermées :

- accès A3 depuis Paris ;
- accès A3 depuis Lille ;
- accès ex-RN302 (Rosny) ;
- accès A103 extérieur ;
- accès A103 intérieur depuis le tronc commun.

Déviation : Les usagers provenant de l'A3, sens province/Paris, continuent sur l'A3 jusqu'au boulevard périphérique pour retrouver l'A4 à la porte de Bercy.

1.2 - L'autoroute A86 EST, chaussée extérieure est fermée de la limite du département du Val-de-Marne à l'échangeur A3/A86 durant les nuits des :

- 14 au 15 décembre 2015 ;
- 15 au 16 décembre 2015.

Durant cette même nuit, les bretelles suivantes donnant accès à ce tronçon sont fermées :

- accès à l'A86 depuis la RD86 (bretelle Mercedes) ;
- accès depuis l'A86 extérieure à Rosny ;
- accès depuis l'ex RN186 (bretelle Rosny 2 et bretelle depuis l'A186).

Déviations : Les usagers empruntent l'autoroute A4 jusqu'à Paris, puis le boulevard périphérique pour retrouver l'A3.

ARTICLE 2

Horaire de fermeture et réouverture

Les opérations préalables à la fermeture débutent à : - 20h30 au niveau des bretelles ;
 - 21h30 pour l'axe principal.

Les opérations préalables à la réouverture débutent à : - 04h45 pour les bretelles ;
 - 05h15 pour l'axe ;

La réouverture est effective à : - 05h30.

ARTICLE 3

Les fermetures d'axe peuvent se faire par bouchons mobiles réalisés par la CRS autoroutière Nord Île-de-France.

La signalisation contraire au présent arrêté doit obligatoirement être occultée dans le secteur d'activité des travaux.

La pré-signalisation et la signalisation doivent être conformes aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et au manuel de chef de chantier- Signalisation temporaire- Editions du SETRA.

La mise en place, le jalonnement et l'entretien de la signalisation routière prescrits ci-dessus sont effectués par la DiRIF / Arrondissement de Gestion et d'Exploitation de la route Nord.

ARTICLE 4

Les dispositions définies par le présent arrêté dérogent temporairement aux dispositions contraires prises antérieurement dans le secteur d'activité des travaux.

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7

Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis,

Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Val-de-Marne,

Monsieur le Commandant de l'unité autoroutière de la Compagnie Républicaine de Sécurité Nord d'Île-de-France,

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis,

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait est publié au bulletin d'informations administratives des services de l'État.

Une copie est adressée pour information à Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité, Monsieur le Général commandant la brigade de Sapeurs Pompiers de Paris, Monsieur le Directeur du SAMU et au CRICR.

Fait à Paris, le 9 décembre 2015

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis et par délégation,
Le Préfet du Val-de-Marne et par délégation,
L'adjoint au chef du Département Sécurité Éducation
et Circulation Routières

Jean-Pierre OLIVE



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

A R R E T E DRIEA IdF N° 2015-1-1586

Portant réglementation temporaire des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue de Paris (RD120) pour permettre le démontage d'une grue sur la rue des Laitières sur la commune de Vincennes.

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la circulaire du 15 décembre 2014 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2015 et le mois de janvier 2016 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Vincennes ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Saint-Mandé ;

CONSIDERANT que l'entreprise BOUYGUES BATIMENT, dont le siège social se situe 1, avenue Eugène Freyssinet – 78061 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex (Tél : 01.30.60.33.00) doit démonter une grue 47, rue des Laitières sur la commune de Vincennes ;

CONSIDERANT que pour y parvenir, il est nécessaire d'imposer des restrictions de circulation sur la chaussée de l'avenue de Paris afin de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel des entreprises chargées de l'exécution des travaux ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Du 21 au 23 décembre 2015, 24h00 sur 24h00 les conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sont réglementées avenue de Paris, dans les deux sens (RD 120) au droit de la rue des Laitières, dans les conditions prévues aux articles 2 et suivants du présent arrêté.

ARTICLE 2

Pour permettre aux camions d'accéder au chantier situé rue des Laitières, les dispositions suivantes sont prises sur l'avenue de Paris :

Dans le sens Paris vers la province :

- La voie de tourne à gauche accédant à la rue des Laitières est neutralisée et une déviation est mise en place pour les véhicules de toutes catégories.

Dans le sens province vers Paris :

- Le mouvement de tourne à droite en direction de la rue des Laitières est neutralisé excepté pour les camions se rendant sur le chantier et une déviation est mise en place pour les véhicules de toutes catégories.
- La voie de droite de l'avenue de Paris est neutralisée en amont de la rue des laitieres afin de faciliter l'accès aux camions de chantier seuls autorisés ; un homme trafic facilite cet accès en permanence.

Itinéraires de déviations :

- Par l'avenue Joffre, la rue Viteau sur la commune de Saint-Mandé, la rue Faÿs, la rue Massue, la rue de la Prévoyance et la rue des Laitières sur la commune de Vincennes.
- Par l'avenue Joffre, la rue Viteau sur la commune de Saint-Mandé, la rue Faÿs, par la rue Massue, rue Georges Huchon et la rue des Laitières sur la commune de Vincennes.
- Par l'avenue de Paris, l'avenue Antoine Quinson, la rue Victor Basch, la rue de Lagny, la rue Georges Huchon et la rue des Laitières sur la commune de Vincennes.
- Par l'avenue de Paris, l'avenue Antoine Quinson, la rue Victor Basch, la rue de Lagny, la rue de la Prévoyance et la rue des Laitières sur la commune de Vincennes.
- Par l'avenue de Paris, l'avenue Antoine Quinson, la rue Victor Basch, la rue de Lagny, la rue Georges Clémenceau et la rue des Laitières sur la commune de Vincennes.

La circulation piétonne est interdite rue des laitieres :

- Les piétons sont déviés et guidés par des hommes trafic par l'avenue de Paris et retour par les voies communales.

ARTICLE 3

La vitesse de tous les véhicules est limitée à 30km/h aux abords de la zone de chantier.

Des arrêtés municipaux sont pris conjointement pour les modifications des conditions de circulation sur les voies adjacentes concernées.

Une signalisation est mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose et l'entretien des panneaux de chantier sont assurés par l'entreprise BOUYGUES BATIMENT sous contrôle du Conseil Départemental (STE), qui doit en outre prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage et l'éclairage de son chantier, conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation mise en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

ARTICLE 4

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux de contravention dressés par les personnels de police et sont transmis aux tribunaux compétents. Elles sont poursuivies conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire de Vincennes,
Monsieur le Maire de Saint-Mandé,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation est adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris.

Fait à Paris, le 9 décembre 2015

Le Préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du Département Sécurité Éducation
et Circulation Routières

Jean-Pierre OLIVE



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N° 2015-1-1587

Portant modification temporaire de la circulation des véhicules de toute catégorie sur la file de droite et du stationnement et de la circulation des piétons au droit du n° 71 avenue de Paris (RD 120) à Saint-Mandé.

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Saint-Mandé ;

Vu la demande par laquelle, l'entreprise « Déclit Déménagement », sise 1 rue Georges Tarral 93000 BOBIGNY, pour sa cliente Mme Carole DOMINGUEZ, sollicite une occupation du domaine public relative à un déménagement effectué par l'entreprise elle-même au droit du 71 avenue de Paris (RD 120) à Saint-Mandé ;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel de l'entreprise chargée du déménagement, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation ;

Sur la proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Le 19 décembre 2015, l'entreprise « Déclit Déménagement », est autorisée à procéder à la neutralisation partielle de la voie de droite de circulation et de quatre places au droit du 71 avenue de Paris (RD 120) à Saint-Mandé de 10h00 à 16h30 pour stationner un camion et un monte-meuble pour un déménagement.

En cas d'utilisation d'un monte-meuble, il est rappelé que par mesure de sécurité, aucun piéton ne peut passer sous un monte-meuble ou une nacelle. Le pétitionnaire doit en conséquence établir une déviation piétonne par un balisage sécurisé renvoyant sur les passages piétons amont et aval du chantier ou avoir recours à l'installation d'un passage protégé.

ARTICLE 2

La vitesse au droit du stationnement est réduite à 30km/h.

La sécurité et le cheminement des piétons est garantie en toute circonstance.

La voie de droite est neutralisée au droit du 71 avenue de Paris (RD 120) à Saint-Mandé avec maintien de une voie de circulation.

La visibilité de la signalisation verticale (panneaux de police, des feux tricolores...) doit être assurée en toutes circonstances.

Le gestionnaire de voirie doit s'assurer qu'il n'y a pas d'interaction avec d'autres arrêtés de circulation en cours sur le même secteur.

ARTICLE 3

Tout autre stationnement que celui du pétitionnaire est interdit et considéré comme gênant conformément à l'article R 417-10 du code de la route.

ARTICLE 4

La signalisation réglementaire est fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise « Déclit Déménagement » sous le contrôle des services techniques du Conseil Départemental, qui doit, en outre, prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés selon les prescriptions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière.

L'affichage du présent arrêté est à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles sont poursuivies conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7

Cet arrêté est délivré par l'administration à titre précaire et par conséquent il peut être révoqué ou suspendu pour des raisons de sécurité, d'événements fortuits ou de non-respect des conditions fixées dans le présent arrêté sans que le pétitionnaire puisse réclamer de ce fait une indemnité. Dans ce cas, les lieux seront remis dans leur état initial par le pétitionnaire.

ARTICLE 8

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne,
Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de
l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire de Saint-Mandé,
L'entreprise « Déclik Déménagement ».

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au
recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à
Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU
du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 9 décembre 2015

Le Préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du Département Sécurité Éducation
et Circulation Routières

Jean-Pierre OLIVE



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

A R R E T E DRIEA IdF N°2015-1-1601

réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD7 avenue de Fontainebleau, entre la rue Edmond Michelet et la rue Delescluze, dans le sens province-Paris, commune du Kremlin-Bicêtre

LE PREFET DU VAL DE MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val de Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val de Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur de la RATP

Vu l'avis de Monsieur le Maire du Kremlin-Bicêtre

CONSIDERANT la nécessité de fermer la voie de bus sur la RD7, section comprise entre la rue Edmond Michelet et la rue Delescluze, dans le sens province-Paris au Kremlin-Bicêtre, afin de permettre le stationnement de deux camions de type « semi-remorque », le mercredi 16 décembre 2015 pour l'installation de chalets et le lundi 28 décembre 2015 pour le retrait de chalets, dans le cadre de l'installation du marché de Noël sur la place Jean Baptiste Clément qui se déroule du 18 au 24 décembre 2015.

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux.

SUR la proposition du Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France.

A R R E T E :

ARTICLE 1er :

Le mercredi 16 décembre 2015 de 6 heures à 18 heures et le lundi 28 décembre 2015 de 10 heures à 22 heures, la voie de bus est fermée sur la RD7, section comprise entre la rue Edmond Michelet et la rue Delescluze, dans le sens province-Paris au Kremlin-Bicêtre, afin de permettre le stationnement de deux camions de type « semi-remorque », dans le cadre de la livraison et du retrait des chalets installés sur la place Jean Baptiste Clément.

ARTICLE 2 :

-La voie de bus est fermée à la circulation des bus et des cyclistes ;

-La circulation des bus et des cyclistes est basculée dans les voies de circulation générale ;

-Les arrêts de bus sont déplacés le long de la voie de circulation par la RATP ;

-Le temps du chargement des véhicules, le trottoir est neutralisé entre la voie de bus et la place Jean Baptiste Clément et le cheminement piéton est géré par des hommes trafic.

- Le trottoir est neutralisé le temps du chargement et du déchargement des véhicules.

ARTICLE 3 :

Les travaux de livraison et du retrait des chalets installés sur la place Jean Baptiste Clément sont exécutés par la Société Monica Médias Tour CIT Montparnasse 3 rue de l'arrivée 75749 Paris Cedex 15 sous le contrôle du Conseil Départemental du Val de Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements – secteur Villejuif - 100, avenue de Stalingrad 94800 Villejuif.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son livre 2.

ARTICLE 5:

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

ARTICLE 6 :

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest de Villejuif) ou des Services de Police.

ARTICLE 7:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val de Marne,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val de Marne,
Monsieur le Maire du Kremlin-Bicêtre,
Monsieur le Directeur de la RATP,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et au SAMU du Val de Marne.

Fait à Paris, le 14 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du service sécurité des transports
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

Jean-Philippe LANET

PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N° 2015-1-1542

Portant modification temporaire du stationnement et de la circulation des piétons au droit du n° 32 Grande rue Charles de Gaulle (RD 120) à Nogent-sur-Marne.

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967(modifié) relatif à la signalisation des routes et autoroutes et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Nogent-sur-Marne ;

Vu la demande par laquelle, « Secotrans », sise 69 rue des Grands Champs 75020 Paris sollicite une occupation du domaine public relative à un déménagement effectué par l'entreprise « Secotrans » au droit du 32 Grande rue Charles de Gaulle – RD 120 - à Nogent-sur-Marne ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel de l'entreprise chargée du déménagement, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Le 03 décembre 2015, « Secotrans », est autorisée à procéder à la neutralisation de quatre places de stationnement au droit du 32 Grande rue Charles de Gaulle (RD 120) de 10h00 à 16h30 pour stationner un camion et un monte-meubles pour un déménagement.

En cas d'utilisation d'un monte-meubles, il est rappelé que par mesure de sécurité, aucun piéton ne peut passer sous un monte-meubles ou une nacelle. Le pétitionnaire doit en conséquence établir une déviation piétonne par un balisage sécurisé renvoyant sur les passages pétiens amont et aval du chantier ou avoir recours à l'installation d'un passage protégé.

ARTICLE 2

La sécurité et le cheminement des piétons sont garantis en toute circonstance.

La visibilité de la signalisation verticale (panneaux de police, des feux tricolores...) doit être assurée en toutes circonstances.

Le gestionnaire de voirie doit s'assurer qu'il n'y a pas d'interaction avec d'autres arrêtés de circulation en cours sur le même secteur.

ARTICLE 3

Tout autre stationnement que celui du pétitionnaire est interdit et considéré comme gênant conformément à l'article R 417-10 du code de la route.

ARTICLE 4

La signalisation réglementaire est fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise « Secotrans » sous le contrôle des services techniques du Conseil Départemental, qui doit, en outre, prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés selon les prescriptions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière.

L'affichage du présent arrêté est à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles sont poursuivies conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7

Cet arrêté est délivré par l'administration à titre précaire et par conséquent il peut être révoqué ou suspendu pour des raisons de sécurité, d'événements fortuits ou de non-respect des conditions fixées dans le présent arrêté sans que le pétitionnaire puisse réclamer de ce fait une indemnité. Dans ce cas, les lieux seront remis dans leur état initial par le pétitionnaire.

ARTICLE 8

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire de Nogent-sur-Marne,
L'entreprise « Secotrans».

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 01 décembre 2015

Le Préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du Département Sécurité Éducation
et Circulation Routières

Jean-Pierre OLIVE



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N° 2015-1-1555

Portant modification temporaire du stationnement et de la circulation des piétons pour l'installation, le maintien et le retrait d'un échafaudage sur le trottoir au droit du n°51 rue du Pont de Créteil (RD 86) à Saint-Maur-des-Fossés.

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Saint-Maur-Des-Fossés ;

Vu la demande par laquelle l'entreprise « ESR », sise 19 avenue du Maréchal Foch 77508 Chelles cedex, sollicite une occupation du domaine public relative à la pose d'un échafaudage pour des travaux de toiture effectué par l'entreprise elle-même au droit du 51 rue du Pont de Créteil (RD 86) à Saint-Maur-des-Fossés ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel de l'entreprise chargée du déménagement, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation ;

Sur la proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Le 5 décembre 2015 et le 4 janvier 2016 l'entreprise « ESR », est autorisée à procéder à la neutralisation de deux places de stationnement au droit du 51 rue du Pont de Créteil (RD 86) à Saint-Maur-des-Fossés pour stationner le véhicule et stocker du matériel pour l'installation, le maintien et le retrait d'un échafaudage sur trottoir.

L'échafaudage de 7 mètres linéaires et 8,5 mètres de hauteur sur 1 mètre de large est installé sur trottoir au droit du numéro 51 rue du Pont de Créteil (RD 86) à Saint-Maur-des-Fossés de la date de signature et ce jusqu'au 02 janvier 2015.

En cas d'utilisation d'une grue mobile, il est rappelé que par mesure de sécurité, aucun piéton ne peut passer sous une grue ou une nacelle. Le pétitionnaire doit en conséquence établir une déviation piétonne par un balisage sécurisé renvoyant sur les passages piétons amont et aval du chantier ou avoir recours à l'installation d'un passage protégé.

Le 5 décembre 2015 pour la livraison, et le 4 janvier 2016 pour le démontage de deux places de stationnement sont neutralisées au droit du 51 rue du Pont de Créteil (RD 86) à Saint-Maur-des-Fossés.

ARTICLE 2

Les jours de livraison et de retrait de l'échafaudage, la vitesse au droit du chantier est réduite à 30km/h.

La sécurité et le cheminement des piétons est garantie en toute circonstance.

Deux voies de circulation sont maintenues en toute circonstance.

La visibilité de la signalisation verticale (panneaux de police, des feux tricolores...) doit être assurée en toutes circonstances.

Le gestionnaire de voirie doit s'assurer qu'il n'y a pas d'interaction avec d'autres arrêtés de circulation en cours sur le même secteur.

ARTICLE 3

Tout autre stationnement que celui du pétitionnaire est interdit et considéré comme gênant conformément à l'article R.417-10 du code de la route.

ARTICLE 4

La signalisation réglementaire est fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise la société « ESR » sous le contrôle des services techniques du Conseil Départemental, qui doit, en outre, prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés selon les prescriptions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière.

L'affichage du présent arrêté est à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles sont poursuivies conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7

Cet arrêté est délivré par l'administration à titre précaire et par conséquent il peut être révoqué ou suspendu pour des raisons de sécurité, d'événements fortuits ou de non-respect des conditions fixées dans le présent arrêté sans que le pétitionnaire puisse réclamer de ce fait une indemnité. Dans ce cas, les lieux seront remis dans leur état initial par le pétitionnaire.

ARTICLE 8

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
Monsieur le Maire de Saint-Maur-des-Fossés,
L'entreprise « ESR ».

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 3 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

Jean-Philippe LANET



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N° 2015-1-1558

Portant modification temporaire de la circulation des véhicules de toute catégorie et du stationnement sur l'avenue de l'Abbé Roger Derry (RD155) à Vitry-sur-Seine pour le marché de Noël.

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le maire de Vitry-sur-Seine ;

Vu la demande par laquelle la mairie de Vitry-sur-Seine sollicite des restrictions de circulation pour l'installation du marché de Noël sur l'avenue de l'Abbé Roger Derry (RD155) à Vitry-sur-Seine ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel de l'entreprise chargée, des installations du marché de Noël il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation ;

Sur la proposition du Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Du 8 décembre à partir de 7h00 au 15 décembre 2015 jusqu'à 20h00, est organisé le marché de Noël de la ville de Vitry-sur-Seine sur le trottoir de la RD155 avenue de l'abbé Roger Derry côté pair, entre la rue de l'Eglise et l'avenue Ambroise Croizat dans le sens Ivry/Vitry sur Seine.

ARTICLE 2

Le trottoir côté pair de l'avenue Derry et 20 mètres linéaires de stationnement latéral (4 places de stationnement) face aux n° 10-12 place de l'Eglise est neutralisé dans le sens Eglise vers l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 3

Le trottoir est neutralisé partiellement, le cheminement piétons reste maintenu au droit du marché.

Cependant il est dévié à la périphérie de la zone dédiée au marché de Noël pendant l'installation et le démontage des stands commerciaux (zone de travaux) puis il redeviendra praticable la période de déroulement du marché.

ARTICLE 4

Sur la place de l'église, la voie de desserte réservée aux convois mortuaires qui se rendent à l'église Saint-Germain se transforme en voie pompiers pendant le déroulement du marché de Noël, les accès devront rester libres en permanence afin de faciliter l'intervention des véhicules de secours.

ARTICLE 5

Les horaires les périodes et les intervenants pour :

- Le montage et l'installation des stands est prévu du mardi 8 décembre à 7h00 au jeudi 10 décembre à 20h00 par la société Compact.
- Le démontage des stands est prévu du lundi 14 décembre à 7h00 au mardi 15 décembre à 20h00 par la société Compact.
- La neutralisation et la réservation du stationnement latéral sur banquette est prévue du 8 décembre à 7h00 jusqu'au mardi 15 décembre à 20h00 par les services municipaux et la société Compact.
- La neutralisation de la voie de droite avec le maintien d'une voie de circulation de 3,50 mètres, sens Eglise / Hôtel de Ville prévue pour l'accueil des commerçants pendant une durée d'une heure pour les véhicules munis d'un macaron délivré par la mairie de Vitry, pour stationner, le vendredi 11 décembre à partir de 8h00 jusqu'au samedi 12 décembre à 10h00 (opération déballage) et le dimanche 13 décembre de 18h00 à 23h00 (opération de remballage).

Des arrêtés communaux seront pris conjointement.

ARTICLE 6

La signalisation réglementaire est fournie, mise en place et entretenue par la commune de Vitry-sur-Seine sous le contrôle des services techniques du Conseil Départemental, qui doit, en outre, prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés selon les prescriptions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière.

L'affichage du présent arrêté est à la charge de la commune.

ARTICLE 7

Les restrictions de circulation sur les voiries adjacentes doivent obligatoirement faire l'objet d'un arrêté émanant de l'autorité titulaire du pouvoir de police de circulation.

A défaut d'arrêtés relatifs à ces voiries, la mise en application des restrictions de circulation est frappée de nullité.

ARTICLE 8

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles sont poursuivies conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 9

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 10

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne,
Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
Monsieur le maire de Vitry-sur-Seine.

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 4 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

Jean-Philippe LANET



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
De l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Education et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IdF N° 2015-1-1591

Portant autorisation d'installation, de maintien et de démontage d'un échafaudage sur casquette en béton reposant sur trottoir au droit du numéro 20 de l'avenue de Fontainebleau (RD 7) au KREMLIN-BICETRE.

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de KREMLIN-BICETRE ;

Vu la demande, par laquelle l'entreprise, « BATI MAILAN » sollicite l'autorisation de procéder à l'installation, au maintien et au démontage d'un échafaudage posé sur une casquette en béton supportée par huit étais reposant sur le trottoir au droit du numéro 20 de l'avenue de Fontainebleau (RD 7) au KREMLIN-BICETRE à compter du 10 décembre 2015 et ce jusqu'au 19 février 2016 ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel de l'entreprise chargée du déménagement, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de la circulation ;

Sur la proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

A compter de la date de signature et ce jusqu'au 19 février 2016, l'entreprise « BATI MAILAN », est autorisée à procéder à la neutralisation partielle du trottoir pour l'installation, le maintien et le retrait d'un échafaudage posé sur une casquette en béton supportée par huit étais reposant sur le trottoir au droit du numéro 10 de l'avenue de Fontainebleau (RD 7) au KREMLIN-BICETRE selon les prescriptions suivantes :

- L'échafaudage mobile de 1,20 mètre de large sur 11 mètres linéaires, est installé sur trottoir au droit du numéro 20 de l'avenue de Fontainebleau (RD 7) au KREMLIN-BICETRE.
- La libre circulation des piétons sur le trottoir doit être assurée en permanence avec passage minimum de 1,40 mètre.

En cas d'utilisation d'une grue mobile, il est rappelé que par mesure de sécurité, aucun piéton ne peut passer sous une grue ou une nacelle. Le pétitionnaire doit en conséquence établir une

déviation piétonne par un balisage sécurisé renvoyant sur les passages piétons amont et aval du chantier ou avoir recours à l'installation d'un passage protégé.

- Le permissionnaire prend toutes les précautions nécessaires afin de se prémunir de la chute d'objets quelconques sur le domaine public.

- La livraison, l'enlèvement de l'échafaudage, le stationnement de la roulotte WC et le stockage des matériaux se font par les places de stationnement sur une voie communale adjacente.

ARTICLE 2

Les jours de livraison et de retrait de l'échafaudage, la vitesse au droit du chantier est réduite à 30km/h.

Le permissionnaire prend toutes les précautions nécessaires afin de se prémunir de la chute d'objets quelconques sur le domaine public.

La sécurité et le cheminement des piétons sont garantis en toute circonstance.

Le nombre de voies à la circulation est maintenue en toute circonstance.

La visibilité de la signalisation verticale (panneaux de police, des feux tricolores...) doit être assurée en toutes circonstances.

Le gestionnaire de voirie doit s'assurer qu'il n'y a pas d'interaction avec d'autres arrêtés de circulation en cours sur le même secteur.

ARTICLE 3

Tout autre stationnement que celui du pétitionnaire est interdit et considéré comme gênant conformément à l'article R.417-10 du code de la route.

ARTICLE 4

La signalisation réglementaire est fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise « BATI MAILAN » sous le contrôle des services techniques du Conseil Départemental, qui doit, en outre, prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés selon les prescriptions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière.

L'affichage du présent arrêté est à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE 5

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles sont poursuivies conformément aux dispositions du code de la route.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 7

Cet arrêté est délivré par l'administration à titre précaire et par conséquent il peut être révoqué ou suspendu pour des raisons de sécurité, d'événements fortuits ou de non-respect des conditions fixées dans le présent arrêté sans que le pétitionnaire puisse réclamer de ce fait une indemnité. Dans ce cas, les lieux seront remis dans leur état initial par le pétitionnaire.

ARTICLE 8

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

Monsieur le Maire de KREMLIN-BICETRE,

L'entreprise « La Société « BATI MAILAN »,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 10 décembre 2015

Le Préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du Département Sécurité Éducation
et Circulation Routières

Jean-Philippe OLIVE



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

ARRETE DRIEA IDF N° 2015-1-1607

Portant modification de conditions de circulation des piétons rue du Colonel Fabien à Valenton voie classée à grande circulation, pour la section comprise entre la rue Sacco et Vanzetti et la rue du Dix Neuf Mars 1962 à Valenton, dans le sens de circulation Valenton vers Yerres.

LE PREFET DU VAL DE MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2015-1-960 du 7 septembre 2015 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la circulaire du 15 décembre 2014 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors-chantiers" de l'année 2015 et le mois de janvier 2016 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

Vu Madame la Maire de Valenton ;

CONSIDERANT : Qu'il y a lieu de réaliser un raccordement au réseau d'eaux usées de la propriété de Monsieur REJEKUMAR situé au 50 rue du Colonel Fabien à Valenton.

CONSIDERANT : Qu'il est nécessaire pour cela de modifier les conditions de circulation rue du Colonel Fabien à Valenton, sur cette même section.

CONSIDERANT : la nécessité d'apporter des mesures de restrictions de la circulation, afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le 16 et 17 décembre 2015 inclus, les mesures et restrictions suivantes sont appliquées rue du Colonel Fabien à Valenton, pour la section comprise entre la rue Sacco et Vanzetti et la rue du Dix Neuf Mars 1962 à Valenton, dans le sens de circulation Valenton vers Yerres :

- Au droit du n°50 le trottoir est neutralisé et la circulation piétonne déviée sur le trottoir opposé au moyen des passages piétons protégés situé en amont et en aval de la zone de travaux.

- Des protections de sécurité sont posées aux endroits nécessaires pour assurer la sécurité des ouvriers des automobilistes et des usagers du domaine public.
- La vitesse est limitée à 30km /h aux abords du chantier.

ARTICLE 2:

Les travaux sont réalisés par la société ANSART-TP situé 6 rue de la Blaignerie 91230 MONGERON.

ARTICLE 3:

Une signalisation adaptée sera mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose des panneaux et des balisages sera assurée par l'entreprise ANSART-TP qui devra, en outre prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment le pré signalisation et le balisage, conformément à la réglementation en vigueur

ARTICLE 4 :

Les horaires d'activité sont compris entre 9h30 et 16h30, du lundi au mercredi.

ARTICLE 5 :

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie ou des services de police.

ARTICLE 6 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de Police soit par les agents et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Code de la Route.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique.

Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 8

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne,

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

Madame la Maire de Valenton,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 14 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières.

Jean-Philippe LANET



PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

DRIHL du Val de Marne

ARRETE N° 2015/3992

**Portant renouvellement de l'agrément de l'association Accueil Fraternel 94
située 10 rue Danton au Kremlin-Bicêtre
au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable
dans le département du Val-de-Marne**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 51 ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - notamment son article 46 ;
- VU les articles L264-1 à L264-10 et D264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'article L161-2-1 et D161-2-1-1-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- VU les décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU la circulaire n°DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « Attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/1190 du 3 avril 2009 portant publication du cahier des charges relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012/4008 du 20 novembre 2012 portant agrément de l'association pour domicilier les personnes sans domicile stable ;
- VU la demande présentée par l'association Accueil Fraternel 94 par courrier en date du 20 juillet 2015 ;

VU l'avis de la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'association Accueil Fraternel 94 est agréée pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable accueillies au sein de sa structure située 3 rue Itzhak Rabin au Kremlin-Bicêtre, conformément aux textes visés ci-dessus et au cahier des charges publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

A ce titre, elle est habilitée à délivrer l'attestation d'élection de domicile permettant l'exercice des droits prévus aux termes de l'article L264-1 et l'éligibilité aux prestations sociales visées par la circulaire du 25 février 2008 précitée et mentionnées au cahier des charges départemental.

Article 2 : L'agrément est délivré pour 300 élections de domicile. Au-delà de ce nombre, l'association Accueil Fraternel 94 n'est plus tenue d'accepter de nouvelles élections.

Article 3 : L'activité de domiciliation concernée par cet agrément porte sur les anciens habitants du Kremlin-Bicêtre et des villes voisines.

Article 4 : Conformément aux dispositions du cahier des charges départemental, l'association Accueil Fraternel 94 s'engage à transmettre chaque année au Préfet un rapport sur son activité de domiciliation.

Article 5 : L'agrément est délivré pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. L'association Accueil Fraternel 94 est tenue d'en demander le renouvellement au plus tard trois mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 6 : Le Préfet peut mettre fin à l'agrément avant le terme prévu s'il constate un manquement grave aux engagements définis dans le cahier des charges. Ses décisions de refus ou de retrait d'agrément doivent être motivées, et sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

DRIHL du Val de Marne

ARRETE N° 2015/3993

**Portant renouvellement de l'agrément de l'association
Aide d'Urgence du Val-de-Marne (AUVM)
située 26 avenue du Maréchal Joffre à Villeneuve le Roi
au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable
dans le département du Val-de-Marne**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 51 ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - notamment son article 46 ;
- VU les articles L264-1 à L264-10 et D264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'article L161-2-1 et D161-2-1-1-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- VU les décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU la circulaire n°DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « Attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/1190 du 3 avril 2009 portant publication du cahier des charges relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012/4001 du 20 novembre 2012 portant agrément de l'association AUVM pour domicilier les personnes sans domicile stable ;

- VU la demande présentée par l'association AUVM par courrier en date du 24 juillet 2015 ;
- VU l'avis de la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'association AUVM est agréée pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable accueillies au sein de sa structure située 26 avenue du Maréchal Joffre à Villeneuve le Roi, conformément aux textes visés ci-dessus et au cahier des charges publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

A ce titre, elle est habilitée à délivrer l'attestation d'élection de domicile permettant l'exercice des droits prévus aux termes de l'article L264-1 et l'éligibilité aux prestations sociales visées par la circulaire du 25 février 2008 précitée et mentionnées au cahier des charges départemental.

Article 2 : L'agrément est délivré pour 400 élections de domicile. Au-delà de ce nombre, l'association AUVM n'est plus tenue d'accepter de nouvelles élections.

Article 3 : Conformément aux dispositions du cahier des charges départemental, l'association AUVM s'engage à transmettre chaque année au Préfet un rapport sur son activité de domiciliation.

Article 4 : L'agrément est délivré pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. L'association AUVM est tenue d'en demander le renouvellement au plus tard trois mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 5 : Le Préfet peut mettre fin à l'agrément avant le terme prévu s'il constate un manquement grave aux engagements définis dans le cahier des charges. Ses décisions de refus ou de retrait d'agrément doivent être motivées, et sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

DRIHL du Val de Marne

ARRETE N° 2015/3994

**Portant renouvellement de l'agrément de l'association Croix-Rouge Française
située 46 rue Eugène Dupuis à Créteil
au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable
dans le département du Val-de-Marne**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 51 ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - notamment son article 46 ;
- VU les articles L264-1 à L264-10 et D264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'article L161-2-1 et D161-2-1-1-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- VU les décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU la circulaire n°DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « Attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/1190 du 3 avril 2009 portant publication du cahier des charges relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012/3999 du 20 novembre 2012 portant agrément de l'association pour domicilier les personnes sans domicile stable et l'arrêté 2015/364 du 16 février 2015 le modifiant ;

- VU la demande présentée par l'association Croix-Rouge Française par courrier en date du 17 août 2015 ;
- VU l'avis de la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'association Croix-Rouge Française est agréée pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable accueillies au sein de sa structure située 82 avenue Jean Jaurès à Vitry sur Seine, conformément aux textes visés ci-dessus et au cahier des charges publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

A ce titre, elle est habilitée à délivrer l'attestation d'élection de domicile permettant l'exercice des droits prévus aux termes de l'article L264-1 et l'éligibilité aux prestations sociales visées par la circulaire du 25 février 2008 précitée et mentionnées au cahier des charges départemental.

Article 2 : L'agrément est délivré pour 1100 élections de domicile. Au-delà de ce nombre, l'association La Croix Rouge Française n'est plus tenue d'accepter de nouvelles élections.

Article 3 : L'activité de domiciliation concernée par cet agrément porte sur le public appartenant au territoire des villes suivantes et ne pouvant être domiciliés par ces dernières : Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Fresnes, Ablon-sur-Seine, Villeneuve-le-Roi, Orly, Rungis et Thiais.

Article 4 : Conformément aux dispositions du cahier des charges départemental, l'association Croix-Rouge Française s'engage à transmettre chaque année au Préfet un rapport sur son activité de domiciliation.

Article 5 : L'agrément est délivré pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. L'association Croix-Rouge Française est tenue d'en demander le renouvellement au plus tard trois mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 6 : Le Préfet peut mettre fin à l'agrément avant le terme prévu s'il constate un manquement grave aux engagements définis dans le cahier des charges. Ses décisions de refus ou de retrait d'agrément doivent être motivées, et sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

DRIHL du Val de Marne

ARRETE N° 2015/3995

**Portant renouvellement de l'agrément de l'association Emmaüs
située 32 rue des Bourdonnais à Paris
au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable
dans le département du Val-de-Marne**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 51 ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - notamment son article 46 ;
- VU les articles L264-1 à L264-10 et D264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'article L161-2-1 et D161-2-1-1-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- VU les décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU la circulaire n°DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « Attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/1190 du 3 avril 2009 portant publication du cahier des charges relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012/4002 du 20 novembre 2012 portant agrément de l'association Emmaüs pour domicilier les personnes sans domicile stable ;

- VU la demande présentée par l'association Emmaüs par courrier en date du 24 juillet 2015 ;
- VU l'avis de la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'association Emmaüs est agréée pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable accueillies au sein de ses structures situées 19 rue Marcel Lamant à Ivry-sur-Seine et 54 rue Gustave Eiffel à Créteil, conformément aux textes visés ci-dessus et au cahier des charges publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

A ce titre, elle est habilitée à délivrer l'attestation d'élection de domicile permettant l'exercice des droits prévus aux termes de l'article L264-1 et l'éligibilité aux prestations sociales visées par la circulaire du 25 février 2008 précitée et mentionnées au cahier des charges départemental.

Article 2 : L'agrément est délivré pour 550 élections de domicile pour chacune des structures. Au-delà de ce nombre, l'association Emmaüs n'est plus tenue d'accepter de nouvelles élections.

Article 3 : L'activité de domiciliation concernée par cet agrément se limite aux demandeurs ayant un lien sur le département du Val de Marne et précisément avec les villes de Créteil, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre et ceux résidant dans les villes de proximité.

Article 4 : Conformément aux dispositions du cahier des charges départemental, l'association Emmaüs s'engage à transmettre chaque année au Préfet un rapport sur son activité de domiciliation.

Article 5 : L'agrément est délivré pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. L'association Emmaüs est tenue d'en demander le renouvellement au plus tard trois mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 6 : Le Préfet peut mettre fin à l'agrément avant le terme prévu s'il constate un manquement grave aux engagements définis dans le cahier des charges. Ses décisions de refus ou de retrait d'agrément doivent être motivées, et sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

DRIHL du Val de Marne

ARRETE N° 2015/3996

**Portant renouvellement de l'agrément de l'association Entraide et Partage
située 12 rue Monmory à Vincennes
au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable
dans le département du Val-de-Marne**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 51 ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - notamment son article 46 ;
- VU les articles L264-1 à L264-10 et D264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'article L161-2-1 et D161-2-1-1-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- VU les décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU la circulaire n°DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « Attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/1190 du 3 avril 2009 portant publication du cahier des charges relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012/4007 du 20 novembre 2012 portant agrément de l'association pour domicilier les personnes sans domicile stable ;
- VU la demande présentée par l'association Entraide et Partage par courrier en date du 31 juillet 2015 ;

VU l'avis de la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'association Entraide et Partage est agréée pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable accueillies au sein de sa structure située 12 rue Monmory à Vincennes, conformément aux textes visés ci-dessus et au cahier des charges publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

A ce titre, elle est habilitée à délivrer l'attestation d'élection de domicile permettant l'exercice des droits prévus aux termes de l'article L264-1 et l'éligibilité aux prestations sociales visées par la circulaire du 25 février 2008 précitée et mentionnées au cahier des charges départemental.

Article 2 : L'agrément est délivré pour 400 élections de domicile. Au-delà de ce nombre, l'association Entraide et Partage n'est plus tenue d'accepter de nouvelles élections.

Article 3 : L'activité de domiciliation concernée par cet agrément se limite aux demandeurs ayant un lien avec les villes de Vincennes, Saint-Mandé, Nogent-sur-Marne, Le Perreux et Bry-sur-Marne.

Article 4 : Conformément aux dispositions du cahier des charges départemental, l'association Entraide et Partage s'engage à transmettre chaque année au Préfet un rapport sur son activité de domiciliation.

Article 5 : L'agrément est délivré pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. L'association Entraide et Partage est tenue d'en demander le renouvellement au plus tard trois mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 6 : Le Préfet peut mettre fin à l'agrément avant le terme prévu s'il constate un manquement grave aux engagements définis dans le cahier des charges. Ses décisions de refus ou de retrait d'agrément doivent être motivées, et sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

DRIHL du Val de Marne

ARRETE N° 2015/3997

**Portant renouvellement de l'agrément de l'association La Halte Fontenaysienne
située 10 chemin des sources à Fontenay sous Bois
au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable
dans le département du Val-de-Marne**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 51 ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - notamment son article 46 ;
- VU les articles L264-1 à L264-10 et D264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'article L161-2-1 et D161-2-1-1-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- VU les décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU la circulaire n°DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « Attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/1190 du 3 avril 2009 portant publication du cahier des charges relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012/4009 du 20 novembre 2012 portant agrément de l'association La Halte Fontenaysienne au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU la demande de renouvellement d'agrément présentée par l'association La Halte Fontenaysienne par courrier en date du 17 juillet 2015 ;

VU l'avis de la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'agrément de l'association La Halte Fontenaysienne est renouvelé pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable accueillies au sein de sa structure située 7 rue de Chateaudun à Nogent sur Marne, conformément aux textes visés ci-dessus et au cahier des charges publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

A ce titre, elle est habilitée à délivrer l'attestation d'élection de domicile permettant l'exercice des droits prévus aux termes de l'article L264-1 et l'éligibilité aux prestations sociales visées par la circulaire du 25 février 2008 précitée et mentionnées au cahier des charges départemental.

Article 2 : L'agrément est délivré pour 500 élections de domicile. Au-delà de ce nombre, l'association La Halte Fontenaysienne n'est plus tenue d'accepter de nouvelles élections.

Article 3 : Conformément aux dispositions du cahier des charges départemental, l'association La Halte Fontenaysienne s'engage à transmettre chaque année au Préfet un rapport sur son activité de domiciliation.

Article 4 : Le présent agrément est délivré pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. L'association La Halte Fontenaysienne est tenue d'en demander le renouvellement au plus tard trois mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 5 : Le Préfet peut mettre fin à l'agrément avant le terme prévu s'il constate un manquement grave aux engagements définis dans le cahier des charges. Ses décisions de refus ou de retrait d'agrément doivent être motivées, et sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

DRIHL du Val de Marne

ARRETE N° 2015/3998

**Portant renouvellement de l'agrément de l'association Joly
située 66 ter boulevard des Mûriers à La Varenne Saint Hilaire
au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable
dans le département du Val-de-Marne**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 51 ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - notamment son article 46 ;
- VU les articles L264-1 à L264-10 et D264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'article L161-2-1 et D161-2-1-1-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- VU les décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU la circulaire n°DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « Attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/1190 du 3 avril 2009 portant publication du cahier des charges relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012/4004 du 20 novembre 2012 portant agrément de l'association pour domicilier les personnes sans domicile stable ;
- VU la demande présentée par l'association Joly par courrier en date du 18 août 2015 ;

VU l'avis de la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'association Joly est agréée pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable accueillies au sein de sa structure située 7 boulevard du Général Giraud à Saint Maur des Fossés, conformément aux textes visés ci-dessus et au cahier des charges publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

A ce titre, elle est habilitée à délivrer l'attestation d'élection de domicile permettant l'exercice des droits prévus aux termes de l'article L264-1 et l'éligibilité aux prestations sociales visées par la circulaire du 25 février 2008 précitée et mentionnées au cahier des charges départemental.

Article 2 : L'agrément est délivré pour 400 élections de domicile. Au-delà de ce nombre, l'association Joly n'est plus tenue d'accepter de nouvelles élections.

Article 3 : L'activité de domiciliation concernée par cet agrément se limite aux demandeurs ayant séjourné au moins 3 mois dans le Val-de-Marne et si possible sur les communes de Champigny sur Marne, Chennevières sur Marne, Saint Maur des Fossés, Joinville le Pont, Ormesson sur Marne, Noisieu, Sucy en Brie, Boissy Saint Léger, Marolles en Brie, Santeny, Villecresnes, Mandres les Roses, Périgny sur Yerres, Valenton et Villeneuve Saint Georges.

Article 4 : Conformément aux dispositions du cahier des charges départemental, l'association Joly s'engage à transmettre chaque année au Préfet un rapport sur son activité de domiciliation.

Article 5 : L'agrément est délivré pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. L'association Joly est tenue d'en demander le renouvellement au plus tard trois mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 6 : Le Préfet peut mettre fin à l'agrément avant le terme prévu s'il constate un manquement grave aux engagements définis dans le cahier des charges. Ses décisions de refus ou de retrait d'agrément doivent être motivées, et sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

DRIHL du Val de Marne

ARRETE N° 2015/3999

**Portant renouvellement de l'agrément de l'association Secours Catholique
située 237 rue du Général Leclerc à Créteil
au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable
dans le département du Val-de-Marne**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 51 ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - notamment son article 46 ;
- VU les articles L264-1 à L264-10 et D264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'article L161-2-1 et D161-2-1-1-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- VU les décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU la circulaire n°DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « Attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/1190 du 3 avril 2009 portant publication du cahier des charges relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012/4003 du 20 novembre 2012 portant agrément de l'association pour domicilier les personnes sans domicile stable et l'arrêté 2014/7016 du 1^{er} octobre 2014 le modifiant ;

- VU la demande présentée par l'association Secours Catholique par courrier en date du 3 août 2015 ;
- VU l'avis de la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'association Secours Catholique est agréée pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable accueillies au sein de ses structures situées :

- 237 rue du Général Leclerc à Créteil,
- 13 square Jean Goujon à Champigny sur Marne
- 1 rue Adolphe Sannier à Choisy-le-Roi,
- 111 avenue Charles Gide à Kremlin-Bicêtre

conformément aux textes visés ci-dessus et au cahier des charges publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

A ce titre, elle est habilitée à délivrer l'attestation d'élection de domicile permettant l'exercice des droits prévus aux termes de l'article L264-1 et l'éligibilité aux prestations sociales visées par la circulaire du 25 février 2008 précitée et mentionnées au cahier des charges départemental.

Article 2 : L'agrément est délivré pour les structures ci-dessous de la façon suivante :

- Créteil : pour 500 élections de domicile et porte sur les demandeurs domiciliés dans les villes d'Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil et Maisons-Alfort ;
- Champigny sur Marne : pour 300 élections de domicile pour les demandeurs des villes de Chennevières-sur-Marne et Champigny-sur-Marne ;
- Choisy le Roi : pour 300 élections de domicile pour les demandeurs ayant un lien avec les communes de Choisy-le-Roi et Thiais ;
- Kremlin-Bicêtre : sans plafond d'élections de domicile sur l'ensemble du département ;

Au-delà des nombres spécifiés, l'association Secours Catholique n'est plus tenue d'accepter de nouvelles élections.

Article 4 : Conformément aux dispositions du cahier des charges départemental, l'association Secours Catholique s'engage à transmettre chaque année au Préfet un rapport sur son activité de domiciliation.

Article 5 : L'agrément est délivré pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. L'association Secours Catholique est tenue d'en demander le renouvellement au plus tard trois mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 6 : Le Préfet peut mettre fin à l'agrément avant le terme prévu s'il constate un manquement grave aux engagements définis dans le cahier des charges. Ses décisions de refus ou de retrait d'agrément doivent être motivées, et sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

DRIHL du Val de Marne

ARRETE N° 2015/4000

**Portant renouvellement de l'agrément de l'association Tremplin 94 SOS Femmes
située 50 rue Carnot à Maisons-Alfort
au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable
dans le département du Val-de-Marne**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 51 ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - notamment son article 46 ;
- VU les articles L264-1 à L264-10 et D264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'article L161-2-1 et D161-2-1-1-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- VU les décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU la circulaire n°DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « Attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/1190 du 3 avril 2009 portant publication du cahier des charges relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012/4000 du 20 novembre 2012 portant agrément de l'association pour domicilier les personnes sans domicile stable ;
- VU la demande présentée par l'association Tremplin 94 SOS Femmes par courriel en date du 26 octobre 2015 ;

VU l'avis de la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'association Tremplin 94 SOS Femmes est agréée pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable accueillies au sein de sa structure située 50 rue Carnot à Maisons-Alfort, conformément aux textes visés ci-dessus et au cahier des charges publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

A ce titre, elle est habilitée à délivrer l'attestation d'élection de domicile permettant l'exercice des droits prévus aux termes de l'article L264-1 et l'éligibilité aux prestations sociales visées par la circulaire du 25 février 2008 précitée et mentionnées au cahier des charges départemental.

Article 2 : L'agrément est délivré pour 100 élections de domicile. Au-delà de ce nombre, l'association Tremplin 94 SOS Femmes n'est plus tenue d'accepter de nouvelles élections.

Article 3 : L'activité de domiciliation concernée par cet agrément se limite aux femmes victimes de violences conjugales accompagnées par l'association Tremplin 94.

Article 4 : Conformément aux dispositions du cahier des charges départemental, l'association Tremplin 94 SOS Femmes s'engage à transmettre chaque année au Préfet un rapport sur son activité de domiciliation.

Article 5 : L'agrément est délivré pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. L'association Tremplin 94 SOS Femmes est tenue d'en demander le renouvellement au plus tard trois mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 6 : Le Préfet peut mettre fin à l'agrément avant le terme prévu s'il constate un manquement grave aux engagements définis dans le cahier des charges. Ses décisions de refus ou de retrait d'agrément doivent être motivées, et sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

DRIHL du Val de Marne

ARRETE N° 2015/4001

**Portant renouvellement de l'agrément de l'association
Les Restaurants du Cœur du Val-de-Marne
située 21 rue Léo Geffroy à Vitry-sur-Seine
au titre de la domiciliation des personnes sans domicile stable
dans le département du Val-de-Marne**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 51 ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - notamment son article 46 ;
- VU les articles L264-1 à L264-10 et D264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'article L161-2-1 et D161-2-1-1-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- VU les décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU la circulaire n°DGAS/MAS/2008/70 du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « Attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/1190 du 3 avril 2009 portant publication du cahier des charges relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012/4005 du 20 novembre 2012 portant agrément de l'association pour domicilier les personnes sans domicile stable ;

- VU la demande présentée par l'association Les Restaurants du Cœur du Val-de-Marne par courrier en date du 12 octobre 2015 ;
- VU l'avis de la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'association Les Restaurants du Cœur du Val-de-Marne est agréée pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable accueillies au sein de ses structures situées 131 rue de Verdun à Champigny-sur-Marne et 161 avenue de la République à Villejuif, conformément aux textes visés ci-dessus et au cahier des charges publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

A ce titre, elle est habilitée à délivrer l'attestation d'élection de domicile permettant l'exercice des droits prévus aux termes de l'article L264-1 et l'éligibilité aux prestations sociales visées par la circulaire du 25 février 2008 précitée et mentionnées au cahier des charges départemental.

Article 2 : L'agrément est délivré pour 800 élections de domicile. Au-delà de ce nombre, l'association Les Restaurants du Cœur du Val-de-Marne n'est plus tenue d'accepter de nouvelles élections.

Article 3 : Conformément aux dispositions du cahier des charges départemental, l'association Les Restaurants du Cœur du Val-de-Marne s'engage à transmettre chaque année au Préfet un rapport sur son activité de domiciliation.

Article 4 : L'agrément est délivré pour une durée d'un an à compter de la date de signature du présent arrêté. L'association Les Restaurants du Cœur du Val-de-Marne est tenue d'en demander le renouvellement au plus tard trois mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 5 : Le Préfet peut mettre fin à l'agrément avant le terme prévu s'il constate un manquement grave aux engagements définis dans le cahier des charges. Ses décisions de refus ou de retrait d'agrément doivent être motivées, et sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

UT DRIHL du Val de Marne
Service hébergement et accès au logement

Arrêté N° 2015/4146
portant renouvellement d'agrément
de l' Association JOLY
66 ter Boulevard des Mûriers 94 210 La Varenne Saint-Hilaire
au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la demande d'agrément déposée par l'Association JOLY le 5 novembre 2015, auprès du Préfet du Val-de-Marne en vue d'exercer les activités mentionnées à l'article R 365-1-2° -a), -b), -c), -d) et -e) du code de la construction et de l'habitation :
- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
 - *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*

- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

CONSIDERANT la capacité de l'Association JOLY à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont elle dispose dans le département du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT l'avis du directeur de l'unité territoriale de la DRIHL du Val-de-Marne.

ARRETE

Article 1er

L'agrément au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique est accordé à l'Association JOLY à compter du 1er janvier 2016, pour les activités suivantes visées à l'article R 365-1-2°-a)-b), -c), -d) et -e) du code de la construction et de l'habitation :

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

Article 2

L'Association Association JOLY est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1, dans le département du Val-de-Marne.

Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable.

Article 4

L'Association JOLY est tenue d'adresser annuellement au Préfet du Val-de-Marne, un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet du Val-de-Marne peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

Article 5

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet du Val-de-Marne, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 6

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne et Madame la Directrice de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Créteil, le 11 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

*UT DRIHL du Val de Marne
Service hébergement et accès au logement*

**Arrêté N° 2015/4147
portant renouvellement d'agrément
de l'Association JOLY
66 ter Boulevard des Mûriers 94 210 La Varenne Saint-Hilaire
au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la demande d'agrément déposée par l'Association JOLY le 5 novembre 2015 en vue d'exercer tout ou partie des activités visées à l'article R 365-1-3 a) -b) et -c) du code la construction et de l'habitation :
- *Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-2-8.*
 - *Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.*

- *Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.*
- *Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionnée au 8° de l'article L.421-1, au 11^{ème} aliéna de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3.*
- *Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.*
- *La gestion immobilière en tant que mandataire dans le parc privé et dans le parc public selon les modalités prévues à l'article L.442-9.*
- *Gestion des résidences sociales (article R 365-1-3° c), mentionnée à l'article R 353-165-1.*

CONSIDERANT la capacité de l'Association à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont elle dispose dans le département du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT l'avis du directeur de l'unité territoriale de la DRIHL du Val-de-Marne.

ARRETE

Article 1er

L'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale est accordé à l'Association JOLY à compter du 1er janvier 2016, pour les activités suivantes visées à R 365-1-3 a) -b) et -c) du code la construction et de l'habitation :

- *Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-2-8*
- *Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.*
- *Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.*
- *Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.*

Article 2

L'Association JOLY est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1, dans le département du Val-de-Marne.

Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable.

Article 4

L'Association JOLY est tenue d'adresser annuellement au Préfet du Val-de-Marne, un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet du Val-de-Marne peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

Article 5

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet du Val-de-Marne, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 6

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne et Madame la Directrice de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Créteil, le 11 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

*UT DRIHL du Val de Marne
Service hébergement et accès au logement*

**Arrêté N° 2015/4148
portant renouvellement d'agrément
de l'Association Union Française pour la Sauvetage de l'Enfance
50 avenue Jean Jaures 94 230 Cachan
au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la demande d'agrément déposée par l'Association Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance le 30 octobre 2015, auprès du Préfet du Val-de-Marne, en vue d'exercer les activités mentionnées à l'article R 365-1-2° -a), -b), -c), -d) et -e) du code la construction et de l'habitation :
 - *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*

- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

CONSIDERANT la capacité de l'Association à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont elle dispose dans le département du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT l'avis du directeur de l'unité territoriale de la DRIHL du Val de Marne.

ARRETE

Article 1er

L'agrément au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique est accordé à l'Association Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance à compter du 1er janvier 2016, pour les activités suivantes visées à l'article R 365-1-2° -a), -b), -c), -d) et -e) du code la construction et de l'habitation :

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

Article 2

L'Association Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1, dans le département du Val-de-Marne.

Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable.

Article 4

L'Association Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance est tenue d'adresser annuellement au Préfet du Val-de-Marne, un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet du Val-de-Marne peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

Article 5

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet du Val-de-Marne, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 6

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne et Madame la Directrice de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Créteil, le 11 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

*UT DRIHL du Val de Marne
Service hébergement et accès au logement*

**Arrêté N° 2015/4149
portant renouvellement d'agrément
de l'Association Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance
50 avenue Jean Jaures 94 230 Cachan
au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la demande d'agrément déposée par l'Association Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance le 30 octobre 2015 en vue d'exercer tout ou partie des activités visées à l'article R 365-1-3 a) -b) et -c) du code de la construction et de l'habitation :
 - *Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-2-8.*

- *Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.*
- *Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.*
- *Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionnée au 8° de l'article L.421-1, au 11^{ème} aliéna de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3.*
- *Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.*
- *La gestion immobilière en tant que mandataire dans le parc privé et dans le parc public selon les modalités prévues à l'article L.442-9.*

CONSIDERANT la capacité de l'Association à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont elle dispose dans le département du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT l'avis du directeur de l'unité territoriale de la DRIHL du Val-de-Marne.

ARRETE

Article 1er

L'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale est accordé à l'Association Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance à compter du 1er janvier 2016, pour les activités suivantes visées à l'article R 365-1-3 a) -b) et -c) du code la construction et de l'habitation :

- *Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-2-8.*
- *Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.*
- *Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.*

Article 2

L'Association Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1, dans le département du Val-de-Marne.

Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable.

Article 4

L'Association Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance est tenue d'adresser annuellement au Préfet du Val-de-Marne, un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet du Val-de-Marne peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

Article 5

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet du Val-de-Marne, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 6

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne et Madame la Directrice de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Créteil, le 11 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

UT DRIHL du Val de Marne
Service hébergement et accès au logement

Arrêté N° 2015/4150
portant renouvellement d'agrément
de l'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle
7 esplanade des Abymes 94 000 Créteil
au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la demande d'agrément déposée par l'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle le 21 octobre 2015, auprès du Préfet du Val-de-Marne, en vue d'exercer les activités mentionnées à l'article R 365-1-2° -a), -b), -c), -d) et -e) du code de la construction et de l'habitation ;
- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
 - *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*

- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

CONSIDERANT la capacité de l'Association à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont elle dispose dans le département du Val-de-Marne;

CONSIDERANT l'avis du directeur de l'unité territoriale de la DRIHL du Val-de-Marne.

ARRETE

Article 1er

L'agrément au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique est accordé à l'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle à compter du 1er janvier 2016, pour les activités suivantes visées à l'article R 365-1-2° -a), -b), -c), -d) et -e) du code de la construction et de l'habitation :

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

Article 2

L'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1, dans le département du Val-de-Marne.

Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable.

Article 4

L'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle est tenue d'adresser annuellement au Préfet du Val-de-Marne, un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet du Val-de-Marne peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

Article 5

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet du Val-de-Marne, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 6

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne et Madame la Directrice de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Créteil, le 11 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

*UT DRIHL du Val de Marne
Service hébergement et accès au logement*

**Arrêté N ° 2015/4151
portant renouvellement d'agrément
de l'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle
7 esplanade des Abymes 94 000 Créteil
au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la demande d'agrément déposée par l'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle le 21 octobre 2015 en vue d'exercer tout ou partie des activités visées à l'article R 365-1-3 a) -b) et -c) du code de la construction et de l'habitation :
 - *Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-2-8*

- Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.
- Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.
- Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionnée au 8° de l'article L.421-1, au 11^{ème} aliéna de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3.
- Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.
- La gestion immobilière en tant que mandataire dans le parc privé et dans le parc public selon les modalités prévues à l'article L.442-9

CONSIDERANT la capacité de l'Association à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont elle dispose dans le département du Val de Marne ;

CONSIDERANT l'avis du directeur de l'unité territoriale de la DRIHL du Val-de-Marne.

ARRETE

Article 1er

L'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale est accordé à l'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle à compter du 1er janvier 2016, pour les activités suivantes visées à l'article R 365-1-3 -a) du code la construction et de l'habitation :

- Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-2-8
- Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.
- Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.

Article 2

L'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1, dans le département du Val-de-Marne.

Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable.

Article 4

L'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle est tenue d'adresser annuellement au Préfet du Val-de-Marne, un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet du Val-de-Marne peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

Article 5

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet du Val-de-Marne, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 6

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet du Val-de-Marne, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne et Madame la Directrice de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Créteil, le 11 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

*UT DRIHL du Val de Marne
Service hébergement et accès au logement*

**Arrêté N° 2015/4152
portant renouvellement d'agrément
de l'Association ESPOIR Centres Familiaux de Jeunes
39A rue de Strasbourg 94 617 Rungis Cedex
au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la demande d'agrément déposée par l'Association ESPOIR Centres Familiaux de Jeunes le 23 octobre 2015, auprès du Préfet du Val-de-Marne, en vue d'exercer les activités mentionnées à l'article R 365-1-2° -a), -b), -c), -d) et -e) du code la construction et de l'habitation :
 - *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*

- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*

CONSIDERANT la capacité de l'Association ESPOIR à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont elle dispose dans le département du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT l'avis du directeur de l'unité territoriale de la DRIHL du Val-de-Marne.

ARRETE

Article 1er

L'agrément au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique est accordé à l'Association ESPOIR centres familiaux de Jeunes à compter du 1er janvier 2016, pour les activités suivantes visées à l'article R 365-1-2° -a), -b), -c), -d) et -e) du code la construction et de l'habitation :

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

Article 2

L'Association ESPOIR Centres Familiaux de Jeunes est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1, dans le département du Val-de-Marne.

Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable.

Article 4

L'Association ESPOIR Centres Familiaux de Jeunes est tenue d'adresser annuellement au Préfet du Val-de-Marne, un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet du Val-de-Marne peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

Article 5

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet du Val-de-Marne, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 6

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne et Madame la Directrice de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Créteil, le 11 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

*UT DRIHL du Val de Marne
Service hébergement et accès au logement*

**Arrêté N° 2015/4153
portant renouvellement d'agrément
de l'Association ESPOIR Centres Familiaux de Jeunes
39A rue de Strasbourg 94 617 Rungis Cedex
au titre de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la demande d'agrément déposée par l'Association ESPOIR Centres Familiaux de Jeunes le 23 octobre 2015 en vue d'exercer tout ou partie des activités visées à l'article R 365-1-3 a) -b) et -c) du code de la construction et de l'habitation :
 - *Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-2-8.*

- *Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.*
- *Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.*
- *Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.*
- *Gestion des résidences sociales (article R 365-1-3° c), mentionnée à l'article R 353-165-1.*

CONSIDERANT la capacité de l'Association à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont elle dispose dans le département du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT l'avis du directeur de l'unité territoriale de la DRIHL du Val-de-Marne.

ARRETE

Article 1er

L'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale est accordé à l'Association ESPOIR centres familiaux de Jeunes à compter du 1er janvier 2016, pour les activités suivantes visées à l'article R 365-1-3 a) -b) et -c) du code la construction et de l'habitation :

- *Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-2-8*
- *Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.*

Article 2

L'Association ESPOIR centres familiaux de Jeunes est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1, dans le département du Val-de-Marne.

Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable.

Article 4

L'Association ESPOIR Centres Familiaux de Jeunes est tenue d'adresser annuellement au Préfet du Val-de-Marne, un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet du Val-de-Marne peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

Article 5

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet du Val de Marne, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 6

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne et Madame la Directrice de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Créteil, le 11 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK



PREFET DU VAL DE MARNE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

*UT DRIHL du Val de Marne
Service hébergement et accès au logement*

**Arrêté N° 2015/4154
portant renouvellement d'agrément
de l'Association Union Départementale des Familles 94
4a boulevard de la Gare 94 475 Boissy-Saint-Léger Cedex
au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la demande d'agrément déposée par l'Association Union Départementale des Familles 94 le 29 octobre 2015, auprès du Préfet du Val-de-Marne, en vue d'exercer les activités mentionnées à l'article R 365-1-2° -a), -b), -c), -d) et -e) du code la construction et de l'habitation :
- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*

- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

CONSIDÉRANT la capacité de l'Association Union Départementale des Familles 94 à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont elle dispose dans le département du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT l'avis du directeur de l'unité territoriale de la DRIHL du Val-de-Marne.

ARRETE

Article 1er

L'agrément au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique est accordé à l'Association Union Départementale des Familles 94 à compter du 1er janvier 2016, pour les activités suivantes visé à l'article R 365-1-2° -a), -b), -c), -d) et -e) du code la construction et de l'habitation :

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

Article 2

L'Association Union Départementale des Familles 94 est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1, dans le département du Val-de-Marne.

Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable.

Article 4

L'Association Union Départementale des Familles 94 est tenue d'adresser annuellement au Préfet du Val-de-Marne, un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet du Val-de-Marne peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

Article 5

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet du Val-de-Marne, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 6

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne et Madame la Directrice de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Créteil, le 11 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK

Arrêté n° 2015-01001
interdisant la circulation de véhicules dont le poids total autorisé en charge excède 7,5
tonnes sur le réseau routier et autoroutier francilien
dans la journée du lundi 30 novembre 2015

Le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code pénal ;

Vu code de la sécurité intérieure, notamment son article R* 122-8 ;

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 modifiée relative à l'état d'urgence, notamment ses articles 5 et 13 ;

Vu la loi n° 2015-1198 du 30 septembre 2015 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Secrétariat de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et son protocole de Kyoto concernant la vingt et unième session de la conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la onzième session de la conférence des parties agissant comme réunion des parties au protocole de Kyoto et les sessions des organes subsidiaires ;

Vu la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 ;

Vu le décret n° 2015-1476 du 14 novembre 2015 relatif à l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 ;

Considérant les attentats meurtriers qui se sont produits à Paris et dans le département de la Seine-Saint-Denis dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015 et dont l'extrême gravité a conduit le Président de la République à déclarer, en conseil des ministres, l'état d'urgence ;

Considérant la nécessité d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées à la gravité de la menace ;

Considérant, en outre, la tenue de la vingt et unième session de la conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques sur l'emprise de l'aéroport du Bourget du 28 novembre au 13 décembre 2015 ;

Considérant que, à cette occasion, la France accueillera plus d'une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement, dont il appartient à l'Etat d'assurer la sécurité du séjour, et que plusieurs événements rassemblant un nombreux public se tiendront à Paris et dans sa région ;

.../...

Considérant que dans la journée du lundi 30 novembre 2015 de nombreux cortèges officiels circuleront en région parisienne, générant d'importantes interruptions du trafic sur les itinéraires qu'ils emprunteront ;

Considérant que lorsque intervient une situation de crise ou que se développent des événements d'une particulière gravité, quelle qu'en soit l'origine, de nature à menacer des vies humaines, à compromettre la sécurité ou la libre circulation des personnes et des biens et que cette situation ou ces événements peuvent avoir des effets dépassant le cadre d'un département, il appartient au préfet de zone de défense et de sécurité de prendre les mesures de police administrative nécessaires à l'exercice de ses pouvoirs de coordination, en application de l'article R*. 122-8 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'urgence,

Arrête :

Art. 1^{er} - La circulation des véhicules dont le poids total autorisé en charge excède 7,5 tonnes est interdite le lundi 30 novembre 2015 de 05h00 à 22h00 sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier de la région d'Ile-de-France, à l'exception de ceux assurant un transport frigorifique.

Art. 2 - Le préfet de la Seine-et-Marne, le préfet des Yvelines, le préfet de l'Essonne, le préfet du Val-d'Oise, le préfet des Hauts-de-Seine, le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet du Val-de-Marne et le préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, affiché aux portes des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris et consultable sur le site de la préfecture de police www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Fait à Paris, le 27 novembre 2015

Michel CADOT



Arrêté n° 2015-01009
portant abrogation de l'arrêté n° 2015-00934 du 19 novembre 2015

Le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R* 122-8 ;

Considérant que les risques d'utilisation par des individus isolés ou en réunion de produits incendiaires contre les forces de l'ordre et les services publics ainsi que contre des biens, en particulier les véhicules et les biens publics ont, dans le contexte actuel, diminués ;

Considérant, dès lors, que l'interdiction de vente au détail des combustibles domestiques et de produits pétroliers dans tout récipient transportable ainsi que leur transport par des particuliers n'apparaîtra plus comme une mesure adaptée, proportionnée et strictement nécessaire à l'issue du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du lundi 30 novembre 2015 ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

Arrête :

Art. 1^{er} - L'arrêté n° 2015-00934 du 19 novembre 2015 réglementant temporairement la vente au détail des combustibles domestiques et de produits pétroliers ainsi que leur transport dans l'agglomération parisienne à l'occasion de la COP 21 est abrogé à compter du mardi 1^{er} décembre 2015 à 00h00.

Art. 2 - Le préfet de la Seine-et-Marne, le préfet des Yvelines, le préfet de l'Essonne, le préfet du Val-d'Oise, le préfet des Hauts-de-Seine, le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet du Val-de-Marne et le préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 30 novembre 2015

Michel CADOT



Arrêté n° 2015-01030
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction de la police judiciaire

Le préfet de police,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°79-63 du 23 janvier 1979 relatif aux emplois de directeur des services actifs de police de la préfecture de police ;

Vu le décret n°95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-00802 du 29 septembre 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police judiciaire ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe), est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 24 février 2015 par lequel M. Christian SAINTE, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur interrégional, directeur du service régional de police judiciaire à Marseille, est nommé directeur des services actifs de police de la préfecture de police, directeur de la police judiciaire à Paris.

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet du préfet de police,

arrête

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian SAINTE, directeur des services actifs de police de la préfecture de police, directeur de la police judiciaire à Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous les actes nécessaires à l'exercice des missions de police administrative fixées par l'arrêté n° 2015-00802 du 29 septembre 2015 susvisé ainsi que les ordres de mission et les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

Délégation est donnée à M. Christian SAINTE à l'effet de signer les arrêtés de sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux personnels ci-après désignés, placés sous son autorité :

- les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- les adjoints administratifs de la police nationale ;
- les agents des services techniques de la police nationale ;
- les agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale ;
- les adjoints de sécurité.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian SAINTE, la délégation qui lui est consentie aux articles 1 et 2, peut être exercée par M. Philippe BUGEAUD, directeur adjoint chargé des brigades centrales.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian SAINTE et de M. Philippe BUGEAUD, la délégation qui leur est consentie à l'article 1^{er} est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Eric GUILLET, sous-directeur chargé des services territoriaux, M. Gilles AUBRY, sous-directeur chargé des affaires économiques et financières et M. Denis COLLAS, sous-directeur chargé du soutien à l'investigation.

Article 5

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le directeur de la police judiciaire à Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 04 DEC 2015

Michel CADOT

Arrêté n° 2015-01040

réglementant temporairement l'acquisition et la détention des artifices de divertissement et articles pyrotechniques à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne à l'occasion de la période des fêtes de la saint sylvestre

Le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code pénal, notamment ses articles 322-5 et 322-11-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 122-1, L. 122-2 et L. 742-7 ;

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 modifiée relatif à l'état d'urgence ;

Vu la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 72 et 73 ;

Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi du 3 avril 1955 ;

Vu le décret n° 2015-1476 du 14 novembre 2015 relatif à l'application de la loi du 3 avril 1955 ;

Considérant que les risques de troubles graves à l'ordre public provoqués par la multiplication des usages détournés de certains artifices de divertissement, notamment à l'encontre des forces de l'ordre, des véhicules et des biens publics, sont particulièrement importants à l'occasion de la nuit de la saint sylvestre, mais également le week-end qui précède et celui qui succède au Nouvel An ;

Considérant la nécessité de prévenir ces désordres par des mesures adaptées et limitées dans le temps, complétant les restrictions nationales et permanentes d'acquisition, de détention et d'utilisation des artifices de divertissement conçus pour être lancés par un mortier, mais également la réglementation particulière relative à l'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques applicable à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Considérant, en outre, les attentats meurtriers qui se sont produits à Paris et dans le département de la Seine-Saint-Denis dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015 et dont l'extrême gravité a conduit le gouvernement à déclarer l'état d'urgence ;

.../...

Considérant que ce contexte mobilise les forces de sécurité intérieure pour assurer la sécurisation générale de la région d'Ile-de-France et que, dès lors, elles ne sauraient être distraites de cette mission prioritaire ;

Arrête :

Art. 1^{er} - La cession, à titre onéreux ou non, des artifices de divertissement des catégories C2 à C4 et des groupes K2 à K4, ainsi que celle des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2, sont interdites du samedi 26 décembre 2015 à 00h00 au dimanche 3 janvier 2016 à 24h00.

Durant cette période, le port et le transport par des particuliers des catégories C2 à C4 et des groupes K2 à K4, ainsi que des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2 sont interdits.

Art. 2 - Les personnes justifiant d'une utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques à des fins professionnelles titulaires du certificat de qualification prévu à l'article 6 du décret du 31 mai 2012 susvisé ou ayant des connaissances particulières telles que définies à l'article 28 du décret du 4 mai 2010 susvisé, peuvent, et à ces fins exclusivement, déroger aux dispositions du présent arrêté.

Art. 3. - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Art. 4 - Le préfet des Hauts-de-Seine, le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet du Val-de-Marne, le préfet, directeur de cabinet, le directeur de l'ordre public et de la circulation, le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le directeur de la police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 7 décembre 2015

Le Préfet de Police,
Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet

Patrice LATRON



PREFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DE LA POLICE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE PARIS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
SERVICE DE GESTION DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE

ARRÊTÉ N° 15-00037

**portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale
compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale
relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité
de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine,
de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne**

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2005 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2014 instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu les résultats des élections organisées entre le 1er et le 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne des services de police de la préfecture de police ;

Sur la proposition du Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne :

Membres titulaires :

M. Pascal SANJUAN, préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police, président ;
M. David CLAVIERE, directeur des ressources humaines ;
M. Jérôme FOUCAUD, directeur adjoint des ressources humaines ;
M. Philippe PRUNIER, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
M. Pascal LE BORGNE, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris ;
M. Jean-Paul PECQUET, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;
M. François LEGER, directeur territorial de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis ;
M. Jean-Yves OSES, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
M. Jean-Loup CHALULEAU, directeur adjoint, chef d'état-major à la direction des services techniques et logistiques ;
M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, sous-directeur des personnels à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;
M. Jean-Michel TRABOUYER, sous-directeur du support opérationnel, du traitement technique du renseignement et de la gestion opérationnelle à la direction du renseignement de la Préfecture de Police ;
M. Denis COLLAS, sous-directeur du soutien à l'investigation à la direction de la police judiciaire ;
M. Jean-Paul JALLOT, sous-directeur de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation ;
Mme Cécile-Marie LENGLET, chef de service du service de gestion des personnels de la police nationale.

Membres suppléants :

M. Eric BARRE, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;
M. Daniel MONTIEL, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis ;
M. Daniel PADOIN, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
Mme Virginie LAHAYE, adjointe au sous-directeur du soutien à l'investigation à la direction de la police judiciaire ;
M. Xavier PELLETIER, sous-directeur des ressources et des compétences à la direction opérationnelle des services techniques et logistiques ;
M. Bernard BOBROWSKA, sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
M. Jean-Marc DARRAS, sous-directeur adjoint du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
M. Jean-Marc MILLIOT, adjoint au sous-directeur de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation ;
Mme Laurence CARVAL, adjointe au chef du service de gestion des personnels de la police nationale à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;

Mme Sophie MIEGEVILLE, chef du bureau de la gestion des carrières des gradés gardiens et ADS à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;
M. Charles KUBIE, chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;
Mme Véronique POIROT, adjointe au chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;
M. Rémy-Charles MARION, sous-directeur de l'action sociale à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;
M. Jérôme VEYLON, adjoint au sous-directeur du support opérationnel à la direction du renseignement de la Préfecture de Police.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne des services de police de la préfecture de police :

Pour le grade de major de police

Membres titulaires

M. Fabien VANHEMELRYCK
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

Mme Nathalie ORIOLI
UNITE SGP POLICE / FO

M. Christophe TIRANTE
UNSA POLICE

Membres suppléants

M. Emmanuel CRAVELLO
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Didier PONZIO
UNITE SGP POLICE / FO

M. Bernard BRETON
UNSA POLICE

Pour le grade de brigadier chef de police

Membres titulaires

M. David MOREL
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Rocco CONTENTO
UNITE SGP POLICE / FO

M. Mickaël COTREZ
UNITE SGP POLICE / FO

Membres suppléants

M. Emmanuel QUEMENER
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Angelo BRUNO
UNITE SGP POLICE / FO

M. Arnaud LEDUC
UNITE SGP POLICE / FO

Pour le grade de brigadier de police

Membres titulaires

M. Abdelkrim DIDOUHE
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Christophe RAGONDET
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Jean-Michel HUGUET
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Sébastien CHALON
UNITE SGP POLICE / FO

Membres suppléants

M. Mickaël DUCHESNE
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Fabien PICARD
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Grégory GOUPIL
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Stéphane MOUREY
UNITE SGP POLICE / FO

Pour le grade de gardien de la paix

Membres titulaires

M. Yoann MARAS
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Fabrice SCHWEITZER
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

Mme Virginie DALENS
UNITE SGP POLICE / FO

M. Grégory BOUVIER
UNITE SGP POLICE / FO

Membres suppléants

M. Cédric BOYER
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

Mme Magda BOULENOUAR
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Erwan GUERMEUR
UNITE SGP POLICE / FO

Mme Eloïse LLINARES
UNITE SGP POLICE / FO

Article 3

L'arrêté préfectoral n°15-00036 du 30 novembre 2015 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne est abrogé.

Article 4

Le Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris* et qui prend effet le jour de la signature.

Paris, le **8 décembre 2015**

Le directeur des ressources humaines
David CLAVIERE



PREFECTURE DE POLICE
SECRETARIAT GENERAL
DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
DEPARTEMENT DÉFENSE-SÉCURITÉ

ARRETE N° 2015-01047

portant agrément du comité départemental du Val-de-Marne de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique pour les formations aux premiers secours

LE PREFET DE POLICE,

- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2521-3 ;
- Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 3 à 40 ;
- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu le décret n° 92-1195 du 5 novembre 1992 modifié relatif à la formation d'instructeur de secourisme ;
- Vu le décret n°97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;
- Vu le décret n°2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation, à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité ;
- Vu le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile, notamment son article 12 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC 1) ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » (PIC F) ;
- Vu l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » (PAE FdF) ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE FPSC) ;
- Vu l'arrêté du 7 novembre 2013 (journal officiel du 16 novembre 2013) portant agrément pour l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément du ministère de l'intérieur n° PSC1 – 1410A03 le 28 octobre 2014 ;
- Vu la décision d'agrément du ministère de l'intérieur n° PAE FPSC – 1305P06 le 4 juillet 2013 ;
- Vu la demande présentée par la chargée de mission USEP du comité départemental de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique du Val-de-Marne ;
- Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité,

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

3611 PREFECTURE DE POLICE (gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes)
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mël : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

A R R E T E

Article 1er : Le comité départemental du Val-de-Marne de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique est agréé pour les formations aux premiers secours uniquement dans le département du Val-de-Marne.

Article 2 : Cet agrément porte sur les formations suivantes :
- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ;
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE FPSC).

Article 3: Le présent arrêté est délivré pour une période de deux ans et peut être renouvelé sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé et du déroulement effectif des sessions de formations.

La demande de renouvellement devra intervenir au moins **1 mois avant le terme échu.**

Article 4 : Le présent arrêté reste lié à la validité des décisions d'agrément n° PSC1 – 1410A03, et n° PAE FPSC – 1305P06 délivrées à l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique. Ce dernier deviendrait, en cas de suspension ou de non renouvellement de celles-ci, immédiatement caduc.

Article 5 : L'arrêté 2015-00774 du 22 septembre 2015 portant agrément de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique pour les formations aux premiers secours, dans le département du Val-de-Marne, pour une période de deux ans, est abrogé.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

PARIS, le **09 décembre 2015**

Pour le Préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité
Le chef du département défense-sécurité

signé : Colonel James SOULABAIL

Arrêté n° 2015-01063

réglementant temporairement la distribution de carburant dans des conteneurs individuels ainsi que leur transport à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne à l'occasion de la période des fêtes de la saint sylvestre

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2512-13, L. 2512-17 et L. 2521-3 ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 122-1, L. 122-2 et L. 742-7 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 72 et 73 ;

Considérant l'utilisation par des individus isolés ou en réunion de produits incendiaires contre les forces de l'ordre et les services publics à l'occasion de la nuit de la saint sylvestre, mais également le week-end qui précède et celui qui succède au Nouvel An ;

Considérant, durant ces périodes, les incendies provoqués par des individus isolés ou en réunion contre des biens, en particulier des véhicules et des bâtiments publics ;

Considérant la nécessité de prévenir ces désordres par des mesures adaptées en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant, en outre, les attentats meurtriers qui se sont produits à Paris et dans le département de la Seine-Saint-Denis dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015 et dont l'extrême gravité a conduit le gouvernement à déclarer l'état d'urgence ;

Considérant que ce contexte mobilise les forces de sécurité intérieure pour assurer la sécurisation générale de la région d'Ile-de-France et que, dès lors, elles ne sauraient être distraites de cette mission prioritaire ;

Arrête :

Art. 1^{er} - La distribution de carburant dans des conteneurs individuels ainsi que leur transport par des particuliers sont interdits du mardi 29 décembre 2015 à 00h00 au dimanche 3 janvier 2016 à 24h00.

.../...

Art. 2 - En cas d'urgence et pour répondre à un besoin justifié, il peut être dérogé aux dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté, sur autorisation des services de la police nationale accordée lors des contrôles.

Art. 3 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Art. 4 - Le préfet des Hauts-de-Seine, le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet du Val-de-Marne, le préfet, directeur de cabinet, le directeur de l'ordre public et de la circulation, le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le directeur de la police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 11 décembre 2015

Michel CADOT



Arrêté n ° 2015-01065
relatif aux missions et à l'organisation
du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1424-36-1, L.2512-13, L.2512-17 et L.2521-3 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.3131-8, L.3131-9 et R.3131-7 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.223-1 et L.223-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 731-3, L732-1 à L732-7, L741-1 à L741-5, L741-6, L.742-7, R*122-8 et R*122-39 à R*122-42 ;

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 2004-17846 du 24 août 2004 portant délégation de compétences aux préfets des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne dans le domaine du secours et de la défense contre l'incendie ;

Vu l'arrêté n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police, notamment son article 5 ;

Vu l'avis du comité technique des administrations parisiennes de la préfecture de police en date du 18 novembre 2015 ;

Vu l'avis du comité technique des directions et services actifs de la préfecture de police en date du 8 décembre 2015 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

arrête

Article 1^{er}

Le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris est placé sous l'autorité d'un préfet portant le titre de secrétaire général de la zone de défense et de sécurité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

TITRE PREMIER

MISSIONS

Article 2

Le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris exerce les attributions prévues à l'article R.*122-41 du code de la sécurité intérieure.

A ce titre, il est notamment chargé :

1° d'assurer une veille opérationnelle permanente par le biais du centre opérationnel de zone placé en son sein ;

2° de préparer et de mettre en œuvre le dispositif ORSEC de zone et de s'assurer de la cohérence des dispositifs opérationnels ORSEC interdépartemental et départementaux ;

3° de veiller à la complémentarité des moyens des services départementaux d'incendie et de secours, sous réserve des compétences des préfets de département pour faire face à des événements exceptionnels susceptibles de dépasser le cadre d'un département ;

4° d'appuyer les préfetures de département dans le domaine de la conception et de l'évaluation des plans et exercices ;

5° d'organiser la participation des forces armées à la défense et à la sécurité civiles ;

6° de mettre en œuvre les mesures opérationnelles décidées par le préfet de zone en matière de sécurité civile et de sécurité économique ;

7° d'assurer pour le préfet de zone la synthèse de l'information et la cohérence de la communication de crise dans le cadre défini à l'article R.* R*122-8 du code de la sécurité intérieure ;

8° de s'assurer, en situation de crise et dans le respect des compétences des préfets de département, de l'engagement de l'ensemble des services, associations et réserves civiles et militaires concourant à la sécurité nationale ;

9° de s'assurer de la cohérence des actions de sécurité sanitaire et de sécurité économique en cas de menace grave ;

10° d'assurer, en lien avec les préfets de département, la mise en œuvre zonale de la législation sur les secteurs d'activité d'importance vitale, ainsi que des mesures de vigilance, de prévention et de protection contre les actes de malveillance ;

11° de mettre en œuvre, en situation de crise, des mesures de coordination du trafic et des secours sur les axes routiers et d'information routière ;

12° d'organiser les exercices zonaux.

En outre, il assiste le préfet de police dans la répartition des crédits du fonds d'aide à l'investissement des services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense, en assurant notamment le secrétariat de la commission instituée par le II de l'article L. 1424-36-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 3

Le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris est chargé de l'organisation de la procédure d'alerte et d'information du public en cas de pointe de pollution atmosphérique dans la région d'Île-de-France.

Article 4

Sous réserve des délégations consenties aux préfets des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne dans le domaine du secours et de la défense contre l'incendie en application de l'article L.2521-3 du code général des collectivités territoriales, le

secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris assiste le préfet de police dans l'exercice des compétences définies à l'article L.742-7 du code de la sécurité intérieure.

A ce titre, il est notamment chargé de l'élaboration du dispositif ORSEC interdépartemental et concourt à sa mise en œuvre, ainsi que de l'organisation des exercices de sécurité civile

Article 5

Le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris est chargé à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne de l'organisation du concours des associations de secouristes aux missions de sécurité civile et de l'application de la réglementation relative aux formations aux premiers secours.

Article 6

Le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris assiste le préfet de police dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde mentionné à l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure et dans la gestion des crises sanitaires dans la capitale.

Article 7

Le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris anime, en liaison avec la direction opérationnelle des services techniques et logistiques, l'observatoire zonal de la sécurité des systèmes d'information.

Article 8

Le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris concourt, en liaison avec les directions et services concernés de la préfecture de police, à la gestion des moyens qui lui sont affectés et délégués.

TITRE II ORGANISATION

Article 9

Le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris qui exerce notamment les attributions dévolues au service interdépartemental de protection civile, se compose d'un cabinet, d'une mission de coordination de sécurité intérieure, d'un état-major de zone, dirigé par un chef d'état-major et organisé en trois départements :

- le département anticipation ;
- le département opération ;
- le département défense-sécurité.

En outre, le centre opérationnel de zone et le bureau administration soutien sont rattachés au chef d'état-major.

Article 10

Le département anticipation comprend :

- le bureau prospective ;
- le bureau planification ;
- le bureau RETEX.

Article 11

Le département opération comprend :

- le bureau information, formation ;
- le bureau exercices ;
- le bureau accompagnement-résilience.

Article 12

Le département défense-sécurité comprend :

- le bureau défense ;
- le bureau sécurité économique ;
- le bureau sécurité civile ;

TITRE III DISPOSITIONS FINALES

Article 13

Les missions et l'organisation des départements et bureaux du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris sont le cas échéant précisées par des instructions spécifiques prises après avis du comité technique paritaire central de la préfecture de police.

Article 14

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris

Fait à Paris, le 11 décembre 2015

Michel CADOT

PORT AUTONOME DE PARIS
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2015

APPROBATION DU NIVEAU DES DROITS DE PORT POUR L'ANNEE 2016

**Modification des droits de port (redevance sur les marchandises)
sur le trafic fluvial et fluvio-maritime à compter du 1^{er} janvier 2016**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 7 octobre à 9 heures

Le Conseil d'Administration du Port Autonome de Paris s'est assemblé sous la présidence de Mme Catherine RIVOALLON.

Présents : M. ANDRÉ, Mme ANDRÉ-LERUSTE, M. AUDHEON, M. COUTON, M. DALAISE, M. DE BERNIS, Mme DOUBLET, M. DOURLENT, Mme DUVAL, M. FELDZER, M. FISCUS, Mme GOUETA, M. HOURSON, Mme KABILE, Mme KOMITES, M. LEANDRI, M. PAPINUTTI, M. POIRET, M. RAYNAL, M. VALACHE, Mme VILLETTE.

Excusés : M. BARBAUX, Mme COLONNA, M. JACQUEMARD, M. LEBLANC, M. MEURANT, M. NAJDOVSKI, Mme POINSOT, M. TARRIER, M. TUOT, Mme VALLS.

Ont donné mandat : M. BARBAUX a donné pouvoir à Mme GOUETA ; M. JACQUEMARD a donné pouvoir à M. VALACHE ; M. LEBLANC a donné pouvoir à M. FISCUS ; M. MEURANT a donné pouvoir à M. RAYNAL ; M. NAJDOVSKI a donné pouvoir à M. FELDZER ; M. TARRIER a donné pouvoir à M. PAPINUTTI ; Mme VALLS a donné pouvoir à M. DALAISE.

Secrétaire : M. Didier LEANDRI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu les articles L 4322-20 et R 4322-62 et suivants du Code des Transports relatifs aux droits de port s'appliquant au trafic fluvial,

Vu les articles L 4323 1^{er} alinéa et R 4323-1 et suivants du Code des Transports relatifs aux droits de port qui peuvent être perçus sur les navires de commerce dans les ports fluviaux ouverts au trafic de navires autres que les ports du Rhin et de la Moselle.

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2015 prescrivant d'engager la procédure en vue de modifier les droits de port applicables dans la circonscription portuaire conformément au barème présenté par le Directeur Général,

Vu le rapport du Directeur du Développement proposant la modification des droits de port maritimes et fluviaux perçus au profit du Port autonome de Paris à compter du 1^{er} janvier 2016,

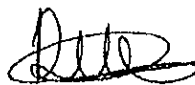
Après en avoir entendu l'exposé par le Directeur du Développement,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

Article 1^{er} - D'approuver l'application, à effet au 1^{er} janvier 2016, du tarif des droits de port sur le trafic fluvial et fluvio-maritime dans la circonscription du Port autonome de Paris tel que proposé et sa publication.

Fait et délibéré à Paris,
La Présidente,



Catherine RIVOALLON

**DROITS DE PORT SUR LE TRAFIC FLUVIAL ET FLUVIO-MARITIME
DANS LA CIRCONSCRIPTION DU PORT AUTONOME DE PARIS**

prévus par les articles L 4322-20, et R 4322-20 et suivants du code des transports
pour les droits de port fluviaux

et par les articles L 4323-1^{er} alinéa, et R 4323-1 et suivants du code des transports
pour les droits de port fluvio-maritimes

ARTICLE 1

1.- Il est perçu sur les marchandises déchargées, chargées ou transbordées dans les zones I et II du Port Autonome de Paris, définies au 2° du présent article, une taxe déterminée par application des taux indiqués au tableau ci-après :

Numéros de la Nomenclature N.S.T.	Désignation des Marchandises	Zones	
		I	II
		I - Taxation au poids brut (en euros/100 tonnes)	
0	Agriculture (dont céréales, matières textiles, bois, matières premières d'origine animale ou végétale)	22,63	11,71
1	Denrées alimentaires et fourrages..... (dont sucres, boissons, nourriture pour animaux, oléagineux)	21,08	14,41
2	Combustibles minéraux solides.....	10,94	5,84
3	Produits pétroliers.....	14,41	8,00
4	Minerai ferreux et déchets pour la métallurgie..... (dont ferrailles)	16,19	16,19
5	Produits métallurgiques	21,08	10,94
6	Minéraux bruts et manufacturés et matériaux de construction		
61	Sables, graviers, argiles, scories	7,59	3,54
62	Sel, pyrites, soufre	21,08	10,94
63	Autres pierres, terres et minéraux.....	7,59	3,54
(sauf 6399)			
6399	Terres pour remblais et produits de démolition inertes.....	3,54	3,54
64	Ciments, chaux.....	7,59	3,54
65	Plâtre	7,59	3,54
69	Autres matériaux de construction manufacturés.....	21,08	10,94
(sauf 6918)			
6918	DIB (Déchets Industriels Banals) issus de chantiers	3,54	3,54

.....

Numéros de la Nomenclature N.S.T.	Désignation des Marchandises	Zones	
		I	II
		I - Taxation au poids brut (en euros/100 tonnes)	
7	Engrais	14,41	10,94
8 83	Produits chimiques (dont pâte à papier et cellulose)	21,08	10,94
9 (sauf 9991- 9992-9993) 9993	Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales DIB (Déchets Industriels Banals) d'origine ménagère (encombrants)	44,07 3,54	44,07 3,54
		II - Taxation à l'unité (en euros à l'unité)	
00	Animaux vivants	0,29	0,29
91 (sauf 9100)	Véhicules et matériel de transport	0,55	0,28
	Conteneurs pleins reçus :		
9991	Inférieurs à 30 pieds	1,81	1,81
9992	30 pieds et au-delà	3,61	3,61
	Conteneurs pleins expédiés pour l'exportation (via Rouen ou Le Havre) ...	0	0
	Conteneurs vides.....	0	0

2.- Les différentes zones du port distinguées au 1° du présent article sont définies comme suit :

- Zone I : ports établis sur une emprise foncière propriété du port autonome de Paris,
- Zone II : autres ports.

ARTICLE 2

1.- Pour chaque déclaration, les taxes prévues à la partie 1 du tableau figurant à l'article 1 du présent tarif sont perçues sur le poids global des marchandises appartenant à une même catégorie. Toute fraction de tonne est comptée pour une unité.

2.- Les déclarations doivent mentionner le poids brut total et le poids imposable par catégorie pour les marchandises faisant l'objet d'une taxation au poids brut et le nombre des animaux, véhicules ou conteneurs faisant l'objet d'une taxation à l'unité.

A l'appui de chaque déclaration relative à des marchandises relevant de plusieurs catégories, le déclarant doit joindre un bordereau récapitulatif faisant apparaître le poids et le nombre par article de déclaration et par catégorie. Ce bordereau doit être daté et signé par le déclarant.

.../...

3.- Si toutes les marchandises faisant l'objet d'une même déclaration sont taxables au poids, le redevable a la faculté de demander que leur ensemble soit soumis au taux applicable à la partie la plus fortement taxée. Aucun bordereau récapitulatif n'est alors exigé, la déclaration doit simplement mentionner le poids global des marchandises déclarées.

L'absence de bordereau récapitulatif équivaut à l'acceptation par le déclarant de la liquidation simplifiée et il ne sera donné suite à aucune demande ultérieure tendant à obtenir la révision sur la base de la perception par catégorie.

4.- Le seuil par déclaration au-dessous duquel les droits de port sur les marchandises ne sont pas perçus est fixé à 1 € par déclaration.

ARTICLE 3 - REDUCTIONS APPLICABLES AUX MARCHANDISES EN TRANSIT DOUANIER

1.- Les marchandises débarquées ou transbordées qui sont acheminées sous l'un des régimes du transit ou du transbordement à destination de l'étranger, sont exonérées de la taxe sur les marchandises.

2.- Les marchandises embarquées qui sont arrivées directement de l'étranger en transit douanier sont exonérées de la taxe sur les marchandises.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent tarif entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

DECISION N° 2015-88

DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants ;

Vu l'arrêté en date du 11 août 2015 nommant Monsieur Didier HOTTE en qualité de directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif à compter du 15 septembre 2015 ;

Vu l'arrêté en date du 15 février 2011 nommant Madame Charlotte LHOMME en qualité de directrice adjointe au groupe hospitalier Paul Guiraud à compter du 1er avril 2011 ;

Vu l'arrêté en date du 23 juillet 2014 nommant Madame Cécilia BOISSERIE en qualité de directrice adjointe au groupe hospitalier Paul Guiraud à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

Vu la décision 2015-74 donnant délégation de signature du 15 septembre 2015 ;

Vu l'organisation de la Direction ;

Attendu qu'il convient de modifier certaines dispositions relatives aux délégations ;

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

L'article 2 de la décision n°2015-74 susvisée est rédigé comme suit :

« ARTICLE 2 : Délégation particulière à la direction des finances et affaires générales

2.1 Une délégation permanente est donnée à Madame Charlotte LHOMME, directrice adjointe à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur suppléant, les documents comptables se rapportant à l'exécution budgétaire.

La même délégation est donnée à Monsieur Raphael COHEN, et à Madame Chérine MENAI, attachés d'administration hospitalière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Charlotte LHOMME, une délégation de signature est donnée à Monsieur Raphael COHEN, à Madame Chérine MENAI et à Madame Emmanuelle POUJARDIEU afin de signer les ordres de missions avec indemnités.

2.2 Une délégation permanente est donnée à Madame Charlotte LHOMME, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur toutes correspondances et actes administratifs ayant trait aux frais de séjour.

La même délégation est donnée à Madame Chérine MENAI, attachée d'administration hospitalière. »

ARTICLE 2 :

Le paragraphe 3.4 de l'article 3 de la décision 2015-74 susvisée est rédigé comme suit :

« 3.4 Une délégation permanente est donnée à Madame Cécilia BOISSERIE, directrice adjointe, et à Madame Nathalie LAMBROT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet :

- de signer toutes correspondances et actes administratifs ayant trait aux admissions et à la gestion du pré contentieux ;
- de signer toutes décisions d'admission des articles L. 3212-1 et suivants du Code de la santé publique (y compris celles relatives aux soins psychiatriques pour péril imminent) ;
- de signer toutes décisions de maintien en soins psychiatriques en application des articles L. 3212-4 et suivants du Code de la santé publique ;
- de notifier ou transmettre au représentant de l'Etat dans le département ou au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, au procureur de la République, au juge des libertés et de la détention, aux personnes admises en soins psychiatriques et à leur famille, copie de tous avis, décisions, certificats, attestations en application et conformément aux dispositions du titre Ier du Livre II de la troisième partie du Code de la santé publique (partie législative) ;
- de convoquer le collège prévu à l'article L. 3211-9 du Code de la santé publique et transmettre l'avis dudit collège au représentant de l'Etat ou au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et, le cas échéant, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques et au juge de la liberté et de la détention ;
- de saisir le juge des libertés et de la détention en application des articles L. 3211-12 et suivants du Code de la santé publique ;
- de représenter le groupe hospitalier Paul Guiraud lors des audiences relatives aux soins psychiatriques sans consentement et de signer les décisions de justice rendues dans le cadre desdites audiences ;
- de signer les demandes d'extrait d'acte de naissance et d'établissement des fiches d'état civil pour les malades, les déclarations de décès, ordres de mission et décomptes de frais de mission s'y rapportant, les lettres d'acceptation d'un malade à l'UMD Henri Colin, les vérifications des pièces produites pour l'autorisation de visite à l'UMD ;
- de vérifier les pièces produites pour l'admission d'un patient à l'UHSA et signer l'accord administratif d'admission à l'UHSA.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Cécilia BOISSERIE et de Madame Nathalie LAMBROT, la même délégation de signature est donnée à Madame Sophie GUIGUE, et une délégation de signature est donnée à Madame Charlotte LHOMME, à Madame Francine RAUCOURT, à Monsieur Jean-François DUTHEIL et à Madame Fabienne TISNES, directeurs adjoints, à l'effet :

- de signer toutes décisions d'admission des articles L. 3212-1 et suivants du Code de la santé publique (y compris celles relatives aux soins psychiatriques pour péril imminent) ;
- de signer toutes décisions de maintien en soins psychiatriques en application des articles L. 3212-4 et suivants du Code de la santé publique.

Une délégation permanente est donnée à Madame Isabelle JARAUD, cadre administratif du pôle Clamart, à l'effet :

- de signer toutes décisions d'admission des articles L. 3212-1 et suivants du Code de la santé publique (y compris celles relatives aux soins psychiatriques pour péril imminent) au sein du pôle Clamart ;

- de signer toutes décisions de maintien en soins psychiatriques en application des articles L. 3212-4 et suivants du Code de la santé publique au sein du pôle Clamart ;
- de notifier ou transmettre au représentant de l'Etat dans le département ou au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, au procureur de la République, au juge des libertés et de la détention, aux personnes admises en soins psychiatriques et à leur famille, copie de tous avis, décisions, certificats, attestations en application et conformément aux dispositions du titre Ier du Livre II de la troisième partie du Code de la santé publique (partie législative) pour les patients du pôle Clamart ;
- de convoquer le collège prévu à l'article L. 3211-9 du Code de la santé publique et transmettre l'avis dudit collège au représentant de l'Etat ou au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et, le cas échéant, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques et au juge de la liberté et de la détention, pour les patients du pôle Clamart ;
- de signer les demandes d'extrait d'acte de naissance et d'établissement des fiches d'état civil pour les malades, les déclarations de décès pour les patients du pôle Clamart.
- de représenter le groupe hospitalier Paul Guiraud lors des audiences relatives aux soins psychiatriques sans consentement et de signer les décisions de justice rendues dans le cadre des dites audiences par le Juge des Libertés et de la détention de Nanterre pour le pôle Clamart ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie LAMBROT, une délégation de signature est donnée à Madame Aurélie BONANCA et à Madame Sophie GUIGUE, Madame TARSON Joanck Augustine à l'effet :

- de signer toutes correspondances et actes administratifs ayant trait aux admissions;
- de saisir le juge des libertés et de la détention en application des articles L 3211-12 et suivants du Code de la santé publique ;
- de représenter le groupe hospitalier Paul Guiraud lors des audiences relatives aux soins psychiatriques sans consentement et de signer les décisions de justice rendues dans le cadre des dites audiences ;
- de convoquer le collège prévu à l'article L. 3211-9 du Code de la santé publique et transmettre l'avis dudit collège au représentant de l'Etat ou au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et, le cas échéant, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques et au juge de la liberté et de la détention ;
- de notifier ou transmettre au représentant de l'Etat dans le département ou au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, au procureur de la République, au juge des libertés et de la détention, aux personnes admises en soins psychiatriques et à leur famille, copie de tous avis, décisions, certificats, attestations en application et conformément aux dispositions du titre Ier du Livre II de la troisième partie du Code de la santé publique (partie législative) ;
- de transmettre l'avis du collège prévu à l'article L. 3211-9 du Code de la santé publique au représentant de l'Etat ou au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, et, le cas échéant, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques et au juge de la liberté et de la détention ;
- de signer les demandes d'extrait d'acte de naissance et d'établissement des fiches d'état civil pour les malades, les déclarations de décès, ordres de mission et décomptes de frais de mission s'y rapportant, les lettres d'acceptation d'un malade à l'UMD Henri Colin, les vérifications des pièces produites pour l'autorisation de visite à l'UMD.
- de vérifier les pièces produites pour l'admission d'un patient à l'UHSA et signer l'accord administratif d'admission à l'UHSA.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie LAMBROT, une délégation de signature est donnée à Mademoiselle Hafida AJYACH, adjoint des cadres hospitaliers à l'effet :

- de signer toutes correspondances et actes administratifs ayant trait aux admissions;
- de notifier ou transmettre au représentant de l'Etat dans le département ou au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, au procureur de la République, au juge des libertés et de la détention, aux personnes admises en soins psychiatriques et à leur famille, copie de tous avis, décisions,

- certificats, attestations en application et conformément aux dispositions du titre Ier du Livre II de la troisième partie du Code de la santé publique (partie législative) ;
- de transmettre l'avis du collège prévu à l'article L. 3211-9 du Code de la santé publique au représentant de l'Etat ou au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, et, le cas échéant, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques et au juge de la liberté et de la détention ;
 - de signer les demandes d'extrait d'acte de naissance et d'établissement des fiches d'état civil pour les malades, les déclarations de décès, ordres de mission et décomptes de frais de mission s'y rapportant ;
 - de représenter le groupe hospitalier Paul Guiraud lors des audiences relatives aux soins psychiatriques sans consentement et de signer les décisions de justice rendues dans le cadre des dites audiences par le Juge des Libertés et de la détention de Nanterre pour le pôle Clamart.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie LAMBROT, de Madame Aurélie BONANCA et de Madame Sophie GUIGUE, une délégation de signature est donnée à Mademoiselle Hafida AJYACH et à Madame Isabelle JARAUD à l'effet :

- de signer les décisions de justice rendues dans le cadre des audiences relatives aux soins psychiatriques sans consentement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Hafida AJYACH, une délégation de signature est donnée à Madame Zahira ABDELMOUMEN et Madame DIAWARA Dorine à l'effet :

- de recevoir la demande du tiers ne sachant ni lire ni écrire ;
- de signer les autorisations de sorties des patients en soins psychiatriques sans le consentement à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent et de viser les autorisations de sorties des patients en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat ;
- de signer les demandes de transfert de patients vers d'autres établissements de santé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie LAMBROT, de Madame Aurélie BONANCA, de Madame TARSON Joanck Augustine et de Madame Sophie GUIGUE, une délégation de signature est donnée à Madame Yamina KOURBALY, Madame Déborah LINON, Monsieur Safi AZZABOU, Monsieur Fabio RUBIU et Madame MOULIN Sandrine à l'effet :

- de signer les autorisations de sorties des patients en soins psychiatriques sans le consentement à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent et de viser les autorisations de sorties des patients en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat. »

ARTICLE 3 :

Monsieur Didier HOTTE, directeur du groupe hospitalier, est chargé de l'application de la présente décision.

ARTICLE 11 :

La présente décision sera publiée au bulletin des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne, ainsi que sur le site intranet du groupe hospitalier. Elle sera notifiée pour information à Monsieur le Trésorier principal.

Fait à Villejuif, le 27 novembre 2015

Le directeur

Didier HOTTE



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

Arrêté N° CPF 2015/5 portant délégation de signature

Stéphane SCOTTO, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes

- Vu le code de procédure pénale notamment son article R. 57-6-24 ;
- Vu le décret n°2014-477 du 13 mai 2014 relatif à la fouille des personnes détenues et à la délégation de signature du chef d'établissement pénitentiaire ;
- Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
- Vu l'article 24 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
- Vu l'arrêté de la garde des Sceaux Ministre de la Justice du 20 février 2015 portant renouvellement de M. Stéphane SCOTTO en qualité de directeur fonctionnel des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

arrête :

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée aux personnes listées ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du chef d'établissement, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau en annexe

Prénom – NOM	Fonctions	Grade	n° colonne
<i>Direction</i>			
Mme Claire MAIRAND	Directrice de ressources humaines	Directrice des services pénitentiaires	3
Mme Paloma CASADO-TORRES	Directrice de division	Directrice des services pénitentiaires	2
M. Daniel LEGRAND	Directeur de division	Directrice des services pénitentiaires	2
M. Khalid EL-KHAL	Directeur de division	Directeur des services pénitentiaires	2
Mme Cécile MARTRENCHAR	Directrice du centre national d'évaluation	Directrice des services pénitentiaires	2
Mme Nathalie BARREAU	Adjointe à la directrice du centre national d'évaluation	Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	4
M. Jean-Michel DEJENNE	Directeur du quartier pour peines aménagées	Directeur des services pénitentiaires	2
M. Thierry DELOGEAU	Chef des détentions	Commandant pénitentiaire	2
M. Ilyes BOUKHARI	Responsable des affaires générales et du contrôle de gestion	Attaché d'administration de l'État	5
<i>Quartier maison d'arrêt pour hommes</i>			

M. Jean-Louis ZITTEL	Officier responsable de la sécurité	Capitaine pénitentiaire	6
M. Olivier PERRIN	Gradé renseignement	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Bruno BOURJAL	Officier Responsable du Greffe	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Valéry WALDRON	Chef de détention	Capitaine pénitentiaire	6
M. Dominique MALACQUIS	Chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Jacques M'WEMBA	Chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Aurore GAUTHIER	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Frédéric NKOUOSSA	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Laury HOAREAU	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Vincent NOEL	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Ismaël BENAICHA	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Thierry COUBRAY	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Célise JALEME	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Dany MONT	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Jean-Baptiste BENBOUHA	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Fabrice POULLIN	Officier contrôle	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Mostafa SELAK	Responsable du service formation	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Christelle CHARLIN	Adjointe au responsable du service formation	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Frédéric DUBRULLE	Gradé de détention	Major pénitentiaire	7
M. Jean-noël TINTAR	Gradé de détention	Major pénitentiaire	7
M. André ROUSSEAU	Responsable local de formation professionnelle	Major pénitentiaire	7
Mme Zita FIARI épouse WALDRON	Gradée du service du fichier	Major pénitentiaire	7
M. Frédéric VORIN	Gradé infrastructure / parloirs	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Isabelle DESVARIEUX	Gradée de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Moussilimou HALIDI	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Harry HAUTERVILLE	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Franck HORTH	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Arnaud LINARES	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Cécile RADEGONDE	Gradée de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Joël MONAR	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Fadallah MANSRI	Gradée de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Christelle DUBERGEY	Gradée de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Aurélien PRUVOT	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Stéphane LORDELOT	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Rachid ENNADIFI	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Claude MARNY	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Franck PEMBA	Gradé du quartier disciplinaire	1er surveillant pénitentiaire	8

M. Georges ABIDOS	Gradé des parloirs	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Sandra BINGUE	Gradée des parloirs	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Alain DECEBALE	Gradé des parloirs	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Nicolas BRASIER	Armurier	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Stéphane MOREAU	Gradé au service de la formation professionnelle	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Akoki AEMBE	Responsable de l'unité d'accueil	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Cynthia NIRENNOLD	Responsable du service des agents	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Yasmine BOUDOUMA	Adjointe au responsable du greffe	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Stéphane FONTAINE	Assistante de prévention	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Myriam ROBERT	Formatrice du personnel	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Cedric GRONDIN	Formateur du personnel	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Eric DAVILLE	Formateur du personnel	1er surveillant pénitentiaire	8
M. David LEULEU	Formateur du personnel	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Moïse SIMEON	Formateur du personnel	1er surveillant pénitentiaire	8
M. David GALLAY	Formateur du personnel	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Saïd AIT AMHED	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Jean-Marc BIHOUEE	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Anthony BOHEC	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Arnaud RIOU	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Julien SERUSIER	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Audrey BIHOUEE	Gradée de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Carole VINETOT	Gradée de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
<i><u>Quartier unité hospitalières, centre national d'évaluation et quartier spécialement aménagé</u></i>			
M. Paul Émile MANIJEAN	Responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée	Capitaine pénitentiaire	14
M. Thierry ZANDRONIS	Adjoint au responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	15
M. David BONNENFANT	Adjoint au responsable de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	Lieutenant pénitentiaire	16
M. Patrice GOULET	Gradé du centre national d'évaluation	1er surveillant pénitentiaire	19
M. Bruno HABRAN	Gradé du centre national d'évaluation	1er surveillant pénitentiaire	19
M. Kevin BOUCAUD	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
Mme Valérie LEPORCQ	Gradée de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17

M. Charly NOEL	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Stéphane REBILLARD	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Steve HULIC-MENCLE	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
Mme Nadia BAHIR	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Olivier CHAMBRE	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Olivier CAMALET	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Christian BAIRTRAN	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	17
Mme Peggy KREUTZ	Gradée de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Joseph OUEDRAOGO-JABELY	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Jean-Michel LANDELLE	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	17
M. David DELAVERNE	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Christian LAGARRIGUE	Gradé du quartier spécialement aménagé	1er surveillant pénitentiaire	20
M. Franck JEAN-BAPTISTE	Gradé du quartier spécialement aménagé	1er surveillant pénitentiaire	20
<i><u>Quartier pour peines aménagées</u></i>			
M. Jean-Paul NYOB	Adjoint au directeur du quartier pour peines aménagées	Capitaine pénitentiaire	9
M. Goerges PROVENIER	Chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	10
Mme Freda DAVILLE	Gradée du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Hery-Rolhy RAJAOARISOA	Gradé du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	8
M. José SOLMONT	Gradé du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Olivier RUFFINE	Gradé du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	8
<i><u>Quartier maison d'arrêt pour femmes</u></i>			
M. Xavier PATRAULT	Chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	11
M. Christophe ROUVIERE	Adjoint du chef de détention	Major pénitentiaire	12
Mme Cynthia CASSUBIE	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13
M. Joël LEVEQUE	Gradé du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13
Mme Brigitte FABRE	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13
M. Mathurin GASCHET	Gradé du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13
M. Frédéric ZAWALICH	Gradé du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13
Mme Valérie POMMIER	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13

- Article 2** : Délégation permanente est donnée, à l'effet de signer au nom du chef d'établissement, la décision de déploiement de la force armée selon la note de service en annexe.
- Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val de Marne.
- Article 4** : Le responsable des affaires générales et du contrôle de gestion est chargé de la mise en œuvre de ce présent arrêté.
- Les directeurs et responsables d'unités sont chargés de son affichage conformément à la réglementation en vigueur.

Fresnes, LE 1^{ER} DECEMBRE 2015

Le chef d'établissement,

Stéphane SCOTTO

Signé

Le Chef d'établissement donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5) et à la mise en œuvre du décret du 13 mai 2014 aux personnes désignées :

Profils des délégataires :

- 1 : adjoint au chef d'établissement
 2 : directeurs des services pénitentiaires et chef des détentions
 3 : directeur des ressources humaines
 4 : directrice pénitentiaire d'insertion et de probation du centre national d'évaluation
 5 : attaché d'administration
 6 : officiers
 7 : majors
 8 : premiers surveillants
 9 : adjoint au directeur du quartier pour peines aménagées
 10 : officier du quartier pour peines aménagées
 11 : chef de détention du quartier maison d'arrêt pour femmes
 12 : adjoint au chef de détention du quartier maison d'arrêt pour femmes
 13 : premiers surveillants du quartier maison d'arrêt pour femmes
 14 : responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée
 15 : adjoint au responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée
 16 : responsable et adjoint au responsable de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale
 17 : premiers surveillants des unités hospitalières
 18 : majors du centre national d'évaluation
 19 : premiers surveillants du centre national d'évaluation
 20 : premiers surveillants du quartier spécialement aménagé

Abréviation : RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article 57-6-18 du code de procédure pénale

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	Direction				MAH				QPA				MAF				UH				CNE – QSA			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20				
Organisation de l'établissement																									
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	x																							
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 ; D. 277	x																							
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	x	x	x					x		x	x	x	x											
Vie en détention																									
Désignation des membres de la CPU	D.90	x																							
Présidence de la CPU	D.90	x	x	x	x		x			x	x	x			x										
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'Unité sanitaire	D. 370	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	x	x	x	x		x			x	x	x													
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	Art 46 du RI	x	x	x			x			x	x	x			x										
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes	Art 34 du RI	x	x	x						x		x													
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	x	x	x																					
Mesures de contrôle et de sécurité																									
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	x	x	x		x																			
Utilisation des armes dans les locaux de détention : <i>sur les secteurs des quartiers maison d'arrêts</i> <i>sur le quartier pour peines aménagées de Villejuif</i> <i>sur le secteur de l'Unité hospitalière sécurisée interrégionale</i> <i>sur le secteur de l'unité hospitalière spécialement aménagée</i>	D. 267	x	x	x		x																			
		x									x	x													
		x		x														x							
		x		x													x	x							
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Art 5 et 14 du RI	x	x	x	x	x	x			x	x	x			x										

Annexe de l'arrêté N° CPF 2015/5 portant délégation de signature du 01/12/2015

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
		Interdiction à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art 20 du RI	x	x	x	x	x	x			x	x	x			x				
Retenue d'équipement informatique	Art 19-VII du RI	x	x	x	x	x	x			x	x	x			x						
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	x	x	x	x	x	x			x	x	x			x						
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	x	x	x		x															
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	Art 7-III du RI	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Emploi des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	Art 7-III du RI	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D.308	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Discipline</i>																					
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	x	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x			x	x
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	x	x	x		x				x											
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	x	x	x						x											
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	x	x	x						x											
Elaboration du tableau de roulement des assesseurs extérieurs	R. 57-7-12	x	x	x						x											
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur de la commission de discipline	D.250	x																			
Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	x	x	x						x											
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	x	x	x						x											
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaire	R.57-7-54 à R.57-7-59	x	x	x						x											
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	x																			
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	x	x	x		x	x			x	x	x			x						
<i>Isolement</i>																					
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 ; R. 57-7-70	x																			
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 ; R. 57-7-70	x																			
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	x	x	x		x															
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 ; R. 57-7-70 R. 57-7-74	x																			
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 ; R. 57-7-76	x																			
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64	x	x	x		x	x			x	x	x			x						
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	x	x	x																	
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	x	x	x																	
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	x																			
<i>Gestion du patrimoine des personnes détenues</i>																					
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D.122	x	x	x		x	x			x	x	x			x						
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	x	x	x		x				x	x	x			x						
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	Art 30 du RI	x	x	x		x				x	x	x			x						
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	Art 14-II du RI	x	x	x		x	x			x	x	x			x						
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	Art 30 du RI	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x				x	
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332	x	x	x		x															

Annexe de l'arrêté N° CPF 2015/5 portant délégation de signature du 01/12/2015

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
		Autorisation pour les personnes condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	Art 30 du RI	x																	
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	Art 24-3 du RI	x	x	x		x	x			x	x	x			x						
Autorisation de remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	Art 24-3 du RI	x	x	x		x	x			x	x	x			x						
<i>Achats</i>																					
Fixation des prix pratiqués en cantine	D.344	x																			
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	Art 25 du RI	x	x	x			x			x	x	x			x						
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	Art 24-IV du RI	x	x	x		x	x			x	x	x			x						
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	Art 24-IV du RI	x																			
<i>Relations avec les collaborateurs</i>																					
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	x	x	x		x				x		x									
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	x	x	x						x		x									
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	x	x	x						x		x									
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	x	x	x		x						x									
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	x	x	x																	
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R. 57-6-14	x	x	x											x						
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé	R. 57-6-16	x	x	x		x				x	x	x			x						
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	Art 33 du RI	x	x	x																	
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	x	x	x		x				x	x	x			x						
<i>Organisation de l'assistance spirituelle</i>																					
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	D. 57-9-5	x	x	x						x					x						
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	D. 57-9-6	x	x	x						x					x						
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	D. 57-9-7	x	x	x		x				x					x						
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	x	x	x						x					x						
<i>Visites, correspondance, téléphone</i>																					
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R57-6-5	R. 57-6-5	x	x	x		x									x						
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	x	x	x		x															
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	x	x	x		x	x			x	x	x			x						
Rétention de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	x	x	x		x				x		x			x						
Autorisation- refus- suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées	R. 57-8-23	x	x	x		x				x		x			x						
<i>Entrée et sortie d'objet</i>																					
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D.274	x	x	x		x	x			x	x	x			x						
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet	Art 32-I du RI	x	x	x			x			x	x	x			x						
Autorisation de recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire	Art 32-II du RI	x	x	x		x	x			x	x	x			x						
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles	Art 19-III du RI	x	x	x			x			x	x	x			x						

Annexe de l'arrêté N° CPF 2015/5 portant délégation de signature du 01/12/2015

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
		Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	x	x	x	x	x	x			x	x	x				x			
Activités																					
Proposition aux personnes condamnées d'exercer une activité ayant pour finalité la réinsertion	Art 27 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009	x	x	x						x		x									
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale	Art 17 du RI	x	x	x	x		x			x	x	x				x					
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	x	x	x																	
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	x	x	x	x		x	x		x	x	x	x		x	x				x	
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	x	x	x		x															
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	x	x	x			x			x	x	x				x					
Suspension d'un emploi dans le cadre d'un acte constitutif d'une faute disciplinaire dans le cadre du travail	R. 57-7	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x				x					
Administratif																					
Certification conforme de copies de pièces et pour la légalisation de signature	D. 154	x	x	x		x															
Divers																					
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	x	x	x		x				x	x										
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP	712-8, D. 147-30	x	x	x		x															
Retrait, en cas d'urgence, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47	x	x	x		x															
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	x																			
Placement des personnes détenues sous dotation de protection d'urgence ou en cellule de protection d'urgence	Note DAP-SD3 n° 156 du 30 novembre 2010	x	x	x		x															
Réalisation de l'entretien arrivant	RI Art I-3	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Fresnes, le 1^{er} décembre 2015

Le chef d'établissement,

Stéphane SCOTTO

Signé

DECISION PRÉFECTURE N°2015-122
relative à l'organisation des astreintes de direction

2016-01

Objet : Délégation de signature particulière dans le cadre de l'astreinte de direction.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6141-1 et L. 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé,

VU les articles D. 6143-33 et suivants du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'organigramme de la direction,

DECIDE :

Article 1 : La présente délégation concerne les administrateurs d'astreinte suivants :

- Monsieur Guy CHIAMBARETTO, directeur adjoint,
- Madame Lorraine FRANCOIS, directeur adjoint,
- Monsieur Eric GIRARDIER, directeur adjoint,
- Monsieur Abdelhamid MEKKAOUI, directeur adjoint,
- Madame Pascale MOCAER, directeur adjoint,
- Madame Anne PARIS, directeur adjoint,
- Monsieur Gérard TAESCH, directeur adjoint,
- Monsieur Henri-Jacques TOUZARD, directeur adjoint,
- Monsieur Thierry JACQUEMIN, directeur adjoint,
- Monsieur Matthieu GIRIER, directeur adjoint,
- Madame Béryl WILSIUS, directeur des soins,
- Monsieur Daniel MICHON, directeur des soins,
- Madame Hélène VICREY, attachée d'administration hospitalière,
- Madame Marie-Françoise SEITE, adjoint des cadres hospitaliers,
- Madame Françoise SLINGER CECOTTI, directeur adjoint,
- Monsieur Christophe TORRENS, ingénieur hospitalier.

Article 2 : Durant les périodes où il assure une astreinte de direction, délégation est donnée à l'administrateur d'astreinte pour signer au nom du directeur, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :

- tous actes nécessaires à la continuité de la mission de service public,
- tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
- tous actes nécessaires à la prise en charge des malades,
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

Article 3 : Une délégation est donnée à l'administrateur d'astreinte pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des astreintes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires aux Hôpitaux de Saint-Maurice, en application de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, modifiée par la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013, ainsi que des textes subséquents.

Article 4 : L'administrateur d'astreinte rendra compte, immédiatement à l'issue de la période d'astreinte de direction, des actes et décisions pris à ce titre au directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant la continuité de la direction. Ces actes sont également consignés dans le rapport d'astreinte.

Article 5 : Cette décision de délégation prend effet du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 6 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-123
relative à l'organisation des astreintes de direction

2016-02

Objet : Délégation de signature particulière dans le cadre de l'astreinte de direction.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6141-1 et L. 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé,

VU les articles D. 6143-33 et suivants du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion en date du 20 février 2013, affectant Madame Elodie CHAPEL, directrice adjointe, aux Hôpitaux de Saint-Maurice.

DECIDE :

Article 1 : Durant les périodes où elle assure une astreinte de direction, délégation est donnée à Madame Elodie CHAPEL pour signer au nom du directeur, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :

- tous actes nécessaires à la continuité de la mission de service public,
- tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
- tous actes nécessaires à la prise en charge des malades,
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

Article 2 : Une délégation est donnée à Madame Elodie CHAPEL pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des astreintes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires aux Hôpitaux de Saint-Maurice, en application de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, modifiée par la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013, ainsi que des textes subséquents.

Article 3 : L'administrateur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la période d'astreinte de direction, des actes et décisions pris à ce titre au directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant la continuité de la direction. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 : Cette décision de délégation prend effet le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 5 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

Signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-124
relative à la direction des systèmes d'information

2016-03

Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Thierry JACQUEMIN.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le contrat de recrutement du 1er mai 2009 nommant Monsieur Thierry JACQUEMIN, ingénieur hospitalier chef,

VU l'organigramme de la direction,

D E C I D E :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Thierry JACQUEMIN**, directeur adjoint chargé des systèmes d'information, à l'effet de signer tous bons de commandes, consultations, appels à concurrence, documents, certificats, attestations, notes, correspondances et de procéder :

- à l'engagement des dépenses sur les comptes relevant de la classe 6 et de la classe 2, dans la limite de 10 000 euros,
- à la liquidation des dépenses d'exploitation,
- à la liquidation des dépenses d'investissement.

Cette délégation exclut la notification des marchés et des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des systèmes d'information.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-125
relative à la direction des affaires médicales

2016-04

Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Gérard TAESCH et Mesdames Marie-Françoise SEITE et Nathalie ARCHAMBAULT.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Gérard TAESCH, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Gérard TAESCH**, directeur adjoint chargé des affaires médicales, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes les correspondances se rapportant à la collecte et à l'expédition des données ou pièces liées à l'activité de son service (y compris la paie),
- toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, y compris la paie, les tableaux de service, contrats et décisions statutaires, à l'exception des publications de postes.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des affaires médicales.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : En l'absence ou empêchement de **Monsieur Gérard TAESCH**, délégation de signature est donnée à **Mesdames Marie-Françoise SEITE** et **Nathalie ARCHAMBAULT**, adjoints des cadres hospitaliers à la direction des affaires médicales, à l'effet de signer les actes de gestion administrative suivants concernant les personnels médicaux :

- toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, à l'exception des tableaux de service, contrats, publications de postes et décisions statutaires et à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...).

Article 4 : Cette décision de délégation prend effet le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 5 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

Signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-126

relative à la direction de la clientèle et de la qualité

2016-05

Objet : Délégation de signature concernant Messieurs Guy CHIAMBARETTO et Christophe TORRENS ainsi que Mesdames Françoise SLINGER CECOTTI, Caroline LE BROUSTER et Sophie LASCOMBES.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Guy CHIAMBARETTO, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 4 juillet 2015 nommant Madame Françoise SLINGER-CECOTTI, directrice adjointe aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Guy CHIAMBARETTO**, directeur adjoint chargé de la clientèle et de la qualité, à l'effet de signer au nom du directeur tous les documents se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de son service.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction de la clientèle et de la qualité.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : En l'absence ou empêchement de **Monsieur Guy CHIAMBARETTO**, délégation de signature est donnée à **Madame Françoise SLINGER CECOTTI**, directrice adjointe chargée des affaires financières, à **Monsieur Christophe TORRENS**, ingénieur hospitalier, à **Madame Caroline LE BROUSTER**, attachée d'administration hospitalière à la direction des affaires financières et à **Madame Sophie LASCOMBES**, attachée d'administration hospitalière à la direction de la clientèle et de la qualité, à l'effet de signer les documents énumérés ci-après :

- Les documents, correspondances et actes administratifs relatifs à la prise en charge des patients faisant l'objet de soins psychiatriques en application de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011, modifiée par la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013, ainsi que des textes subséquents,
- Les documents relatifs aux fonds de solidarité,
- Les documents relatifs aux accords et demandes d'accords administratifs de transfert,
- Les formulaires de signalements signés par les médecins et adressés aux juges en vue de mettre des patients sous sauvegarde de justice, tutelle ou curatelle,
- Les formulaires de compte d'avances destinées aux patients.

Article 4 : Cette décision de délégation prend effet le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 5 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-127
relative à la direction des soins

2016-06

Objet : Délégation de signature concernant Mesdames Béryl WILSIUS et Agnès BERDA et Messieurs Christian RYBAK et François CORINTHE.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2010-1138 du 29 septembre 2010 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion affectant Madame Béryl WILSIUS, directeur des soins aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

D E C I D E :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Madame Béryl WILSIUS**, directeur des soins, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- toute décision relative à l'organisation interne de sa direction,
- toute note d'information nécessaire, à destination des soignants, relative à l'organisation des soins,
- les décisions d'affectation et de changement d'affectation des personnels paramédicaux (soignants et médico-techniques),
- les courriers relatifs aux attributions de sa direction,
- les courriers relatifs au suivi des candidatures,
- les autorisations spéciales d'absences des personnels paramédicaux, autres que syndicales et électives,
- les courriers relatifs à l'acceptation et à l'organisation des stages,

- les documents relatifs aux séjours thérapeutiques, y compris les ordres de mission des séjours et accompagnements thérapeutiques.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des soins.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Béryl WILSIUS**, délégation est donnée à **Messieurs Christian RYBAK et François CORINTHE** et à **Madame Agnès BERDA**, cadres supérieurs de santé à la direction des soins, pour signer, s'agissant des pôles cliniques et médico-techniques :

- toute note d'information nécessaire, à destination des soignants, relative à l'organisation des soins,
- les décisions d'affectations et de changement d'affectation des personnels paramédicaux,
- les courriers relatifs à l'acceptation et à l'organisation des stages,
- les courriers relatifs au suivi des candidatures,
- les autorisations spéciales d'absences des personnels paramédicaux, autres que syndicales et électives,
- les documents relatifs aux séjours thérapeutiques, y compris les ordres de mission des séjours et accompagnements thérapeutiques.

Article 4 : Cette décision de délégation prend effet le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 5 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-128
relative à la direction des achats et de la logistique

2016-07

Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Eric GIRARDIER et Mesdames Hélène HUET-VICREY, Marie SY-BOURGEOIS et Stéphanie BEGUIER.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Eric GIRARDIER, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Eric GIRARDIER**, directeur adjoint chargé des achats et de la logistique des Hôpitaux de Saint-Maurice, à l'effet de signer au nom du directeur dans la limite des attributions qui relèvent de son champ de compétence, toute décision liée à l'organisation interne de sa direction, tous bons de commandes, consultations, appels à concurrence, documents, certificats, attestations, notes, correspondances et de procéder :

- à l'engagement des dépenses sur les comptes relevant de la classe 6 et de la classe 2, dans la limite de 10 000 euros,
- à la liquidation des dépenses d'exploitation,
- à la liquidation des dépenses d'investissement.

Cette délégation exclut la notification des contrats et marchés et des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des achats et de la logistique.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : En l'absence ou empêchement de **Monsieur Eric GIRARDIER**, délégation de signature est donnée à **Mesdames Hélène HUET-VICREY** et **Marie SY-BOURGEOIS**, attachées d'administration hospitalière à la direction des achats et de la logistique, à l'effet de :

- Procéder à l'engagement des dépenses sur les comptes relevant de la classe 6 et de la classe 2, dans la limite de 5 000 euros,
- Procéder à la liquidation des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement.

Article 4 : Délégation permanente est donnée à **Madame Stéphanie BEGUIER**, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des achats et de la logistique, régisseur titulaire de la régie d'avances des activités thérapeutiques et éducatives des Hôpitaux de Saint-Maurice, à l'effet de signer au nom du directeur, les bons de commande et factures ayant trait au fonctionnement des activités thérapeutiques et éducatives des pôles, dans la limite de 2 000 euros ;

Article 5 : Cette décision de délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 6 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-129
relative à la direction des affaires générales

2016-08

Objet : Délégation de signature concernant Madame Pascale MOCAER, Madame Anne PARIS et Madame Elodie THOMIN

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Madame Pascale MOCAËR, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

DECIDE :

Article 1 : Délégations permanentes sont données à **Madame Pascale MOCAËR** et à **Madame Anne PARIS**, directeurs adjoints chargés des affaires générales, du secrétariat général et de la communication des Hôpitaux de Saint-Maurice à l'effet de signer au nom du directeur, dans la limite des attributions qui relèvent de leur champ de compétence :

- tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires aux Hôpitaux de Saint-Maurice, en application de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, modifiée par la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013, ainsi que des textes subséquents,
- toutes les correspondances se rapportant à la collecte et à l'expédition des données ou pièces liées à l'activité du secrétariat général et des affaires générales,
- toute pièce ou correspondance se rapportant à la collecte ou à l'expédition des pièces et dossiers ayant trait à la communication,
- toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition des pièces et dossiers ayant trait au suivi et à la gestion du patrimoine hospitalier, logements et bâtiments non affectés des établissements,

- toute correspondance se rapportant à la collecte ou à l'expédition des pièces et dossiers ayant trait aux conventions,
- toute décision liée à l'organisation interne de sa direction.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des affaires générales.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : En l'absence ou empêchement de **Monsieur Denis FRECHOU**, délégation de signature est donnée à **Madame Pascale MOCAËR** et à **Madame Anne PARIS**, à l'effet de signer :

- signer les conventions y compris celles relevant de la recherche clinique, à l'exception de celles nécessitant une mise à disposition de personnel ou une action relevant de la fonction d'ordonnateur,
- signer les demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation d'activités cliniques et d'équipements lourds, et tout document s'y rapportant,
- procéder à l'engagement des dépenses sur les comptes relevant de la classe 6 dans la limite de 5 000€.

Article 4 : En cas d'absence momentanée ou prolongée de **Monsieur Denis FRECHOU**, délégation de signature est donnée à **Madame Pascale MOCAËR** et à **Madame Anne PARIS** à l'effet de signer, après accord du directeur :

- tous actes et décisions, ou tout document de la compétence du chef d'établissement.

Article 5 : En l'absence ou empêchement de **Madame Pascale MOCAËR** ou de **Madame Anne PARIS**, délégation de signature est donnée à **Madame Elodie THOMIN**, chargée de mission à la direction des affaires générales des Hôpitaux de Saint-Maurice pour signer :

- toutes les correspondances se rapportant à la collecte et à l'expédition des données ou pièces liées à l'activité du secrétariat général et des affaires générales, à l'exclusion des décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales.

Article 6 : Cette décision de délégation prend effet le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 7 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

Signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-130
relative à la direction des ressources humaines

2016-09

Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Matthieu GIRIER, Monsieur Antonin LUZUY, Madame Nathalie LALLEMAN et Monsieur Marc SIDOROK

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 17 février 2015 nommant Monsieur Matthieu GIRIER, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

D E C I D E :

Article 1 : Délégation est donnée à **Monsieur Matthieu GIRIER** pour signer les actes administratifs et les documents suivants :

- Les contrats à durée déterminée et leurs avenants
- Les contrats uniques d'insertion et leurs avenants
- Les contrats avec les agences de personnels intérimaires
- Les contrats avec les cabinets de recrutement
- Les contrats d'emplois d'avenir et leurs avenants
- Les ordres de mission avec ou sans frais

- Les décharges d'heures syndicales
- Les décisions individuelles concernant la carrière des personnels non médicaux, à l'**exception des cadres de direction et du personnel relevant du grade de sage-femme** :
 - *Changement d'établissement*
 - *Mise en stage et titularisation*
 - *Promotion d'échelon*
 - *Avancement de grade*
 - *Congé parental*
 - *Détachement*
 - *Disponibilité*
 - *Travail à temps partiel*
 - *Notation*
 - *Sanction disciplinaire*
 - *Radiation des cadres*
 - *Acceptation de démission*
 - *Admission à la retraite*
- Les dossiers d'attribution des médailles du travail
- Les conventions de mise à disposition de personnel non médical
- Les dossiers d'affiliation à la CNRACL
- Les dossiers de retraite
- Les dossiers de rétablissement des cotisations au régime général
- Les demandes de remboursement des cotisations sociales et des impôts versés à tort
- Les formulaires de reconnaissance de retraite par invalidité adressés à la CNRACL
- Les décisions d'attributions des primes et indemnités
- Les décisions individuelles liées à l'absentéisme des personnels non médicaux :
 - *Congés de Longue Maladie (CLM)*
 - *Congés de Longue Durée (CLD)*
 - *Congés maladie ordinaire*
 - *Réintégration après CLM ou CLD*
 - *Mi-temps thérapeutique*
 - *Réintégration à temps plein des agents en congés maternité ou en CLM*
- Les correspondances relatives aux contre-expertises liées aux accidents du travail et maladies professionnelles
- Les correspondances liées aux dossiers contentieux traités par la Direction des Ressources Humaines
- Les assignations des personnels non médicaux en cas de grève
- Les correspondances avec les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, du Comité Technique d'Etablissement et des Commissions Administratives Paritaires Locales
- Les Procès-verbaux des Commissions Administratives Paritaires Locales
- Les demandes de paiement adressées à l'ANFH
- Les conventions avec les organismes de formation
- Les ordres de mission de formation continue
- Les attestations de formation continue
- Les contrats d'études promotionnelles
- Les correspondances relatives à l'organisation des concours locaux et départementaux
- Les correspondances avec les organisations syndicales
- Les correspondances avec les organismes extérieurs en lien avec la Direction des Ressources Humaines (CNRACL, IRCANTEC, URSSAF, ANPE, CDC, ANFH, CRIH, Inspection du Travail, DDASS et autres)
- Les correspondances relatives aux conventions passées entre les Hôpitaux de Saint-Maurice et les structures extérieures
- Les correspondances avec les autres établissements de santé
- Les correspondances diverses adressées aux agents des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Les notes d'information en lien avec les domaines d'attribution de la Direction des Ressources Humaines

Monsieur Matthieu GIRIER reçoit également une délégation permanente afin de signer les états de frais de personnel correspondant aux ordres de missions de formation continue, ainsi que les mandats et titres de recette relatifs au personnel.

Enfin, dans le cadre de ses attributions, **Monsieur Matthieu GIRIER** a délégation permanente pour signer tous actes, décisions ou correspondances relatifs aux crèches et aux écoles de formation paramédicale.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des ressources humaines.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : En cas d'empêchement de **Monsieur Matthieu GIRIER**, et à titre permanent, délégation est donnée à **Monsieur Antonin LUZUY**, adjoint au DRH chargé de la Stratégie et de l'Organisation en Ressources humaines, pour signer l'ensemble des actes administratifs et des documents relevant du domaine d'attributions du pôle « Stratégie et Organisation en Ressources Humaines » :

- Conventions et factures de formation continue,
- Conventions de stage non rémunérés,
- Divers documents administratifs relatifs à la formation continue,
- Bons de congés annuels des agents relevant de son autorité,
- Bordereaux d'envoi des documents relatifs à l'organisation du Comité Technique d'Etablissement.
- Divers documents et bordereaux d'envoi relatifs au suivi des dossiers contentieux.

En cas d'empêchement simultané de **Monsieur Matthieu GIRIER** et de **Monsieur Antonin LUZUY**, délégation est donnée à **Madame Nathalie LALLEMAN** pour signer l'ensemble des actes administratifs et documents relevant du domaine d'attribution du pôle « Stratégie et Organisation en Ressources Humaines ».

Article 4 : En cas d'empêchement de **Monsieur Matthieu GIRIER**, et à titre permanent, délégation est donnée à **Madame Nathalie LALLEMAN**, adjointe au DRH chargée du Parcours professionnel et des carrières, pour signer l'ensemble des actes administratifs et des documents relevant du domaine d'attributions du pôle « Parcours et Carrières » :

- Certificats et attestations de travail,
- Certificats de salaire,
- Attestations annuelles de revenus,
- Attestations de non versement de supplément familial,
- Certificats de cessation de paiement,
- Dossiers de liquidation et documents relatifs aux régimes de retraite complémentaire,
- Attestations de perte de salaire pour le CGOS et les mutuelles,
- Attestations de versement d'allocations de perte d'emploi,
- Relevés de salaire pour les personnels non médecins à employeurs multiples relevant de plusieurs caisses de retraite,
- Ampliations de décisions,
- Autorisations d'absence syndicales,
- Frais de consultation et d'expertises médicales,
- Bons de congés annuels des agents relevant de son autorité,
- Ordres de mission,
- Remboursements des frais engagés, par les personnels dans le cadre d'une formation continue ou d'un ordre de mission,
- Bordereaux de liaison avec la Caisse régionale d'assurance maladie,
- Correspondances avec le Comité médical et la Commission de réforme,
- Correspondances diverses avec les organismes sociaux relevant de son domaine d'attribution, sans préjudice des dispositions de l'article 2 de la présente décision,

- Divers certificats administratifs relevant de son domaine d'attribution,
- Correspondances diverses avec les agents des Hôpitaux de Saint-Maurice.

En cas d'empêchement simultané de **Monsieur Matthieu GIRIER** et de **Madame Nathalie LALLEMAN**, délégation est donnée à **Monsieur Antonin LUZUY** pour signer l'ensemble des actes administratifs et documents relevant du domaine d'attribution du pôle « Parcours et Carrières ».

Article 5 : En cas d'empêchement de Monsieur GIRIER, et à titre permanent, délégation est donnée à **Monsieur Marc SIDOROK**, adjoint au DRH chargé de la Prévention des risques professionnels, pour signer l'ensemble des actes administratifs et des documents relevant du domaine d'attributions du pôle « Prévention des risques professionnels » :

- Divers documents relatifs au FIPHFP,
- Bordereaux d'envoi des documents relatifs à l'organisation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Article 6 : Cette décision de délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 7 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-131

relative à la direction des affaires financières

2016-10

Objet : Délégation de signature concernant Madame Françoise SLINGER-CECOTTI, Monsieur Eric OUALLET et Mesdames Caroline LE BROUSTER et Véronique BACLE.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 4 juillet 2015 nommant Madame Françoise SLINGER CECOTTI, directrice adjointe aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

DECIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à **Madame Françoise SLINGER-CECOTTI**, directrice adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer au nom du directeur :

- tout acte, correspondance, document comptable, bordereaux de mandats et titres à l'exclusion des bordereaux relatifs à des opérations d'investissement et des documents ayant trait à la rémunération des personnels, se rapportant à l'exécution budgétaire et aux procédures d'admissions et de facturation des Hôpitaux de Saint-Maurice, y compris les conventions de tiers payant avec les mutuelles.

Sont exclus de cette délégation les contrats d'emprunts.

Cette délégation exclut également les notes de service ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des affaires financières.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : En l'absence ou empêchement de **Madame Françoise SLINGER-CECOTTI**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric OUALLET** et **Madame Véronique BACLE**, attachés d'administration hospitalière à la direction des affaires financières, à l'effet de signer les actes de gestion administrative suivants :

- les titres et les mandats d'un montant inférieur à 5000 euros, à l'exclusion des bordereaux relatifs à des opérations d'investissement, et documents administratifs relevant de sa direction, à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...).

Article 4 : En l'absence ou empêchement de **Madame Françoise SLINGER-CECOTTI**, délégation de signature est donnée à **Madame Caroline LE BROUSTER**, attachée d'administration hospitalière à la direction des affaires financières pour les actes suivants :

- toute correspondance et actes administratifs et d'état-civil ayant trait aux admissions (secteurs admission et facturation, frais de séjour intra hospitalier, frais de séjour extra hospitalier, frais de séjour maternité, ...), à l'exclusion des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...).

Article 5 : Cette décision de délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 6 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

Signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-132
relative à la direction de l'organisation et du contrôle interne

2016-11

Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Henri-Jacques TOUZARD.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Henri-Jacques TOUZARD, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Henri-Jacques TOUZARD**, directeur adjoint chargé de l'organisation et du contrôle interne, à l'effet de signer au nom du directeur tous les documents se rapportant à la collecte et à l'expédition des données ou pièces liées à l'activité de son service.

Cette délégation exclut la notification des marchés et des notes de service ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction de l'organisation et du contrôle interne.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

Signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-133
relative à la direction des services techniques

2016-12

Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Abdelhamid MEKKAOUI et Messieurs José CANDELARIO, Christian STRAZIELLE et Bruno VICTORIN.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le contrat de recrutement du 2 janvier 2006 nommant Monsieur Abdelhamid MEKKAOUI, ingénieur hospitalier chef,

VU l'organigramme de la direction,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Abdelhamid MEKKAOUI**, directeur adjoint chargé des services techniques, à l'effet de signer au nom du directeur tous bons de commandes, consultations, appels à concurrence, documents, certificats, attestations, procès-verbaux de réception des travaux, notes, correspondances, à l'exclusion de ceux concernant les locaux à usage d'habitation de l'établissement, dans la limite des attributions qui relèvent de son champ de compétence et de procéder :

- à l'engagement des dépenses dans la limite de 10 000 euros et à leur liquidation sur les comptes relevant du titre III d'exploitation.
- à l'engagement des dépenses sur les comptes relevant de la classe 6 et de la classe 2, dans la limite de 10 000 euros,
- à la liquidation des dépenses d'exploitation,

- à la liquidation des dépenses d'investissement.

Cette délégation exclut la notification des marchés et des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des services techniques.

Article 2 : Sont exclus également de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : Délégation permanente est donnée à **Messieurs José CANDELARIO, Christian STRAZIELLE et Bruno VICTORIN**, techniciens supérieurs hospitaliers à la direction des services techniques, à l'effet de signer au nom du directeur les correspondances intérieures et extérieures relatives à la direction des services techniques qui n'engagent pas financièrement l'hôpital.

Sont exclus de la présente délégation les courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus et ceux engageant la politique générale de l'établissement.

Article 4 : Cette décision de délégation prend effet le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 5 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-134
relative à la direction de l'E.N.K.R.E.

2016-13

Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Daniel MICHON.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2010-1138 du 29 septembre 2010 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 13 décembre 2011 nommant Monsieur Daniel MICHON, directeur des soins aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Daniel MICHON**, directeur des soins chargé de l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation (ENKRE), à l'effet de signer au nom du directeur :

- les correspondances diverses se rapportant au fonctionnement de l'ENKRE,
- les conventions de stages pour les étudiants en kinésithérapie de l'ENKRE et pour les autres étudiants effectuant un stage dans l'institution,
- les conventions de formation relatives aux sessions de formation organisées en interne par l'ENKRE.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de l'ENKRE.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

Signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-135
relative à la direction de l'I.F.S.I.

2016-14

Objet : Délégation de signature concernant Madame Marie Paule DANIS.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2010-1138 du 29 septembre 2010 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion nommant Madame Marie-Paule DANIS, directeur des soins aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Madame Marie-Paule DANIS**, directeur des soins chargé de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI), à l'effet de signer au nom du directeur :

- les correspondances diverses se rapportant au fonctionnement de l'IFSI,
- les conventions de stages pour les étudiants en soins infirmiers de l'IFSI et pour les autres étudiants effectuant un stage dans l'institution,
- les conventions de formation relatives aux sessions de formation organisées en interne par l'IFSI.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de l'IFSI.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet le 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-136
relative au pôle Pharmacie – unité d'hygiène hospitalière

2016-15

Objet : Délégation de signature concernant Mme le Dr Françoise BERTHET, pharmacienne chef du pôle Pharmacie - unité d'hygiène hospitalière

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, ainsi que ses articles L. 5126-1 et suivants relatifs aux pharmacies d'usagers intérieur,

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

Vu l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

Vu l'organisation de l'établissement,

D E C I D E :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Madame le Docteur Françoise BERTHET, pharmacienne chef du pôle Pharmacie-Unité d'hygiène hospitalière** des Hôpitaux de Saint-Maurice, à l'effet de signer au nom du directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité du service de la pharmacie,
- Bons de commande, attestations de services faits à l'exclusion des marchés, contrats et conventions ; concernant uniquement les comptes suivants :

H. 6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical,

H. 6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique, du Titre 2 "Charges à caractère médical" des dépenses d'exploitation.

Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

Article 2 : En l'absence ou empêchement de **Madame le Docteur Françoise BERTHET**, délégation est donnée à **Monsieur le Docteur Pascal DEBORD**, pharmacien, à l'effet de signer :

- Toutes correspondances liées à l'activité du service de la pharmacie,
- Bons de commande, attestations de services faits à l'exclusion des marchés, contrats et conventions ; concernant uniquement les comptes suivants :

H. 6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical,

H. 6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique, du Titre 2 "Charges à caractère médical" des dépenses d'exploitation.

Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

Article 3 : En l'absence ou empêchement de **Madame le Docteur Françoise BERTHET** et de **Monsieur le Docteur Pascal DEBORD**, délégation est donnée à **Madame le Docteur Laurence GAGNAIRE**, pharmacienne, à l'effet de signer :

- Toutes correspondances liées à l'activité du service de la pharmacie,
- Bons de commande, attestations de services faits à l'exclusion des marchés, contrats et conventions ; concernant uniquement les comptes suivants :

H. 6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical,

H. 6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique, du Titre 2 "Charges à caractère médical" des dépenses d'exploitation.

Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

Article 4 : Cette décision de délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 5 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

Fait à Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

Signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-137

relative au pôle Paris 11

2016-16

Objet : Délégation de signature concernant Mme le Dr Marie-Christine CABIE, chef du pôle Paris 11

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organisation en pôles de l'établissement,

VU la décision du directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice n°2015-28 en date du 13 janvier 2015 nommant Madame le Docteur Marie-Christine CABIE chef du pôle Paris 11,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Mme le Dr Marie-Christine CABIE, chef du pôle Paris 11** des Hôpitaux de Saint-Maurice, à l'effet de signer au nom du directeur :

- les conventions entre les Hôpitaux de Saint-Maurice et les structures sociales et médico-sociales ayant pour objet de définir les modalités de suivi individuel d'un patient accueilli dans les dites structures.

Article 2 : Sont exclues de la présente délégation, les conventions engageant l'établissement dans sa politique de partenariat, au-delà des suivis individuels et nominatifs de patients, ou engageant des dépenses supplémentaires pour l'établissement.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet à partir du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

Fait à Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N°2015-138
relative au pôle Paris centre

2016-17

Objet : Délégation de signature concernant Monsieur le Dr Frédéric KHIDICHIAN, chef du pôle Paris centre

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1^{er} janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organisation en pôles de l'établissement,

VU la décision du directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice n°2015-31 en date du 13 janvier 2015 nommant Monsieur le Docteur Frédéric KHIDICHIAN chef du pôle Paris centre,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur le Docteur Frédéric KHIDICHIAN, chef du pôle Paris Centre** des Hôpitaux de Saint-Maurice, à l'effet de signer au nom du directeur :

- les conventions entre les Hôpitaux de Saint-Maurice et les structures sociales et médico-sociales ayant pour objet de définir les modalités de suivi individuel d'un patient accueilli dans les dites structures.

Article 2 : Sont exclues de la présente délégation, les conventions engageant l'établissement dans sa politique de partenariat, au-delà des suivis individuels et nominatifs de patients, ou engageant des dépenses supplémentaires pour l'établissement.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

Fait à Saint-Maurice, le 7 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

signé

Denis FRECHOU

DECISION PRÉFECTURE N° 2015-139

relative à la signature des ordres de mission au sein du pôle 94102 CCASA

2016 – 18

Objet : Délégation de signature concernant Monsieur le Docteur Ignacio GARCIA-ORAD, chef du pôle 94102 CCASA, Madame le Docteur Ann JUHEL, praticien hospitalier au pôle 94102 CCASA, Monsieur Xavier CHAILLOU, cadre coordonnateur du pôle 94102 CCASA, et Madame Nathalie LACUGNE, cadre de santé au pôle 94102 CCASA.

Le Directeur des Hôpitaux de Saint Maurice,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et R.6146-8,

Vu le contrat de pôle du pôle 94102 CCASA, en particulier l'article 11 concernant les délégations de signature,

Sur proposition de Monsieur le Docteur Ignacio GARCIA-ORAD, chef de pôle,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Ignacio GARCIA-ORAD**, chef du pôle 94102 CCASA, à **Madame Ann JUHEL**, praticien hospitalier au pôle 94102 CCASA, et à **Monsieur Xavier CHAILLOU**, cadre coordonnateur du pôle 94102 CCASA, pour signer, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement :

- des activités thérapeutiques,
- pour la réalisation d'examens médicaux,
- pour la réalisation d'actes de la vie courante,
- pour le transfert vers un autre établissement,
- et des transports de patients en hospitalisation complète sans consentement pour leurs audiences au Tribunal de Créteil.

Monsieur Ignacio GARCIA-ORAD, chef du pôle 94102 CCASA, **Madame Ann JUHEL**, praticien hospitalier au pôle 94102 CCASA, et **Monsieur Xavier CHAILLOU**, cadre coordonnateur du pôle 94102 CCASA, reçoivent également délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, les ordres de mission valant autorisation d'absence et autorisation de déplacement pour motif autre que la formation continue des personnels paramédicaux et socio-éducatifs, ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Ignacio GARCIA-ORAD**, chef du pôle 94102 CCASA, de **Madame Ann JUHEL**, praticien hospitalier au pôle 94102 CCASA, et de **Monsieur Xavier CHAILLOU**, cadre coordonnateur du pôle 94102 CCASA, délégation est donnée à **Madame Nathalie LACUGNE**, cadre de santé au pôle 94102 CCASA, pour signer les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement :

- des activités thérapeutiques,
- pour la réalisation d'examens médicaux,

- pour la réalisation d'actes de la vie courante,
- pour le transfert vers un autre établissement,
- et des transports de patients en hospitalisation complète sans consentement pour leurs audiences au Tribunal de Créteil.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Ignacio GARCIA-ORAD**, de **Madame Ann JUHEL**, praticien hospitalier au pôle 94102 CCASA, et de **Monsieur Xavier CHAILLOU**, **Madame Nathalie LACUGNE**, cadre de santé au pôle 94102 CCASA reçoit également délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les ordres de mission valant autorisation d'absence et autorisation de déplacement pour motif autre que la formation continue des personnels paramédicaux et socio-éducatifs.

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet à partir du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Monsieur le Trésorier des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 8 décembre 2015

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice

signé

Denis FRECHOU

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Affaires Financières et Immobilières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD